DISCOURS

ET

CONFÉRENCES

PAR

THOMAS CHAPAIS

QUÉBEC
J. P. GARNEAU, libraire-éditeur
47, rue Buade

1913

DISCOURS

ET

CONFÉRENCES

DISCOURS

ET

CONFÉRENCES

PAR

THOMAS CHAPAIS

DEUXIÈME SÉRIE

QUÉBEC
J. P. GARNEAU, libraire-éditeur
47, rue Buade

1913

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, concernant la propriété littéraire, en l'année mil neuf cent treize, par monsieur THOMAS CHAPAIS, au ministère de l'Agriculture à Ottawa.

B.Q.R.
NO. 163

FC
151
C4A5C
1897
N.2

AVANT-PROPOS

Il y a déjà quinze ans, en 1898, l'auteur du présent ouvrage publiait une première série de discours et de conférences littéraires et historiques. Depuis cette date, insensiblement, la matière d'un nouveau volume s'est amassée et accumulée, au cours des années et des circonstances. Fêtes nationales, inaugurations de monuments érigés à nos grands hommes, congrès de diverse nature, commémorations patriotiques, séances d'associations et d'instituts consacrés à des oeuvres intellectuelles ou charitables, telles sont les occasions qui ont donné naissance aux travaux oratoires qui vont suivre. Comme pour la série

91404

précédente, on a pensé que, par leurs sujets, au moins, ils conservaient peut-être un intérêt autre que celui d'actualité, et c'est là toute la justification de ce volume.

A la suite de tel discours et de telle conférence, on a cru opportun d'intercaler çà et là une étude, un article de journal ou de revue, relevant du même ordre d'idées, et pouvant servir de corollaire ou de complément.

De même que pour le volume antérieur, on a exclu de celui-ci les discours politiques, qui seront probablement publiés à part, en une ou deux séries.

DISCOURS

ET

CONFÉRENCES

INAUGURATION

DU

MONUMENT CHAMPLAIN

ADRESSE A SON EXCELLENCE LORD ABERDEEN, GOUVERNEUR GENERAL DU CANADA [1]

EXCELLENCE,

Il y a près de trois siècles, au pied de ce rocher historique dont le front est aujourd'hui couronné du monument majestueux qui se dresse devant nous, un homme au cœur vaillant, escorté d'une poignée de marins et d'artisans, venait jeter ici les fondements d'une ville et d'un peuple.

Cet homme, dont l'arrivée sur la plage de Qué-

1.—Le comité du monument avait confié à M. Chapais la tâche de rédiger cette adresse.

bec, le trois juillet 1608, ne fut saluée que par les regards étonnés des aborigènes, et par le murmure de la brise à travers la forêt de noyers séculaires qui couvrait ces lieux de son épais manteau, cet homme, toute une nation l'acclame aujourd'hui, son nom est sur toutes les lèvres, et vous l'avez sans doute prononcé avant moi, Excellence : c'était Samuel de Champlain.

Le nom de Champlain avait toujours été gravé en lettres ineffaçables dans le cœur du peuple canadien ; son souvenir immortel se perpétuait dans les pages de nos historiens et dans les panégyriques de nos orateurs. Toutefois, il lui manquait encore cette consécration solennelle de la pierre et du bronze, que l'on prodigue de nos jours à tant de gloires apocryphes, mais qui, dans notre pays du moins, est demeurée le privilège de la vertu et de la grandeur incontestables. Cette consécration solennelle, Excellence, c'est notre joie et notre orgueil patriotiques de la lui donner aujourd'hui, avec votre bienveillant concours, et de décerner à Champlain, sous vos auspices, l'éclatant hommage que la postérité devait à ses héroïques labeurs et à sa vie glorieuse.

Samuel de Champlain a été soldat, marin, géographe, découvreur, mais il a été plus que cela : il a été fondateur. Il a appartenu à cette élite auguste des hommes aux longs regards et à la volonté forte, qui ne se limitent pas aux sollici-

tudes présentes, mais qui créent pour les siècles futurs. Il a créé une ville, il a créé un peuple, il a créé une civilisation chrétienne et française dans les solitudes de l'Amérique septentrionale, et il a communiqué à son œuvre un souffle de vie, puisque, après trois siècles, cette ville, ce peuple, et cette civilisation, manifestent leur étonnante expansion et démontrent leur vitalité prodigieuse, dans une fête magnifique consacrée à glorifier sa mémoire.

Sans doute, l'œuvre de Champlain a subi bien des vicissitudes. C'était une nouvelle France qu'il était venu fonder sur les rives du Saint-Laurent ; c'était le drapeau de la vieille monarchie salique qu'il avait planté sur le promontoire de Québec. Et la Nouvelle-France est disparue, il y a plus d'un siècle, comme entité politique ; et le drapeau aux fleurs de lys est tombé ici de nos bastions démantelés, avant d'être déchiré là-bas dans la tourmente où s'est effondrée l'antique royauté française. Aujourd'hui, l'étendard d'Angleterre flotte au-dessus de nos têtes. Un gouverneur anglais, représentant Sa Majesté la reine-impératrice de la Grande-Bretagne et des Indes, préside à cette inauguration d'un monument qui est destiné à immortaliser le premier gouverneur français du Canada, choisi par le lieutenant de Sa Majesté très chrétienne, Henri IV, roi de France et de Navarre. Mais

en dépit des variations et des changements extérieurs, malgré les mutations historiques et les modifications inévitables des formes politiques et sociales, l'élément supérieur et sacré de la création de Champlain est demeuré immuable, et son œuvre essentielle n'a point péri. Il était venu arborer ici l'étendard de la civilisation chrétienne, à laquelle la vieille Europe devait sa grandeur et sa force. Et cette civilisation, suivant les voies frayées par le génie de l'intrépide saintongeois, a pénétré les profondeurs immenses de ce demi continent, a conquis les espaces, franchi les mers intérieures, escaladé les pics en apparence inaccessibles, et s'épanouit aujourd'hui, dans sa floraison merveilleuse, des flots de l'Atlantique à ceux du Pacifique. L'œuvre de Champlain n'est pas morte ; elle a traversé toutes les fluctuations des âges, elle a échappé à tous les désastres, elle s'est adaptée à tous les régimes ; et, aujourd'hui, elle apparaît à nos regards pleine de vie et débordante de sève.

C'est donc avec une bien légitime fierté que la ville de Québec voit se réaliser un projet qu'elle caressait depuis longtemps, celui d'élever un monument à son illustre fondateur. La Providence a voulu qu'après deux cent quatre-vingt-dix ans d'existence, notre chère cité eût le spectacle solennel de notre dernier gouverneur anglais, dans l'ordre chronologique, venant dé-

voiler la statue de notre premier gouverneur français. Quoi de plus émouvant pour nous que cette union du passé et du présent, que cet hommage généreux rendu par les grandeurs d'aujourd'hui aux gloires d'autrefois, que ce double concours du représentant de la couronne anglaise et de l'envoyé officiel du chef de la noble nation française, venus ensemble porter l'hommage des deux grands peuples dont nous nous réclamons, au monument de celui à qui nos historiens ont décerné le beau titre de Père de la patrie ! Ah ! l'ombre de Champlain doit planer en ce moment sur cette ville de Québec, qui est la fille de son courage et de sa foi, et qui est restée si française d'aspect et de traditions, tout en professant une loyauté inviolable—elle l'a bien prouvé jadis—au sceptre et au drapeau de l'Angleterre. Et la grande âme du fondateur doit éprouver une joie profonde en contemplant la scène inoubliable de ce jour.

Merci à votre Excellence, et aux hommes éminents qui représentent si bien au milieu de nous, en ce moment, la vieille Europe, ainsi que la jeune et forte république américaine, d'avoir bien voulu assister à cette démonstration civique et nationale, pour en rehausser l'éclat. Dans un instant, votre main va faire tomber le voile qui recouvre la belle œuvre due à la collaboration distinguée de deux artistes éminents. Et la sta-

tue majestueuse de Samuel de Champlain va apparaître sur son magnifique piédestal aux regards émus du peuple canadien.

Excellence, le rôle de notre comité s'achève en ce moment. Nous présentons à tous nos concitoyens la statue du père de ce pays ; et, nous souvenant d'une inscription fameuse, nous sommes sûrs d'être les interprêtes du sentiment universel en nous écriant: "A Samuel de Champlain, le Canada reconnaissant !"

Québec, 21 septembre 1898.

LE SERMENT DU ROI

PÉTITION
DE LA SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE DE QUEBEC
AU TRÈS HONORABLE JOSEPH CHAMBERLAIN,
MINISTRE DES COLONIES.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,—l'une des plus anciennes associations nationales du Canada—, ne saurait rester étrangère à l'émotion douloureuse que fait éprouver à douze millions de sujets britanniques, professant la foi catholique romaine, la formule du serment royal à laquelle est malheureusement astreint le souverain d'Angleterre lors de son avènement au trône.

Cette formule est fausse et insultante. Elle est fausse, en ce qu'elle attribue aux catholiques des pratiques qu'ils repoussent. Elle est insultante, en ce qu'elle flétrit et dénonce des croyances qui leur sont chères et sacrées. Nous la repoussons donc de toute l'énergie de nos consciences blessées.

Les sujets catholiques de l'empire, ceux du Canada en particulier, ont fait leurs preuves de loyauté et de fidélité. Aux jours de crise et de

péril, nos pères ont versé leur sang pour que le drapeau d'Albion continuât de flotter sur les bastions de nos citadelles. Dans toute l'étendue des possessions britanniques, les catholiques se font remarquer par leur respect des institutions et des lois. Les parlements, les flottes, les armées, les voient se distinguer par l'éclat de leurs services. Pourquoi faut-il qu'après tant de siècles écoulés, depuis l'époque néfaste des guerres religieuses et civiles, le roi d'Angleterre soit encore obligé de jeter l'insulte à des millions de ses meilleurs sujets ?

La formule contre laquelle nous protestons n'est plus en harmonie avec l'esprit des temps nouveaux. Débris suranné d'un âge d'intolérance et d'ostracisme, elle ne cadre plus avec le droit public de l'Angleterre contemporaine, tel que l'ont fait les lois d'émancipation et de liberté.

Nous nous unissons donc à tous les catholiques de l'empire pour en demander l'abrogation ou la modification radicale. Que la succession royale soit garantie conformément à *l'Act of Settlement,* nous ne prétendons pas induire le Parlement à innover sur ce sujet. Mais nous demandons que l'on fasse disparaître du serment royal tout ce qui est un outrage à notre foi, une dénonciation de nos croyances.

Vous priant, Monsieur le Ministre, de bien vou-

loir mettre notre pressante supplique au pied du trône, nous avons l'honneur de nous souscrire vos très humbles serviteurs,

Le président et les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Québec, avril 1901.

Comme corollaire de cette pétition, comme une sorte de mémoire à l'appui, nous croyons opportun de reproduire ici une étude de M. Chapais sur le serment du roi, publiée vers le même temps que la protestation qu'on vient de lire était adressée au ministre des colonies.

LE SERMENT DU ROI

ET LES CATHOLIQUES [1]

La question du serment que Sa Majesté le roi Edouard VII a souscrit, le jour de l'ouverture du parlement britannique, le 14 février dernier, est plus que jamais actuelle, depuis que notre chambre des communes en a été saisie.

1.—Cette étude fut publiée d'abord dans le "Courrier du Canada" en mars 1901.

Tous nos principaux journaux ont appelé l'attention du public sur cette formule odieuse et surannée. Le câble transatlantique nous a transmis le protêt énergique que trente pairs d'Angleterre ont signé, à l'occasion de la prestation de ce serment par le nouveau roi ; et les feuilles anglaises nous ont, depuis, apporté le texte même de ce document important. La grande presse de Londres s'est préoccupée de ce grave incident. Le *Times* lui consacre un article significatif. Et, de tous côtés, l'opinion catholique s'émeut et se manifeste sous une forme non équivoque.

Il est clair que cette formule outrageante, enfantée par la passion au milieu d'une époque de discordes civiles et religieuses, doit disparaître des statuts de la libre Angleterre au vingtième siècle. Pour aider à ce résultat, dans l'humble mesure de nos forces, nous voulons offrir à nos lecteurs quelques considérations historiques et constitutionnelles sur ce sujet délicat.

Et d'abord, examinons quelle est la nature du serment royal dont tout l'empire britannique se préoccupe en ce moment.

On parle toujours, à ce propos, même dans les ouvrages historiques et dans les statuts, du *coronation oath,* du serment du couronnement. Le directeur de la *Vérité* écrivait, l'autre jour:

"Nous étions sous l'impression que la décla-

ration blasphématoire contre la présence réelle, la messe, l'invocation de la sainte Vierge et des saints, et contre le pape, devait être signée par les souverains de l'Angleterre lors de leur couronnement.

"S'il faut en croire cette dépêche, le roi Edouard VII aurait signé cette abominable formule le 14 du courant, lors de l'ouverture du parlement.

"Les journaux d'Europe nous diront ce qui en est à ce sujet."

Nous étions nous-même sous une impression analogue. Et nous avons dû nous astreindre à une longue étude à travers les vieux statuts poudreux du seizième siècle, pour nous renseigner exactement.

L'établissement de la Réforme, en Angleterre, ne s'est pas opéré sans secousses, sans intermittences, sans commotions. De Henri VIII à Guillaume III, durant un siècle et demi, l'histoire de cette grande révolution religieuse, sociale et politique, a été marquée par bien des vicissitudes, par une suite de lois et d'événements divergents, par la lutte ardente et acharnée de deux doctrines, triomphant et succombant tour à tour. Au milieu de cette terrible mêlée, de ce tragique et interminable conflit, l'ostracisme devint la note dominante de l'époque. Henri, entraîné par ses passions fatales, lance son royaume dans le schis-

me et déchaîne sur l'Angleterre le fléau des haines religieuses. Son successeur Edouard VI poursuit la même œuvre. Mais la fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon, Marie Tudor, catholique sincère, refoule le torrent vers sa source, abolit les lois antiromaines de ses deux prédécesseurs, et restaure en Angleterre le catholicisme. Elizabeth monte sur le trône, et, avec elle, le protestantisme reprend l'hégémonie. Les lois pénales encombrent les statuts. Les catholiques sont mis hors la loi et réduits à l'état d'ilotes. La reine-vierge disparaît, après un règne prospère et sanglant; et, avec les Stuarts, les institutions religieuses établies par Henri VIII et Elizabeth semblent encore une fois menacées. Charles I joue et perd sa tête dans la lutte de la prérogative contre le parlement et les sectes. Cromwell fonde une république puritaine, et écrase d'une main impitoyable toutes les résistances catholiques. Mais sa mort prématurée ouvre la porte à la restauration des Stuarts. Charles II, à demi catholique durant sa vie, et catholique complet à sa mort, son frère et son héritier le duc d'York, converti de bonne heure à la foi de sa mère, font concevoir des alarmes aux champions du protestantisme; et le parlement multiplie les lois de fer contre l'Eglise romaine et ses fidèles. Enfin Jacques II, suspect avant de régner, et redouté comme papiste durant son rè-

gne, échoue dans sa tentative de rétablir les catholiques dans le droit commun. Il se voit détrôné par son gendre et sa fille, Guillaume et Marie ; et le règne du prince d'Orange fait refleurir le régime de l'intolérance fanatique et de la persécution religieuse.

C'est au milieu de toutes ces crises, de ces changements à vue, de ce va-et-vient doctrinal, parlementaire et royal, de ce pêle-mêle de règnes incohérents et de statuts contradictoires, où l'on voit aux prises le fanatisme, la haine, l'ambition, la crainte, que furent élaborées et édictées les lois draconiennes sous le joug desquelles ont été courbés pendant près de trois siècles les catholiques anglais. Le sentiment qui les fit naître et durer fut l'appréhension de la domination étrangère, le souci de maintenir contre les entreprises du dehors, qu'elle vinssent de Rome, de Paris ou de Madrid, l'ordre de choses nouveau, établi d'abord par Henri VIII, et auquel s'étaient attachés, avec le temps, de si nombreux et de si puissants intérêts.

Voilà ce qui explique cette incroyable multiplicité de serments, de déclarations solennelles et minutieuses, qui foisonnent dans les statuts de cette époque et qui sont restés, durant deux cents ans, comme autant de barricades menaçantes et de sombres bastions, autour du trône, du parle-

ment, des fonctions publiques, pour les préserver de l'invasion romaine.

Henri VIII s'était déclaré chef de l'Eglise ; Elizabeth prescrivit un serment par lequel cette suprématie devait être professée comme un dogme (1 Elizabeth, ch. I, sect. 19.) Elle décréta qu'il devait être prêté par tous les membres des communes, mais elle en exempta les pairs (5 Elizabeth, ch. I, sect. 16 et 17). Plus tard, ce serment de suprématie fut remplacée par un nouveau, sous le règne de Guillaume et Marie. En voici la formule:

"Je promets sincèrement et je jure de porter une fidèle et vraie allégeance à Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie ; ainsi que Dieu me soit en aide.

"Je jure que, dans mon cœur, j'abhorre, je déteste et j'abjure comme impie et hérétique cette doctrine et cette attitude condamnables: que les princes excommuniés ou frappés d'interdit par le Pape, peuvent être déposés ou assassinés par leurs sujets ou par qui que ce soit ; et je déclare qu'aucun prince, prélat, personne, état ou potentat étrangers, n'a ni ne doit avoir aucune juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans les limites de ce royaume; ainsi que Dieu me soit en aide." (I Guillaume et Marie, session 1, ch. VIII, sect. 12).

Ces serments d'allégeance et de suprématie, édictés d'abord sous Elizabeth, furent une arme préventive contre les catholiques, dont ils calomniaient d'ailleurs la doctrine, en ce qui concerne l'assassinat des princes. Cependant on voulut encore d'autres sauvegardes. Le statut 25 Charles II exigea de tous les fonctionnaires civils et militaires le serment du *test* dirigé contre la transsubstantiation, et par lequel on devait jurer ce qui suit: "Je crois que dans le sacrement de la Cène il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin, au moment de la consécration, ou après, par qui que ce soit."

Mais ce n'était pas encore assez. Jacques, duc d'York, frère de Charles et son héritier présomptif, était catholique et siégeait dans la chambre des lords. Sa foi religieuse et son droit de succession étaient un cauchemar pour les chefs du protestantisme officiel. On résolut de l'atteindre, de l'amoindrir, de jeter sur sa route vers le trône un formidable obstacle, et la loi 30 Charles II, statut IIme, fut adoptée par les deux chambres après de longs débats. Elle prescrivait que, pour siéger dans la chambre des communes et dans la chambre des lords, il faudrait dorénavant souscrire la déclaration suivante, celle-là même qui émeut en ce moment tous les bons esprits dans l'empire britannique:

"Je professe, certifie et déclare solennellement

et sincèrement, en présence de Dieu, que je crois que dans le sacrement de la Cène il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ, au moment de la consécration, ou après, par qui que ce soit ; et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de quelque autre saint, et le sacrifice de la messe, tels que pratiqués maintenant par l'Eglise de Rome, sont superstitieux et idolâtriques ; et, en présence de Dieu, je professe, certifie et déclare solennellement que je fais cette déclaration et chacune de ses parties en particulier dans le sens naturel et ordinaire des mots qui m'ont été lus, tels qu'ils sont communément compris par les protestants anglais, sans aucune échappatoire, équivoque ou réserve mentale quelconques, et sans aucune dispense déjà accordée à moi, dans ce but, par le pape ou quelque autre personne ou autorité que ce soit, ou sans aucun espoir d'aucune telle dispense d'aucune personne ou autorité que ce soit, ou sans penser que je suis ou peux être acquitté devant Dieu ou les hommes, ou absous de cette déclaration ou d'aucune de ses parties, bien que le Pape ou quelque autre personne ou personnes que ce soient, pourraient m'en dispenser, ou l'annuler, ou déclareraient qu'elle est nulle et sans effet dès le principe."

Le duc parvint à éviter cette déclaration, et cela ne l'empêcha point de succéder à son frère.

Mais elle demeura dans les statuts, et le parlement anglais resta fermé durant cent cinquante-sept ans aux catholiques.

Malgré tout cela, l'arsenal des lois préventives n'était pas encore assez complet, paraît-il. Un roi catholique avait pu régner dans la personne de Jacques II, et l'on avait tremblé un moment pour l'église établie. Il fallait entourer la foi protestante d'un dernier rempart. Dans ce but, on fit la révolution de 1688. Jacques II fut détrôné ; Guillaume et Marie furent appelés au trône ; on adopta le célèbre *Act of Settlement* par lequel la succession protestante à la couronne était assurée pour l'avenir. Et, par un luxe extraordinaire de précaution et de méfiance, on exigea que chaque souverain souscrivit désormais la fameuse déclaration de la 30me Charles II. Voici le texte de cette clause de l'*Act of Settlement* :

"Tout roi ou reine de ce royaume qui succèdera, à l'avenir, à la couronne impériale de ce royaume, devra, le premier jour de la réunion du premier Parlement qui suivra son avènement, assis sur son trône dans la chambre des pairs, en présence des Lords et des Communes réunis, ou, lors de son couronnement, devant telles personnes qui lui administreront le serment du couronnement, au moment où il prêtera le dit serment,—qui devra précéder l'autre déclaration,—

faire, souscrire, et répéter distinctement la Déclaration mentionnée dans le statut passé dans la trentième année du règne du roi Charles II, intitulé: "Acte pour préserver plus efficacement la personne et le gouvernement du roi, en empêchant les papistes de siéger dans l'une ou l'autre chambre du Parlement." (Statut I Guillaume et Marie, 2me session, ch. II, sect. 10.)

Voilà la disposition légale en vertu de laquelle le souverain d'Angleterre est tenu de souscrire la déclaration, si outrageante pour les catholiques, que nous avons reproduite plus haut.

Mais il faut faire une distinction entre cette déclaration et le serment du couronnement proprement dit.

Le serment du couronnement, dont la formule fut établie par une loi, durant la première session tenue sous le règne de Guillaume et de Marie, ne contenait absolument rien d'insultant pour les sujets catholiques de Leurs Majestés. Vu que l'on confond si universellement ce *coronation oath* avec la déclaration odieuse souscrite par les souverains, à l'ouverture de leur premier parlement, nous croyons utile d'en donner ici le texte, tel qu'on le trouve dans les anciens statuts. Voici quelles devaient être les questions posées par l'archevêque ou l'évêque officiant, et les réponses du monarque:

"Promettez-vous et jurez-vous solennellement

de gouverner le peuple de ce royaume d'Angleterre et de ses dépendances suivant les statuts du parlement, les lois et les coutumes ?—Je le promets solennellement.—Voulez-vous user de votre pouvoir suivant la loi et la justice ? Voulez-vous conformer à la loi et à l'équité tous vos jugements ?—Je le veux.—Voulez-vous user de votre pouvoir pour maintenir les lois de Dieu, la vraie profession de l'Evangile, et la religion protestante réformée établie par la loi ? Voulez-vous également protéger les évêques et le clergé de ce royaume et les églises confiées à leurs soins ainsi que les droits et privilèges qui leur sont accordés par la loi ?—Je promets tout cela."

Puis, posant la main sur l'Evangile, le souverain devait ajouter: "Ce que je viens de promettre, je le tiendrai et je l'accomplirai. Ainsi que Dieu me soit en aide." Et il baisait l'Evangile (1 Guillaume et Marie, session 1, chapitre 6).

Par ce serment du couronnement le souverain devait s'engager à maintenir la religion protestante, mais il n'insultait pas ses sujets catholiques. C'est encore cette formule de 1688 qui est en usage, avec quelques légères variantes de détails.

Comme on le voit, la déclaration contre la transsubstantiation et le serment du couronnement sont deux choses bien différentes.

II

Avec la déclaration outrageante pour la foi catholique, exigée du souverain en 1689, le point culminant des mesures préventives contre un retour offensif du papisme ou du romanisme royal, —pour nous servir des expressions protestantes, —était atteint. Il ne manquait plus un anneau aux chaînes qui, dans le domaine politique, allaient garotter les catholiques pendant un siècle et demi. Il ne manquait plus une maille à la cotte protectrice du protestantisme établi. En y ajoutant quelques dispositions statuaires, qui empirèrent encore, dans l'ordre civil et social, sous les règnes d'Anne Stuart, de George I et de George II, la situation des Anglais restés fidèles à l'Eglise romaine, l'ostracisme ne laissa plus rien à désirer. Défenses, prescriptions, menaces, déclarations, serments, incapacités, restrictions, pénalités, tout était complet dans ce vaste et tortueux système de persécution, de tyrannie religieuse et politique. Les catholiques, chassés de partout, exclus de l'administration, de l'armée, de la marine, exilés de la vie publique, ployés sous le carcan des statuts implacables, étaient devenus des parias dans leur patrie. Ils ne pouvaient risquer un mouvement en dehors du cercle étroit où ils étaient parqués, sans aussitôt sentir la pointe d'une loi pénale leur entrer dans la gorge.

Cette situation dura pendant un long siècle sans aucun adoucissement. Mais à mesure que s'affaiblit le souvenir des luttes civiles et des conflits sanglants, à mesure que s'évanouirent les sujets d'appréhension pour la dynastie protestante, un esprit nouveau finit par se faire sentir dans les hautes sphères de l'Etat. Lorsque les tentatives des prétendants Stuarts eurent finalement échoué, lorsque la maison de Hanovre se vit définitivement établie sur un trône non disputé, lorsque le loyalisme fut devenu le drapeau commun de tous les partis, on commença par trouver parfois embarrassant le sombre et pesant appareil des lois pénales, héritage des époques troublées et des révolutions violentes. Petit à petit les idées de tolérance religieuse recouvrèrent quelque crédit. Un historien protestant, May, écrit:

"Le règne de George III s'ouvrait sous des auspices favorables à la liberté religieuse. L'esprit intolérant du parti de la haute église avait été bien abattu depuis le règne de la reine Anne. Les excès frénétiques de Sacheverell et d'Atterbury avaient baissé pavillon devant la philosophie libérale de Milton et de Locke, de Jérémie Taylor, de Hoodley, de Warburton et de Montesquieu. L'église jouissait de la paix et l'Etat avait cessé de se défier des catholiques et des non-conformistes. Jamais, depuis

la Réforme, aucun monarque n'était monté sur le trône dans un moment aussi exempt de discordes et d'embarras religieux... Etant donné l'état de l'église et des autres corps religieux, il fallait enfin commencer l'œuvre de l'adoucissement général du code pénal. Ce code, fruit de plus de deux siècles, était absolument incompatible avec le gouvernement d'un pays libre. La liberté de pensée et de discussion était devenue un droit constitutionnel ; mais la liberté de conscience restait interdite. La loi présumait toujours l'unité religieuse, lorsque la diversité religieuse était notoire... Le progrès des lumières fit se révolter les hommes d'Etat les plus judicieux de tous les partis contre quelques-unes des lois pénales qui restaient toujours en force contre les catholiques. On les avait généralement laissées dormir, mais elles pouvaient, n'importe à quel moment, être réveillées par la bigoterie des fanatiques, la cupidité de certains parents ou dénonciateurs avides. Plusieurs prêtres avaient été poursuivis pour avoir dit la messe. L'un d'eux, M. Maloney, ayant été traduit devant les tribunaux, fut fatalement condamné, en vertu de la loi, à l'emprisonnement perpétuel. Le gouvernement fut très embarrassé de cette mise en lumière de la loi, et le roi n'ayant osé gracier le condamné, les ministres se déterminèrent à faire libérer le malheureux prêtre sous leur propre res-

ponsabilité." (May, *Constitutional History of England,* vol. II, pp. 324, 329, 335.)

Ce fut en 1778 que le parlement anglais commença à défaire l'œuvre d'ostracisme élaboré pendant deux siècles par la passion religieuse et politique. Sir George Saville proposa une mesure de soulagement en faveur des catholiques. Avant l'introduction de ce bill, une loyale adresse fut présentée au roi par dix lords et cent soixante-trois autres citoyens catholiques, exprimant leur dévouement à la constitution et au souverain. Le *Roman Catholic relief Act* de 1778 passa sans encombre. On démontra au parlement qu'en vertu des lois pénales, les prêtres célébrant les offices de leur Eglise étaient passibles d'emprisonnement perpétuel ; que les héritiers catholiques, envoyés par leurs parents à l'étranger pour y recevoir leur éducation, étaient déchus de leurs droits de succession, au bénéfice des plus proches héritiers protestants ; que les catholiques ne pouvaient acquérir de propriétés par achat ; et ainsi de suite. En présence d'une telle démonstration, le bill de sir George Saville fut adopté rapidement par les deux chambres. C'était le premier pas dans la voie des réparations.

Le second pas fut fait en 1791. M. Mitford présenta un bill par lequel une nouvelle formule de serment d'allégeance était substituée à l'ancien-

ne, pour les catholiques. En souscrivant cette nouvelle formule, les catholiques se trouvaient libérés des lois pénales. Tel que présenté aux communes, le bill laissait beaucoup à désirer. Le serment proposé était encore sujet à de graves objections, au point de vue de notre foi. Il imputait à l'Eglise catholique des doctrines qu'elle ne professe pas. Heureusement, dans la chambre des lords, le projet fut amélioré, grâce aux efforts de deux évêques anglicans,—disons-le à leur honneur—, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Saint-David. La formule, sans être parfaite, était tolérable. Et en la souscrivant, les catholiques recouvraient la liberté de culte et d'éducation, obtenaient accès au barreau, étaient débarrassés de règlements tracassiers qui gênaient leurs droits de propriétaires. Les pairs catholiques, sans obtenir le droit de siéger et de voter, rentraient dans leur privilège de communiquer librement avec le roi.

Cependant, ce n'était pas encore là l'émancipation politique. La vie publique restait fermée aux catholiques anglais. Et ce fut la grosse question qui se posa aux hommes d'Etat britanniques, dès le commencement du siècle, aussitôt que l'union parlementaire de l'Angleterre et de l'Irlande fut consommée. Pouvait-on continuer à laisser sans représentation des milliers de catholiques, surtout lorsque cette représentation devenait

sans danger, puisqu'elle serait noyée dans une immense majorité protestante, au sein du parlement uni des trois royaumes ? Le grand ministre qui s'appelait William Pitt ne le crut pas. Au lendemain de l'Union, il proposa un projet d'émancipation qui aurait épargné à l'Angleterre bien des maux et des embarras. Ce projet eût ouvert aux catholiques le parlement et les fonctions publiques, vingt-huit ans avant la mesure mémorable qui ne devait être obtenue, en 1829, que sous la poussée gigantesque d'O'Connell.

Mais le refus péremptoire du roi George III barra le chemin à M. Pitt, qui se retira du pouvoir.

Toutefois, l'idée avait été conçue, elle avait pris corps par l'initiative du plus illustre des hommes d'Etat anglais, elle était entrée dans le domaine des questions vivantes et actuelles, et elle ne devait plus en sortir, jusqu'à ce qu'elle triomphât sous le ministère de lord Wellington, en 1829.

III

Il serait trop long de faire l'historique complet de toutes les tentatives qui, de 1801 à 1829, eurent pour but l'émancipation politique des catholiques par le parlement anglais. En 1805, lors Grenville, dans la chambre des lords, et M. Fox, dans

la chambre des communes, présentèrent une motion, dont l'objet était la prise en considération d'une pétition par laquelle les catholiques irlandais demandaient l'abrogation des incapacités dont ils étaient frappés. Dans l'une et l'autre chambre, cette motion fut rejetée.

En 1807, le ministère de lord Grenville présenta un bill qui ouvrait aux catholiques les grades dans l'armée et la marine. Mais le roi Georges III soutint qu'il n'avait pas autorisé ses ministres à aller aussi loin que le bill proposé par eux, et il leur signifia un renvoi d'office.

Pendant vingt ans, cette lutte se continua avec des alternatives de succès et de revers, ceux-ci plus nombreux que ceux-là, mais impuissants à lasser la constance des champions de la liberté civile. En 1811, des motions analogues à celles de lord Grenville et de Fox furent repoussées par des majorités écrasantes. En 1812, nouvel échec. Mais la même année, le grand orateur de cette époque, M. Canning, s'étant constitué le champion des pétitions catholiques, fit adopter par la chambre des communes une motion favorable à la prise en considération de la question. En 1813, M. Grattan fit passer une motion analogue, puis présenta un bill qui ouvrait les deux chambres aux catholiques, leur offrait l'avantage de remplacer par un serment nouveau le serment contre la transsubstantiation, et leur rendait accessibles toutes

les fonctions civiles et militaires, sauf quelques exceptions. Mais, malheureusement, ce bill subit un amendement fatal. Par un vote de 251 contre 247, on retrancha la clause qui permettait l'entrée du parlement aux catholiques, et la mesure fut abandonnée.

En 1819, des propositions favorables à l'émancipation furent repoussées dans les deux chambres. La même année, lord Grey présenta un bill dont l'objet était précisément la suppression du serment fameux qui agite en ce moment l'opinion, l'abrogation des déclarations contre la transsubstantiation et l'invocation des saints, requises des officiers civils et militaires et des membres du parlement. Ce bill fut rejeté par une majorité de cinquante-neuf voix dans la chambre des lords. Mais dans la chambre des communes, une motion favorable aux catholiques ne fut repoussée que par deux voix.

En 1821, une motion du même genre fut adoptée par les communes, à une majorité de six voix. En 1822, la majorité monta à douze voix, en 1825, à vingt-sept voix. Le bill présenté par M. Plunket, en 1821, abolissait la malheureuse déclaration contre la transsubstantiation, la messe et l'invocation des saints. On comprenait que cette invention des âges de proscription était la clef de voûte de l'intolérance, et que les premiers coups devaient être portés sur ce point. Durant toute

cette phase, ce fut la chambre des lords qui fit échouer les mesures de justice.

Cependant, l'esprit de liberté s'exaspérait devant cette longue résistance de l'oppression. L'opinion catholique s'irritait. L'Irlande était devenue un volcan. Depuis vingt ans, les sessions se succédaient, les pétitions catholiques s'accumulaient dans les casiers de la chambre des communes et de la chambre des lords, et après un débat parfois brillant, après un ou deux votes parfois heureux, elles finissaient par aller dormir dans la poussière et les ténèbres des archives parlementaires. Etait-il surprenant que l'agitation prît un caractère aigu ?

En 1827, les catholiques eurent un moment d'espoir. L'homme éminent qui leur avait tendu la main à plusieurs reprises, M. Canning, devint premier ministre. Mais au bout de quelques mois il était mort. Et, en face d'un ministère apparemment plus hostile que jamais, la colère succéda à l'espérance. O'Connell, le prodigieux tribun, était descendu dans l'arène, et les échos de sa voix puissante, traversant le détroit, venaient faire retentir jusqu'à Westminster des clameurs de liberté. L'Association catholique soulevait l'Irlande et poussait tout un peuple, non plus vers les luttes sanglantes et stériles, mais vers la bataille constitutionnelle, implacable et féconde. La question prenait une tournure nouvelle.

En 1828, un fait mémorable se produisit. A la célèbre élection de Clare, O'Connell fut choisi comme député de ce comté à la chambre des communes. Le grand agitateur, le leader formidable venait frapper à la porte du palais de Westminster, et, avec lui, c'étaient la liberté civile, les droits égaux, l'équité politique, les franchises populaires, l'âme et le cœur d'une nation qui frappaient.

La résistance n'était plus possible. Wellington, le "duc de fer", avec ce coup d'œil clair et ferme qui lui avait fait gagner tant de batailles, comprit que le moment était arrivé de mettre l'épée au fourreau et de traiter. Il gagna le concours de Peel, et ces deux hommes firent adopter par le parlement anglais, si longtemps récalcitrant, le fameux "Acte d'émancipation de 1829," par 180 voix de majorité aux communes, et par 105 voix de majorité à la chambre des lords.

IV

Quelle était donc la disposition principale, la clause essentielle de cette loi célèbre, intitulée: *An Act for the relief of His Majesty's roman catholic subjects ?* La disposition principale de cette loi, qui contenait quarante articles, c'était incontestablement la première. Et quelle était sa portée ? Elle abolissait, elle supprimait la décla-

ration trop fameuse, la formule outrageante et tyrannique qui, depuis un siècle et demi, ostracisait les catholiques anglais et faisait d'eux des parias politiques.

Reproduisons-la, cette clause libératrice, dans son texte original, telle qu'elle apparut aux regards émus de Plunket, de Brougham, de Grey, de sir Francis Burdett, d'O'Connell, de tous ceux qui avaient lutté pour la justice, lorsque Wellington et Peel la soumirent aux lords et aux communes d'Angleterre:

"Whereas by various Acts of Parliament certain Restraints and disabilities are imposed on the Roman Catholic subjects of His Majesty, to which other subjects of His Majesty are not liable: And whereas by various Acts certain Oaths and certain Declarations, commonly called the Declarations against Transubstantiation and the Invocation of Saints and the Sacrifice of the Mass, as practised in the Church of Rome, are or may be required to be taken, made, and subscribed by the subjects of His Majesty, as Qualications for sitting and voting in Parliament, and for the Enjoyment of certain Offices, Franchises and Civil Rights: Be it enacted by the King's most Excellent Majesty, by and with the Advice and consent of the Lords Spiritual and Temporals, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the Authority of the same, that

from and after the Commencement of this Act all such Parts of the said Acts as require the said Declarations, or either of them, to be made or subscribed by any of His Majesty's subjects, as a Qualification for sitting and voting in Parliament, or for the Exercise or Enjoyment of any Office, Franchise or Civil Right, be and the same are (save as hereinafter provided) hereby repealed."

[Traduction]

"Attendu que par différents actes du parlement certaines restrictions et incapacités sont imposées aux sujets catholiques romains de Sa Majesté, auxquelles les autres sujets de Sa Majesté ne sont pas soumis: et attendu que par différents actes les sujets de Sa Majesté sont ou peuvent être requis de prêter, faire ou souscrire certains serments et certaines déclarations, appelés communément la déclaration contre la transsubstantiation, l'invocation des saints et le sacrifice de la messe, tels que pratiqués dans l'Eglise de Rome, comme qualification pour siéger et voter en Parlement, et pour jouir de certains offices, franchises et droits civils: Qu'il soit décrété par la très excellente Majesté du Roi, par et avec l'avis et le consentement des lords spirituels et

temporels et des communes, assemblés dans ce présent parlement, et par l'autorité de celui-ci, qu'à compter de et après la mise en vigueur de cet Acte toutes les parties des dits Actes qui exigent que les dites déclarations, ou aucune d'elles, soient faites ou souscrites par aucun des sujets de Sa Majesté, comme qualification pour siéger et voter en parlement, ou pour l'exercice ou la jouissance d'une charge, franchise ou droit civil, soient et sont par le présent abrogées (sauf les exceptions indiquées)."

Enfin, après cent cinquante ans, la tache qui souillait les statuts de la libre Angleterre était effacée. La tyrannique et blasphématoire déclaration, née dans un jour de colère et de fanatisme, était déchirée par le même pouvoir qui l'avait édictée jadis, et la liberté civile triomphait des préjugés et des haines qui, si longtemps, lui avaient fait obstacle !

La section deuxième de l'Acte d'émancipation substituait une nouvelle formule de serment à l'ancienne. Nous croyons utile de transcrire ici cet article :

"Et qu'il soit décrété qu'à compter de et après la mise en vigueur de cet acte, toute personne professant la religion catholique romaine, qui appartient à la pairie, ou qui, après la mise en vigueur de cet acte sera élue comme membre de la chambre des communes, pourra légalement siéger et

voter dans l'une ou l'autre chambre du parlement, pourvu qu'elle soit, sous tous autres rapports, qualifiée à y siéger et à y voter, lorsqu'elle aura prêté et souscrit le serment suivant au lieu des serments d'allégeance, de suprématie et d'abjuration :

" Je promets sincèrement et je jure que je serai " fidèle et garderai une vraie allégeance à Sa Ma- " té le roi George IV, et que je le défendrai de " toutes mes forces contre toute conspiration ou " tentative qui pourraient être faites contre sa " personne, sa couronne et sa dignité ; et je ferai " tous mes efforts pour découvrir et révéler à Sa " Majesté, ses héritiers et ses successeurs, toutes " les trahisons et les conspirations déloyales qui " pourraient être faites contre eux : Et je promets " filèlement de maintenir, de supporter, de défen- " dre de toutes mes forces, la succession de la " Couronne, laquelle succession, en vertu d'un " Acte intitulé "Acte pour la limitation addition- " nelle de la Couronne et la meilleure protection " des droits et de la liberté du sujet," est et de- " meure limitée à la princesse Sophie, électrice de " Hanovre et aux héritiers de son corps, appar- " tenant à la religion protestante ; repoussant et " abjurant entièrement toute soumission ou allé- " geance envers toute autre personne réclamant " ou prétendant posséder un droit à la couronne " de ce royaume : Et je déclare de plus que ce

" n'est pas un article de ma foi et que je répudie,
" rejette et repousse l'opinion que les princes ex-
" communiés ou interdits par le Pape, ou aucune
" autre autorité émanant du siège de Rome, peu-
" vent être déposés ou assassinés par leurs sujets
" ou par qui que ce soit: Et je déclare que je ne
" crois pas que le Pape de Rome, ou aucun autre
" prince, prélat, homme, Etat ou potentat étran-
" gers ont ou doivent avoir aucun pouvoir, juri-
" diction, prééminence ou supériorité directement
" ou indirectement, dans les limites de ce royau-
" me. Je jure que je défendrai de toutes mes for-
" ces le règlement de la propriété dans ce royau-
" me, tel qu'il a été établi par les lois: Et, par le
" présent, je répudie, désavoue et repousse solen-
" nellement toute intention de renverser l'établis-
" sement actuel de l'Eglise, tel qu'il est réglé par
" la loi dans ce royaume: Et je jure solennelle-
" ment que je n'exercerai jamais aucun privilège
" auquel j'ai ou je puis avoir droit, pour troubler
" ou affaiblir la religion protestante ou le gou-
" vernement protestant dans le royaume-uni: Et,
" en présence de Dieu, je professe, atteste et dé-
" clare solennellement que je fais cette déclara-
" tion, et chaque partie d'icelle, dans le sens na-
" turel et ordinaire des expressions de ce serment,
" sans aucune réserve, équivoque, ou restriction
" mentale. Ainsi, que Dieu me soit en aide."

Cette formule nouvelle était surchargée d'une

phraséologie bien superflue. A quoi bon toutes ces promesses surabondantes, tous ces engagements juxtaposés, toute cette multiplicité d'attestations, tout ce luxe de sauvegardes et de garanties contre des périls imaginaires ? Où étaient les prétendants qui pouvaient menacer la dynastie régnante ? Quelles craintes pouvait-on raisonnablement concevoir pour le maintien de la succession, de l'établissement politique et religieux, de la constitution et du droit public anglais ? Evidemment on se garait contre des fantômes ; voilà ce que nous voyons clairement aujourd'hui, et ce que l'on a compris, quelques années plus tard, en Angleterre. Mais il faut se reporter à 1829 pour apprécier justement l'Acte d'émancipation. Il faut se rappeler les préjugés formidables, les aveugles préventions, les appréhensions étonnantes, qui dominaient dans bien des sphères et qui agitaient l'opinion, pour comprendre comment telles ou telles dispositions ont été insérées dans la loi. La formule nouvelle, qui laissait tant à désirer, avait été rédigée avec la préoccupation de calmer les scrupules, de tempérer les oppositions, d'atténuer le coup porté aux ultras, aux partisans acharnés du *statu quo*.

Tel qu'il était, le nouveau serment, quoique désagréable dans plusieurs de ses parties, ne contenait plus rien de contraire à la foi catholique, aux doctrines de l'Eglise. Le bill fut sanctionné

le 14 avril 1829 ; et il devait avoir force de loi dix jours après son adoption. Le 28 avril, trois pairs catholiques, le duc de Norfolk, lord Clifford et lord Dormer, prêtèrent le serment et vinrent prendre dans la chambre des lords les sièges dont eux et leurs ancêtres avaient été écartés pendant un siècle et demi. Quelques jours plus tard, ils furent suivis par trois autres pairs catholiques, lord Stafford, lord Petre et lord Stourton. Enfin, quelques mois après, O'Connell, réélu triomphalement par le comté de Clare, souscrivait la nouvelle formule, et entrait dans cette chambre des communes dont il avait forcé les portes.

Au point de vue de la déclaration contre la transsubstantiation, l'invocation des saints et le sacrifice de la messe, quel était l'effet précis de la loi d'émancipation (10 George IV, ch. VII) ! Le voici. La déclaration était abolie pour tous les sujets de Sa Majesté. Dorénavant ils pouvaient siéger au parlement, et occuper les fonctions et les charges publiques sans souscrire cette formule. Mais l'article 12 exceptait quelques fonctions, telles que celles de régent du royaume, de lord chancelier d'Angleterre, de lord lieutenant et de lord chancelier d'Irlande, de haut commissaire de Sa Majesté à l'assemblée de l'église d'Ecosse, etc. Pour remplir ces charges, après comme avant l'Acte de 1829, il fallait faire la décla-

ration abolie d'une manière générale par cet Acte. C'était encore là une concession aux préjugés dominants.

Ainsi donc, en 1829, après l'adoption de l'Acte d'émancipation, la déclaration insultante pour notre foi, décrétée par le statut 30 Charles II, ne restait plus exigible que du lord chancelier d'Angleterre, du lord lieutenant et du lord chancelier d'Irlande, du haut commissaire délégué à l'Assemblée de l'église d'Ecosse, et de quelques officiers de juridiction ecclésiastique. Puis, avec ces fonctionnaires et au-dessus d'eux, le Roi demeurait astreint à cette déclaration offensante, en vertu de l'*Act of Settlement*.

Un pas immense avait été fait. Disons mieux : un abîme avait été franchi ; l'égalité politique avait été conquise ; l'esprit de tolérance avait brisé des entraves séculaires ; l'ostracisme d'un autre âge avait été vaincu. Que restait-il à faire? Il restait à poursuivre l'insultante et funeste déclaration jusque dans ses derniers retranchements.

Cette œuvre a été presque complètement accomplie, et la déclaration royale est aujourd'hui le dernier vestige d'une législation violente et tyrannique, solennellement condamnée et répudiée par le parlement et l'opinion britannique de notre époque contemporaine.

V

Nous espérons pouvoir démontrer victorieusement que la déclaration exigée du souverain d'Angleterre à son avènement ne peut plus être maintenue, après l'attitude que le parlement britannique a prise au sujet de cette déclaration, en plusieurs circonstances.

Voici ce que nous voulons établir: Le parlement anglais a affirmé par ses débats et par ses actes, que la déclaration contre la transsubstantiation, contre l'invocation des saints et le sacrifice de la messe, est outrageante, injurieuse, injuste et surannée ; qu'elle ne correspond plus aux idées, ni à la situation, ni au droit public contemporain; qu'elle est indigne de rester dans les statuts d'un libre pays comme l'Angleterre ; et qu'elle ne doit désormais être imposée à aucun officier, à aucun fonctionnaire publics. Et alors, comment peut-il être soutenu raisonnablement que le roi, le chef de l'empire, le souverain de douze millions de catholiques, qui comptent parmi ses plus loyaux et ses plus fidèles sujets, doit demeurer seul astreint à cette formule insultante et discréditée ?

En effet, telle est la situation présente. L'Acte d'émancipation de 1829 avait aboli la déclaration contre la transsubstantiation pour les membres

des deux chambres, et pour les fonctionnaires et les officiers de la couronne généralement. Mais quelques-uns de ceux-ci, comme nous l'avons vu, étaient restés soumis à l'obligation de la souscrire. Après un certain nombre d'années, le parlement dut s'occuper encore de cette question du serment. L'état de choses créé par la loi de 1829 ne pouvait durer toujours. Cette loi avait été un progrès incontestable ; cependant, elle n'avait pas encore réalisé l'égalité parfaite entre les membres du parlement. Par exemple, en vertu de ce statut, ces derniers prêtaient des serments différents, suivant qu'ils appartenaient à des religions différentes. Les protestants prêtaient les serments d'allégeance, de suprématie et d'abjuration ; les catholiques prêtaient le serment prescrit par l'acte 10, George IV, chapitre VII, article 2. Bon nombre d'esprits éclairés se dirent que c'était là une anomalie, et qu'on devait pouvoir trouver un texte convenant à tout le monde.

Le parlement commença par manifester son désir de simplifier les interminables formules transmises par les vieux statuts. En 1858, on fusionna les trois serments d'allégeance, de suprématie et d'abjuration, prêtés par les membres protestants des deux chambres, en un seul serment beaucoup plus simple, mais d'une phraséologie encore trop touffue. En 1866, on fit un pas de plus : on voulut en finir avec la disparité de

prestation, qui existait depuis 1829, et on adopta le statut 29 Victoria, chapitre XV, dont le préambule et la clause première se lisaient comme suit:

"Attendu qu'il est expédient qu'un serment uniforme soit prêté par les membres des deux chambres du parlement quand ils y prennent leur siège: Qu'il soit décrété par Son Excellente Majesté la Reine, par et avec l'avis et le consentement des lords spirituels et temporels et des communes, en ce présent parlement assemblé, et par l'autorité d'icelui, comme suit:

"1o Le serment qui doit être fait et souscrit par les membres des deux chambres du parlement, en prenant leurs sièges dans chaque parlement sera dans la forme suivante: "Je jure que " je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa " Majesté la Reine Victoria; et je promets fidèle- " ment de maintenir et de supporter la succession "à la couronne, telle qu'elle est limitée et réglée " en vertu de l'Acte passé sous le règne du Roi " Guillaume III, intitulé: "Acte pour la limita- " tion additionnelle de la couronne et la meilleu- " re protection des droits et des libertés du sujet," " et des actes subséquents d'Union avec l'Ecosse " et l'Irlande. Ainsi, que Dieu me soit en aide."

Enfin, en 1868, la formule du serment parlementaire fut encore simplifiée et raccourcie. On la réduisit à ce texte très bref: "Je jure que je serai fidèle et prêterai une vraie allégeance à Sa

Majesté la Reine Victoria, ses héritiers et successeurs, conformément à la loi. Ainsi, que Dieu me soit en aide." (31 et 32 Vict., ch. LXXXII, sect. 2 et 8).

Est-ce que, dans sa concision, cette formule ne comporte pas vraiment tous les sentiments de loyauté dont on se propose d'obtenir l'attestation solennelle dans un serment de ce genre ?

En même temps que le parlement ramenait le serment aux proportions simples et à la phraséologie facilement compréhensible qu'il doit avoir, il manifestait encore d'une façon non équivoque l'esprit nouveau qui avait remplacé l'intolérance ancienne. Et c'est ici qu'éclatent surtout l'illogisme et l'inconvenance de l'obligation en vertu de laquelle le roi est tenu de souscrire la déclaration outrageante dont nous avons si souvent parlé dans cette étude. En 1866, un député catholique, sir Colman O'Loghlen, député du comté de Clare, l'ancien comté d'O'Connell, présenta un bill dont le but était de supprimer la déclaration fameuse, pour tous les fonctionnaires qui y étaient restés astreints après la loi d'émancipation de 1829. Voici quel était le titre de ce projet de loi: "Acte pour abolir une certaine déclaration, appelée communément la déclaration contre la transsubstantiation, contre l'invocation des saints et le sacrifice de la messe tels que pratiqués dans l'Eglise de Rome, et pour supprimer

l'obligation de la prêter, faire ou souscrire comme qualification à l'exercice ou à la jouissance d'aucun office, franchise ou droits civils." Il est important de mettre sous les yeux du public le préambule et la section première de ce bill :

"Attendu que, en vertu de différents actes, une certaine déclaration, communément appelée déclaration contre la transsubstantiation, contre l'invocation des saints et le sacrifice de la messe, tels que pratiqués dans l'Eglise de Rome, laquelle déclaration est plus amplement décrite dans la cédule annexée à cet acte, doit être prêtée, faite et souscrite par les sujets de Sa Majesté pour la jouissance de certains offices, franchises et droits civils : et attendu qu'il est expédient de changer la loi sous ce rapport et d'abolir la dite déclaration :

"Qu'il soit décrété ce qui suit par Sa Très Excellente Majesté la Reine, par et avec l'avis et le consentement des lords spirituels et temporels, et des communes, assemblés dans ce présent parlement, et par l'autorité d'icelui :

"1o. A compter de et après l'adoption de cet acte, toutes telles parties des dits actes qui exigent que la dite déclaration soit prêtée, faite ou souscrite par les sujets de Sa Majesté, comme qualification pour l'exercice ou la jouissance d'aucun office, franchise ou droits civils, seront et sont par le présent abrogés ; et il ne sera plus

obligatoire pour personne de prêter, faire ou souscrire la dite déclaration comme qualification pour l'exercice ou la jouissance d'aucun office, franchise ou droit civils, dans les limites du royaume."

Voilà quel était l'objet du bill de Sir Colman O'Loghlen: effacer des statuts, en tant que les sujets de Sa Majesté étaient concernés, la déclaration odieuse qui y faisait tache depuis près de deux siècles.

Comment ce bill fut-il accueilli ? Sans doute, il se trouva quelques fanatiques pour le combattre. Mais il fut reçu avec faveur par la chambre des communes, et le gouvernement l'accepta. C'était alors le cabinet de lord Derby et de M. Disraëli qui était au pouvoir. Ce dernier, qui était chancelier de l'échiquier, fit la déclaration suivante:

"Le gouvernement n'a aucune intention de s'opposer à cette proposition. Je dois dire cependant, que nous aurions préféré que cette question fût résolue par un acte général relatif à l'état présent des serments et déclarations, lesquels, comme la chambre pourra s'en convaincre par les documents récemment produits devant elle, comportent beaucoup d'anomalies et de phraséologie inutile. Il aurait mieux valu que toute la question fût soumise à un corps compétent, qui en traitant un de ses aspects, aurait eu tous les au-

tres en vue. Cependant, mon honorable ami est désireux de faire disparaître des mots très pénibles, d'un caractère très spécial, à leur origine, adaptés à un objet particulier, et qui sont devenus inutiles. Comme ces mots ont plutôt pour résultat maintenant de causer de la peine que de servir à un but utile, il est impossible au gouvernement de refuser son assentiment." (*Hansard's Debates,* 3me série, vol. 182, p. 642).

Appuyé par le gouvernement, le bill abolissant la déclaration contre la transsubstantiation subit victorieusement ses trois lectures dans la chambre des communes. Mais il ne fut pas adopté en 1866 par la chambre des lords, parce qu'une commission avait été nommée pour étudier généralement la question des serments promissoires.

Cependant, sir Colman O'Loghlen revint à la charge, l'année suivante. Le débat qui eut lieu alors est d'une extrême importance, en ce qu'il fait ressortir d'une manière frappante l'anomalie de la situation où se trouve placé le roi d'Angleterre, relativement à la déclaration.

Le député de Clare ne prit pas de chemins de traverse pour arriver à son but, mais il parla au contraire avec la plus loyale franchise.

Voici un passage de son discours sur la seconde lecture du projet:

"L'objet du bill est de faire disparaître des statuts une déclaration insultante et offensante, qui

date du règne de Charles II. Je ne lirai pas les termes de cette déclaration. Elle stigmatise quelques-unes des doctrines et des cérémonies les plus sacrées de l'Eglise catholique, en les qualifiant de superstitieuses et d'idolâtriques. Je ne crois pas qu'un seul honorable membre de cette chambre voudrait soutenir le maintien de cette déclaration. En 1829 elle fut abandonnée quant aux charges qui furent alors rendues accessibles aux catholiques romains ; mais jusqu'ici elle est requise du lord chancelier d'Angleterre, du lord chancelier d'Irlande, du lord lieutenant d'Irlande, du chancelier des universités d'Oxford, de Cambridge et de Dublin, et de tout officier de la couronne qui, légalement, ne peut être un catholique romain. L'objet du bill est de supprimer la déclaration. Il ne touche pas à la qualification requise pour occuper aucun office. Il laisse la loi telle qu'elle est, mais il abolit la déclaration." (*Hansard's Debates*, 3me série, vol. 185, p. 1091.)

Ainsi donc la question était posée sans ambages devant le parlement. Sir Colman O'Loghlen ne dissimulait ni sa pensée, ni la portée de son projet. Il voulait faire disparaître la trop célèbre déclaration, parce qu'elle insulte notre foi, parce qu'elle traite de superstitieuses et d'idolâtriques les doctrines et les pratiques de l'Eglise catholique. Il ne pouvait y avoir d'équivoque.

Le champion du fanatisme fut M. Newdegate,

une espèce de Clarke Wallace anglais, qui combattit le bill avec acharnement. Il proposa des amendements qui furent repoussés. Et, après l'un de ces échecs, il prononça les paroles suivantes:

"Mon amendement a été rejeté, et il est parfaitement clair que l'objet du bill n'est pas simplement de faire disparaître des termes offensants, mais de défendre à tous les officiers de l'Etat de faire la déclaration ou une déclaration équivalente à celle que, d'après le *Settlement Act,* le souverain de ce pays est tenu de faire le jour de son couronnement. Et si la chambre des lords adopte ce bill, le souverain sera appelé à faire une déclaration que le parlement aura déclarée indigne d'être prêtée par aucun officier de l'Etat." (*Hansard's Debates,* 3me série, vol. 187, p. 574.)

Il est inutile de souligner l'importance de cette dernière phrase, au point de vue de la question qui nous occupe. Si vous abolissez la déclaration pour tout le monde, disait ce fanatique clairvoyant, vous proclamez qu'elle est indigne d'être souscrite par qui que ce soit, et qu'elle n'est bonne que pour le souverain !

A la chambre des lords, le débat fut encore plus intéressant. Ce fut lord Kimberley qui présenta le bill. Et son discours fut une condamnation écrasante de la déclaration:

"Le bill, dit-il, propose d'abolir la déclaration

contre la transsubstantiation ; je suis convaincu que les lords seront d'opinion qu'il n'est pas raisonnable ni désirable de la maintenir. Je ne fatiguerai pas la chambre en lisant la déclaration, quoique ce serait peut-être le meilleur argument en faveur de la deuxième lecture du bill. La déclaration affirme que certaines doctrines et certaines pratiques de l'Eglise de Rome sont superstitieuses et idolâtriques. J'ai été moi-même appelé à la faire devant le conseil privé d'Irlande, devant un grand nombre de personnes appartenant à la foi catholique romaine, et je dois déclarer que jamais de ma vie je n'ai fait une déclaration aussi pénible que lorsque j'ai dû, en présence d'hommes de haute position et pour qui j'avais le plus grand respect, déclarer que la croyance de leur religion était superstitieuse et idolâtrique. Sans doute, étant moi-même un protestant sincère, je n'avais personnellement aucune répugnance à exprimer mon assentiment à ce qui était l'un des articles de l'église réformée. Mais je trouvais qu'une telle déclaration, dans les circonstances, était à la fois offensante et inutile, et qu'on devrait l'abolir." (*Hansard's Débates,* 3me série, vol. 187, p. 1380.)

Ces nobles paroles avaient une portée immense dans la bouche de lord Kimberley. Cet homme d'Etat distingué proclamait, en pleine chambre

des lords, le caractère outrageant, l'inutilité de la déclaration, et l'opportunité de son abolition.

Le porte-parole du fanatisme dans la haute assemblée fut le marquis de Westmeath. Il fit une sortie furibonde contre le projet :

"Le changement proposé par ce bill est une révolution, s'écria-t-il. Ce n'est rien moins qu'une révolution. (Rires). La question de savoir si ce pays va continuer à être un pays protestant ne doit pas être traitée légèrement. Les auteurs réels de ce bill sont les Jésuites, qui on le sait, sont dans ce pays contrairement à la loi. Le noble lord (lord Kimberley) a-t-il préparé un projet par lequel notre illustre souveraine pourrait être absoute de la déclaration qu'elle a faite au commencement de son règne ; ou bien Sa Majesté sera-t-elle liée par une déclaration qui ne liera plus nécessairement aucun de ses sujets ? (*Hansard's Debates*, 3me série, vol. 188, p. 1380.)

Au milieu de ses excès de langage, l'orateur indiquait ici très nettement quelle serait la signification du vote de la chambre si elle adoptait le bill. Un autre lord fut encore plus explicite :

"Ce bill, s'écria le marquis de Bath, placera le souverain dans un isolement plein d'anomalie. Et il incombera au Parlement dans un avenir plus ou moins prochain de considérer si le souverain ne doit pas être délivré de la nécessité de

cette déclaration." (*Hansard's Debates,* 3me série, vol. 188, p. 1384.)

Le dernier mot était dit. Si le bill est adopté, si la déclaration est abolie, si elle est déclarée insultante, si elle ne mérite pas d'être souscrite par le lord chancelier, par le lord lieutenant, par aucun officier de la couronne, alors dans quelle position se trouvera le souverain ? Devra-t-il, seul dans tout son royaume, être astreint à une déclaration condamnée par les deux chambres du parlement, comme inutile, outrageante et surannée ? Si la déclaration est injurieuse et inconvenante dans la bouche du chancelier, le sera-t-elle moins dans la bouche du roi ?

Voilà ce que signifiait le mot du marquis de Bath. Et, après l'avoir entendu, la chambre des lords adopta le bill. Et ce bill est contenu au Statut 30 et 31 Victoria, chapitre 62.

VI

Pour compléter l'œuvre accomplie graduellement pendant le cours du dix-neuvième siècle, il ne reste donc plus au parlement anglais qu'à délivrer le roi de cette déclaration répudiée par tout le monde. Nous espérons avoir démontré dans cette étude que cet acte s'impose, que le parlement impérial ne peut s'y soustraire, qu'il doit

cela au souverain, et qu'il le doit aussi aux douze millions de catholiques, fidèles sujets de ce vaste empire, dont la loyauté mérite autre chose qu'une sanglante injure, qu'un éclatant soufflet donné par la main royale à l'aurore de chaque nouveau règne.

Pourquoi cette déclaration, débris nuisible d'un âge disparu, serait-elle maintenue aujourd'hui ? Elle n'est pas nécessaire pour garantir la succession protestante de la couronne. Cette garantie est sous la sauvegarde du *Bill of Rights* et de l'*Act of Settlement*. D'un autre côté, le serment du couronnement contient des engagements qui datent de la révolution de 1688, et qui sont de nature à satisfaire les plus défiants. Par conséquent la déclaration est inutile. Et de plus, elle est offensante. Donc elle doit disparaître.

Elle a été condamnée par la chambre des communes, elle a été condamnée par la chambre des lords, elle a été condamnée par l'esprit de notre âge, et par tout l'ensemble des lois réparatrices et libératrices qui ont été adoptées depuis un siècle. Désormais les catholiques sont les égaux de leurs concitoyens protestants dans la jouissance des droits civils et politiques, dans l'accès aux charges, aux fonctions et aux dignités de l'Etat. Ils peuvent être membres du parlement ; ils peuvent administrer la justice au nom du roi ; ils peuvent commander les armées et les flottes ; ils

peuvent être gouverneurs des colonies, vice-rois des Indes ; ils peuvent faire partie du conseil privé du souverain ; ils peuvent entrer dans le cabinet, et demain un catholique peut devenir premier ministre de l'empire britannique. Pour eux, —grâces en soient rendues à Dieu et à l'équité de l'Angleterre contemporaine,—la liberté, la considération, l'estime et la possession de tous les droits, a remplacé l'ostracisme, la haine et la persécution. Le trône n'a pas de soutiens plus dévoués, la patrie de fils plus passionnément épris de sa grandeur et de sa gloire. Ils versent leur sang pour le drapeau sur les champs de bataille lointains, et, dans la vie civile, ils figurent parmi les plus actifs et les plus efficaces coopérateurs à l'œuvre du bien public.

Et l'on continuerait à imposer au souverain d'Angleterre l'indigne obligation de leur cracher à la figure, au moment solennel où il monte les degrés du trône ! Ce jour de réjouissance et d'allégresse nationales, devrait rester un jour de honte et d'humiliation pour douze millions de sujets britanniques ! Dans la cérémonie auguste et pacifique où le monarque constitutionnel de la Grande-Bretagne et de l'Irlande rencontre, pour la première fois, les représentants de la nation, unis dans un commun sentiment de joie, de fidélité et d'harmonie patriotique, il serait forcé d'évoquer le spectre des antiques discordes, des passions

mortes, des haines évanouies ! Ces pairs, les premiers de leur ordre par l'illustration de leur race, ces *commoners* distingués, ces ministres éminents, ces guerriers intrépides, ces prélats vénérables par leur science et leurs vertus, il reconnaîtrait leur dévouement et leurs services en leur imprimant une flétrissure ! Voyons, nous le demandons à tout homme de bonne foi, est-ce que cela n'est pas absurde et indéfendable ?

Le roi d'Angleterre, en montant sur le trône, a été obligé de traiter d'idolâtres quelques-uns des hommes qui ont fait l'honneur de l'Angleterre. Idolâtre, Faber, idolâtre, Newman, idolâtre, Manning, idolâtre, lord Russell, juge-en-chef de la Grande-Bretagne, idolâtre, lord Ripon, vice-roi des Indes ! Il a été obligé de traiter d'idolâtre l'immortel et saint Pontife Léon XIII, à qui sa mère la reine Victoria témoignait une si juste vénération, et qui venait de lui exprimer sa profonde sympathie à l'occasion de la mort de cette noble souveraine ! Il a été obligé de traiter d'idolâtres les rois ses alliés, le roi des Belges, le roi du Portugal, qui, hier encore, s'inclinaient à ses côtés, sur la tombe de la royale défunte !

Non, elle ne peut être maintenue, cette déclaration odieuse qui constitue le plus monstrueux des anachronismes, qui reste comme un souvenir immuable d'intolérance et de tyrannie, lorsque tout s'est transformé en Angleterre sous le souffle de

la liberté. Elle ne peut être maintenue, cette déclaration dans laquelle le roi seul, le souverain de trois cent millions d'hommes, reste emprisonné, lorsque tous ses sujets ont été libérés de son humiliante servitude.

Au nom de la justice, au nom des lois émancipatrices, au nom du droit public de l'Angleterre contemporaine, au nom des temps nouveaux, et pour l'honneur de la couronne et de la nation britanniques, nous demandons qu'elle soit abrogée, qu'elle soit effacée des statuts de cet empire.

Québec, mars 1901.

Neuf ans après.—Ce ne fut qu'après plusieurs tentatives infructueuses, sous le règne d'Edouard VII, que la formule outrageante fut modifié, à l'avènement de Georges V. Au mois de juin 1910, le gouvernement Asquith présenta un projet de loi qui substituait à l'ancien texte le suivant: "Solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, je professe, témoigne et déclare être un membre fidèle de l'église protestante réformée, établie par la loi en Angleterre, conformément à l'esprit véritable des décrets qui assurent la succession protestante au trône de mon royaume. Je soutiendrai et maintiendrai les dits décrets de tout mon pouvoir, conformément à la loi." Au dernier moment, M. Asquith, sous la pression des

non-conformistes, dut changer les mots: "je déclare être un membre fidèle de l'église protestante réformée", par ceux-ci: "je déclare que je suis un fidèle protestant." Le texte ainsi amendé fut voté par 410 voix contre 84 dans la chambre des communes. La chambre des lords l'adopta sans division. Cet heureux événement inspirait à l'auteur de l'étude sur le *Serment du roi,* reproduite plus haut, les commentaires suivants:

"Dieu soit loué ! Le Parlement d'Angleterre a consommé l'acte de justice et de réparation que réclamaient douze millions de catholiques, fidèles sujets de Sa Majesté George V. Le bill adopté par la chambre des Communes pour amender la formule du serment royal, comme nous l'avons indiqué dans notre dernière revue, a été voté par la chambre des lords, sans que les rares opposants aient osé demandé que la chambre se divisât. Lorsque la seconde lecture du projet de loi a été proposée, lord Kirmaid a fait une motion dilatoire—pour ajourner la question à l'automne—qui a été repoussée à la quasi unanimité de la chambre. Dans la discussion sur le mérite du bill, l'archevêque de Cantorbéry, le primat protestant d'Angleterre, a prononcé les paroles suivantes: "Nous touchons au terme d'une vieille inimitié qui a été pernicieuse et vexatoire au plus haut degré. Le changement proposé, en libérant le souverain d'une obligation désagréable, fera

honneur à notre sens commun chrétien." Et lord Lansdowne, à son tour, a fait cette déclaration: "Saluant les très heureux auspices d'un nouveau règne, je désire qu'il ne soit pas défiguré à son début par des animosités religieuses." Le duc de Norfolk, au nom des catholiques, a exprimé la joie et la gratitude que leur fait éprouver la modification de la formule. Lord Halifax, le chef laïque le plus éminent de ce que l'on appelle la *High Church,* a aussi chaleureusement approuvé l'amendement de la déclaration royale. Après un débat de deux heures et demie, le bill a passé sans division. Nous nous réjouissons de cette victoire catholique, qui est, pour mieux dire, une victoire de la justice et de la raison. Et nous nous applaudissons que l'esprit de tolérance et d'équité ait fait depuis dix ans d'aussi grands progrès en Angleterre. A l'avènement d'Edouard VII, en effet, les catholiques de l'empire tentèrent de faire modifier la formule outrageante pour leurs croyances. Ils pétitionnèrent, ils écrivirent, ils parlèrent, ils adoptèrent des résolutions, ils agitèrent énergiquement la question. Et tout cela en vain. Je me trompe; rien de tout cela ne fut stérile. A ce moment, les revendications catholiques ne triomphèrent pas, sans doute. Mais la semence était jetée en terre, l'opinion anglaise était ébranlée, les derniers préjugés étaient sapés à leur base, et les appro-

ches étaient déblayées pour un dernier et décisif assaut. Les efforts, les protestations, les plaidoyers, toute la campagne d'il y a neuf ans portent aujourd'hui leurs fruits. Et c'est là une leçon précieuse de constance et de persévérante énergie. Quand on combat pour une cause, il ne faut pas songer seulement au succès immédiat, à la victoire prochaine ; il ne faut pas se laisser décourager par les échecs même répétés, ni par les nuages qui barrent devant soi l'horizon. Il faut lutter quand même pour la vérité et la justice, et combattre, d'abord par devoir, et ensuite en vue de l'avenir, qui fréquemment répare les erreurs et les iniquités du présent.

"Nous écrivions en 1901: "Pour compléter l'œuvre accomplie graduellement pendant le cours du dix-neuvième siècle, il ne reste plus au parlement anglais qu'à délivrer le roi de cette déclaration répudiée par tout le monde." Aujourd'hui elle est complétée, cette œuvre de réparation nécessaire ; et c'est un honneur pour la chambre des communes et la chambre des lords de la Grande-Bretagne d'avoir rempli ce devoir. Cet acte heureux nous semble d'un favorable augure pour le règne de notre nouveau souverain." (*Revue Canadienne,* septembre 1910, p. 243.)

SUR LES CHEMINS DE LA CROYANCE

CONFÉRENCE PRONONCÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL
LE 23 AVRIL 1901

MESSEIGNEURS,[1]

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Mon apparition, ce soir, à cette tribune illustrée par l'éloquence et l'érudition de tant d'hommes distingués, est pour moi, simultanément, une source d'honneur et de confusion. C'est un honneur que j'apprécie vivement, soyez-en convaincus, que d'être appelé à prendre contact pour la première fois avec l'auditoire d'élite dont, chaque semaine, la présence dans cette salle vient apporter aux conférenciers invités par l'université Laval l'hommage d'une sympathie intelligente et d'une persévérante attention. Mais aussi, c'est un motif de confusion réelle que de ne pouvoir présenter à un public, dont l'élévation intellectuelle, le goût délicat et le sens critique très affiné me sont connus, aucun travail sérieux,

---

1.—Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, assistaient à cette conférence.

aucune étude approfondie, aucune œuvre digne de succéder à celles de mes devanciers ; et de n'avoir à lui offrir qu'une causerie hâtive et incomplète, où le manque de loisirs littéraires s'accusera en même temps dans le fond et dans la forme.

Toutefois, comme j'ai contracté une dette déjà vieille de deux ans envers l'université Laval, je n'ai pas cru possible de me dérober au devoir qui m'incombait, et je me suis résolu à immoler mon amour-propre sur l'autel de la gratitude. Puisse, Monsieur le recteur, ce sacrifice vous prouver et prouver à mon ancienne *Alma Mater* combien j'ai apprécié le témoignage de faveur indulgente dont elle a daigné m'honorer.

MESSEIGNEURS,

MESSIEURS,

Le sujet dont je désire vous entretenir ce soir vous est sans doute familier. Mais il me semble qu'il est de ceux auquel il est bon de s'arrêter et de revenir de temps à autre, au milieu des jours troublés que nous traversons. A un moment de l'histoire où tant de sujets d'alarmes oppressent les âmes croyantes, et inquiètent les esprits qui se préoccupent des problèmes religieux et sociaux, il me semble opportun de signaler les échappées lumineuses qui trouent çà et là le

sombre rideau de nuages amoncelés à l'horizon de l'Eglise et du monde. Le couchant du 19me siècle expiré et l'aurore du 20me siècle naissant, qui ont éclairé tant de tristes spectacles, nous ont laissé aussi entrevoir quelques consolants symptômes. Si, par exemple, nous voyons dans notre ancienne et toujours chère mère patrie se manifester une recrudescence de haine contre l'Eglise, contre ses œuvres et ses milices les plus dévouées; si nous voyons la liberté de l'enseignement catholique, la liberté de l'association religieuse, et la liberté de la parole sacrée, menacées par un gouvernement hétéroclite, dont le seul lien semble être l'esprit sectaire et maçonnique ; d'un autre côté, nous constatons certains indices encourageants, certaines adhésions à la vérité, certaines ascensions vers la lumière, certains retours à la foi, qui nous empêchent de désespérer de la France, et nous permettent de croire encore invinciblement que la nation de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis n'a pas dit son dernier mot dans l'histoire religieuse du monde.

Parmi ces ascensions, parmi ces adhésions, parmi ces retours, il n'en est pas de plus notables, de plus significatifs, ni de plus émouvants, que ceux de MM. Ferdinand Brunetière et François Coppée. Ces deux hommes célèbres, ces deux écrivains éminents, l'un critique et l'autre poète, ont donné tous deux un exemple admirable de

conscience, de loyauté, de sincérité et de courage. Nous allons, si vous le voulez bien, jeter un coup d'œil rapide sur leur carrière et sur l'évolution providentielle, qui, des confins de l'indifférence ou de l'incrédulité, les a conduits ou ramenés à la croyance. Aussi bien, une telle esquisse, tout imparfaite qu'elle puisse être, ne saurait être absolument sans profit. Quoi de meilleur, quoi de plus sain, quoi de plus fortifiant que l'étude de l'âme et de l'intelligence humaines en lutte avec la vérité, et glorieusement vaincues par elle ! C'est Lacordaire qui a dit: "Pour un chrétien, les chemins mystérieux par où Dieu conduit une âme à sa fin sans toucher à sa liberté sont un spectacle qui l'emporte sur tous les autres, et dont le charme ne s'épuise jamais."

I

M. Ferdinand Brunetière est, sans conteste, l'une des sommités intellectuelles de notre époque. Relativement jeune,—il est né à Toulon, en 1849,—l'éminent écrivain a fourni déjà une brillante carrière.

Après avoir étudié au lycée de Marseille, et au lycée Louis-le-Grand, à Paris, il débuta comme écrivain par quelques articles de critique publiés dans la *Revue politique et littéraire.* En 1875, il entra à la *Revue des Deux-Mondes,* qu'il n'a ja-

mais quittée depuis cette date, et dont il est devenu le directeur, il y a sept ans. En 1886, il a été nommé maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure. En 1894, l'Académie française lui a ouvert ses portes. La liste suivante de ses ouvrages donnera une idée de son immense labeur: *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française,* six volumes ; *l'Evolution des genres dans l'histoire de la littérature,* un volume ; *l'Evolution de la poésie lyrique en France au dix-neuvième siècle,* deux volumes ; *les Epoques du théâtre français* un volume ; *le Roman naturaliste,* un volume ; *Histoire et Littérature,* trois volumes ; *Questions et nouvelles questions de critique,* deux volumes ; *Essais et nouveaux essais de littérature contemporaine,* deux volumes ; *Manuel de l'histoire de la littérature française,* un volume. Il a publié en outre diverses brochures: *Science et religion, la Moralité de la doctrine évolutive, Education et instruction, Après le procès,* etc..

L'œuvre de M. Brunetière a été avant tout une œuvre de critique. Cette branche de la littérature a pris de nos jours une extraordinaire importance. Son domaine s'est agrandi, son objectif s'est haussé, sa juridiction est devenue plus vaste. Elle a fait alliance avec l'histoire, l'érudition, la psychologie, l'éloquence. Elle a rompu le cadre étroit qui la confinait dans l'étude litté-

rale et terre à terre des œuvres de l'esprit. A côté du livre à apprécier, elle s'est préoccupée de la vie de l'auteur, de son caractère, du milieu où se sont développées ses facultés, de l'époque où il a vécu, de ses tenants et aboutissants intellectuels et sociaux. Elle a poussé ses investigations sur le terrain des mœurs et des événements politiques. En un mot, elle a cherché partout des rayons, qu'elle a fait converger sur l'homme, la doctrine et le style, afin de nous les faire apparaître dans une lumière plus intense et plus parfaite. C'est ainsi qu'elle est devenue l'une des provinces les plus considérables de la littérature contemporaine.

De même qu'il y a différentes familles de philosophes, d'historiens et de poètes, de même aussi il y a différentes familles de critiques. Jules Lemaître,—l'un des princes de la critique actuelle, et l'un des plus illustres rivaux de M. Brunetière,—a écrit à ce sujet une page très piquante et de très leste allure: "Il est, dit-il, pour le moins deux façons d'entendre la critique des œuvres littéraires. Dans le premier cas, on cherche si l'œuvre est conforme aux lois provisoirement "nécessaires" du genre auquel elle appartient, ou simplement aux exigences ou habitudes de l'esprit et du goût latins, et d'autres fois, si elle est conforme aux intérêts de la moralité publique et de la conservation sociale. Ou bien quand l'œuvre

est d'importance et qu'on veut "élever ses vues," on s'efforce de la situer historiquement dans une série de productions écrites ; ou bien on recherche quel moment elle marque dans le développement, la dégénérescence ou la transformation d'un genre—les genres littéraires étant considérés come un je ne sais quoi de vivant et d'organique, qui existerait indépendamment des œuvres particulières et des cerveaux où elles ont été conçues...Cette critique-là, qui n'est qu'une idéologie, exclut presque entièrement la volupté qui naît du contact plein, naïf, et comme abandonné, avec l'œuvre d'art. Elle nous demande, en outre, de continuels actes de foi. Et elle suppose, chez ceux qui la pratiquent, une grande superbe intellectuelle, une extrême surveillance de soi, et comme une terreur de jouir d'autre chose que des démarches, jeux et prouesses dialectiques de son propre esprit. On m'a rapporté que l'écrivain incroyablement vivace et impétueux qui représente chez nous cette école critique disait un jour à un confrère suspect d'indolence, d'ingénuité, et d'épicurisme littéraire: "Vous louez toujours ce qui vous plaît. Moi, jamais !..." J'ajoute que cette critique ascétique et raisonneuse, difficile à exercer supérieurement, est un de ces emplois qui supportent le mieux une médiocrité honorable.

"L'autre critique consiste à définir et à expliquer les impressions que nous recevons des œu-

vres d'art. Elle est modeste ; toutefois ne la croyez pas forcément insignifiante. Les raisons qu'on donne d'une impression particulière impliquent toujours des idées générales. On ne peut la motiver sans motiver à la fois tout un ordre d'impressions analogues. Et, sans doute, le critique "impressionniste" semble ne décrire que sa propre sensibilité, physique, intellectuelle et morale, dans son contact avec l'œuvre à définir ; mais en réalité, il se trouve être l'interprète de toutes les sensibilités pareilles à la sienne. Et ainsi il n'y a pas de "critique individualiste". Celle qu'on appelle ainsi, au lieu de classer les ouvrages, classe les lecteurs (ou les auditeurs). Mais ne voyez-vous pas que classer ceux-ci, c'est, au bout du compte, distribuer en groupes et juger ceux-là, et qu'ainsi la critique subjective arrive finalement au même but que l'objective, par une voie plus humble, plus couverte et peut être moins sûre de ses jugements que de ses impressions ?"

Dans ces portraits, enlevés d'un crayon si vif, mais où la complaisance de l'auteur pour l'un des deux genres qu'il décrit se trahit si visiblement, M. Lemaître a prétendu tracer la physionomie de la critique pratiquée par le directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, et de la critique pratiquée par lui-même. Le critique raisonneur, c'est M. Brunetière ; le critique impressionniste,

c'est M. Jules Lemaître. Inutile de vous mettre en garde contre la partialité, bien naturelle d'ailleurs, de celui-ci pour le genre dans lequel il excelle. Vous avez senti, en l'entendant, qu'il plaidait *pro domo ;* et je dois ajouter qu'il y mettait d'autant plus d'entrain que M. Brunetière, de son côté, n'avait pas ménagé "l'impressionnisme", la critique personnelle, individualiste, celle ou le *moi* trop librement s'épanche et se met au large. Ainsi, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes,* il lui avait lancé les traits suivants: "Si M. Paul Bourget, en définissant les caractères du roman psychologique, a voulu provoquer une discussion d'art, la critique en général a semblé ne pas s'en apercevoir ni se douter seulement de l'intérêt ou de l'importance de ses idées. Les uns se sont donc dérobés, en déclarant que "la polémique engagée sur la question du roman d'analyse était un peu vaine à leurs yeux," et en ajoutant: "comme tout ce qui tend à trop définir et à enfermer trop strictement dans des règles étroites le génie ou le talent de l'écrivain." C'est avec ce bel argument que sous prétexte de libéralisme et de largeur d'esprit, on en arrive à faire du plaisir personnel et présent qu'un roman ou un tableau nous procure, le juge unique et souverain de sa valeur d'art. Comment cependant ne voit-on pas ce que cette manière d'entendre la critique a d'in-

nocemment insultant pour l'artiste, qu'elle réduit à la condition d'amuseur public, et pour le lecteur qui n'est que rarement curieux de savoir ce qui nous plaît ou ce qui nous déplaît, à nous qui lui parlons ? Le bon critique ne met pas le public dans la confidence de ses goûts, et, dans un genre faux, bâtard ou douteux, il n'est écrivain qui ne perde la moitié de son talent."

C'est à cette censure, et à plusieurs autres analogues, que Jules Lemaître répondait ainsi dans la préface du sixième volume de ses *Contemporains*: "Il y a dans une Revue illustre, un écrivain que je respecte et que j'admire infiniment. Depuis quelque temps, il ne peut plus écrire une page sans marquer son dédain et son antipathie pour ce qu'il appelle la littérature et la critique personnelle. (Au fait, est-ce que ce ne serait pas de la "littérature personnelle," l'expression si fréquente et si véhémente de cette antipathie ?) Il traite avec moquerie les critiques qui parlent trop d'eux-mêmes et qui à cause de cela ne seront jamais que de "jeunes critiques". Et, par malheur, comme il est grand dialecticien, il appuie ce sentiment d'excellentes raisons. Et chaque fois, bien qu'il n'ait peut-être nullement pensé à moi, je prends cela pour moi, je m'humilie, je rentre en moi-même...afin d'apprendre à en sortir, ou à faire semblant.

"(Et, chose admirable, je n'ai jamais tant par-

lé de moi que depuis qu'on me le reproche, justement parce que je veux m'en défendre).

"Oui, je songe quelquefois à me corriger. Il me semble que cela ne serait pas très difficile. Je vous assure que je pourrais, comme un autre, juger par principes et non par impression. On me traite d'esprit ondoyant. Je serais fixe si je le voulais; je serais capable d'appuyer mes jugements sur des principes généraux d'esthétique ; bref, de faire de la critique peut-être médiocre, mais qui serait bien de la critique.

"Seulement alors, je ne serais plus sincère. Je dirais des choses dont je ne serais pas sûr. Au lieu que je suis sûr de mes impressions. Je ne sais, en somme, que me décrire moi-même dans mon contact avec les œuvres qui me sont soumises. Cela peut se faire sans indiscrétion ni fatuité, car il y a une partie de notre "moi", à chacun de nous, qui peut intéresser tout le monde. Ce n'est pas de la critique ? Alors c'est autre chose : je ne tiens pas du tout au nom de ce que je fais."

Mais tout ceci est une digression. Quelle que soit la part de vérité ou d'exagération qu'il peut y avoir dans cet échange d'appréciations divergentes, il n'en reste pas moins certain que le genre de M. Brunetière est supérieur à celui de M. Lemaître par la portée morale et philosophique. L'auteur des *Contemporains* et des *Impressions de théâtre* est un écrivain charmant, spirituel,

primesautier, plein de vivacité et de goût ; il atteint parfois l'éloquence, comme dans son admirable étude sur Louis Veuillot. Mais son dilettantisme excessif et sa mobilité de jugement n'en font pas un guide toujours sûr comme critique littéraire. Ai-je besoin d'ajouter, devant cet auditoire, que malgré les services qu'il rend à de nobles causes, depuis deux ans, il n'est malheureusement pas un croyant et qu'il faut se défier de ses œuvres ?

M. Brunetière est tout l'inverse de M. Jules Lemaître. C'est un traditionnel. Il a des doctrines fortement raisonnées, et il les applique d'une façon magistrale dans ses jugements et ses études sur les livres et sur les auteurs. Sa critique ne s'arrête pas à la forme ; elle s'enquiert des idées, elle pénètre au fond de l'œuvre, et elle rend des arrêts, le plus souvent équitables, et toujours consciencieux.

Il y a eu dans la carrière de M. Brunetière plusieurs dates fameuses, et l'on y peut distinguer plusieurs campagnes mémorables. Nous ne saurions nous dispenser de signaler ici son long et persévérant combat contre le naturalisme. Né de Balzac et de son œuvre énorme, érigé en principe d'art par Gustave Flaubert, pratiqué avec une minutie plastique par les Goncourt, avec une dextérité de plume et une puissance d'analyse incontestables par Alphonse Daudet, le natura-

lisme, qui s'était d'abord appelé le réalisme, descendait à l'égoût sous l'impulsion de M. Emile Zola, aux alentours de 1875 ; et, par un monstrueux phénomène, il entraînait la masse des lecteurs vers les cloaques où se complaisait la verve brutale de l'auteur du *Ventre de Paris*. La critique, oublieuse de ses devoirs, pactisait avec cette dégénérescence des lettres, et le public, surpris par l'audace de cette invite aux instincts grossiers qui gisent dans les bas-fonds de la nature humaine, commençait à faire au romancier pornographe ce honteux succès qui restera l'un des scandales du dix-neuvième siècle à son déclin. A ce moment, M. Brunetière entra en scène. Le 1er avril 1875, la *Revue des Deux-Mondes* lui ouvrait ses portes, et il y publiait son premier article intitulé : *le Roman naturaliste en* 1875. Il n'avait que vingt-six ans, mais son talent était déjà très mûr. L'intrépide écrivain se jetait en travers du torrent de fange qui menaçait de submerger la littérature et la société françaises. Il s'attaquait à la fameuse série des Rougon-Macquart, dont cinq volumes étaient déjà publiés, et il lui consacrait des pages vengeresses :

"L'auteur y a dépassé tout ce que le réalisme s'était encore permis d'excès, écrivait-il. On imaginerait difficilement une telle préoccupation de l'odieux dans le choix du sujet, de l'ignoble et du repoussant, dans la peinture des caractères, du

matérialisme et de la brutalité dans le style. "Je voudrais, nous dit M. Zola dans une préface récente, coucher l'humanité sur une page blanche, toutes les choses, tous les êtres, une œuvre qui serait l'arche immense,"—noble et vaste ambition sans doute, mais l'humanité n'est-elle donc enfin composée que de coquins, de fous, et de grotesques ? L'artiste a bien des droits ; il n'a pas celui de mutiler la nature, et certes il est étrange qu'on refuse d'ouvrir les yeux à la clarté du jour, et de comprendre une bonne fois que cette affectation de dénigrement n'est pas d'un parti-pris moins étroit, d'une convention moins artificielle, d'une esthétique moins fausse que les prétentions surannées du temps jadis à la noblesse. Ajouterai-je que des intentions de satire politique et de représailles, qui devraient rester absolument étrangères à l'art, parce qu'elles sont contradictoires à ses lois, ne sauraient excuser les crudités révoltantes et malsaines que M. Zola semble prendre plaisir à prodiguer dans ses romans ? ... Quel monde que celui où M. Zola nous promène, et quelle imagination malade que celle qui prétend nous intéresser à des personnages qui ne sont pas seulement criminels ou vicieux, (il dépendrait de l'art du romancier qu'on les supportât encore), mais franchement ignobles dans la vulgarité des appétits qui les font mouvoir !"

M. Brunetière n'en resta pas là. Cette première exécution fut suivie de plusieurs autres. Il revint à la charge dans une série d'articles intitulés *le Roman expérimental, les Origines du roman naturaliste, le Faux Naturalisme, A propos de Pot-Bouille.* Il fustigea sans pitié l'œuvre et la doctrine de M. Zola. Il dénonça chez lui "la grossièreté voulue du langage et la vulgarité délibérée des sujets." Il lui fit une guerre sans trêve ni merci. Il lui jeta un jour à la figure cette terrible citation d'un maître d'une littérature étrangère: "Il faudra qu'un auteur accoutume son imagination à considérer ce qu'il y a de plus vil et de plus bas dans la nature ; il se perfectionnera lui-même par un si noble exercice: c'est par là qu'il parviendra à ne plus enfanter que des pensées véritablement et foncièrement basses ; c'est par cet exercice qu'il s'abaissera beaucoup au-dessous de la réalité."

Cette vigoureuse campagne ne fut pas sans résultats. La critique et une portion notable du public finirent par avoir honte de leurs anciennes faiblesses pour le malpropre historiographe des Rougon-Macquart. Après *Pot-Bouille*, publié en 1882, il y eut une explosion de dégoût. Mais alors M. Brunetière, triomphant, put se retourner vers les complaisants de la première heure et leur crier: "Si lorsque parurent les premiers volumes de cette *Histoire naturelle et so-*

ciale d'une famille sous le second empire, il n'y avait eu tout d'abord, contre les romans de l'espèce du *Ventre de Paris* ou de *la Curée,* qu'un seul cri de réprobation; si le peu qu'il y a de critiques, sans méconnaître d'ailleurs ce qu'il pouvait y avoir là de talent, avait discerné cependant où allait cet art, comme le qualifiait M. Zola lui-même, "tout expérimental et tout matérialiste;" si l'on n'avait pas enfin salué, depuis lors, dans l'écrivain qui fait aujourd'hui, je ne sais en quel jargon, "fumer les vertus bourgeoises dans la solennité des escaliers," un maître (car on l'a dit) de la prose française; à coup sûr, je n'imagine pas que M. Zola se fût pris à réfléchir, ni qu'il eût renoncé surtout à cette grossièreté de facture, où il sent bien qu'est attaché le meilleur de son originalité, mais il ne fut pas devenu ce qu'il est, ce qu'on l'a fait, ce qu'il n'est pas près enfin de cesser d'être: *une force,* avec les excès de qui la critique doit et devra longtemps compter, puisque ses théories ont fait au moins cinq disciples, je pense, et l'exemple de ses succès quelque notables victimes.

"Mais quoi ! Nous étions trois ou quatre alors, pour essayer de barrer le courant. Et quand nous affections tant d'audace que d'admirer modérément *la Conquête de Plassans,* les mêmes gens criaient à l'impertinence, qui, changeant aujourd'hui d'avis avec la foule, parlent

couramment dans leurs journaux, avec cet aplomb qu'ils ne perdent jamais, de "l'horrible roman de *Pot-Bouille.*" Horrible ? je le veux, sans doute, et c'est bien dit. Mais en quoi plus horrible que ceux qu'ils ont vantés ? c'est ce qu'ils oublient de nous démontrer. Ce sont aussi les journaux où l'on ne se faisait faute, vers le même temps, de prendre publiquement contre les tribunaux la défense des éditeurs qui réimprimaient *l'Arétin,* mais où l'on se lamente aujourd'hui quotidiennement sur cette honteuse gangrène, qui gagne en effet et s'étend tous les jours, de la littérature pornographique. Tant il est extraordinaire, à ce qu'il paraît, de récolter ce que l'on a semé !"

Cette page donne une excellente idée du genre de M. Brunetière. On y voit se manifester la fermeté des principes, la conscience, la vigueur, l'autorité, l'éloquence du trait, qui distinguent son talent.

Mais je m'attarde loin du but principal de cette causerie. Je regrette de ne pouvoir que vous signaler en passant une autre manifestation du génie critique de M. Brunetière: sa théorie de l'évolution des genres. Je me bornerai à citer ici quelques lignes dans lesquelles un écrivain, jouissant d'une réelle autorité, en a parlé en excellents termes: "Il fut historien littéraire autant que critique, écrit M. Emile Faguet. Il

avait, comme historien littéraire, le don de voir les ensembles et les masses et de localiser avec sûreté le moindre fait littéraire dans le groupe de causes et de faits auquel il était naturel et rationnel qu'il fût attribué... C'est de cette habitude non seulement excellente, mais nécessaire, et sans laquelle le biographe littéraire peut exister mais non l'historien littéraire, ce qui revient à dire que sans elle l'histoire littéraire n'existe point, qu'est peu à peu sortie l'invention la plus originale peut-être, la plus féconde, de M. Brunetière, et à laquelle son nom restera attaché, à savoir la théorie de l'évolution des genres. M. Brunetière voit les genres littéraires comme des espèces dans le règne végétal ou le règne animal, et il les voit évoluer comme évoluent les espèces végétales et animales dans la nature. Les genres littéraires naissent à l'état d'ébauche, prennent peu à peu les organes qui leur sont nécessaires, arrivent à leur vie pleine et complète, s'arrêtent ou semblent s'arrêter un instant dans cette plénitude, puis déclinent, puis se transforment en d'autres genres, quelquefois très différents en apparences, dans lesquels ils revivent et se développent à nouveau, et ainsi indéfiniment. Suivre un genre littéraire dans toute son *évolution* d'abord, puis, quand il semble se perdre, dans sa transformation, puis dans tous les *processus* de cette végétation ou plutôt de cette vie

nouvelle, c'est l'office même que se doit proposer l'historien littéraire qui croit que l'histoire littéraire peut être une science... Quelques objections que l'on puisse faire à cette grande théorie littéraire, il faut bien convenir qu'elle est la production d'un esprit singulièrement vigoureux et qu'elle peut donner des résultats infiniment intéressants. A tout le moins elle a la valeur d'une méthode d'investigation historique, morale et littéraire tout ensemble ; et cette méthode est toute nouvelle. Ce n'est pas d'une médiocre intelligence de l'avoir inventée, et ce n'est pas une médiocre gloire de lui avoir donné son nom."

Quelque désir que j'aie de me hâter, je ne saurais m'abstenir de faire ressortir encore l'un des côtés les plus remarquables du talent et de l'œuvre de Brunetière ; c'est sa connaissance approfondie, sa science prodigieuse et sa merveilleuse intelligence du dix-septième siècle et de toute la littérature classique. On a écrit de lui avec raison : "M. Brunetière est fort savant ; il a mieux qu'une teinture de toutes choses. Sur le dix-septième siècle, son érudition est imperturbable. Il est visible qu'il a lu tous les classiques, et tout entiers. Cela n'a l'air de rien : combien, même parmi les gens "du métier", en ont fait autant ? Histoire, philosophie, romans, poésie, beaux-arts, et de tous les pays, il sait tout ; on dirait qu'il a tout vu et tout lu. Toujours on sent sous sa criti-

que un fonds solide et étendu de connaissances multiples et précises, placées dans un bon ordre. Il a donc ce premier mérite, aussi rare que modeste, de connaître toujours parfaitement les choses sur lesquelles il écrit, et même les alentours."

M. Brunetière est non seulement un écrivain, il est aussi un orateur; et ceux qui l'ont entendu à Montréal et à Québec peuvent dire quelle est la puissance de sa parole. Ainsi armé pour la lutte, il a généreusement payé de sa personne et de son éloquence dans les controverses récentes. Et il a réuni, l'année dernière, en volume, quelques-uns de ses *Discours de combat*:—c'est le titre du livre, l'un des plus intellectuels, si je puis ainsi m'exprimer, et des plus nourris d'idées qui aient paru en ces derniers temps.

Un de ces discours fut prononcé à Marseille, en 1896. Il est intitulé *l'Idée de patrie,* et il constitue un plaidoyer enlevant en faveur du patriotisme, contre l'internationalisme des dangereux utopistes qui voudraient abolir toutes les frontières et se proclament "citoyens du monde", et ce vil individualisme des égoïstes jouisseurs, dont la devise est : *"Ubi bene, ibi patria,* là où l'on jouit, là est la patrie." Laissez-moi, Messieurs, vous dire une page vibrante que j'emprunte à ce discours:

"Une patrie, c'est encore une histoire. Qui

donc a lancé dans le monde cette parole si fausse, et qu'on va si souvent répétant sans y prendre garde: *Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoires ?* Ingrats que nous sommes ! et, blasphémateurs ! *Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire.* Et oui ! sans doute, si nous ne sommes destinés qu'à faire nombre dans la foule obscure ; si notre idéal n'est que de végéter comme la plante, aux lieux où nous sommes nés; si nous mettons le bonheur dans l'inertie ; si nous nous faisons de notre égoïsme une prison confortable, un sérail ou un harem ! Mais, au contraire, avoir une histoire, si c'est avoir vraiment vécu; si c'est avoir éprouvé tour à tour l'une et l'autre fortune et ressenti peut-être autant de douleurs que de joies ; si c'est avoir connu l'ivresse de la victoire et le deuil de la défaite ; si c'est pouvoir revivre en imagination, ou, disons mieux, si c'est sentir comme couler dans ses veines la mémoire fluide de tout un glorieux passé, oh ! alors, Messieurs, bien loin de les envier, plaignons les peuples qui n'ont pas d'histoire ; et ne nous étonnons pas que l'idée de patrie, manquant chez eux de son fondement le plus solide, y manque aussi de largeur, de force et de générosité. Il n'y a pas de patrie sans une longue histoire qui en soit ensemble le support, la justification, le principe de vie et de rajeunissement perpétuel."

Nous voici rendus, Messieurs, au moment déci-

sif de cette féconde carrière. Lorsque M. Brunetière prononçait ce discours sur *l'Idée de patrie,* son évolution religieuse était déjà commencée. Vous en connaissez comme moi la genèse, et je ne réclamerai ce soir d'autre mérite que celui de la résumer et d'en préciser à vos yeux les étapes. Parti des obscures régions de l'indifférence religieuse, ce vigoureux esprit a parcouru un long chemin avant d'arriver au point où il est parvenu aujourd'hui. Longtemps il est resté étranger aux préoccupations doctrinales. Il s'absorbait dans ses fortes études, dans ses travaux de critique savante et autoritaire, et les problèmes religieux le touchaient peu ou point. Un jour, cependant, il rencontra Bossuet sur sa route laborieuse. Ce géant intellectuel conquit son admiration et son respect. Il pénétra dans l'œuvre prodigieuse et sublime du grand orateur et du grand docteur. Il en fit le tour avec un étonnement enthousiaste. Puis il en étudia à pas lents les détails. Il absorba la substance de ces immortels écrits, le *Discours sur l'histoire universelle, l'Histoire des Variations, la Connaissance de Dieu,* les *Sermons,* etc. Au rayonnement de ce génie profond et lumineux, il aperçut l'inanité des fastueuses prétentions d'une certaine science qui se proclame, de nos jours, la rivale victorieuse de la foi chrétienne. C'est alors que dans un article fameux de la *Revue des Deux-*

Mondes, il en signala la faillite, au grand scandale de M. Berthelot et de tout le clan libre-penseur, outré de cette trahison. Cet article qui a fait tant de bruit, et qui était intitulé: *Après une visite au Vatican,* et non pas: *la Banqueroute de la science,* comme un bon nombre le croient et l'écrivent couramment, parut dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1895. L'auteur était revenu de Rome depuis quelques semaines, et il entrait en matière par une allusion à l'audience qu'il avait eue du Souverain Pontife, Léon XIII.

"Le 27 novembre de l'année qui vient de finir, écrivait-il, j'ai eu l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en audience particulière. Ce qu'il a bien voulu me dire, on ne s'attend sans doute pas que je commette ici, ni nulle part, l'indiscrétion ou l'inconvenance de le publier. Mais si cette visite m'a naturellement suggéré quelques réflexions, j'ai pensé qu'il pouvait être opportun, ou *actuel,* comme l'on dit,—de les mettre par écrit. On ne trouvera pas, et j'espère que le lecteur ne cherchera pas autre chose dans les pages qui suivent."

M. Brunetière faisait une revue des promesses que la science, ou ceux qui parlaient en son nom, avaient faites à l'humanité moderne. Et il démontrait que, dans la plupart des questions fondamentales relatives à l'âme, au mystère, à notre origine, à notre destinée, aux lois de notre exis-

tence, la science avait été impuissante à tenir ses engagements téméraires. "Si ce ne sont pas là des "banqueroutes" totales, disait-il, ce sont du moins des "faillites" partielles, et l'on conçoit assez aisément qu'elles aient ébranlé le crédit de la science." Conséquemment, "la science a perdu son prestige, et la religion a reconquis une partie du sien." Puis, M. Brunetière montrait Léon XIII se mettant hardiment à l'œuvre pour prouver au monde que le catholicisme peut lui donner les biens dont la science ne lui a fait entrevoir que le décevant mirage. "L'illustre vieillard qui gouverne à peu près souverainement la croyance de 200 millions d'hommes, a compris ce que l'on attendait du plus grand pouvoir moral qui soit parmi les hommes et le plus ancien. Résolument, il a lancé la barque de Saint-Pierre sur la mer orageuse du siècle, et ni l'impétuosité des vents, ni le tumulte des flots, ni la clameur même des passagers effrayés de sa tranquille audace ne l'ont un seul jour détourné de son but. Et si d'ailleurs il ne l'atteignait pas, si cette Providence, dont il ne se regarde que comme l'instrument, ne lui permettait pas de l'atteindre, il n'en aurait pas moins l'impérissable honneur de se l'être à lui-même marqué !"

Le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* démontrait ensuite que le catholicisme est une doctrine, une tradition, un gouvernement, une psy-

chologie, une théologie, une sociologie. Il recherchait les points de contact et d'entente que les hommes de bonne volonté peuvent avoir avec l'enseignement de l'Eglise. Il en trouvait et en exposait plusieurs et des plus importants. Puis il s'écriait, en terminant: "La conclusion est évidente. Lorsque l'on tombe d'accord de deux ou trois ou quatre points de cette importance, il n'y a pas même besoin de discuter les conditions, ou les termes d'une entente;—et elle est faite."

Cet article prit les proportions d'un évènement. Il provoqua un véritable déchaînement de fureur dans le camp des sectaires et des professionnels de l'impiété. On dénonça, on cribla de répliques acerbes le courageux écrivain. On organisa un banquet de protestation en l'honneur de M. Berthelot, ancien ministre, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui avait défendu contre lui la science outragée. Pourtant M. Brunetière n'avait fait aucune profession de foi. Il avait même froissé les convictions catholiques, par exemple dans le passage suivant:

"La foi n'est affaire ni de raisonnement, ni d'expérience. On ne démontre pas la divinité du Christ ; on l'affirme, où on la nie; on y croit ou on n'y croit pas, comme à l'immortalité de l'âme, comme à l'existence de Dieu." Cette parole provoqua une assez sévère critique de Mgr d'Hulst,

dans la *Revue du clergé français*. "Cette ignorance de la nature de la foi, écrivait-il, est pour nous, chez un homme qui a tant fréquenté Bossuet, l'objet d'un premier étonnement. M. Brunetière nous en réservait un second, en classant l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu parmi les choses qui ne se démontrent pas. Ici encore, s'il y a une lacune, c'est bien celle de la philosophie." M. Brunetière répondit au distingué prélat avec vivacité: "Mgr d'Hulst le prend, en vérité de bien haut. Je ne m'attendais pas, de sa part, à cette leçon, et je la trouve un peu bien pédantesque. Mais je me contenterai de faire observer à Mgr d'Hulst que si j'avais entendu comme lui,—je veux dire comme le catholicisme,—la nature et les rapport de la "raison" et de la "foi", je n'aurais pas écrit dans la même page: "nous ne sacrifierons,...ni l'indépendance de notre pensée"... quel besoin aurai-je eu de "réserver" l'indépendance de ma pensée si j'acceptais dans son intégralité l'enseignement de l'Eglise ? Il m'aurait suffi de me déclarer "catholique" tout uniment, tout simplement."

Donc, à ce moment, M. Brunetière n'était pas catholique. Mais il avait parlé d'une entente avec le catholicisme, et c'en était assez pour faire hurler les libres-penseurs. Ceux-ci se trompaient lourdement s'ils croyaient l'intimider par leurs clameurs. Il demeura calme au milieu de l'orage.

On vit à ce moment qu'il n'était pas seulement un lettré, un érudit, mais qu'il était de plus un penseur et un polémiste redoutable. Il ne recula pas d'une ligne. Mais il continua son évolution progressive. Chacune de ses étapes fut signalée par un article ou une conférence remarquables et remarqués. Son discours sur *le Besoin de croire,* prononcé à Besançon, le 19 novembre 1898, fut une des manifestations les plus saisissantes du travail qui se faisait dans cette intelligence et dans cette âme. Il y établissait d'abord que le besoin de croire est "non seulement *inhérent* mais *naturel* à notre nature", qu'il est une loi de notre organisation intellectuelle ou morale, et une loi dont le caractère de nécessité est aussi certain que celui de toutes les lois de notre organisation physique. Il y démontrait, en second lieu, que la croyance est le fondement nécessaire de l'action pratique, de la science et de la morale. Mais, au moment où le développement logique de son sujet l'amenait au seuil du surnaturel, il s'arrêtait court, et s'écriait avec une noble et courageuse franchise:

"Si je voulais aller plus loin, je sortirais de mon sujet, et surtout de mon domaine, je passerais du terrain de la psychologie et de l'apologétique sur le terrain de la théologie. Je ne m'en sens pas la force, et je ne crois pas en avoir le droit. Je ne crois pas non plus avoir le droit, et

dans un sujet d'une telle importance, je crois même avoir le devoir de ne pas m'avancer au-delà de ce que je pense actuellement. C'est une qustion de franchise, et c'est une question de dignité personnelle. Quelque soit le pouvoir de l'intervention de la volonté dans ces choses,—et il est considérable,—aucun de nous n'est le maître du travail intérieur qui s'accomplit dans les âmes. Mais, si quelques-uns de ceux qui m'écoutent se rappellent peut-être en quels termes, ici même, il y a bientôt trois ans, je terminais une conférence sur la *Renaissance de l'idéalisme,* ils reconnaîtront que les conclusions que je leur propose aujourd'hui sont plus précises, plus nettes, plus voisines surtout de l'idée qui vous a rassemblés en congrès ;—et pourquoi, si c'est un grand pas de fait, n'en ferais-je pas un jour un autre, et un plus décisif ?"

Ces paroles étaient bien significatives. Elles entr'ouvraient le rideau derrière lequel se poursuivait la transformation du critique sollicité par la foi. Elles faisaient naître une espérance, qui ne devait pas tarder à se réaliser.

L'illustre écrivain poursuivit sa marche ascendante. A deux ou trois reprises il alla tranquillement chercher à Rome, au foyer de la vérité chrétienne, des éclaircissements, des impressions et des idées, qu'on ne rencontre pas ailleurs avec la même intensité de lumière et de persuasion.

Et enfin, comme résultat de ce long travail intellectuel et psychologique, M. Brunetière en est venu à se proclamer catholique.

Il y a un an, à Besançon, invité par la conférence de Saint-Thomas d'Aquin à traiter ce sujet: "Ce que l'on apprend à l'école de Bossuet", il est entré en matière par la déclaration suivante, qu'un grand nombre d'entre vous ont lue, sans doute, mais qui est de celles dont la répétition ne fatigue pas:

"Monsieur le président,

"Je vous avoue que je suis un peu confus. Je sais bien qu'on ne se voit jamais bien soi-même et je n'étais pas habitué à me voir sous un jour si lumineux. Permettez-moi de remercier la conférence de Saint-Thomas d'Aquin de m'avoir donné cette sensation très douce, mais aussi très dangereuse, de mon importance.

"En réalité, je ne croyais pas avoir tant fait en m'attaquant aux ennemis que vous venez d'énumérer. J'ai fait d'abord ce que me dictait ma conscience, par philosophie, comme un homme qui comprend les choses de son temps.

"J'ai vu qu'il existait une certaine école dont les adeptes avaient la rage de se mettre en scène, et de ne parler d'autre chose qu'à propos d'eux-mêmes. Et ce que j'ai ressenti d'abord, c'était un mouvement de mauvaise humeur, qui répon-

dait, j'ai compris plus tard, à des choses plus claires et plus certaines.

"Cet individualisme avait plus que des conséquences littéraires; c'était une sorte de dissolvant moral, un agent de dislocation des idées traditionnelles sur lesquelles la France avait vécu jusqu'alors.

"Alors je me suis élevé plus haut. J'ai vu que c'était un devoir pour moi de ne pas me retirer dans la tour d'ivoire au moment du combat. Et petit à petit, parmi tout ce que j'apprenais à l'école de Bossuet, j'ai appris ce qu'était le catholicisme. J'ai su qu'il brisait de toute manière l'indifférentisme et qu'il aimait l'internationalisme dont vous nous parliez tout à l'heure. Et, indépendamment de toute idée personnelle, il me suffisait pour me déclarer catholique, de voir que le catholicisme et la grandeur de la France étaient deux choses inféodées l'une à l'autre.

"Et, depuis, plus j'ai étudié, plus j'ai vu, plus j'ai vécu, plus j'ai franchi les épreuves si nombreuses du temps, et plus je me suis dit catholique avec plus d'autorité et plus de conviction que jamais.

"Et je me félicite que j'aie commencé cette évolution il y a quatre ans à Besançon, et que le terme de cette évolution, ce soit encore à Besançon que je l'affirme."

C'étaient là de belles et consolantes paroles,

Mais M. Brunetière réservait aux croyants, à l'Eglise catholique, au grand pape dont la main paternelle a si providentiellement guidé les pas de l'éminent critique sur les chemins de la croyance, une satisfaction encore plus profonde et plus complète. Le 18 novembre dernier, il prononçait, à la séance de clôture du congrès catholique de Lille, un admirable discours sur *les Raisons actuelles de croire*. C'était le couronnement de l'édifice, la touche finale donnée à l'œuvre sacrée qui, depuis longtemps, s'accomplissait dans son esprit et dans son âme. Il y montrait comment, éternelles en leur fond, c'est-à-dire par rapport au dogme immuable, les raisons de croire peuvent différer d'elles-mêmes en leur forme, dans leurs relations avec l'esprit des âges. Il développait ensuite le sens chrétien des trois termes de la formule fameuse : Liberté, égalité fraternité. Il prouvait que le christianisme seul a introduit la liberté dans le monde; que l'idée d'égalité, fausse au point de vue national et social, n'est vraie qu'au point de vue surnaturel ; et qu'enfin le sentiment de la fraternité humaine n'existe pas en dehors de la religion chrétienne. Puisque cette devise célèbre de la démocratie moderne—liberté, égalité, fraternité—n'a de fondement réel que dans le christianisme, il y a donc là, pour la société contempo-

raine, une raison très actuelle de croire en cette religion.

Tout ce discours est à lire. C'est une pure et profonde jouissance que de suivre ce vigoureux esprit dans le développement logique et puissant de sa pensée, dans l'enchaînement infrangible de son argumentation... Soudain, vers la fin du discours, il s'arrête: "Ici, dit-il, se termine le domaine de l'apologétique, et commence l'opération individuelle et mystérieuse de la foi." Et alors il prononce ces émouvantes paroles, qui produisent dans l'auditoire une intense sensation: "Vous, cependant, qui parlez ainsi,—me demandera-t-on peut-être, et on me l'a souvent demandé,—que croyez-vous" ? Ce que je crois, Messieurs, il me semble que je viens de vous le dire. Mais à ceux qui voudraient quelque chose non pas, je pense, de plus net, mais de plus explicite, je répondrai très simplement: "Ce que "je crois",—et j'appuie énergiquement sur ce mot,—ce que "je crois", non pas ce que "je suppose" ou ce que "j'imagine", et non ce que "je sais" ou ce que "je comprends", mais ce que "je crois"..., allez le demander à Rome". En matière de dogme ou de morale, je ne suis tenu que de m'assurer ou de prouver l'autorité de l'Eglise. La révélation n'a pas eu pour objet de mettre l'intelligence humaine en possession de "l'Inconnaissable" et, s'il n'y avait pas de mystère dans

la religion, je n'aurais pas besoin de croire: je saurais. Evitons ici, Messieurs, l'une des pires confusions qu'ait inventées la moderne critique. L'objet de la croyance et celui de la connaissance font deux. Je ne crois pas que deux et deux font quatre, ni que le semblable engendre le semblable, ni que César ait vaincu dans la journée de Pharsale ; "je le sais". Si je savais de la même manière, avec la même évidence, si j'entendais avec la même clarté le mystère de l'Incarnation ou l'opération de la grâce, ce ne seraient plus des mystères: et la croyance étant adéquate à la connaissance, ne serait plus la croyance ni la foi. *Fides est argumentum rerum non apparentium.* Et ce n'est pas à dire pour cela qu'elle s'oppose à la raison. Non, elle ne s'y oppose point ; elle nous introduit seulement dans une région plus qu'humaine, où la raison, étant humaine, n'a point d'accès ; elle nous donne des lumières qui ne sont pas de la raison ; elle complète la raison, elle la continue, elle l'achève et, si je l'ose dire, elle la couronne.

"Tout ce que je puis donc faire, Messieurs, devant le mystère, c'est d'abord de m'incliner en silence, et c'est ce que je fais, mais ce que je puis faire ensuite, aussi, et ce que je viens d'essayer de faire dans ce discours, c'est de dire et de déduire, c'est d'expliquer les raisons que j'ai de m'incliner."

Je n'ai pas besoin, n'est-ce pas, de faire ressortir l'importance de cette magnifique profession de foi. Notons-en simplement quelques traits. "Ce que je crois, allez le demander à Rome." Oui, c'est M. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux-Mondes,* qui s'incline avec cette simplicité et cette netteté devant l'autorité dogmatique de l'Eglise romaine. L'illustre critique eût été lui-même bien étonné, si on lui eût prédit cela il y a dix ans ! Ses paroles relatives au mystère ne sont pas moins remarquables. Ah ! combien de telles déclarations, sortant d'une bouche aussi peu suspecte, doivent faire de bien en France dans les milieux intellectuels !

On se demandera peut-être de quelle nature est le catholicisme de M. Brunetière, et jusqu'où il va. Va-t-il aussi loin que celui du vaillant et édifiant François Coppée ? Je me suis posé cette question... Peut-être le catholicisme de l'éminent critique n'est-il qu'un catholicisme de tête, un catholicisme spéculatif. Mais celui-là conduit à l'autre; et les catholiques de tous les pays doivent se réjouir de voir arriver dans leurs rangs une aussi illustre recrue.

II

Je viens de nommer François Coppée. C'est en vous esquissant la physionomie littéraire et morale de ce sympathique écrivain que je terminerai cette causerie.

François Coppée est né à Paris, en 1842. Après avoir étudié au lycée Saint-Louis, il entra comme employé dans un des bureaux de la guerre. Il publia son premier recueil de vers, intitulé le *Reliquaire*, en 1866. Puis se succédèrent les *Intimités* et les *Poèmes modernes*. Un drame en un acte et en vers, *le Passant*, joué en 1869, obtint un grand succès, et mit l'auteur en pleine lumière. La poésie contemporaine ne nous offre guère de plus gracieuse inspiration. M. Coppée a publié un grand nombre d'autres recueils de vers, les *Humbles* (1872) ; *Promenades et intérieurs* (1875) ; le *Cahier rouge* (1874) ; les *Récits et les élégies* (1878) ; l'*Arrière Saison* (1887) ; les *Paroles sincères* (1890). Il a aussi publié et fait représenter des drames, dont les plus remarquables sont *le Luthier de Crémone*, *Severo Torelli*, *les Jacobites*, *Pour la Couronne*. En prose on a de lui quatre volumes de contes et de nouvelles. Ses œuvres les plus récentes sont la *Bonne Souffrance*, recueil d'articles émouvants dont je par-

lerai dans un instant, un volume de discours et conférences réunis sous ce titre: *A haute voix,* et un nouveau recueil de poésies, intitulé: *Dans la prière et dans la lutte.* Coppée a été élu membre de l'Académie française en 1884.

Il a été appelé le poète des humbles, et il a mérité ce nom par plusieurs de ses œuvres, où il a peint des épisodes et des scènes empruntés au monde des petits, des déshérités, des souffrants. On lui a reproché avec quelque raison d'avoir attaché parfois trop d'importance à des détails infimes de la vie réelle. Mais l'auteur des *Poèmes Modernes,* du *Pater* et du drame *Pour la Couronne,* a prouvé que sa muse n'était point réfractaire aux inspirations élevées. François Coppée a excellé dans la narration poétique, et il a écrit dans ce genre une foule de petits poèmes qui ont conquis une légitime popularité: tels sont *la Grève des Forgerons, la Bénédiction, le Naufragé,* etc. Permettez-moi, Messieurs, de vous lire une pièce, un peu moins connue que celles dont je viens d'énumérer les titres, qui donne une excellente idée de ce côté du talent poétique de François Coppée, et montre, en même temps, quel était son état d'âme, au point de vue religieux, avant sa conversion:

PRISE DE VOILE

Dans la paisible rue où je passe souvent,
Un jour d'hiver, devant la porte d'un couvent,
Je vis, avec fracas, s'arrêter des carrosses.
Tous les chevaux portaient, ainsi que pour des noces,
Une rose à l'oreille ; et les laquais poudrés
Et superbes, tous droits sur leurs mollets cambrés,
Se tenaient à côté des portières ouvertes,
D'où sortaient, de velours et d'hermine couvertes,
Des femmes au regard de glace, au front hautain.
Je vis descendre aussi, sur ce trottoir lointain,
Des vieillards, abritant de lévites fourrées,
Leurs poitrines de croix et d'ordres chamarrées.
Tous ces patriciens, aux grands airs durs et roides,
Se firent sur le seuil des politesses froides,
Puis, après maint salut pour se céder le pas,
Entrèrent dans l'église en mettant chapeaux bas.
Et lorsque fut enfin la foule disparue
Et qu'il ne resta plus dans la petite rue
Que les carrosses lourds aux panneaux blasonnés,
En écoutant causer deux drôles galonnés,
Je sus qu'il s'agissait d'une prise de voile.
Ainsi c'est ton rayon suprême, ô pure étoile,
C'est, ô candide fleur, ton suprême parfum,
Qui réunissent là tout ce monde importun !
Que t'apportent-ils donc ? Une pitié banale.
Lorsqu'offrant à Jésus ton âme virginale,
Tu viendras le front pâle et les membres tremblants,
Telle qu'une épousée en tes longs voiles blancs,
Lorsque tu jureras d'une voix frémissante
D'être pauvre toujours, chaste, humble, obéissante,
Et que tu sentiras un frisson dans tes os
Au froid contact, au bruit sinistre des ciseaux
Coupant brutalement tes boucles parfumées,
Que se passera-t-il dans les âmes gourmées
De ces heureux du jour, de tous ces contents,
Qui jusqu'aux pieds de Dieu traînent leurs vanités ?

De quel enseignement sera ton sacrifice ?
L'un à quelque folie et l'autre à quelque vice
Retourneront sans doute au sortir de ce lieu,
Pauvre fille, où tu viens de dire au siècle adieu.
Ce soir, lorsqu'ayant bu jusqu'au fond le calice,
Lasse d'être à genoux, saignant sous ton cilice,
Et laissant jusqu'au sol tes mains jointes tomber,
Tu frémiras, craignant un jour de succomber
Sous le faix écrasant de tes saintes fatigues,
Ces hommes replongés déjà dans leurs intrigues,
Ces femmes se parant pour un plaisir nouveau,
T'oublieront dans ton cloître ainsi qu'en un tombeau !
Mais j'ai tort, ô ma soeur ! Mon âme peu chrétienne
Ne sait pas s'élever au niveau de la tienne.
C'est parce que le monde est justement ainsi
Que ta jeunesse en fleur va se faner ici.
Pour tout le mal commis par les hommes impies,
Tu t'offres en victime innocente et l'expies.
Dans la stricte balance, au dernier jugement,
Tu crois qu'il suffira peut-être seulement,
Pour voir se relever le plateau des scandales,
Du poids de tes cheveux répandus sur les dalles.
Tu vas veiller, jeûner, languir, mais tu le veux.
Dans toute leur rigueur accomplis donc tes voeux.
Le fardeau des péchés du monde est rude et grave,
Ma pauvre soeur ! Pour tous les tyrans sois esclave:
Sois chaste, ô sainte enfant, pour tous les corrompus ;
Bonne pour les pervers ; sobre pour les repus ;
Sois pauvre, l'on voit tant d'avarices vantées ;
Souffre, il est des heureux ; prie, il est des athées !
Comme à Marie a dit l'archange Gabriel:
"Sois bénie;" et quand même—affreux soupçon !—le ciel
Vers qui tu tends tes bras suppliants serait vide,
Quand ce serait en vain, coeur d'idéal avide,
Que pour les égarés et les impénitents,
Etant belle, étant noble et riche, ayant vingt ans,
Tu viendrais d'accepter cette lente agonie,
Pour ton erreur sublime, ô ma soeur, sois bénie !

Comme on le voit, François Coppée n'était pas un impie; il avait même des velléités religieuses,

et son cœur de poète n'était pas insensible à la beauté du sacrifice chrétien. Toutefois il n'allait pas au-delà, et les derniers vers du petit poème que je viens de vous lire montrent combien les notions de la foi étaient obscurcies dans son âme.

Mais je ne veux pas abuser de votre attention, et m'attarder dans une étude du talent et des œuvres de François Coppée, ce qui serait sortir complètement du cadre de cette simple causerie. Je me hâte donc d'arriver à ce qu'on peut appeler justement l'évènement capital de cette carrière, à la conversion de l'éminent écrivain.

En 1897, M. Coppée, poète admiré, conteur applaudi, membre de l'Académie française, occupant une place incontestée parmi les maîtres de la littérature, jouissant d'une popularité universelle, pouvait être considéré comme parvenu au faîte d'une heureuse et brillante carrière. Dieu, qui avait sur lui des desseins particuliers, lui envoya la souffrance. M. Coppée n'avait jamais été impie, mais au milieu de l'atmosphère d'indifférence, sinon d'hostilité, que l'on respire dans le monde des lettres et du théâtre parisiens, il était devenu un incrédule, au moins dans la pratique ordinaire de la vie.

Cependant son enfance avait été chrétienne, et ces premières impressions ne s'étaient jamais entièrement effacées en lui. "Je fus élevé chrétiennement, a-t-il écrit, et, après ma première

communion, j'ai accompli mes devoirs religieux, pendant plusieurs années, avec une naïve ferveur. Ce furent, je le dis franchement, la crise de l'adolescence et la honte de certains aveux qui me firent renoncer à mes habitudes de piété. Bien des hommes qui sont dans ce cas conviendraient, s'ils étaient sincères, que ce qui les éloigna d'abord de la religion ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous, et qu'ils n'ont demandé que plus tard, à la raison et à la science, des arguments métaphysiques qui leur permettent de ne plus se gêner... Je cessai de pratiquer par mauvaise vergogne, et tout le mal vint de cette première faute contre l'humilité qui m'apparaît décidément comme la plus nécessaire de toutes les vertus.

"Ce pas franchi, je ne devais pas manquer de lire en chemin bien des livres, d'entendre bien des paroles, et de voir bien des exemples destinés à me convaincre que rien n'est plus légitime chez l'homme que d'obéir à son orgueil et à sa sensualité ; et je devins très vite à peu près indifférent à toutes préoccupations religieuses. Mon cas, on le voit, est très banal, ce fut la vulgaire désertion du soldat las de la discipline. Je ne haïssais certes pas le drapeau sous lequel j'avais servi ; je l'avais fui et je l'oubliais, voilà tout.

"Aujourd'hui que j'ai retrouvé la foi, je me de-

mande même si je l'ai absolument perdue. On peut rencontrer dans mes écrits quelques rares pages—que je renie et que je déteste—où j'ai parlé des choses religieuses avec une sotte légèreté, parfois même avec la plus coupable audace, on y chercherait en vain un blasphème."

Voilà quel était l'état d'âme de François Coppée, lorsqu'une maladie cruelle le cloua sur un lit de douleur, durant de longues semaines, au commencement de 1897. L'heure du retour avait sonné pour lui. Pendant les jours d'inactivité forcée à laquelle il était condamné, il eut le temps de regarder sa vie, de refaire en esprit la route qu'il avait parcourue, de se reporter à son point de départ, et les pensées graves que cette revue rétrospective éveilla en lui, l'idée de la mort qui lui était apparue menaçante, ressuscitèrent dans son cœur la foi de ses jeunes années. Lorsqu'il se releva il était un homme nouveau. "Je sors de mon épreuve, écrivait-il, physiquement diminué et destiné à subir probablement jusqu'à la fin, l'esclavage d'une infirmité fort pénible. Cependant, parce que j'ai lu et médité l'Evangile, mon cœur est non seulement résigné, mais rempli de calme et de courage. Il n'y a pas deux ans, ayant encore quelque santé, mais éprouvant déjà les premières atteintes de l'âge, je voyais arriver avec épouvante la vieillesse, la solitaire vieillesse, avec son cortège de tristesses, de dégoûts et

de regrets. Aujourd'hui qu'elle m'accable prématurément, je l'accueille avec fermeté, que dis-je, presqu'avec joie, car si je n'appelle pas la douleur et la mort, du moins je ne la crains plus, ayant appris, dans l'Evangile, l'art de souffrir et de mourir."

Ce sont là de belles paroles. La sincérité de la conversion de M. Coppée a été vraiment admirable. Lui, l'homme qui avait tant de relations dans le monde des incrédules, l'habitué des cercles où la religion était raillée quotidiennement, le collaborateur du *Journal* où la libre-pensée s'affichait tous les jours, il n'a pas rougi de sa foi reconquise. Il a courageusement et simplement confessé sa croyance, sans craindre les railleries du monde, les sarcasmes des impies, les sourires de pitié des chroniqueurs sceptiques, la haine des sectaires. Et il a publié cette série d'éloquents articles qui ont formé ce livre magnifique: *La Bonne Souffrance.* Il en est bien peu parmi vous, j'en suis sûr, qui n'aient lu cette collection de petits chefs-d'œuvres littéraires: *Cloches et lilas, Adieu à une maison, Souvenir filial, La meilleure année, l'Enfance et la prière,* et surtout cette merveilleuse allégorie, *le Fleuve,* qui, à mon humble avis, restera comme l'un des morceaux les plus achevés de la prose française et de la prose chrétienne. Vous vous la rappelez sans doute, Messieurs... Nous sommes sous bois.

"Entendez-vous ce bruit frais, ce murmure clair? Près de ce tas de pierres verdâtres, des cressons frémissent. Et plus loin, ne voyez-vous pas ce mince ruban d'argent liquide, qui serpente et court comme une couleuvre effrayée. C'est la source. Cette eau pure et glacée dont on remplit le creux de sa main, et que l'on hume avec la délicieuse sensation que l'on boit de l'innocence," dans quelques jours elle sera devenue un fleuve, et ira se perdre dans les flots amers du vaste Atlantique. "Combien ce filet d'eau, qui va faire tant de chemin, et se corrompre, hélas au cours du voyage, est exquis, au départ ! Il offre le symbole même de la candeur. Qui de nous, courant à travers les bois après avoir étanché sa soif dans une source n'est pas resté, quelques instants, lié comme par un charme, et là—bercé par son babil, admirant son éclat limpide,—n'a pas involontairement rêvé d'enfance et de virginité ?" Cependant le filet d'eau se fraye un chemin sous la ramure et sous les herbes. Il devient ruisselet. Il "se grossit de sources invisibles." Là-bas "au carrefour de trois vallées, il devient petite rivière." Il poursuit sa course imposante ; encore quelques lieues, et c'est un fleuve, baptisé par la géographie d'un nom classique ; jeune fleuve, "fleuve adolescent que les vieux ponts de pierre enjambent d'une seule arche ;" encore solitaire parce qu'il est à peine canotable. Attendez un

peu ; il devient adulte et commence son labeur, "Ses premiers travaux conservent un caractère innocent et pastoral." Les lavandières lui jettent en riant les bulles diaprées de leur savon, et c'est avec une sorte de complaisance heureuse qu'il entre dans le bief du moulin et qu'il se jette sous les palettes de la roue pesante. "Soudain, au détour d'un coteau, il reçoit son premier affluent," et désormais son cours est plus majestueux, mais aussi moins pur. Qu'est devenue l'eau claire de la source ? "Depuis le premier lavoir dont il a entraîné la mousse salie, chacun de ses contacts avec l'homme lui fut une souillure." Combien d'immondices, combien de détritus, combien de cadavres, il charrie maintenant dans ses flots. "Quelquefois, comme pris d'une nausée, il vomit sur les herbes de son rivage des débris hideux et putréfiés. Mais il est infecté pour toujours et, pareil à la conscience d'un scélérat, il emporte dans ses eaux, avec quelques trésors ignorés et perdus, des impuretés, des hontes, des désespoirs et des crimes !

"Enfin le fleuve est au terme de sa course. Voici l'estuaire ; et il est si vaste que là-bas, tout là-bas, à l'ancre près de la rive vague et lointaine, les navires qui ont sillonné des mers d'indigo sous des cieux de flamme, et ceux dont la dure étrave a brisé des glaçons au milieu d'affreuses ténèbres, les sveltes trois-mâts, les puissants steamers,

paraissent de fragiles coquilles gréées de toiles d'araignées. La dernière balise est dépassée maintenant et, sur la côte grise, les tourelles blanches des phares, toutes petites, sont à peine visibles. L'énorme masse liquide, que le mouvement des marées repousse et attire tour à tour, tantôt se hérisse de petites vagues irritées par la lutte et tantôt se précipite en avant avec le glissement d'un rapide. Au large, d'où le vent apporte une confuse clameur, les lames de fond, secouant leur chevelure d'écume, accourent en barrant l'horizon brumeux ; et de grandes mouettes au vol d'ange planent sur le fleuve avec d'aigres cris et semblent les sinistres messagères de l'abîme qui va l'engloutir.....

.....

"Je sais une âme comparable à ce fleuve. De même qu'il va se perdre dans la mer, elle disparaîtra bientôt dans la mort. Ainsi que lui, en approchant du gouffre, elle se sent grosse de tout son passé, et elle est profonde et amère,—profonde comme la mémoire, amère comme l'expérience. Elle se rappelle sa vie, qui fut, en somme, paisible et plutôt bienfaisante. Pourtant que de souillures n'a-t-elle pas reçues dans son chemin, cette pauvre âme, et emportées à jamais en elle ! Pour l'eau qui court et pour l'homme qui passe, il n'y a qu'un moment de pureté absolue, la source et l'enfance. Comme le fleuve roule et cache, dans

les fanges de son lit, des immondices et des cadavres, l'âme—même chez les moins coupables—est pleine de honteux secrets.

"Rester pur en ce monde, c'est l'impossible et désespérant effort; le redevenir dans une vie nouvelle, quel idéal, quelle sublime espérance ! Ce fleuve, que la mer qui descend aspire avec de profonds râles, se purifiera dans le sel de l'immense Océan. Pauvre âme, flétrie par l'existence et profondément troublée au seuil du grand mystère, tu oses rêver, toi aussi, d'innocence immortelle ! C'est pourquoi tu songes aujourd'hui à tous ces vieux clochers d'églises et de cathédrales que le fleuve a réfléchis dans ses ondes, et que tu as si souvent rencontrés sur ta route, sans obéir à leur geste solennel. C'est pourquoi tu réponds enfin au signal de ces antiques flèches de pierre, qui te montrent le ciel avec confiance et t'ordonnent la prière et la foi."

Messieurs, après avoir lu ces pages merveilleusement belles, les critiques libres-penseurs ont dû être forcés de se dire que la conversion de M. François Coppée n'a rien enlevé au poète de son admirable talent, mais qu'elle a plutôt donné à son style un éclat qu'il ne possédait pas au même degré auparavant.

Ce poète, ce lettré délicat et pacifique, s'est, lui aussi, jeté dans les batailles de la vie publique, pour obéir à ce qu'il considère un devoir de ci-

toyen. De concert avec Jules Lemaître et avec plusieurs autres, il a fondé la Ligue de la Patrie française, et il combat par la parole, par la plume, par l'action, la secte maçonnique et jacobine qui opprime en ce moment la France.

J'ai terminé, Messeigneurs et Messieurs, cette trop longue causerie. A travers beaucoup de digressions, je me suis proposé surtout de mettre en lumière le mouvement de retour à l'Eglise qui s'est manifesté tout à coup dans les hautes sphères intellectuelles, comme pour la consoler de ses épreuves et de ses deuils. Nous avons vu s'avancer sur les chemins de la croyance deux hommes célèbres, dissemblables par le caractère, par les aptitudes et par les œuvres, mais tous deux en pleine possession de cette gloire littéraire, objet de tant d'ambitions humaines.

Nous les avons vus, lorsqu'ils étaient au zénith de leur carrière, et au plus complet épanouissement de leur talent, s'arrêter, changer, sous les regards de la foule étonnée, l'orientation de leur vie, et la diriger vers un but plus sublime que celui vers lequel ils avaient jusque là tendu. Tous deux, l'éloquent critique et l'harmonieux poète, sans craindre le sarcasme ni la haine, ont confessé leur foi nouvelle ou reconquise, ramenés à la vérité, l'un par les plus hautes spéculations de l'esprit, l'autre par les plus nobles sentiments du

cœur. L'on avait dit que le prestige du catholicisme était mort, que l'Eglise n'était plus une conquérante d'âmes, que le souffle brûlant de notre âge avait desséché la sève du vieil arbre chrétien, enfin que la déesse des temps nouveaux, la Science, avait tué la Foi, cette reine déchue des temps anciens. Au début du siècle expiré, Musset, le chantre de la désespérance, s'était écrié:

Ta gloire est morte, ô Christ, et sur nos croix d'ébène
Ton cadavre céleste en poussière est tombé.

Et plus tard, après la Poésie, la Critique était venue, en grand appareil ; unissant la nébuleuse érudition germanique à la clarté française, elle avait définitivement enterré la divinité de Jésus-Christ et mis au tombeau la foi chrétienne. Désormais la croyance à l'Eglise et à ses dogmes surannés n'était plus bonne que pour le troupeau des obscurantistes et des ignares.

Et voilà qu'aux derniers jours de ce siècle de doute et de négation scientifique, aux derniers jours du siècle de Musset, de Strauss et de Renan, la Poésie et la Critique, personnifiées par deux hommes, en qui la voix unanime de leurs contemporains salue deux princes de l'intelligence et des lettres, se lèvent au milieu des académies, de la presse, de cette élite intellectuelle parmi laquelle ils brillent au premier rang, et répètent

l'impérissable cri du christianisme dix-neuf fois séculaire: "Je crois". Je crois au Chirst, je crois à l'Eglise, je crois au dogme immuable, je crois au progrès moral, intellectuel et social, par cette forme la plus élevée de la religion chrétienne, le catholicisme.

Mon seul regret, Messeigneurs et Messieurs, c'est de n'avoir pu rendre justice, comme je l'aurais voulu, à ce grand, significatif et émouvant spectacle.

LES NOCES DE DIAMANT

DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, EN 1902

ADRESSE AU LIEUTENANT GOUVERNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec se fait un devoir de rendre, chaque année, ses hommages au représentant de l'autorité souveraine en cette province. Elle le fait avec d'autant plus d'empressement que, par là, elle témoigne non-seulement la sincérité de son allégeance à la couronne britannique, mais aussi son attachement au régime de liberté et d'autonomie dont nous jouissons. En ce jour où elle célèbre le soixantième anniversaire de sa fondation,—anniversaire qui évoque naturellement le souvenir d'une époque difficile et orageuse,—elle se réjouit plus vivement que jamais de pouvoir venir s'incliner devant un gouverneur canadien-français, dont la présence à la tête de notre Etat provincial proclame avec éclat l'importance du chemin parcouru, et l'immensité du progrès accompli depuis

la date où elle naquit. Si l'on eût dit aux patriotes de 1842 que leurs fils contempleraient un jour le glorieux spectacle auquel nous assistons en ce moment, si on leur eût déclaré que des gouverneurs de notre race reprendraient et continueraient la lignée des Champlain, des Frontenac et des Vaudreuil, à l'ombre du drapeau britannique, si on leur eût fait entrevoir l'heure où, après soixante ans de victoires, notre nationalité viendrait faire un triomphant pèlerinage, sur le site du vieux château St-Louis, pour y prier le Dieu des nations de continuer à la protéger, en même temps que pour y affirmer sa vitalité et ses espoirs, ils eussent béni le ciel et versé des larmes de joie.

Une ère plus clémente a succédé à la sombre et douloureuse époque qu'ils ont traversée. Et aujourd'hui, c'est avec allégresse et confiance, Monsieur le gouverneur, que nous venons saluer en vous, à la fois, le représentant de Sa Majesté le roi d'Angleterre, et la personnification des franchises que nous avons obtenues. A ces titres, auxquels vous nous permettrez de joindre celui de patriote ardent et éclairé, que tout le monde vous reconnaît, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec vous prie d'accepter l'expression de son profond respect et de ses sentiments les plus dévoués.

Québec, 23 juin 1902.

ADRESSE

DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

MONSEIGNEUR,

Une des traditions les plus chères de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec est celle qui la ramène tous les ans devant le premier pasteur de ce diocèse, pour lui renouveler l'expression de son respect et de son filial attachement. Notre association voit dans cette démarche autre chose qu'un acte de courtoisie officielle et banale ; elle y voit l'affirmation du lien indissoluble qui unit notre foi patriotique à notre foi religieuse. Ce lien, formé à la première aurore de notre vie nationale, existe depuis bientôt trois siècles ; il a fait notre force, il a été notre sauvegarde aux jours de crises, et si nous sommes aujourd'hui un peuple homogène et libre, c'est à lui que nous le devons.

Cette vérité historique, reconnue même par des écrivains étrangers qui ne partagent pas nos croyances, nous tenons à la proclamer plus solennellement que jamais en ce jour où notre so-

ciété célèbre le soixantième anniversaire de sa fondation. Nous tenons à redire que, dans nos cœurs, l'amour de l'Eglise et l'amour de la Patrie se confondent en une harmonie grandiose, que ces deux saintes et pures flammes n'en font qu'une, et que le patriotisme canadien-français est d'une trempe qui lui a permis de traverser victorieusement les plus grands désastres, parce qu'il est un patriotisme à la fois religieux et national.

Notre histoire porte à chaque page la démonstration de ce grand fait. Qu'il nous suffise de rappeler ici deux noms et d'évoquer deux souvenirs: Laval et Plessis ! Laval, la fondateur de l'Eglise canadienne, le créateur d'institutions qui ont donné à notre peuple l'aliment intellectuel et moral, sans lequel aucune nation ne peut vivre ; et Plessis, l'athlète intrépide, le défenseur de nos libertés religieuses et politiques, qui, pendant un quart de siècle, fut la plus grande figure de notre race. La vie de ces deux glorieux évêques met en pleine lumière le pacte qui a été conclu dès l'origine entre l'Eglise catholique et la nationalité canadienne-française ; pacte auguste et fécond que nous demandons à Dieu de maintenir toujours dans son intégrité admirable et dans son efficacité puissante, pour le bonheur de notre bien-aimée patrie.

Monseigneur, vous êtes le digne successeur de ces illustres prélats, sur le vénérable siège de

Québec. Héritier de leur cœur et de leur génie, vous continuez glorieusement leur œuvre. Au nom de la Société St-Jean-Baptiste,—disons mieux, sans crainte d'être démenti par le peuple qui nous entoure,—au nom de notre nationalité tout entière, profitant de l'inoubliable démonstration qui nous réunit dans ce site superbe et fameux, si fertile en émouvantes réminiscences, devant cet autel où votre parole a fait descendre la majesté de Dieu, nous venons renouveler entre vos mains notre serment de fidélité à l'Eglise, qui pour aucune nation du monde ne s'est montrée plus maternelle qu'elle ne l'a été pour nous.

Veuillez recevoir, Monseigneur, cette affirmation de notre religieuse allégeance. Et daignez accepter en même temps l'assurance de notre plus entier et de notre plus respectueux dévouement pour votre personne.

Québec, 23 juin 1902.

ADRESSE

DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE A SON HONNEUR LE MAIRE DE QUÉBEC

MONSIEUR LE MAIRE,

Tout en étant une association nationale, par son but et par l'esprit qui l'a toujours animée, notre Société Saint-Jean-Baptiste est aussi une institution très québecoise. Elle se préoccupe sans cesse des intérêts de la nationalité canadienne-française, mais cela ne l'empêche pas de s'intéresser en même temps aux destinées de la ville où elle a pris naissance, et dans laquelle elle est appelée à exercer surtout son action. Depuis soixante ans, son histoire est intimement liée à celle de Québec. Et cela se conçoit facilement. Notre société, en effet, se recrute dans toutes les classes de la population, dans tous les quartiers de cette ville. On nous permettra peut-être d'ajouter qu'elle rassemble sous ses drapeaux les citoyens les plus zélés, les plus dévoués à la chose publique. Et les événements heureux ou malheureux qui affectent notre ville ont, dans nos rangs, une répercussion d'autant plus vive et d'autant plus intense.

Comme vos prédécesseurs, Monsieur le Maire, vous avez toujours eu l'intelligence de cette solidarité. Dans le passé, la plupart des grandes cé-

lébrations organisées sous les auspices de notre association, sont devenues de véritables fêtes civiques. Cette année, particulièrement, où nous commémorons le soixantième anniversaire de notre fondation, vous nous avez donné, ainsi que vos collègues du Conseil, des preuves non équivoques de votre sympathie. Veuillez accepter ici l'assurance de notre gratitude.

La fête qui nous réunit en ce moment fera époque dans l'histoire de notre Société et dans celle de notre ville. Elle ravivera dans tous les coeurs l'ardeur patriotique, et, du même coup, donnera un plus vif essor à l'esprit public qui en découle, et qui doit se manifester non seulement dans la sphère politique, mais aussi dans la sphère municipale. Car, il ne faut pas l'oublier, la cité a été chez tous les peuples l'origine et la première incarnation de la patrie. Et nulle part ailleurs qu'ici cette vérité n'a été plus indéniable, puisque, pendant près d'un demi-siècle, la ville de Champlain, berceau de la Nouvelle-France, a contenu dans ses étroites limites la patrie tout entière.

Nous faisons des vœux pour que la prospérité et les progrès de notre cher Québec aillent toujours croissants, et nous vous prions d'agréer pour vous et pour tout votre Conseil l'hommage de notre dévouement.

Québec, 23 juin 1902.

LE BANQUET NATIONAL

DU 23 JUIN 1902

TOAST AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESSIEURS,

En 1867, une nouvelle constitution nous était donnée. Au régime de l'Union succédait la Confédération, avec son parlement central chargé de s'occuper des intérêts généraux du Canada, et avec ses législatures autonomes auxquels étaient confiés nos plus chers intérêts nationaux et religieux. Dans ce grand changement constitutionnel, ce qui impressionna peut-être le plus favorablement notre peuple, ce fut de voir reparaître à la tête de notre province, pour la première fois depuis 1760, un gouverneur de race française. Pour les Canadiens français, ce fait était une manifestation tangible des victoires qu'ils avaient remportées. Et ils s'en réjouirent avec raison.

Le lieutenant-gouverneur occupe une place prééminente dans notre constitution provinciale.

Il représente l'autorité souveraine, et c'est pour cela que, dans le statut de 1867, il y a une disposition qui le soustrait au pouvoir d'amendement constitutionnel conféré aux provinces.

Dans une journée comme celle-ci, c'est avec fierté que nous saluons la présence du compatriote éminent qui personnifie au milieu de nous le pouvoir royal. Et nous sommes heureux de réitérer, ce soir, à Sir Louis Jetté, dont les qualités personnelles ajoutent un nouveau lustre à l'éclat de ses fonctions, l'hommage de notre respectueux dévouement.

Messieurs, j'ai l'honneur de proposer la santé du lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

TOAST AU DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

EXCELLENCE,

MESSIEURS,

Il y a sur la terre un pouvoir auguste et vénérable entre tous. Enfermé dans un étroit domaine, il exerce son empire jusqu'aux extrémités de l'univers. Désarmé, il commande le respect des

plus fiers potentats. Dépourvu de richesse, il est le dispensateur de biens qu'aucune fortune ne saurait acheter. Tandis que d'autres imposent leur domination par la violence et la terreur, il règne sur le monde par la persuasion, par la douceur et par l'amour. A ces traits, vous avez reconnu, Messieurs, le pouvoir pontifical. Ce pouvoir, divin dans son origine, bienfaisant dans ses œuvres, universel dans son action, admirable dans son histoire, Dieu décrète parfois qu'il s'incarnera dans un homme chez qui Il aura allumé la flamme mystérieuse du génie. Et alors, cet homme, déjà grand par l'esprit et par le cœur, élevé par l'investiture du Très-Haut au-dessus de tous les autres hommes, rayonnera comme un astre sur l'humanité tout entière. Messieurs, je salue et vous saluez avec moi dans le Père et le Roi qui nous a bénis, ce matin, à travers l'océan, l'une de ces glorieuses incarnations du Souverain Pontificat, et je suis sûr d'être l'écho de vos sentiments les plus intimes en poussant ce cri où se confondent notre admiration, notre affection, notre reconnaissance et notre fidélité: "Vive Léon XIII."

Le représentant de ce bien-aimé Pontife est au milieu de nous ce soir. Il nous a fait l'honneur de venir partager nos réjouissances nationales. Nous apprécions hautement cette faveur et nous l'en remercions cordialement. Eminent par la

science et la vertu, le délégué du pape au Canada, Son Excellence Monseigneur Falconio, a tous les titres à notre vénération. Qu'il nous permette de lui en offrir ici l'hommage public et sincère. Le choix que le Souverain Pontife avait fait de sa personne pour lui confier des fonctions aussi délicates le désignait déjà à notre respect. Et la sympathie que Son Excellence nous a témoignée aujourd'hui ajoutera désormais à ce sentiment celui de la gratitude.

Messieurs, à la santé de Son Excellence, Monseigneur le délégué apostolique.

TOAST A L'ÉPISCOPAT

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESSIEURS,

Un écrivain français a dit: "Les évêques ont édifié la France comme les abeilles construisent leurs ruches." Ces paroles, vraies pour la France, n'auraient pas moins d'à-propos si on les appliquait au Canada. Les évêques ont joué dans notre histoire un rôle toujours important et souvent décisif.

Monseigneur de Laval a fondé parmi nous la hiérarchie catholique, cette grande force morale

et sociale, et il a jeté dans le sol canadien les fondements d'institutions bienfaisantes, dont nous saluerons demain le magnifique et glorieux épanouissement.

Monseigneur de Saint-Vallier a été l'organisateur de nos paroisses et le créateur de notre discipline ecclésiastique. Monseigneur Briand, par sa vigilance et sa sagesse, a fait traverser à notre nationalité et à notre foi un défilé dangereux. Monseigneur Plessis, homme de conception et d'action, a été tour à tour restaurateur, défenseur et fondateur, et la patrie canadienne n'a pas enfanté d'homme plus illustre. Plus près de nous, Monseigneur Bourget a multiplié les monuments de son zèle pastoral ; Monseigneur Taché a joué dans l'Ouest le rôle d'un chef de race en même temps que d'un apôtre ; Monseigneur Taschereau a fait briller sur le siège antique de Québec, la plus haute et la plus humble vertu, avant que d'y faire briller la pourpre romaine, grâce à la paternelle sollicitude de notre grand pontife Léon XIII.

Je m'arrête, Messieurs; il est des noms qu'une respectueuse réserve m'interdit de prononcer ici ce soir, et des éloges dont je dois m'abstenir, parce qu'ils perdraient en délicatesse ce qu'ils gagneraient en à propos. Je me bornerai donc à dire qu'aujourd'hui comme autrefois, notre épiscopat est une des forces et l'une des gloires les

plus incontestables de notre nationalité. Nous le voyons à la tête de tous les progrès, ne se renfermant pas uniquement dans la mission de direction religieuse qu'il accomplit avec une vigilance si éclairée, mais faisant sentir sa bienfaisante influence dans le domaine de l'éducation de la colonisation, de l'agriculture, en un mot, ne faisant qu'un avec le peuple confié à sa houlette et s'identifiant partout et toujours avec ses intérêts les plus chers. Il nous donne ce soir une nouvelle preuve, une preuve éclatante et qui nous touche profondément, de son esprit ardemment patriotique, par sa présence au milieu de cette démonstration populaire, de ces agapes nationales.

"Il fait bon vivre sous la crosse", a dit un écrivain illustre. Du fond du cœur, je fais écho à cette grande parole, et en votre nom, Messieurs, je remercie notre admirable épiscopat de ce qu'il a fait pour nous dans le passé, et de ce qu'il fait pour nous dans le présent.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'en proposant un toast à l'épiscopat canadien, nous voulons aussi rendre hommage à notre clergé si dévoué, si profondément national, qui a été notre plus ferme soutien dans nos épreuves, qui a toujours marché sur les traces de ses chefs naturels, et qui continue à suivre leurs nobles exemples.

Messieurs, à notre patriotique épiscopat.

LE JOUR QUE NOUS CÉLÉBRONS

DISCOURS PRONONCÉ AU BANQUET DU 23 JUIN 1902

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

EXCELLENCE,

MESSIEURS,

"Le jour que nous célébrons": je n'ai jamais entendu sans émotion proposer ce toast traditionnel dans nos célébrations nationales. Cette simple formule comporte, en effet, un sens bien émouvant. Si elle peut paraître singulière et obscure à l'étranger, présent, par hasard, à nos fêtes, pour nous, Messieurs, n'est-ce pas qu'elle est d'une merveilleuse éloquence ? "Le jour que nous célébrons", c'est un jour de ralliement et d'harmonie ; c'est un jour d'allégresse et de fraternité sainte ; c'est un jour de souvenir et d'espérance ; pour tout dire, en un mot, c'est le jour, c'est la fête de la Patrie.

La Patrie ! quelle saisissante évocation nous avons eue, ce matin, de la réalité sublime signifiée par ce nom auguste. Dans un cadre splendide apparaissait à nos regards émus le plus incom-

parable des tableaux. A nos pieds s'étendait cet "affourc d'eau bel et délectable" dont parle Jacques Cartier, ce Saint-Laurent royal dont les flots majestueux ont pour nous de si profonds et de si intimes accents. Sur l'autre rive, Lévis étageait ses maisons, ses clochers étincelants et ses verdoyants bosquets. Là-bas l'île d'Orléans jaillissait du sein des eaux comme une gigantesque émeraude. Plus loin se dessinaient les falaises de Beauport, coupées par la nappe mouvante et argentée du Montmorency, et à l'horizon se profilaient les mamelons bleuâtres et les crêtes fuyantes des Laurentides, qui semblaient se poursuivre dans une course effrénée, jusqu'à ce qu'ils allassent se précipiter avec le Cap Tourmente dans les flots du grand fleuve.

Au-dessus de nos têtes, le soleil radieux flamboyait dans un ciel d'azur, faisait pleuvoir ses rayons d'or sur la terre et les ondes, et remplissait l'espace de lumière et de vie. Au milieu de ce décor grandiose et féerique, soixante mille hommes étaient accourus, de tous les points de l'horizon, à l'appel d'une idée, sur le site du vieux fort et de l'ancien château Saint-Louis, où Champlain expira, d'où Frontenac répondit à la sommation insolente de l'amiral bostonnais par la bouche de ses canons, où se rencontrèrent tant de gouverneurs, de prélats, d'intendants et de généraux illustres, et s'agitèrent pendant un siècle et

demi les plus chers intérêts de la Nouvelle-France. Confondus dans un même sentiment, chef d'Etat et pontifes, magistrats, législateurs, membres des professions libérales, des classes industrielles et commerciales, hommes du labeur agricole ou manufacturier, nous étions là debout sur cette place fameuse, au-dessus de laquelle planaient les ombres de Champlain et de Montmagny, de Tracy et de Laval, de Talon et de Frontenac, d'Iberville et de Jolliet, de Vaudreuil et de la Galissonnière, de Montcalm et de Lévis, de tous nos apôtres et de tous nos héros. Nous étions là, foule immense et ondulante, parsemée de bannières et de drapeaux flottant dans la brise, et nous attendions quelque chose de grand. Soudain, un prince de l'Eglise monta les degrés de l'autel pacifique érigé à l'endroit même où éclatèrent jadis tant de clameurs guerrières. Pendant que le *Credo* de notre foi religieuse s'élevait vers le ciel, il prononça les paroles mystérieuses qui renouvellent chaque jour le prodige de la Rédemption, puis l'on vit briller entre ses mains l'Hostie propitiatoire. A ce moment tous les genoux fléchirent, tous les fronts se courbèrent, les clairons sonnèrent, le canon tonna et sa voix retentissante alla faire redire aux échos de nos montagnes et de notre fleuve géant que le Canada français et catholique venait de décerner

au Christ roi le triomphe d'une adoration nationale.

Messieurs, vous avez vu comme moi ce spectacle émouvant, et il a fait battre votre cœur comme le mien. Il m'a semblé que ce n'était pas un hors-d'œuvre que d'essayer ici, ce soir, d'en retracer et d'en fixer les grandes lignes. Car ce décor magnifique, cette foule, ce pontife, ce *Credo,* cet autel, ces souvenirs du passé et ces splendeurs du présent, tout cela c'était la patrie, la patrie vivante et superbe, concentrée dans un point, résumée dans une scène, parée de tous les sourires de la nature et rayonnante de tous les prestiges de l'histoire. C'était la patrie, notre héritage et notre orgueil, notre patrie à nous, bien à nous, parce qu'elle a été découverte, fondée, fertilisée, défendue et illustrée par le génie, les vertus, les travaux, les sueurs et le sang, de nos explorateurs, de nos pionniers, de nos soldats et de nos martyrs.

Vous aviez donc bien raison, Messieurs, d'acclamer tout à l'heure le jour que nous célébrons, puisqu'il est la fête de la patrie. Mais il est de plus pour nous un mémorable anniversaire.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec célèbre ses noces de diamant. Il y a soixante ans elle faisait son apparition sur la scène du monde. L'heure était triste et sombre. Nous traversions l'une des crises les plus périlleuses de notre exis-

tence nationale. Lorsque l'on étudie notre histoire, on est frappé d'un fait: c'est que peu de nations ont eu à livrer autant de combats et à subir autant d'épreuves. Durant plus de deux siècles, la foudre a grondé sur nos têtes et nous avons été secoués par tous les souffles de l'aquilon. La barbarie sanglante a failli nous étouffer au berceau. Plus tard, l'invasion dévastatrice et la domination étrangère ont ouvert sous nos pas un gouffre qui devait être notre tombeau. Enfin, l'oppression et l'ostracisme politiques ont longtemps poursuivi notre anéantissement. Et cependant nous avons vécu, nous vivons et nous vivrons.

Mais en 1842 bien des gens se demandaient si nous allions mourir. Le mouvement insurrectionnel de 1837 avait été étouffé dans la flamme et noyé dans le sang. L'échafaud politique avait fait parmi nous son apparition sinistre. L'exil avait complété l'œuvre de la mitraille et du gibet. Nos rangs étaient décimés, notre langue était proscrite, nos droits étaient foulés aux pieds, et l'éternel *vae victis* retentissait contre nous de toutes parts comme une clameur de haine et de vengeance. Qu'allions-nous devenir ? Notre race allait-elle être vouée sans retour à l'ilotisme ? La prophétie insultante que nous avait faite un de nos fanatiques ennemis allait-elle se réaliser. "*Hewers of wood and drawers of water*—fen-

deurs de bois et porteurs d'eau", était-ce là le sort réservé aux descendants des vainqueurs de Carillon, de Sainte-Foy et de Châteauguay ? Messieurs, à ce douloureux moment, les âmes les plus fermes tremblèrent et doutèrent. "Ce n'était plus seulement avec inquiétude, a écrit M. Chauveau, c'était avec une grande crainte, c'était presque avec désespoir que l'on se demandait ce qui allait advenir de tout ce qui nous était cher. Quelques-uns disaient tout haut que l'on ne pouvait plus être rien dans ce pays à moins de se faire anglais... d'autres ajoutaient à demi-voix: et protestant... Les gens qui voulaient décorer leur lâcheté d'un prétexte demandaient que l'on considérât la question au "point de vue pratique"; ils déclaraient qu'il était inutile de se faire illusion, qu'il valait mieux envisager le danger en face, qu'en supposant même que l'usage de notre langue fût toléré dans les documents officiels, nous aurions bien de la peine à nous faire entendre dans un parlement où nous serions toujours en si petit nombre. De là, ils concluaient à la déchéance graduelle de la langue française dans toutes nos maisons de haute éducation, et pour être sûrs d'y arriver, ils recommandaient de faire de l'anglais la langue enseignante, au moins pour une partie du cours d'études. Nos lois et nos usages, disaient-ils, n'étaient après tout que des vestiges du passé ; nous avions tout à gagner en les

échangeant pour des institutions plus en harmonie avec les besoins de la société moderne. Ils ne voulaient pas attaquer le catholicisme, ils ne l'auraient pas osé quand même, mais il est bien à craindre que, pour quelques-uns au moins, l'apostasie religieuse n'eût suivi de près l'apostasie nationale si ce mouvement n'eût été arrêté". Grâces en soient rendues à Dieu, il fut arrêté, Messieurs, ce mouvement de double apostasie. Et ce sera la gloire impérissable de la Société Saint-Jean-Baptiste d'avoir été l'une des forces qui l'ont enrayé. Ce fut en 1842, à cette heure de doute, de confusion, d'appréhensions poignantes, qu'elle entra en scène sous l'impulsion généreuse d'hommes dont les noms doivent être répétés avec reconnaissance aujourd'hui, les Bardy, les Aubin, les Taché, les Rhéaume, les Plamondon, les Caron, etc. Elle arbora l'étendard national, elle emboucha le clairon des revendications patriotiques, elle groupa les volontés, elle rallia les courages, elles ressuscita l'espérance. "En avant! en avant! cria-t-elle, qui aime la patrie me suive !" Et à son appel vibrant, notre peuple, un moment affaissé sur le bord de la voie douloureuse qu'il avait jalonnée des lambeaux de sa chair et arrosée de son sang, notre peuple se ranima, se redressa, et reprit sa marche vers l'avenir.

Je n'entreprendrai pas de faire l'historique de l'époque qui s'est écoulée depuis 1842, et qui a vu

notre relèvement. Durant les soixante dernières années, que de chemin nous avons parcouru ! Notre langue a obtenu son droit de cité, nous avons conquis la liberté constitutionnelle, nos chefs se sont fait une large place dans les conseils de l'Etat, nos institutions se sont affermies et développées, notre nationalité s'est manifestée avec éclat dans toutes les sphères de l'activité politique et sociale. Aujourd'hui le Canada français est plus fort, plus débordant de sève et de vitalité qu'il ne l'a été peut-être à aucune autre époque de son histoire. La Société Saint-Jean-Baptiste n'a pas la folle présomption de vouloir s'attribuer tout le mérite des victoires remportées ; elle réclame simplement sa part d'honneur, comme elle a eu sa part de luttes et de sacrifices.

J'ai dit "le Canada français", j'aurais dû ajouter "et catholique", car c'est bien là ce que nous sommes. Et Dieu veuille que nous le soyions toujours ! Toujours catholiques et toujours français, voilà notre rôle, voilà notre caractère distinctif, voilà notre vocation historique, voilà notre grandeur et notre gloire.

Nous sommes catholiques, et comment ne le serions-nous pas ? L'Eglise catholique a été la mère de toutes les nations modernes, mais il semble qu'elle ait eu pour notre petit peuple de spéciales tendresses. Elle a veillé sur notre berceau avec une indicible sollicitude ; elle nous a donné

sans compter des apôtres et des saints; elle a fait s'épanouir parmi nous une merveilleuse floraison de vertus chrétiennes, qui ont arraché des cris d'admiration même à des historiens hostiles; elle a fécondé notre sol du sang de ses martyrs; elle a partagé et consolé tous nos deuils ; elle a été la fortifiante compagne de nos épreuves ; elle a rempli auprès de nous la fonction dévouée d'éducatrice et de conseillère ; et c'est grâce à elle que nous avons pu réparer nos défaites et préparer nos victoires. Maintenant que nous sommes parvenus à l'âge viril, nous ne saurions, sans la plus étrange aberration, laisser se rompre ou même s'affaiblir les liens qui nous unissent à elle. Que dis-je, nous ne saurions, sans nous être infidèles à nous-mêmes, nous montrer infidèles à l'Eglise ! Notre défection ou notre indifférence religieuses nous infligeraient une déchéance sociale et politique. Car l'action catholique fait partie intégrante de notre tradition nationale, et constitue l'un des meilleurs éléments de notre prestige. Par elle, nous rayonnons sur toute l'Amérique du Nord; par elle, nous reculons les frontières de notre influence ; par elle, nous prolongeons notre domaine moral bien au-delà des limites de notre domaine territorial ; par elle, nous envoyons nos prêtres et nos religieuses faire bénir notre nom au milieu des glaces du Nord et sous le ciel brûlant du Midi ; par elle nous promenons notre dra-

peau de l'Atlantique au Pacifique, et de la mer mexicaine à la Baie d'Hudson. A ce simple point de vue, au point de vue patriotique, qui est celui auquel je me place surtout en ce moment, n'est-ce pas, Messieurs, que renoncer à notre mission religieuse, ce serait pour nous une désastreuse abdication ? Ah ! non, nous ne commettrons pas ce crime qui serait à la fois un crime religieux et un crime national.

Il est un autre crime que nous ne commettrons pas. C'est celui de mentir à notre sang et de renier notre origine. Nous sommes nés de la France, dans ce siècle fameux où, comme un astre sans rival, elle éblouissait le monde des rayons de sa gloire. Nous sommes de souche française, de sang français, d'hérédité française. Et malgré notre séparation d'avec le pays de nos ancêtres, malgré le temps, malgré la défaite, malgré les efforts de vainqueurs à courte vue, nous avons conservé les caractères constitutifs de la race dont nous sommes sortis. Les écrivains et les hommes politiques anglais qui s'en sont effrayés et irrités ont fait preuve d'un esprit bien étroit et bien peu clairvoyant. Ils auraient dû admirer en nous cette énergique résistance à la dénationalisation, ce patriotisme obstiné qui nous tenait en garde contre les tentatives américaines et n'amoindrissait en rien notre fidélité à la nouvelle souveraineté de ce pays. Dieu merci, il s'est trou-

vé parmi les successeurs des Craig, des Dalhousie et des Sydenham, des hommes à la haute intelligence et au noble cœur qui ont saisi la vraie portée de ce fait historique. Les Elgin, les Dufferin, les Lorne, ont compris que notre valeur comme facteurs sociaux était en raison directe de la persistance des qualités propres à notre race. Un groupe ethnique qui perd sa nationalité s'abâtardit, et ne peut plus contribuer à élever le niveau social, mais devient au contraire une cause d'abaissement et de décadence. Nous avons évité cette honte. Tout en acceptant loyalement le régime nouveau sous lequel la fortune des combats avait fait passer notre pays, nous avons conservé pieusement au fond de notre cœur l'amour de notre patrie d'origine, et nous nous sommes efforcés de continuer à nous éclairer au rayonnement de son génie.

Souvent d'épais nuages se sont interposés entre elle et nous. Et nous nous demandions alors avec douleur si l'éclipse serait éternelle. Souvent aussi, en présence des embûches, des attaques perfides, des manœuvres savantes qui menaçaient notre nationalité, une angoisse mortelle étreignit le cœur de nos chefs, de nos écrivains et de nos penseurs. C'est sous l'empire de ce sentiment que notre illustre historien, M. Garneau, écrivit un jour à Emile de Girardin une lettre où se trouvait cette phrase: "Quel que soit, Mon-

sieur, le sort que l'avenir réserve à notre race, nous aimons à reporter les yeux vers cette ancienne France d'où sont sortis nos pères, et comme le chevalier normand couché sur le tombeau de marbre des vieilles cathédrales anglaises, si nous devons perdre notre nationalité, nous voulons du moins un nom français écrit sur notre mausolée". Nobles et touchantes paroles, mais trop pessimistes. Tu t'es trompé Garneau ! grand patriote, tu t'es trompé ! Ton inquiète sollicitude pour l'avenir de notre race t'inspirait des prévisions trop sombres. Non, non, nous ne l'avons pas perdu, nous ne la perdrons pas cette nationalité dont l'amour a été la suprême passion de ta vie. Les pierres du mausolée où ses ennemis auraient voulu l'enfouir ne sont pas encore taillées. Et ce n'est pas sur un tombeau que notre nom français est inscrit, mais sur des arcs de triomphe, sur des monuments glorieux dédiés à nos grands hommes, sur le fronton de nos universités et de nos palais civiques, législatifs et judiciaires. Ah ! s'il t'était donné de paraître en ce moment dans cette salle où le fluide patriotique vibre et circule à larges ondes et nous enveloppe de son électrique atmosphère, tu te dirais avec bonheur que l'âme française vit toujours en nous et que cette âme est immortelle !

L'âme française, Messieurs, il me semble que cette expression désigne avec une parfaite jus-

tesse la nature et l'objet du culte que nous conservons pour la France. Ce que nous aimons en elle, c'est elle-même. Depuis que nous avons été séparés d'elle, elle a éprouvé bien des vicissitudes et traversé bien des fortunes diverses. Elle a connu les enivrements de la victoire et les amertumes de la défaite. Elle a été tour à tour monarchiste et républicaine. Elle a subi le despotisme et l'anarchie. Elle a changé bien des fois sa constitution, son gouvernement, ses lois, son orientation. Sur tout cela, sur toutes ces transformations, sur toutes ces modifications, sur toutes ces oscillations de doctrines, de régimes, de législation, de politique intérieure et extérieure, nous avons eu, nous avons nos idées, nos jugements, nos impressions, nos sentiments. Mais à travers tout cela, et souvent en dépit de tout cela, nous avons aimé, nous aimons l'âme de la France d'un persévérant et invincible amour. L'âme de la France : c'est-à-dire la générosité de son cœur, la sublimité de ses dévouements, les ardeurs de sa vaillance, les envolées de sa pensée, la clarté de son génie, le charme incomparable de son verbe, en un mot ce je ne sais quoi d'exquis, de vif, de tendre, de fort et de captivant qui a fait d'elle la nation fascinatrice. Nous voudrions la voir toujours grande, toujours puissante, toujours libre, toujours juste,

toujours digne de l'admiration et du respect de l'univers.

Voilà comment nous aimons la France. Ai-je besoin de dire que ce sentiment ne saurait aucunement influer sur notre attitude politique, ni affaiblir la loyauté sincère, profonde, sérieuse et réfléchie que nous professons pour la couronne britannique ? Ce serait tomber dans le lieu commun. Notre attachement à la langue immortelle de Bossuet et de Châteaubriand, notre enthousiasme pour la littérature qui a enfanté tant d'impérissable chefs-d'œuvre, l'intérêt passionné que nous inspire l'histoire de la grande nation dont nous sommes issus, n'ont rien qui puisse nous détourner d'accomplir les devoirs nouveaux que la Providence nous a assignés il y a près d'un siècle et demi. Quand nous disons que nous sommes français, nous voulons dire simplement que nous entendons conserver notre langue, nos traditions, notre caractère national, et non pas que nous aspirons à renouer le lien politique que la main de Dieu a rompu en 1763. Nous affirmons que nous sommes de race française, mais en même temps nous complétons l'énoncé de notre *status* national en proclamant fièrement que nous sommes Canadiens français.

Je sais bien qu'il y a des esprits assez étroits pour nous contester la première partie de ce double nom. Plusieurs d'entre vous ont lu sans

doute cette phrase ultra-spirituelle écrite par un folliculaire gallophobe au moment où le duc d'York visitait l'automne dernier cette province: "Son Altesse Royale, disait-il, est arrivée dans la province de Québec ; dans quelques jours seulement elle verra le Canada". Ainsi donc, d'après ce sympathique écrivain, la province de Québec ne méritait pas d'être considérée comme faisant partie du Canada, et nous n'étions pas dignes du nom de Canadiens. La conception était aussi stupide que l'intention était insultante. Pas canadiens, nous ! Mais où sont donc les citoyens du Canada qui sont plus canadiens que nous ? Nous sommes attachés au sol de la patrie par toutes les fibres de notre cœur. Dieu merci, notre nationalité n'est pas ici un arbre sans racines. Pour plusieurs de nos détracteurs, le Canada n'est qu'un pays de passage et d'attente ; pour nous, il est la terre des aïeux, la terre de toutes nos tendresses, de tous nos souvenirs et de toutes nos espérances. La plupart de nos concitoyens d'origine étrangère à la nôtre ne voient dans le Canada qu'une patrie vieille de cinquante ans, de soixante ans, de cent ans à peine. Pour nous c'est une patrie vieille de trois siècles. Dans nos vieux cimetières, à l'ombre de la croix plantée sur les rives canadiennes par Jacques Cartier, il y a plus de quatre cents ans, dorment six générations d'an-

cêtres. Et nous avons de ces vieilles églises "au cintre surbaissé", dont parle le poète,

Qui depuis deux cents ans ont déjà vu passer
Et prier bien des âmes

Quand Québec fut fondé, il n'y avait pas de colonies anglaises dans l'Amérique du Nord ; et il n'est pas un coin de notre immense territoire que nos pères n'aient été les premiers à découvrir, à explorer, à fertiliser, à évangéliser. Parcourez toutes les provinces de la Confédération, partout vous retrouverez la trace de nos héros et de nos apôtres, qui ont jeté en terre avec leur poussière et leur sang une semence de civilisation chrétienne. Ah ! oui, nous sommes les plus canadiens des Canadiens. Et si quelqu'un était tenté d'en douter, je lui dirais: ouvrez ce livre unique, ce Dictionnaire sans modèle, cette prodigieuse généalogie d'un peuple entier que nous a légué la longue persévérance de ce prêtre savant dont la verte vieillesse vient à peine de s'éteindre, et vous y verrez la chaîne ininterrompue des générations canadiennes-françaises s'y dérouler anneau par anneau jusqu'aux origines premières, nous reportant, pour ainsi dire, jusqu'au premier arbre abattu, jusqu'au premier foyer construit, jusqu'au premier sillon tracé, jusqu'au premier berceau et à la première tom-

be où se soit épanouie la vie et que se soit creusée la mort ; et démontrant avec sa laconique et irréfutable éloquence que pour aucune autre race le Canada n'est autant la Patrie que pour la nôtre. Notre *Home* à nous, le voilà ; nous n'en avons point d'autre, différant en cela d'un grand nombre de nos concitoyens anglo-saxons qui persistent à avoir le leur de l'autre côté de l'Atlantique.

Ce Canada, cette terre ancestrale, ce territoire sacré, pétri des ossements et du sang de nos pères, comment ne l'aimerions-nous pas de toutes les ardeurs et de toutes les énergies de nos âmes? Il occupe la première place dans notre sollicitude et dans notre dévouement. A nos yeux ses intérêts priment tous les autres ; dans nos préoccupations politiques, c'est son développement, c'est sa sécurité, c'est sa grandeur future que nous voulons par-dessus tout considérer. Ce n'est pas pour nous un vain mot que ce refrain du poète:

A tout préférons la Patrie,
Avant tout soyons Canadiens.

Et voilà pourquoi nous désirons passionnément voir fleurir dans toutes les parties de ce pays la liberté, la concorde et la justice, sources fécondes de force et de progrès.

La liberté, la concorde et le justice. Durant les soixante années qui viennent de s'écouler, nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir été les champions de ces trois causes augustes. Et, dans notre province au moins, nous avons réussi à les faire régner sans conteste. C'est pour cela que cette période a été la plus heureuse que notre peuple ait connue. Oui, Messieurs, en faisant la part des misères et des luttes inhérentes à toute vie nationale comme à toute vie humaine, les soixante dernières années ont été pour nous des années prospères, pacifiques et sereines. Aucune nation n'a coulé une existence aussi paisible, aussi exempte de commotions, de bouleversements, de conflits sanglants et désastreux. Et en songeant à toutes les faveurs dont nous avons été l'objet, le *quid retribuam* de la reconnaissance monte irrésistiblement de nos cœurs à nos lèvres.

Mais l'avenir, Messieurs, que sera-t-il pour nous ? "De quoi demain sera-t-il fait" ? Question grave et angoissante. Bien des esprits clairvoyants sont convaincus que nous arrivons à un tournant de notre histoire. Des problèmes nouveaux surgissent, des évolutions se dessinent, des transformations se font pressentir, des mots fatidiques et redoutables, — impérialisme, annexion,—flottent dans l'air. Quels en seront précisément la forme et le moment, personne ne sau-

rait le dire, mais quelque chose nous avertit que nous touchons à des crises. Des influences contraires vont nous attirer en sens inverse vers leur centre respectif d'attraction, et notre pays va être profondément ébranlé par l'action de ces énergies divergentes. Quelles seront, au sein de nos provinces canadiennes, la nature et l'intensité des contre-coups produits ? Quels en seront l'aboutissement et le dénouement ? Pourrons-nous développer assez de force intérieure pour maintenir l'équilibre et conserver, disons pendant un autre siècle, ce *statu quo* qui serait pour notre peuple le plus grand des bonheurs ? Ou bien serons-nous arrachés de notre orbite actuel et entraînés vers des destins nouveaux ? Celui-là seul le sait qui fait mouvoir dans le secret de sa pensée providentielle ces forces mystérieuses, ces causes secondes par lesquelles sont enfantés tous les événements de l'histoire humaine.

Mais quel que soit pour nous le mot de l'avenir, nous, Canadiens français, nous avons un devoir manifeste à remplir envers nous-mêmes, envers notre nationalité: c'est de nous préparer à tout, afin de ne pas être surpris par l'heure décisive. Etudions les questions pressantes, et ne portons pas trop loin nos investigations laborieuses, mais regardons d'abord ce qui se passe à notre porte. Corrigeons, autant qu'un peuple

peut le faire, nos défauts dont je ferais une revue si le temps et la circonstance le permettaient. Fortifions-nous, et poursuivons, en améliorant ou transformant nos procédés, notre œuvre d'expansion colonisatrice, surtout dans notre vaste domaine septentrional. Redoublons nos sacrifices pour la grande cause de l'éducation à tous les degrés. Travaillons à faire de "la petite école" une institution adaptée aux besoins réels de notre peuple. Soignons l'enseignement académique, industriel et technique. Ne bouleversons pas notre enseignement secondaire. Donnons à notre enseignement supérieur,—et, à ce point de vue, que le mémorable jubilé de notre université Laval soit le point de départ d'une ère glorieuse,—donnons à notre enseignement supérieur un nouvel éclat et une plus puissante efficacité. En un mot, prenons des résolutions viriles, travaillons, préparons-nous aux luttes possibles et ne tremblons pas en regardant l'avenir.

Messieurs, en 1848, au lendemain d'un cataclysme sanglant qui avait secoué jusque dans ses entrailles le vieille société française, un des plus célèbres publicistes de France produisit une immense et salutaire impression en inscrivant en tête de son journal ces mots: "Confiance, confiance", qui contenaient tout un programme d'énergie, d'intrépidité calme, de patriotique dé-

vouement. Messieurs, en terminant ce trop long discours, je sens le besoin de pousser, moi aussi, ce cri: "Confiance ! Confiance !" Non pas cette confiance somnifère qui endort les énergies et paralyse les efforts, mais cette confiance, mère des nobles ardeurs, qui éperonne les courages et fait passer sur les armées le grand souffle de la victoire. Confiance au Dieu de nos pères, au Dieu de Champlain, de Maisonneuve, de Marie de l'Incarnation, de Marguerite Bourgeois, de Laval et de Montcalm ! Confiance aux fortes qualités de notre race, dont la sève n'est pas épuisée et peut produire encore bien des rameaux, bien des fleurs et bien des fruits ! Confiance en la mission visible qui nous a été assignée sur ce continent depuis trois siècles ! Non, si nous le voulons, notre nationalité ne périra pas. Adossée au Nord, flanquée à l'Est par le vaste Atlantique, cantonnée, massée dans l'angle géographique qui se dessine entre l'Océan et notre inaccessible frontière septentrionale, elle opposera à l'Ouest et au Sud un front compact à toutes les campagnes de pénétration et de désintégration. Quoi qu'il advienne, le peuple canadien-français conservera sa foi, sa langue et ses institutions. La victoire est à nous, si nous voulons seulement combattre et vaincre. Jurons donc, Messieurs, en ce jour solennel, jurons d'être fidèles à nous-mêmes, fidèles à notre sang,

fidèles à nos traditions, fidèles à notre foi, fidèles à notre vocation historique, fidèles à notre idéal religieux et national. Et que ce noble serment imprime au fond de nos âmes autre chose qu'un souvenir fugitif et stérile du "jour que nous célébrons".

A la suite de ce discours, nous croyons à propos de reproduire deux études de M. Chapais, qui peuvent lui servir de complément: l'une sur les origines de la Société Saint-Jean-Baptiste ; l'autre sur les progrès accomplis par la nationalité canadienne-française durant le 19ème siècle.

Nous donnons aussi un article où l'auteur relevait la parole offensante d'un journal anglais, à laquelle il est fait allusion dans le même discours.

IL Y A CINQUANTE - NEUF ANS

LES ORIGINES DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE

On a déjà raconté les débuts de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Cependant, en feuilletant nos vieux journaux, nous avons trouvé à glaner encore quelques épis dans le champ fertile des souvenirs ; et d'ailleurs les évocations patriotiques ne sont-elles pas de celles dont on peut dire : *"bis repetita placent."*

La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait été fondée par Ludger Duvernay, en 1834. Le 24 juin de cette année, un banquet de soixante couverts environ eut lieu dans le jardin de M. McDonell, avocat, sous la présidence de M. Jacques Viger. En 1835 et en 1836, il y eut encore à Montréal des banquets du même genre, sous la présidence de M. Denis-Benjamin Viger. Puis survinrent les sombres jours, les jours de deuil, de larmes et de sang, que nos pères eurent à traverser en 1837 et en 1838. L'échafaud eut ses victimes, la terre d'exil eut ses proscrits. Duvernay lui-même dût s'expatrier pour sauver sa tête. Pendant plusieurs années il ne fut plus

question de chômer la fête nationale. Les blessures étaient encore trop cruelles et les plaies trop saignantes.

Cependant, lorsque les lois d'exception eurent été remplacées par une constitution nouvelle, lorsque le régime de l'Union,—créé pour nous asservir,—eut commencé à fonctionner, les Canadiens français de cette époque sentirent le besoin de se grouper, de concentrer leurs forces, de réunir en un faisceau puissant les énergies nationales pour résister aux périls qui nous menaçaient de toutes parts. Cette fois, le mouvement commença à Québec. Le 16 juin 1842, le *Fantasque,* de satirique et impérissable mémoire, publiait les lignes suivantes:

"Vendredi de la semaine prochaine, 24 juin, est le jour consacré au patron que les Canadiens ont adopté, et cependant nous ne voyons pas qu'il soit faits aucuns préparatifs pour le fêter dignement et d'une manière nationale. Notre apathie pour tout ce qui pourrait tendre à réunir tous les Canadiens sous une commune bannière est vraiment déplorable ; cependant nous ne désespérons pas de voir revivre cette fête que Montréal a célébré deux fois d'une manière si brillante, lors des beaux jours du patriotisme... Il est trop tard maintenant pour monter une célébration sur un grand pied à Québec ; mais il nous semble, cependant, qu'avec un peu de bonne vo-

lonté, on pourrait organiser un modeste banquet en famille, auquel se joindraient ceux de nos citoyens qui tiennent à voir lèguer à ceux qui nous suivront quelque gage de nationalité. Nous le répétons, il y a encore assez de temps pour faire une petite fête. A Montréal, il n'a fallu qu'un ou deux jours à M. Ludger Duvernay...

"Si la jeunesse veut profiter de cette occasion pour se montrer encore une fois zélée, nous la prions de s'empresser, car le temps est court. Ceux qui seraient disposés à célébrer la Saint-Jean-Baptiste par une réunion à la portée de tout le monde, sont priés de laisser leurs noms à ce bureau, d'ici à samedi prochain."

M. Aubin publiait cet entrefilet dans son journal, sept jours seulement avant le 24 juin. Cependant, on se mit à l'œuvre avec entrain. Le dimanche, 19 juin, une assemblée assez nombreuse se réunissait à l'hôtel de tempérance de M. Maheux. Le Dr Bardy était appelé au fauteuil et exposait le but de la réunion. Puis étaient adoptées des résolutions ayant pour objet de créer une association nationale sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, et de célébrer le 24 juin par une messe et un banquet. M. Bardy fut nommé président de l'association, M. Aubin, vice-président ; MM. Rhéaume et Huston furent nommés secrétaires.

Le 24 juin 1842, conformément au programme

improvisé en deux ou trois jours, il y eut procession, messe solennelle à la cathédrale, et le soir, banquet à l'hôtel de la Cité (*City Hotel*). Des discours y furent prononcés par MM. Bardy, Caron, Chauveau, Cauchon, Belleau, Etienne Parent, Derome et autres. Le matin, le sermon avait été prononcé à la cathédrale par M. Chiniquy, qui était réservé à une si retentissante et si infamante renommée. " M. l'abbé Chiniquy a prêché à la messe, ce matin," disait *Le Canadien;* "il a délivré un sermon patriotique sur la tempérance, cause à laquelle il travaille avec un dévouement si méritoire depuis longtemps." La tempérance était, en ce moment, à l'ordre du jour. Au banquet point de liqueurs fortes. On lisait dans le compte-rendu publié par *le Canadien* du 27 juin : "Les amis de la tempérance apprendront avec plaisir qu'il ne s'est bu à ce repas aucune boisson enivrante ; la limonade, la bière de gingembre, la bière d'esprit d'épinette et le sirop de citron ont fait tous les frais du boire, et l'on s'est amusé tout aussi bien, mieux peut-être, que si le vin eût ruisselé à flots sur la table ; et, le lendemain, l'on n'a pas eu à payer les plaisirs d'une veillée par aucun malaise, aucune indisposition."

Cette célébration de 1842 n'était toutefois qu'un impromptu. Au cours de l'article que nous

venons de citer, *le Canadien*, disait : " Dans quelque temps, dans quelques jours, nous l'espérons, il va être pris des démarches pour organiser sur une plus large base la société Saint-Jean-Baptiste, qui n'en est encore qu'au provisoire." L'espoir exprimé par M. Etienne Parent dans son journal, se réalisa bientôt. Au mois d'août, les journaux de Québec publièrent des avis par lesquels on convoquait une assemblée pour "la réorganisation de la société Saint-Jean-Baptiste." Cette assemblée eut lieu le 3 août. Elle fut présidée par M. François Buteau, et M. Michel Tessier agit comme secrétaire. Le 17 août eut lieu une nouvelle réunion présidée par M. René-Edouard Caron, à laquelle fut adopté le "plan d'organisation et de règlements" de la société. Enfin, le 31 août, l'association fut définitivement constituée, et les messieurs suivants furent choisis pour agir comme ses officiers-généraux: Président, l'honorable R.-E. Caron ; président-adjoint, Dr Bardy ; trésorier, Louis Massue ; sous-trésorier, F.-X. Méthot ; secrétaire-archiviste, N. Aubin; commissaire-ordonnateur, L.-G. Baillargé.

Doit-on considérer que la fondation véritable de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec ne date que de cette assemblée du 31 août 1842, ou faut-il la faire remonter à la réunion du 19 juin précédent ? Le nouveau président, M. René-

Edouard Caron, semblait incliner pour le premier sentiment, lorsqu'il prononçait les paroles suivantes au banquet de 1843 :

"Quelques-uns de nos jeunes concitoyens plus énergiques, plus courageux, plus hardis que les autres, sautant avec gaieté par-dessus les difficultés et les obstacles qui jusque-là nous avaient arrêtés, ont à la fin réalisé l'objet de nos désirs, en improvisant, l'an dernier, à la veille même du jour où devait être célébrée notre fête nationale, une association qui, quoique temporaire et préliminaire, de l'aveu même de ceux qui l'avaient formée, a eu l'effet de donner naissance à notre société actuelle, que nous pouvons regarder aujourd'hui comme parfaitement et complètement organisée."

D'un autre côté, l'association improvisée en juin 1842, toute "temporaire et préliminaire" qu'elle eût été, n'en avait pas moins "donné naissance à la société actuelle." Cette question peut paraître assez oiseuse aujourd'hui ; mais il nous semble difficile de ne point reconnaître le bien fondé de la tradition qui proclame le Dr Bardy, MM. Aubin, Taché, Plamondon, Rhéaume, et tous ceux qui ont pris part avec eux à l'assemblée du 19 juin 1842, comme les fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

L'année suivante, la célébration de la fête nationale eut lieu ici avec plus de pompe et de suc-

cès. Cette fois on avait eu le temps de se préparer, et il y parut. Nous n'entendons pas donner un compte-rendu de cette démonstration patriotique. On nous permettra seulement de nous arrêter à deux des discours prononcés au banquet du 24 juin 1843, parce que leurs auteurs étaient destinés à fournir une glorieuse carrière, à briller dans les lettres et la politique, à atteindre des sommets intellectuels auxquels bien peu de leurs émules d'alors ont su parvenir. Nous voulons parler de MM. J.-C. Taché et P.-J.-O. Chauveau.

La liste des toasts étaient longue et touffue, comme dans tous les banquets de l'époque. Nous la transcrivons à cause de son parfum d'archaïsme: 1° la Saint-Jean-Baptiste et tous ceux qui la célèbrent, le président, M. Caron ; 2° Sa Majesté la Reine Victoria ; 3° à la mémoire de sir Charles Bagot ; 4° à Son Excellence sir Charles Metcalfe ; 5° à la patrie ; 6° au clergé canadien ; 7° à nos confrères exilés, Dr Bardy ; 8° au gouvernement responsable, M. Glackmeyer ; 9° aux autres sociétés Saint-Jean-Baptiste ; 10° aux autres sociétés de bienfaisance ; 11° à l'agriculture et à l'industrie du pays ; 12° à la jeunesse de tous les pays, Chs Taché ; 13° à la presse libérale, N.-F. Belleau ; 14° à la France, pays de nos ancêtres, P.-J.-O. Chauveau.

MM. Chauveau et Taché étaient alors de tout jeunes hommes. Le premier avait vingt-trois ans,

le second vingt-deux. Compagnons d'études, ils étaient très liés, et en même temps très dissemblables par le caractère et le talent, comme leurs œuvres ultérieures l'ont surabondamment démontré. M. Taché était ardent, primesautier, un peu abrupte; M. Chauveau était modéré, méditatif, et d'un commerce aimable. L'un était entier dans ses idées, l'autre conciliant dans ses vues. Le premier avait plus de vigueur, le second plus de charme. Le style de M. Taché brillait par l'énergie, l'originalité, le pittoresque de l'expression ; celui de M. Chauveau par l'harmonie, la correction, l'atticisme des termes. Tous deux avait de l'esprit ; mais celui de M. Taché était plus spontané, et celui de M. Chauveau plus apprêté. L'érudition de l'un et de l'autre devint fort étendue ; elle embrassa une foule de sujets divers ; et si l'on voulait la caractériser chez chacun d'eux par un trait spécial, on pourrait dire qu'au zénith de leur carrière, chez le premier elle était surtout scientifique, et chez le second, surtout littéraire, sans être confinée, ni chez l'un ni chez l'autre, dans la science ou les lettres. M. Taché avait un tempérament de polémiste, M. Chauveau, un tempérament d'académicien. Celui-là n'eut pas le don oratoire, celui-ci le posséda à un degré éminent, et cette supériorité contribua puissamment à établir et accroître sa réputation. Ces deux hommes distingués brillèrent par la même

intégrité, par les mêmes vertus chrétiennes ; animés d'une foi vive, ils n'en rougirent jamais devant les hommes ; ils vécurent et moururent en croyants. Leur patrie et leur race sont fières à bon droit de ces deux nobles figures.

Nous avons dit que le don oratoire manquait à M. Taché, tandis que la Providence l'avait départi à M. Chauveau. Cependant, le discours que le premier prononça au banquet de la Saint-Jean-Baptiste, en 1843, n'était dépourvu ni de souffle ni de mouvement. Au contraire, il était plutôt exubérant d'enthousiasme et de lyrisme. Nous allons le reproduire, à titre de curiosité littéraire. L'exhumation des premières productions,—oubliées ou inconnues,—des écrivains célèbres, nous a toujours paru d'un vif intérêt.

M. Taché était appelé à répondre à la santé de la jeunesse. Il s'en acquitta de la manière suivante :

"Espérons et aimons, a dit l'apôtre des liber-
" tés du peuple, l'espérance admet tout, et l'a-
" mour rend toutes choses possibles."

"Et la jeunesse, amis, n'est-ce pas l'âge de l'amour, n'est-ce pas l'âge des plus douces espérances. Ici, aimer est un besoin ; le cœur plus chaud bat avec plus de force, le jeune homme aime son pays, ses frères, sa belle, et cet amour est pour lui un culte, une religion ; bouillant d'amour, il est brillant d'espérance ; il désire

beaucoup et se confie toujours ; le sentiment de sa force, de son courage, l'énergie de sa volonté ne lui laissent rien apercevoir d'impossible. (Applaudissements).

"Le doute est pour lui un supplice, il ne sait pas douter. Il ignore la crainte ; vous le voyez fronder les préjugés, braver les puissants, courir le premier partout où il y a du bien à faire, du mal à détruire. (Applaudissements).

"Quand les peuples fatigués de combattre, vont sur leurs lauriers goûter un repos mortel, c'est la jeunesse qui, toujours active, toujours affamée de gloire, crie et s'élance vers de nouvelles victoires au salut de la patrie. (Applaudissements).

"Je ne parle pas de cette jeunesse, heureusement peu nombreuse, qui use sa vie dans les frivolités, laisse dormir son intelligence et énerve son corps ; je parle de cette jeunesse que vous voyez sortir de l'atelier, du cabinet, pour courir au temple, que vous voyez au forum, dans nos fêtes, dans nos luttes, prier avec le peuple, aimer avec lui, espérer avec lui, pleurer avec lui, bondir quand il est heureux, frémir et s'emporter quand il menace et tonne. (Applaudissements).

"Telle est la jeunesse du Canada. Demandez à ce jeune homme où il court, il vous dira: "Je vais combattre pour Dieu et les autels de la pa-

trie." Vous l'avez vue cette jeunesse se mêler à tout ce qu'il y a de grand et de beau.

"Cette société Saint-Jean-Baptiste, avec ses bannières, ses lances, ses drapeaux, si belle qu'il n'est personne qui ne désirât d'être canadien aux jours de ses fêtes, si grande qu'elle fit taire tous ses ennemis par le sentiment qu'ils ont de leur faiblesse et de leur puissance, qui l'a créée ? (Applaudissements).

"Cette société littéraire où l'on va puiser la pensée, s'enrichir sans monopole, donner sans s'appauvrir, qui la compose ? (Applaudissements).

"Cette autre association qui, sans insigne, sans fêtes, sans bruit, a pour mission de détruire le luxe étranger qui dévore le sein de la patrie, qui l'a rêvée, qui en a exécuté le projet ? (Applaudissements).

"Brillante jeunesse, fournis ta carrière ; qu'importe que le chemin soit poudreux, qu'importe qu'il soit semé d'épines, qu'importe que des voix ennemies hurlent à la lisière du bois, puisque là-bas, au bout du sentier, pas très loin peut-être, est un lieu de repos, une eau vive, et les concerts, la voix d'un peuple qui va crier : "Honneur à eux, ils ont vaincu ! " (Applaudissements).

"Ombres des héros de Carillon, tressaillez, vainqueurs de Châteauguay, n'allez pas pleurer

sur vos cheveux blanchis, car vous vivez dans vos descendants. (Applaudissements).

"Hommes de tous les âges, tendez la main à ces jeunes soldats, ne sont-ils pas vos fils, vos neveux ?

"O ma patrie ! souris à tes jeunes enfants, car ils t'aiment beaucoup et feront pour toi de grandes choses ! (Applaudissements).

"Et toi, liberté, source de vie et de bonheur, seras-tu insensible aux soupirs de tes fils ? Oh ! non, non ; aux transports qui agitent mon cœur, je vois, je sens, que sur les campagnes du Canada luit aujourd'hui l'aurore de l'indépendance. (Applaudissements)."

Comme on le voit, elle était très jeune cette réponse au toast proposé en l'honneur de la jeunesse. M. Taché n'avait alors que vingt-deux ans. Nous qui l'avons connu aux heures de sa maturité féconde, nous éprouvons un étrange plaisir à lire cette effusion juvénile et généreuse, où chantent toutes les illusions de l'âge heureux qui ne connaît pas l'incertitude, et qui semble étreindre l'avenir dans les embrassements de ses ardentes aspirations. Ce discours de la vingt-deuxième année nous a révélé un Taché inconnu, et a jeté pour nous un jour nouveau sur la période de sa formation intellectuelle et politique.

Le programme du banquet contenait ce toast,

jamais oublié: "A la France, pays de nos ancêtres," avec ce commentaire: "Nous devons un souvenir à la terre qui nous légua nos institutions, notre langue et nos lois." M. Chauveau, âgé de vingt-trois ans, était chargé d'y répondre. Ce qui avait caractérisé ses débuts dans la vie active, c'était surtout la précocité. Né en 1820, à seize ans il avait terminé ses études classiques au petit séminaire de Québec. A dix-huit ans il avait commencé à écrire dans les journaux, et publié sur *l'Insurrection* une pièce de vers empreinte d'un chaud patriotisme. A vingt-un ans, le barreau lui avait ouvert ses portes. En 1841, sa pièce sur l'Union, *le Jour des banquiers,* vivante et pleine de souffle, malgré ses imperfections de facture, avait fait vibrer tous les cœurs. En 1843, il était depuis quelque temps le correspondant du *Courrier des Etats-Unis.* Comme on le voit, M. Chauveau avait déjà acquis quelque renom, quand il se leva pour répondre au toast à la France, le 24 juin 1843.

Voici comment débuta le jeune orateur:

"M. le Président.—Le sentiment que vous venez de nous proposer, et auquel vous avez bien voulu m'appeler à faire écho, est un de ceux qui sont inhérents à l'humanité. Pour tous les peuples produits de l'émigration, le souvenir de la terre des aïeux a toujours été une relique sacrée, conservée au milieu de toute leur vénération, de

tout leur amour. Il y a près de deux mille ans qu'un poète a dit: "Là où sont la religion, les mœurs, le langage, là est la patrie." Depuis ce temps, ce grand adage n'a pas reçu de l'histoire un seul démenti. Comme au temps d'Enée, les colons aiment encore à donner aux montagnes, aux fleuves, aux cités de leur pays adoptif, les noms chéris des montagnes, des plaines, des cités, du pays de leurs ancêtres. De toutes les nations diverses qui couvrent cette terre d'Amérique, vaste et vivante mosaïque où se croisent et s'agitent les religions, les mœurs, les langages de tous les peuples de l'Europe, il n'y en a pas une seule qui voulût renier son origine, pas une qui ne consacre exclusivement un jour au moins dans l'année au sentiment national.

"Messieurs, nous ne pouvons pas rester en arrière d'aussi beaux exemples. Et, Dieu merci, nous le suivons, je crois, noblement ! Cette fête à laquelle tant de Canadiens prennent part aujourd'hui, c'est Messieurs, deux grandes choses dans une seule. C'est d'abord un tribut d'amour et d'espoir au pays que nous habitons, à ce Canada, belle et vigoureuse contrée, qui, malgré ses revers, tiendra bien à l'avenir tout ce qu'elle lui a promis. C'est ensuite un tribut d'amour aussi et de souvenirs à la belle France, le pays de nos ancêtres, qui pour être la première nation du monde n'a qu'à demander à l'avenir de se

modeler sur son passé. (Applaudissements). Messieurs, ce culte du passé est inoffensif pour tout le monde ; mais pour nous il est glorieux, il est fécond en grands enseignements. La France nous a laissé des souvenirs dans tous les genres."

L'orateur évoquait ensuite avec éloquence ces souvenirs : souvenirs de gloire monarchique, souvenirs de gloire républicaine, souvenirs de gloire littéraire, souvenirs de gloire scientifique, souvenirs de gloire oratoire, souvenirs de gloire artistique, souvenirs de gloire militaire. Puis il s'écriait avec une fierté enthousiaste :

"On a osé dire que nous ne pouvions nous targuer de tous ces vieux souvenirs, que sa gloire n'était pas la nôtre, que nous étions dégénérés ! Ceux qui l'ont dit prétendaient-ils que nous soyons dégénérés pour nous être mêlés avec eux ? Je ne le crois pas. (Applaudissements). En mettant en commun les grandes qualités de leurs ancêtres, les descendants des deux plus grandes nations du monde ne sauraient qu'y gagner. Nous, des Français dégénérés ! Mais, Messieurs, ce n'est pas une calomnie, car cela n'est pas croyable. C'est une absurdité ! Partout l'origine française se trahit d'elle-même; vous la renieriez qu'elle parlerait plus fort que vous. D'ailleurs il y a une vieille devise française qui le dit : "Bon sang ne peut mentir." (Applaudissements).

"C'est une observation que tous les voyageurs,

tous les historiens ont faite. Les populations que la France a laissées derrière elle, sur les divers points du globe, se conservent et se développent malgré tous les obstacles.

"Si vous rencontrez quelque part une maison rustique, blanchie soigneusement au dehors, que sur le seuil un homme hospitalier vous souhaite la bienvenue, vous fasse partager de tout son cœur le peu qu'il possède, si la gaieté la plus vive et la plus franche préside à ses foyers, Messieurs, ne cherchez point, la France a passé là. (Applaudissements).

"Si vous trouvez quelque part des hommes chez qui le seul mot de l'honneur fasse bouillonner tout leur sang, si, à la seule apparition de ce mot magique, ils s'élancent vers le champ de bataille et comptent le danger pour un plaisir, Messieurs ne soyez pas en peine: la France a passé là. (Applaudissements).

"Si vous trouvez quelque part un groupe d'hommes qui vivent entre eux comme des frères, plus sensibles encore au bienfait qu'à l'injure, aussi enthousiastes de tout ce qui est grand que bons et tendres pour tout ce qui est faible, Messieurs encore une fois: la France a passé là. (Applaudissements).

"Mais, monsieur le Président, j'ai été trop long, inutilement long. Que pourrais-je ajouter à ce grand désir que vous tous, Messieurs, vous avez,

et dont vous faites maintenant une si imposante manifestation, de conserver et de transmettre intact à vos derniers neveux, le dépôt sacré que nous tenons de nos pères: Nos institutions, notre langue et nos lois."

Le compte-rendu du *Canadien,* où nous avons trouvé ce discours, le fait suivre de cette indication significative: "M. Chauveau s'assied au milieu des applaudissements prolongés de tout l'auditoire, et des félicitations chaleureuses de ceux qui l'entouraient." Nous concevons cette ovation. Les auditoires canadiens, à cette époque, étaient encore peu habitués à l'éloquence vraiment littéraire. Et M. Chauveau venait de prouver qu'il possédait déjà l'art de la composition et le secret du style périodique. Ce fut ce jour-là qu'il jeta les fondements de sa renommée oratoire.

Nous nous sommes longuement attardé au charme de ces souvenirs d'antan. Mais il nous a semblé qu'ils avaient une particulière actualité au moment où la société Saint-Jean-Baptiste de Québec se prépare à solenniser sa cinquante-neuvième célébration annuelle, en attendant qu'elle fête ses noces de diamant, le 24 juin 1902. [1]

Québec, 22 juin 1901.

1. Cet article fut publié dans " L'Evénement," de Québec.

APRÈS UN SIÈCLE

1800 - 1900

Cent ans ! C'est une longue période,— *magnum ævi spatium*,—dans l'histoire d'un peuple. Le siècle qui s'achève aura vu s'accomplir pour notre race d'importantes modifications et de graves événements. Qu'étions-nous en 1800 ? A travers quelles épreuves, quels revers et quels succès avons-nous passé, depuis ? Que sommes-nous aujourd'hui ?

A l'aurore du dix-neuvième siècle, au moment où les esprits subtils de l'époque discutaient,—tout comme on l'a fait aux alentours du 1er janvier 1900,—la grande question de savoir si l'on était au commencement ou à la fin d'une période séculaire, le peuple canadien-français se trouvait encore dans une situation bien précaire et bien périlleuse.

Nous étions depuis quarante ans sous la domination britannique. Sans doute, durant ce laps de temps, nous avions progressé. A part l'année de l'invasion américaine, en 1775-76, nous avions joui d'une paix profonde.

Les blessures infligées par la guerre de Sept ans étaient depuis longtemps cicatrisées. L'agriculture était prospère ; le commerce commençait à prendre de l'essor ; nos populations coulaient des jours paisibles sous l'étendard d'Albion. Mais au point de vue politique et social, notre influence était nulle. De redoutables problèmes se posaient au patriotisme inquiet de nos esprits dirigeants. Notre nationalité résisterait-elle à l'absorption ? Nos institutions pourraient-elles éviter les écueils dont elles étaient menacées ? Notre chère langue française,—ce doux parler de nos aïeux,—continuerait-elle à être le verbe populaire et dominant sur les rives du fleuve majestueux qui fait l'orgueil du Canadien ? Autant de questions qui se dressaient devant nos pères lorsqu'ils essayaient de scruter notre avenir.

En 1800, la population canadienne-française était d'environ 120,000 âmes dans la province du Bas-Canada. La population anglaise n'était que d'une vingtaine de mille âmes. Et cette immense majorité franco-canadienne était gouvernée par une poignée de fonctionnaires fanatiques et hostiles à notre race. Depuis 1791, où le Canada avait été divisé en deux provinces, notre peuple avait le privilège d'élire des députés pour le représenter au parlement. Mais, dans l'enfance de nos institutions politiques, cette représentation était presque sans pouvoir. Elle donnait une

voix à nos revendications, et c'était tout. Il n'y avait pas de corrélation entre l'exécutif et la législature, l'action de celui-là n'était en rien soumis à l'influence de celle-ci. Bien des années devaient s'écouler avant que la responsabilité ministérielle devint un axiome de notre droit parlementaire, et l'instrument de nos victoires constitutionnelles.

Il yavait alors comme aujourd'hui un conseil exécutif, un conseil législatif et une assemblée législative. La fonction de conseiller exécutif était une sinécure. Le conseil législatif était composé en majorité immuable de créatures des gouverneurs. Et l'assemblée était presque toujours impuissante quand elle essayait de réaliser une réforme utile.

Ça et là le gouvernement introduisait dans le conseil exécutif et dans le conseil législatif quelques Canadiens français, triés, à de rares exceptions près, parmi ceux dont on croyait pouvoir escompter la docilité. Mais toutes les charges importantes du gouvernement étaient soigneusement réservées aux membres de la faction régnante. Le grand juge de la province était l'honorable William Osgoode, qui était en même temps président du conseil législatif et membre du conseil exécutif. Le juge en chef de Montréal était l'honorable James Monk, membre, lui aussi, des deux conseils. Sur huit juges de la

cour du Banc du Roi, nous n'en avions que deux, MM. P.-A. De Bonne, à Québec et P.-L. Panet, à Montréal ; et malheureusement ils n'étaient pas du tout en harmonie avec les sentiments de leurs concitoyens. Le procureur-général était M. Jonathan Sewell ; le directeur-général des postes était M. Hughes Finlay ; le collecteur des douanes était M. Thomas Ainslie, et il n'y avait pas un seul Canadien français employé dans ce départemnt ; le receveur-général était M. Caldwell, dont un retentissant péculat devait plus tard rendre le nom si tristement notoire ; le secrétaire de la province était sir George Pownall ; l'auditeur et l'inspecteur des comptes était M. T.-A. Coffin ; l'arpenteur général était M. S. Holland ; le secrétaire du gouverneur et le greffier du Conseil Exécutif était le fameux Herman-Witsius Ryland, l'âme de l'oligarchie anti canadienne, l'esprit dirigeant de la faction bureaucratique, l'ennemi acharné de notre nationalité et de notre Eglise. En un mot, à l'exception de quelques postes subalternes, les Canadiens français étaient complètement exclus de l'administration des affaires de leur pays.

Dans son beau livre, *la France aux colonies*, M. Rameau a tracé ce tableau de la situation de nos pères, opprimés par une bureaucratie intolérante, à la fin du dix-huitième siècle.

"La foule peu estimable des spéculateurs et

des marchands qui avaient afflué après la conquête, et cette race servile et despotique à la fois de fonctionnaires publics, que l'on retrouve chez tous les peuples du monde, nourrissaient une haine violente contre les Canadiens. Ces derniers, exclus de tous les emplois et de toutes les affaires publiques depuis trente ans, avaient laissé un libre champ à l'envahissement de cette troupe d'étrangers ; ceux-ci avaient donc fini par regarder le Canada comme leur domaine, et par constituer une sorte de caste qui gouvernait le pays. C'était eux, bien plus encore que le gouvernement anglais, et quelquefois même malgré celui-ci, qui imposaient à cette infortunée province une quantité de petites persécutions et de mesures vexatoires. Leur plan était de réduire les Canadiens à l'état d'ilotes, de faire du Canada une seconde Irlande, et d'y organiser une oligarchie dominante, comme celle qui opprima longtemps cette dernière et malheureuse contrée. Le gouvernement métropolitain, rendons-lui cette justice, se montra plus libéral, et souvent ses membres déjouèrent leurs plans, qui devaient en dernier lieu succomber devant la résistance patriotique de ceux qu'ils espéraient asservir."

Nos pères avaient donc plus d'un motif de crainte et d'anxiété, en pénétrant dans l'inconnu du nouveau siècle. Comme elle était faible et désarmée, à ce moment, notre nationalité, si cruel-

lement éprouvée, d'abord par la défaite, ensuite par l'ostracisme ! La presse canadienne-française était à naître parmi nous. Nos tribuns, nos parlementaires et nos penseurs ne s'étaient pas encore révélés. Nos grands chefs politiques et religieux n'étaient pas sortis de la foule. Plessis restait dans la pénombre ; Papineau et Bédard n'avaient point frappé leurs coups historiques. Et les hommes qui rêvaient notre anéantissement pouvaient se dire qu'ils en auraient bientôt fini avec nous.

Mais, Dieu merci, nous avions des réserves de forces que nos pères ne soupçonnaient pas eux-mêmes. Depuis trente ans, après l'effondrement de l'ancien régime, après les désastres de l'invasion et l'interruption des études, le séminaire de Québec et le séminaire de Saint-Sulpice s'étaient vaillamment remis à l'œuvre, et nous avaient fabriqué des hommes trempés pour la lutte. Honneur en soit à jamais rendu à ces deux illustres maisons !

Le premier choc eut lieu en 1804. Nos ennemis fondèrent le *Mercury* pour nous calomnier et nous dénoncer.

Aussitôt *Le Canadien* surgit, pour nous justifier et nous défendre. Le vieux *Canadien,* premier-né de notre presse nationale, avec quelle émotion nous feuilletons toujours ses fortes pages jaunies par le temps ! Pierre Bédard en fut

l'âme ; Taschereau et Blanchet y tinrent souvent la plume ; Jacques Viger, débutant dans la carrière, en fut le rédacteur en titre pendant quelques mois. Le vaillant journal fit une belle campagne, dont nous lisons encore aujourd'hui avec un puissant intérêt les bulletins émouvants.

Bien des articles profondément pensés et solidement écrits, virent le jour dans la feuille patriote. Damer le pion au *Mercury* ; c'était un jeu pour nos polémistes de 1806 et de 1807 ! Mais bientôt le jeu se gâta. La mitraille gouvernementale se mit de la partie. Craig, *the little king*,—entrait en scène. Après quelques escarmouches, notre première grande bataille rangée constitutionnelle fut livrée en 1810. Assemblée populaire contre gouverneur !

Ce fut une rude et brillante rencontre. *Le Canadien* y perdit héroïquement la vie ; il devait renaître plus tard. MM. Bédard, Taschereau, Blanchet furent emprisonnés. Le parlement fut deux fois dissous *ab irato*. Mais le courage et la fermeté des Canadiens ne fléchirent pas. Et la faction Ryland vit en définitive ses projets déjoués. Ce dont il s'agissait en apparence, c'était de l'indépendance du parlement. Bédard et ses collègues soutenaient avec raison que les juges ne devaient pas siéger dans les assemblées. Mais, quelle que fut l'importance de cette question, la raison du conflit était plus pro-

fonde. Il s'agissait de savoir si la constitution de 1791 nous avait garanti la plénitude de nos droits politiques. Craig et la caste bureaucratique ne voulaient pas admettre que la majorité canadienne pût jouir dans son intégrité du *self government* ; les chefs patriotes luttaient pour faire reconnaître nos franchises constitutionnelles.

Pendant qu'ils livraient cette bataille, le grand Plessis défendait avec la plus intrépide vaillance nos libertés religieuses, et triomphait, à travers mille périls, des complots tramés contre le pouvoir pontifical et épiscopal.

Craig disparut. Avec Prévost une ère d'apaisement commença. La guerre de 1812 vint faire briller la loyauté canadienne, et Châteauguay, cet " éclair au coin d'un bois," jeta sur notre race un reflet d'héroïsme.

Puis ce furent d'autres combats. En 1818, commença le long et pénible conflit entre l'exécutif et l'assemblée, au sujet de la liste civile et des subsides, conflit qui, avec des temps d'arrêt, des reprises, des soubresauts, des trêves, des crises aiguës, des incidents multiples, se poursuivit jusqu'en 1836.

C'était toujours la question du *self government* qui était en jeu. Durant cette période, les gouverneurs Dalhousie et Aylmer furent les principaux champions de la doctrine bureaucratique.

Du côté opposé, les droits populaires ne manquèrent pas de défenseurs. A l'exception de Bourdages, notre première génération de parlementaires célèbres était disparue de la scène. Bédard, Panet, Joseph Papineau, Taschereau, Borgia étaient morts ou avaient pris une honorable retraite. Mais Louis-Joseph Papineau, Denis-Benjamin Viger, Vallières de St-Réal, Quesnel, Cuvillier, et plusieurs autres, les avaient remplacés dans l'arène. Avec le concours de Neilson, un Ecossais loyal et ami de la justice, ils firent échouer le premier projet d'union entre les deux provinces, en 1822.

Cependant, Dieu réservait encore à notre race de terribles épreuves. La lutte entre l'oligarchie et la majorité parlementaire s'envenima et prit un caractère menaçant. La sagesse ne présida pas toujours aux conseils de nos chefs. Entraîné par la passion politique et le ressentiment des injustices subies, Papineau, devenu le grand agitateur de la province, dépassa la limite qu'il avait paru d'abord se fixer à lui-même. Deux scissions successives se produisirent dans la phalange canadienne. Mais le tribun dominait l'assemblée et la poussait aux extrêmes. Nous croyons qu'à la session de 1835, une modération habile eût pu changer la face des choses et faire éviter à notre province de cruels désastres. Malheureusement Papineau, appuyé par un nouveau groupe de jeunes

députés, parmi lesquels brillaient MM. Lafontaine et Morin, souffla à la majorité la flamme de ses colères impétueuses, et le gant fut jeté à l'Angleterre. Elle le releva à la pointe de la baïonnette. On sait le reste. Mil huit cent trente-sept est une date de sang et de larmes dans notre histoire au dix-neuvième siècle. Les intrépides paysans que la voix des agitateurs avait poussés à la prise d'armes, sans le vouloir peut-être, furent implacablement écrasés. La mitraille et la torche ravagèrent quelques-uns de nos districts. Nous eûmes les cours martiales, les proscriptions, les échafauds. On nous enleva notre constitution. On nous gouverna par l'arbitrage à peine déguisé sous le masque transparent du Conseil spécial. On ostracisa notre langue. On nous imposa l'Union. Et le Bas-Canada prospère fut chargé des dettes du Haut-Canada obéré. En 1840, nos destinées nationales semblaient avoir subi un recul de cinquante ans.

Et cependant nous survécûmes à cette effroyable crise. Au milieu de nos orages, le journalisme politique avait ressuscité, avait grandi malgré les aquilons et multiplié ses rameaux. Viger, Parent, Morin avaient ramassé la plume brisée par Craig aux mains de Bédard et de Taschereau. *Le Canadien* à Québec, *la Minerve,* à Montréal, d'autres feuilles animées de la même inspiration, avaient jeté dans les sil-

lons populaires la bonne semence des libertés constitutionnelles. En même temps la muse patriotique, née de nos malheurs, commençait à déployer ses ailes, à chanter les gloires de nos aïeux, à célébrer notre passé, à consoler notre peuple des tristesses du présent, en ranimant dans son cœur l'espoir en l'avenir.

Chauveau, poète adolescent, flétrissait les banquiers, auteurs véritables de l'Union exécrée. Garneau préludait à son histoire réparatrice par ses chants nationaux. Notre clergé admirable, continuant son œuvre séculaire, multipliait les maisons d'éducation. Enfin, ce qui restait de nos hommes publics après la tourmente se ralliait pour de nouveaux combats, et Lafontaine assagi, éclairé par les lueurs de la foudre qui avait effleuré sa tête, contractait avec le noble et loyal Baldwin cette alliance féconde qui nous conduisit à la victoire.

Comme je ne trace ici qu'une esquisse et non une page d'histoire, je n'entends point raconter l'Union. Instituée pour nous perdre, elle nous apporta, par la permission du Ciel, l'instrument de notre salut. La responsabilité ministérielle, qui peut avoir ses inconvénients, mais qui nous a donné le moyen de briser le joug oligarchique, était contenue en germe dans l'Acte d'Union. Seulement, des gouverneurs comme Sydenham et Metcalfe voulaient l'empêcher de

croître et de fructifier. Lafontaine et Baldwin, après huit ans de lutte, firent triompher la vraie doctrine constitutionnelle. L'heure des grands gouverneurs britanniques avait enfin sonné. Bagot et Elgin, noms immortels dans la mémoire reconnaissante de notre peuple, proclamèrent la légitimité de nos revendications. Et les fauteurs de l'Union, destinée à nous annihiler, virent un jour avec stupéfaction les Canadiens français arriver aux affaires, et participer au gouvernement de leur patrie, pour la première fois depuis que le drapeau fleurdelisé avait repassé les mers.

Ce grand succès était accompagné de beaucoup d'autres. Notre nationalité agrandissait son domaine par le défrichement de nos forêts et de nos terres incultes. Elle s'affirmait dans les lettres. Elle se faisait une place dans le commerce et dans la finance, longtemps fermés au plus grand nombre de nos compatriotes. En un mot, dans toutes les sphères de l'activité sociale, elle prenait de glorieuses et pacifiques revanches.

Cependant le siècle marchait et entraînait dans son cours les hommes et les événements. A Lafontaine et Morin succédaient Taché, leur digne compagnon d'armes, puis Cartier, l'énergique et clairvoyant leader. Les partis se divisaient, les luttes devenaient plus âpres, les rap-

ports entre les deux sections du Canada devenaient plus difficiles. Après vingt-sept ans, d'une série de heurts et d'imbroglios aigus naquit la confédération des provinces, qui donnait à chacune d'elles le contrôle de ses intérêts les plus directs, et créait un pouvoir central chargé de surveiller leurs intérêts communs. La province de Québec devenait autonome, et un lieutenant-gouverneur canadien-français reprenait à Québec les fonctions abandonnées un siècle auparavant par le marquis de Vaudreuil.

Nous touchons ici à l'histoire absolument contemporaine, et il serait oiseux de nous y appesantir. Depuis trente-trois ans la Confédération dure. Nous y avons rencontré nos épreuves ; nous y avons trouvé des avantages et des succès. Notre nationalité y a gagné pour ses affaires intimes, pour ce qui lui tient le plus au cœur, ce *self government* vers lequel elle a tendu pendant soixante ans ses efforts. Et c'en est assez pour nous faire aimer le régime fédéral, en dépit des difficultés qui ont parfois signalé sa mise en œuvre.

Où en sommes-nous aujourd'hui, en l'an de grâce 1900, comparés à ce que nous étions en l'an de grâce 1800 ? Nous étions alors environ 120,000. Nous n'avions pas de presse, pas de littérature, pas de commerce, pas d'influence politique. Aujourd'hui nous sommes à peu près

1,500,000. Nous avons une multitude de journaux, dont l'un tire à plus de 60,000 exemplaires, et qui, réunis, parlent à plus d'un million de lecteurs. Nous avons une littérature, une littérature imparfaite, sans doute, mais dont les progrès sont incontestables, et qui peut être comparée sans crainte à celle des anglo-canadiens. Dans le commerce, l'industrie, la haute finance, nous rivalisons avec nos concitoyens d'une origine différente de la nôtre.

Dans la politique, nos orateurs, nos chefs parlementaires marchent de pair avec ceux des autres races. Nous avons conquis sur la forêt et la solitude les Bois-Francs, le lac Saint-Jean, les régions de l'Ottawa, du Nominingue, de la Métapédia, et, franchissant nos frontières, nous avons entamé le Haut-Canada à l'Est et à l'Ouest, et lancé nos colonies jusqu'aux pieds des Montagnes-Rocheuses. Eu égard à ce que nous étions, ce que nous sommes n'est-il pas merveilleux, et ne devons-nous pas rendre à la Providence maternelle de ferventes actions de grâces, au déclin du siècle qui s'achève ?

Ah ! oui, tout compte fait, le dix-neuvième siècle a été pour le peuple canadien-français un siècle glorieux ! Il nous a donné dans l'Eglise, pour ne parler que des morts, les Plessis, les Taschereau, les Bourget et les Laflèche ; dans les lettres, les Garneau, les Parent, les Créma-

zie, les Ferland, les Taché, les Chauveau ; dans la politique et la magistrature, les Bédard, les Panet, les Papineau, les Viger, les Vallières, les Lafontaine, les Morin, les Taché, les Cartier, les Dorion. Il nous a vus sauvegarder nos libertés religieuses et conquérir nos libertés politiques.

Sans doute, il nous laisse encore plus d'un ardu problème à résoudre. Qui peut prévoir quelles épreuves et quels combats nous réserve peut-être le vingtième siècle, dont nous voyons, dès à présent, poindre l'aube incertaine ? Mais qu'importe ? La lutte n'est-elle point la règle de toute vie humaine et de toute vie nationale ? Notre merveilleuse histoire nous a appris à avoir confiance en la Providence. Soyons seulement fidèles à nous-mêmes et à nos traditions. Gardons de toute atteinte, au fond de nos cœurs, le feu sacré du patriotisme et de la foi. Et préparons-nous à entrer demain, sans crainte, dans le siècle nouveau, qui ouvre déjà devant nous ses perspectives mystérieuses. [1]

Québec, 22 juin 1900.

1. Cet article fut publié dans le " Journal " de Montréal.

UN MOT DU "HAMILTON SPECTATOR"

Un des journaux les plus détestables qu'il y ait dans toute la Confédération, le *Hamilton Spectator,* s'est fendu d'un mot spirituel à l'occasion de la visite du duc et de la duchesse d'York. Pendant que l'héritier du trône recevait les hommages de notre vieille cité, cette feuille hargneuse et fanatique a publié la phrase suivante: "Son Altesse Royale est arrivée dans la province de Québec ; dans quelques jours seulement elle verra le Canada."

Nous citons de mémoire, les mots peuvent être changés, mais le sens est exact. La pensée que le *Spectator* a voulu exprimer, c'est que la province de Québec fait une tache d'ombre sur le ciel lumineux de la Confédération, et qu'il faut en sortir pour avoir une idée juste de notre beau pays.

Dans son intention, la parole du journal ontarien était injurieuse pour notre province. Mais dans sa portée réelle, ce serait pour le reste du Canada qu'elle serait outrageante. En effet, le *Hamilton Spectator* a voulu établir une opposition, faire ressortir un contraste entre la province de Québec et les autres provinces cana-

diennes. Eh bien, nous affirmons que ce contraste, si contraste il y a, est tout à notre avantage.

Il est permis de douter que le regard de notre roi futur ait pu discerner à travers les réceptions, les démonstrations et les adresses officielles, la physionomie véritable de notre province. Mais si Son Altesse a l'œil perçant, si des études préliminaires l'ont préparée à comprendre vite les situations et les nuances, elle a dû se convaincre promptement que la nationalité canadienne-française est l'un des meilleurs éléments de l'empire. Sans doute, nous avons nos défauts et nos préjugés. Nous nous emballons quelquefois ; nous manquons tantôt de prévoyance et tantôt d'initiative. Mais nous avons, d'autre part, le droit de proclamer que nous sommes la province la plus généreuse et la plus large de tout le Canada. Ici pas de dénis de justice odieux, pas d'intolérance aveugle, pas de haine sectaire, mais la liberté pour tous, le droit commun pour tous, le respect de la conscience et des convictions de tous. Ce n'est pas ici que le prince royal et sa gracieuse compagne ont pu voir des minorités opprimées, spoliées et pressurées, en dépit de la constitution et des tribunaux. Ce n'est pas ici qu'ils ont vu une inégalité choquante dans la répartition des honneurs, des fonctions et des emplois, entre les différentes races

qui constituent la nation. Je dis mal ; c'est ici, au contraire, qu'ils ont dû voir régner cette inégalité, mais au profit de la minorité, de ceux qui sont numériquement et politiquement les plus faibles.

La province de Québec leur a donné le magnifique spectacle de la concorde, de l'harmonie, de la tolérance éclairée, de la paix religieuse et sociale. Elle leur a révélé un peuple à la fois traditionnel et progressif, épris du passé et jetant en terre des semences d'avenir, conservant dans son cœur l'impérissable culte des gloires d'autrefois, la mémoire immortelle des apôtres et des héros français qui l'ont fait naître à la civilisation et à la foi chrétiennes, et donnant librement au pouvoir nouveau, auquel la Providence a transféré la souveraineté de ce pays, l'adhésion sincère et réfléchie d'une loyauté d'autant plus ferme, qu'elle repose sur des doctrines plus inébranlables.

Voilà ce que Son Altesse le duc de Cornouailles et d'York a pu voir en traversant Québec et Montréal. Il a entendu, de plus, des paroles dont il ne retrouvera pas ailleurs, au même degré, le souffle pur, l'élévation éloquente, les hauts enseignements.

Puis, à côté de tous ces éléments de grandeur morale et politique, il a sans doute admiré les incomparables beautés que la main de Dieu a

semées sur notre sol, et qui servent de cadre magnifique aux œuvres splendides dues à la main des hommes: notre royal Saint-Laurent, nos majestueuses Laurentides, notre merveilleux Québec, notre superbe Montréal. A notre Palais législatif, sur nos arcs de triomphe, dans nos universités et nos couvents, il a vu s'épanouir le génie artistique et littéraire de notre race. Enfin les entrepôts, les docks vastes et sûrs, les centaines d'institutions financières et commerciales, les forêts de cheminées altières, enseignes de l'industrie féconde, que nos métropoles lui ont laissé entrevoir dans son passage à travers nos rues, ont pu le convaincre que la province de Québec sait marcher d'un pas assuré dans la voie du progrès matériel.

Seulement, nous regrettons d'avoir à le confesser, il y a une chose que Son Altesse Royale n'a pas vue dans notre province, et qu'elle va voir ailleurs. C'est un journal étroit, méchant, petit, inintelligent, sectaire, fanatique, provocateur, artisan de discordes, fauteur de préjugés et exploiteur de haines comme le *Spectator* de Hamilton.

On peut se consoler d'une telle lacune ! [1]

Québec, 5 octobre 1901.

1. Cet article fut publié dans "L'Evénement," de Québec.

DISCOURS

PRONONCÉ AU BANQUET DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, LE 25 JUIN 1903

TOAST A LA FRANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quatorze siècles, un roi barbare, vainqueur par l'invocation du Christ, se faisait baptiser avec trois mille de ses soldats. Et cet événement devenait l'un des plus grands faits de l'histoire. Il y avait eu jusqu'à ce moment dans les Gaules des Gaulois, des Gallo-Romains, des Francs. Ce jour-là une nation nouvelle surgissait du baptistère de Reims, la France chrétienne naissait sous la bénédiction de Saint-Rémi, et recevait, dans la personne de Clovis, une glorieuse investiture.

Depuis cette date mémorable, elle a occupé dans l'histoire une place immense ; elle a exercé une action toujours profonde et souvent décisive,

elle a provoqué tour à tour l'admiration, l'amour, la crainte, quelquefois la haine, mais jamais l'indifférence.

Appelé à proposer un toast à la France, au milieu de cette splendide manifestation patriotique, je ne puis me défendre d'un certain embarras. C'est à cette noble nation que le Canada doit l'existence ; mais, depuis que nos destinées ont été désunies, elle a éprouvé bien des transformations et suivi parfois des impulsions qui semblaient augmenter encore la distance entre elle et nous. Cependant, Messieurs, je me hâte de le dire, nous ne devons point, lorsque nous pensons à la France ou que nous parlons d'elle, nous emprisonner dans le cadre étroit d'un moment ou d'une impression uniques. La France, ce n'est pas un régime, que ce régime se nomme monarchie, empire, ou république ; la France, ce n'est pas un homme, que cet homme s'appelle Louis XIV, Mirabeau ou Napoléon ; la France ce n'est pas une époque, que cette époque soit celle des héroïques croisades, de l'éblouissant dix-septième siècle ou de la fabuleuse épopée militaire qui marqua le début du dix-neuvième. Non, ce ne sont là que quelques-uns des aspects multiples sous lesquels elle s'est successivement manifestée. La France, c'est une grandiose entité nationale, douée par Dieu des dons les plus magnifiques, des facultés les plus merveilleuses,

et vivant à travers les siècles, d'une vie intense et ardente dont les rayonnements ont souvent ébloui le monde, et dont parfois les tressaillements l'ont fait trembler.

Cette vie de la France, il faut la contempler dans son ensemble, si l'on veut en avoir une idée juste. Il faut gravir la montagne pour embrasser d'un vaste coup d'œil son histoire quatorze fois séculaire, pour voir s'accuser nettement son relief général et se dégager les traits saillants de sa véritable physionomie. Et lorsqu'on fait cela, Messieurs, lorsqu'on se place à cette hauteur pour la considérer, on constate que la France a été l'une de ces grandes nations providentielles qui occupent une place choisie dans les annales de l'humanité. On constate que, malgré ses faiblesses et ses fautes, malgré ses heures d'égarement et de coupable aberration, elle a été dans le monde le chevalier de Dieu, le héraut de la vérité, l'apôtre de la foi, le glaive vivant de la justice, le porte-flambeau de la civilisation chrétienne. On admire ses exploits guerriers, mais plus encore son génie clair et pénétrant, ses aspirations idéalistes, et cette flamme d'enthousiasme généreux qui lui a fait accomplir tant d'actes sublimes. Ah ! cette histoire de notre vieille mère-patrie, combien l'on aime parfois à s'y réfugier, à s'y plonger, comme dans une onde for-

tifiante et salutaire où se retrempent les espoirs fatigués et se ravive la confiance hésitante.

Un grand orateur a dit: "Que la France est difficile à juger !" C'est pour nous surtout que cette parole est vraie. Il nous est plus difficile qu'à toute autre nation de juger la France avec cette impartialité froide qui est un des attributs de la justice. Son sang bouillonne dans nos veines. Elle a été la mère de notre nationalité, elle est restée la mère de nos intelligences. Ses vieilles chansons ont bercé nos premiers sommeils, et, en apprenant notre histoire, nous y avons trouvé pendant un siècle et demi le prolongement de la sienne. Nous allons puiser sans cesse aux sources intellectuelles que son génie a fait jaillir, et nous essayons de suivre la trace lumineuse de ses maîtres immortels, dans nos faibles efforts pour nous élever vers les sommets lointains de la beauté littéraire et artistique. Quoique nous ayons été séparés d'elle par la volonté de Celui qui dirige les événements et les peuples, quoique tout lien politique soit à jamais rompu entre elle et nous, quoique nos destinées soient irrévocablement différentes des siennes, nous lui sommes restés attachés par toutes les fibres de notre cœur. Et voilà pourquoi, au lieu de la juger, dans ses vicissitudes et ses fluctuations, avec la calme assurance de l'impassible critique, nous subissons profondément et souvent douloureu-

sement le contre-coup de ses émotions, de ses luttes et de ses perturbations. Nous souffrons quand elle souffre, nous nous réjouissons quand elle prospère, nous exultons quand elle triomphe, nous gémissons quand elle semble déserter ses voies traditionnelles et abdiquer sa vocation historique. Que voulez-vous, nous l'aimons ! Et c'est précisément quand elle nous attriste davantage que nous sentons surtout combien elle nous est chère. Car la pierre de touche de l'amour, c'est la somme de douleur que peut infliger l'être aimé.

Je disais tout à l'heure que la France ne doit pas être considérée simplement dans une époque. Qu'est-ce que quinze ans, qu'est-ce vingt-cinq ans dans la carrière d'un peuple ? Pas plus qu'une heure dans la vie d'un homme. Au lendemain d'Azincourt, on put se demander si la nation française n'avait pas à jamais perdu son indépendance nationale. Le roi de France était devenu le roi de Bourges, pendant que le roi d'Angleterre était couronné dans Paris. Sombres jours ! crise terrible, qui ressemblait aux affres de la mort ! Mais à ce moment une petite paysanne de France, une humble bergère de Domrémy entendait des voix mystérieuses lui commander "de faire cesser la grande pitié qui était au cœur " de sa patrie. Elle imposait aux princes et aux capitaines la foi en sa mission, ar-

borait sa virginale bannière, sauvait Orléans assiégé, culbutait les envahisseurs, et conduisait triomphalement à Reims le roi de Bourges, que le double sacre de la victoire et de l'onction pontificale refaisait vraiment roi de France. Franchissez maintenant trois siècles et voyez cet autre spectacle. La terreur règne à Paris, et de là s'étend comme un nuage sanglant sur toute la France. La guillotine abat les têtes les plus hautes et les plus saintes, et dans Notre-Dame profanée une tourbe hurlante fait monter sur l'autel " le marbre vivant d'une chair publique." Grand Dieu ! dans quel abîme de sang et de boue va donc s'effondrer le peuple " christianissime." Attendez, Messieurs, détournez vos regards de 1793. Onze ans sont écoulés, nous sommes en 1804. Voici de nouveau Notre-Dame, mais Notre-Dame purifiée et déployant une splendeur et une pompe qu'ont à peine connues ses plus beaux jours. Au milieu d'une foule immense, où se pressent les généraux, les magistrats, les hauts dignitaires, les représentants de toute les élites sociales, apparaît le prestigieux vainqueur d'Arcole, des Pyramides et de Marengo ; et dans la personne de ce héros fatidique, plus grand qu'Alexandre et César, la France nouvelle, née des ruines de l'ancien régime écroulé sous le souffle de Dieu, vient recevoir la bénédiction du vieillard qui représente ici-bas Jésus-Christ, le roi

immortel des peuples. Ah ! oui, l'histoire renferme de tragiques leçons, mais elle contient aussi des pages où l'enseignement du passé a presque l'accent d'une promesse d'avenir.

Messieurs, Lacordaire, qui fut un grand moine et un grand Français, a dit un jour: "Le son que me rend la France est le son d'un peuple qui marche vers Dieu par des chemins couverts et détournés ; quelquefois, il revient sur ses pas et semble fuir ce qu'il cherche, mais le chemin se redresse et l'emporte."

Messieurs, qu'il en soit ainsi, maintenant et à jamais ! Que le chemin de la France, aux heures douloureuses où elle semblerait se détourner du but divin, se redresse toujours à temps et l'emporte vers la vérité, la justice et la liberté. Ah ! si nos faibles accents pouvaient parvenir jusqu'à elle à travers l'espace immense, nous lui crierions: "O mère ! mère de nos aïeux, de notre enfance nationale et de notre virilité intellectuelle ! nous t'aimons, tu le sais, et jamais nos voix ne se sont jointes à celles qui t'ont jeté l'anathème. Eh bien, nous t'en conjurons, ne te laisse pas enlever le glorieux diadème que les siècles ont posé sur ton front. Reste fidèle à tes gloires, à tes traditions, à ton histoire. Et en conservant cette primauté morale qui t'a faite grande et forte, conserve-nous cette fierté enthousiaste avec la-

quelle nous nous sommes toujours proclamés tes enfants."

Pendant les guerres de la Vendée, quand on disait aux paysans du Bocage que Louis XVI avait été exécuté, que Louis XVII agonisait, et que la royauté était morte en France, ces obscurs héros, courant à la bataille, répondaient par ce cri de loyalisme invincible: "Vive le roi, quand même !" Messieurs, vous avez peut-être entendu dire, vous avez peut-être lu que la France chrétienne se meurt, que la France chrétienne est morte. A cette parole poignante, quelque chose se déchire, quelque chose se révolte en nous ; notre cœur saigne, nous sentons le besoin de jeter au vent du ciel une dénégation éperdue, et ce cri d'opiniâtre espoir jaillit de nos lèvres : Vive la France, quand même ! Vive la France, prêtresse de l'idéal ! Vive la France, propagatrice de la vérité ! Vive la France, soldat de la justice ! Vive la France apôtre ! Vive la France martyre ! Vive la France, qui verse son or et son sang sur toutes les plages, et qui fait flotter jusqu'aux confins du monde le drapeau de la civilisation et de l'Evangile !

Messieurs, à la France, patrie de nos aïeux !

LA CRISE FRANÇAISE [1]

Je lisais avec une satisfaction très vive ces jours-ci, des paroles du cardinal Gibbons, publiées par les journaux américains et reproduites par plusieurs des nôtres.

L'éminent dignitaire ecclésiastique a constaté que l'opinion protestante aux Etats-Unis,—et l'on pourrait dire la même chose de l'Angleterre et du Canada,—ne comprend pas le vrai caractère des événements qui se passent actuellement en France. Dans les milieux anglais on se persuade assez facilement que l'attitude du Pape est excessive, qu'il fait preuve d'une intransigeance déraisonnable, que les hommes du gouvernement républicain sont animés d'intentions conciliantes, qu'ils n'en veulent pas précisément à la religion, mais qu'ils entendent simplement endiguer le flot menaçant du cléricalisme, de l'ultramontanisme, ou en d'autres termes, du catholicisme politiquant contre la République. Il se rencontre

1. A la suite du toast à la France, qui précède nous croyons devoir reproduire cet article, publié par M. Chapais, dans le "Canadien" (Montréal, novembre 1906). Sous une forme quelque peu différente, et avec un accent plus empreint d'anxiété, on retrouve le même sentiment de tendresse persistante pour la grande nation dont nous sommes issus.

même certains catholiques-de nuance ondoyante qui, tout en déclarant outrée l'action des Clemenceau et des Briand, se laissent aller à leur concéder des circonstances atténuantes.

Le cardinal Gibbons a cru très opportun de mettre les choses au point. En France actuellement, a-t-il dit en substance, le véritable objectif des hommes qui gouvernent, ce n'est pas la séparation pacifique et légale de l'Eglise et de l'Etat, ce n'est pas l'indépendance des deux pouvoirs dans leur sphère respective, ce n'est pas la répression des empiètements ecclésiastiques, qui n'existent pas, c'est la guerre à la religion, à la conscience religieuse. Et pour donner une idée des sentiments qui animent ces hommes, le cardinal cite des paroles prononcées par l'un des plus notables leaders du Bloc, M. Jaurès, l'orateur socialiste, et par M. Briand, le ministre actuel de l'instruction publique et des cultes. Le premier s'écriait à la tribune:

"Si Dieu lui-même apparaissait devant les multitudes, sous une forme palpable, le premier devoir de l'homme serait de lui refuser obéissance et de le considérer non pas comme un maître à qui on doit se soumettre, mais comme un égal avec lequel tous les hommes pourraient discuter."

Le second faisait cette déclaration dans un discours adressé à une réunion d'instituteurs:

"Le temps est arrivé de faire perdre aux en-

fants les croyances anciennes et de leur inculquer les lumières de la libre-pensée ; il est temps de se débarrasser des idées chrétiennes. Nous avons chassé Jésus-Christ de l'armée, de la marine, des écoles, des orphelinats et des tribunaux, maintenant nous devons le chasser de l'Etat également".

Le cardinal Gibbons aurait pu aussi citer le passage où Clemenceau traite le Créateur de "bourreau", et le discours désormais célèbre dans lequel le ministre du travail, M. Viviani, proférait ces bravades impies :

"Tous ensemble, par nos pères d'abord, par nos aînés ensuite et par nous-mêmes, nous nous sommes attachés à l'œuvre d'anticléricalisme et d'irréligion. Nous avons arraché la conscience humaine à la croyance de l'au-delà. Ensemble, d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera pas." (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche).

Il serait facile de multiplier ces citations d'orateurs, de professeurs, de publicistes, de chefs politiques. L'âme des sectaires qui sont les souverains de la pauvre France s'y montre à nu. Ils ont au cœur la haine du christianisme, la haine de toute religion et de toute foi. Ce que nous avons sous les yeux en ce moment, lorsque nous tournons nos regards attristés vers notre ancienne mère-patrie, c'est le spectacle inouï d'un gouvernement qui se bat, non contre les ennemis de

la grandeur, de l'expansion et de la gloire nationales, mais contre l'idée de Dieu, de l'éternelle Providence et de l'éternelle justice, contre des croyances immortelles qui sont la patrimoine commun de l'humanité, la plus sûre garantie de l'ordre, de la paix sociale, et sans lesquelles la force et la prospérité des Etats reposeraient sur un fondement d'argile.

Au rebours de tous les fondateurs d'empires, de tous les meneurs de peuples, voici des chefs de gouvernement qui s'acharnent à faire une nation athée, par conséquent sans frein et sans morale, car on sait ce que vaut la fameuse morale indépendante. C'est cette œuvre insensée, digne de toutes les exécrations et de tous les anathèmes, que ces misérables poursuivent aujourd'hui avec une fureur et une détermination vraiment sataniques. Ils veulent déchristianiser la noble France, que le Christ a tant aimée,— *vivat Christus qui diligit Francos* ;—ils veulent effacer de son front le signe sacré qu'elle reçut au baptistère de Reims ; ils veulent éteindre dans son ciel le flambeau divin qui l'a guidée vers tant de glorieux sommets ;ils veulent en faire une nation sans croyance, c'est-à-dire une nation morte. Et parce que l'Eglise, gardienne de la foi nationale, gardienne du feu sacré qui enflamma le cœur de tant de héros francs, leur barre la route dans leur sacrilège entreprise, ils se ruent sur

elle ; ils essayent de l'enchaîner, de la bâillonner, de l'écraser par la persécution légale, en attendant la persécution sanglante. Il y a un siècle, les bourreaux ont suivi de près les sophistes !

Voilà le véritable sens de la crise française. La parole du cardinal Gibbons l'a mis en une vraie lumière, et nous constatons déjà l'effet que cette parole a produit sur l'opinion anglaise intelligente et loyale, par l'article très pondéré du *Star* de vendredi.

Pauvre France, que fait-elle, où va-t-elle ? Nous l'aimons quand même, car son sang coule dans nos veines. Mais de quel amour anxieux et attristé ! De quelle tendresse découragée et défaillante !

Montalembert, s'adressant aux radicaux et aux révolutionnaires de 1849, leur jetait un jour cette terrible apostrophe : "Savez-vous quel est le plus grand de vos crimes, c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté." On pourrait crier aujourd'hui aux hommes de malheur qui oppriment la nation française : "Savez-vous quel est le plus grand de vos crimes, aux yeux du patriotisme ! c'est de désenchanter le monde de la France." Oui, s'ils le pouvaient, ils tueraient dans nos âmes l'amour de la grande nation dont nous sommes issus ; et nous savons des cœurs blessés où, lentement, sa rayonnante image s'obscurcit et s'efface.

Mais non, la France chrétienne n'est pas morte en 1906, pas plus qu'elle n'était morte en 1793. Elle a vu des jours encore plus sombres et elle a triomphé.

Quelles que soient les épreuves qui viennent l'assaillir, elle ne descendra pas au tombeau. Et puisque le grand Pape que Jésus-Christ réservait à son Eglise pour ces heures de ténèbres et d'orage, puisque l'héroïque et admirable Pie X ne désespère pas d'elle, nous non plus nous ne voulons pas désespérer.

Que le Dieu de Clovis, de Charlemagne, de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc, protège la France, et la sauve des scélérats politiques, aux mains de qui elle s'est livrée !

L'APOSTOLAT DES BONS LIVRES

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE

CONFÉRENCE PRONONCÉE LE 24 OCTOBRE 1905

MONSEIGNEUR LE GRAND VICAIRE, [1]

MONSIEUR LE SUPERIEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous assistons ici, ce soir, à quelque chose d'imposant et de grave : le début d'une ère nouvelle. Une ère, ce mot évoque aussitôt dans notre esprit tout un monde de réminiscences classiques. Le début d'une ère, c'est tantôt un commencement, tantôt un recommencement d'histoire. La création du monde, les Olympiades de la Grèce, la fondation de Rome, l'Incarnation du Christ, dates fastiques dont les chiffres lumineux éclairent les avenues historiques des peuples !

1. Mgr C. A. Marois, protonotaire apostolique, vicaire-général de Québec.

Mais à côté de ces grandes étapes de l'humanité, il y a pour les individus, les sociétés et les œuvres, des moments de transformation, de rénovation, qui marquent vraiment le point de départ d'une période dans leurs souvenirs et leurs annales. Quelques modestes que soient ces individus, ces sociétés et ces œuvres, l'action qu'ils exercent dans leur sphère reçoit alors une impulsion plus vigoureuse, prend un développement plus large, se manifeste dans un essor plus hardi. Les premières difficultés sont vaincues, les premiers obstacles sont franchis, des perspectives agrandies s'ouvrent devant leurs énergies décuplées. Ils entrent dans une ère nouvelle.

C'est ce qui arrive en ce moment à plusieurs œuvres québecquoises, dont l'existence s'est dérobée jusqu'ici dans l'obscurité d'une humble bienfaisance. L'heure du plein jour a sonné pour elles, et l'inauguration de cette salle, de cet édifice rajeuni et orienté vers des horizons auxquels il ne semblait pas destiné, fera certainement époque dans leur carrière et dans leur histoire.

Quelles sont ces œuvres ? Je ne me propose ni d'en faire la revue, ni d'en faire l'exposé. Les unes sont consacrées à la prière et à l'édification mutuelle ; les autres à la mise en commun des études et des aspirations en vue de l'action catholique et nationale. Celle-ci a pour objet la charité corporelle qui soulage l'indigence, celle-là

cette charité d'un ordre peut-être supérieur qui offre à l'esprit et au cœur une nourriture substantielle et saine. Toutes vont trouver sous ce toit, avec une installation plus commode, des facilités plus grandes pour accomplir leur noble mission. Cette mission, quelle que soit la forme spéciale sous laquelle elle se présente, peut se résumer ainsi : agir sur les intelligences en les éclairant ; sur les volontés et sur les cœurs, en les groupant et en les disciplinant pour le bien.

Eclairer les intelligences ! C'est là particulièrement ce que se propose l'une des œuvres auxquelles je viens de faire allusion : celle de "l'Apostolat des bons livres," qui a créé au milieu de nous la "Bibliothèque du Sacré-Cœur." Je ne voudrais pas blesser des humilités qui n'aspirent qu'à se dérober aux regards de la foule. Mais, sans déchirer aucun voile, il me sera bien permis de rendre un juste hommage à cette œuvre admirable, qui constitue, dans toute la force de l'expression, un bienfait public. Oui, un bienfait public ! Fonder une bibliothèque qui ne contienne que des livres où la vérité est enseignée, où la morale est respectée, où la vertu est exaltée, où le mal et l'erreur sont flétris, c'est conférer à sa ville, à ses concitoyens, à son pays, un inappréciable bienfait.

Mesdames et Messieurs, vous êtes tous convaincus comme moi de l'importance des bons livres.

Mais, ni les uns ni les autres, nous ne sommes peut-être assez pénétrés de la nécessité pressante, urgente, vitale, de combattre le fléau des lectures mauvaises, et d'encourager, de pratiquer sans relâche l'apostolat des bonnes lectures. Il y a là une question sociale, nationale et religieuse, qui s'impose impérieusement à nos réflexions, à notre sollicitude et à nos résolutions.

Vous avez sans doute réfléchi plus d'une fois à la formidable puissance du livre. Et vous avez souvent constaté par votre propre expérience quelle action extraordinaire il pouvait exercer sur notre pensée et sur notre cœur. Dans le silence du recueillement et de l'attention, il vous parlait son éloquent langage. Il présentait à votre esprit des idées ingénieuses et originales, il les développait avec un art captivant, il en faisait sortir des déductions convaincantes. Et votre entendement, d'abord saisi par la clarté de l'exposition, entrait peu à peu dans le courant d'idées de l'auteur, se pliait à ses raisonnements, subissait son influence, et acceptait ses conclusions. Une autre fois, c'était votre cœur qui se sentait remué par un récit attrayant, par des descriptions d'une réalité merveilleuse, par des analyses d'âme émouvantes. Et, sous la touche savante de l'écrivain, l'admiration, l'enthousiasme, la colère, la pitié, la tendresse et la douleur, se succédaient dans votre âme. Rappelez-vous

tel jour, telle nuit, telle heure, où votre cœur a battu plus vite, où votre poitrine s'est soulevée, où votre gorge s'est serrée, où votre regard a brillé, où votre paupière s'est humectée de larmes, sous l'émotion poignante d'une lecture qui allait vous faire tressaillir jusque dans les profondeurs les plus intimes de votre être. O puissance mystérieuse, puissance évocatrice et créatrice de sensations et d'impressions, puissance magique et parfois irrésistible du livre, qui d'entre nous ne l'a pas ressentie ? "Je ne crains pas de l'affirmer, s'écrie le Père Félix, si la parole en général est la plus grande puissance dans l'humanité, la plus grande puissance de la parole elle-même, c'est le livre, c'est-à-dire la parole écrite, la parole qu'on emporte avec soi en voyage, que l'on enferme avec soi dans la chambre, que l'on écoute le soir avant de dormir, que l'on pose sous son chevet pendant le sommeil, et qu'on retrouve le matin au réveil, comme le premier ami qui vous parle, pour donner des conseils, vous révéler des mystères, et s'offrir encore pour vous accompagner au chemin dans la traversée du jour qui recommence ; le livre, cette éloquence qui ne se tait ni jour ni nuit, qui retentit à l'orient comme elle retentit à l'occident, qui a la faculté de se ressusciter sans cesse, pour parler aux âmes qui l'écoutent, avec une puissance toujours pareille et toujours égale à elle-même."

Cette influence du livre est un lieu commun de la vie. Vous la découvrirez dans toutes les classes et dans toutes les sphères, à tous les âges et dans toutes les situations. Vous retrouverez dans l'imagination vierge de l'enfant la trace capricieuse du récit fantastique qu'il déchiffrait hier de son regard novice. Vous noterez dans le langage, dans la tournure d'esprit, dans les aspirations du jeune homme, l'écho des lectures ardentes qui ont fait vibrer son âme. Vous surprendrez dans le regard, dans les conversations, dans les impulsions de la jeune fille, la répercussion des pages brûlantes qui tout à l'heure empourpraient ses joues. Vous saisirez dans la mentalité de ce professionel, de cet écrivain, de cet homme public, le prolongement et comme le cachet des livres qui ont été les éducateurs de sa pensée et les habituels compagnons de sa vie.

Ah ! la puissance du livre, l'histoire de bien des carrières et les souvenirs de bien des familles en portent l'ineffaçable empreinte. Pourquoi tel jeune homme, dont l'adolescence, par ses fleurs précoces, promettait à sa maturité des fruits abondants et savoureux, semble-t-il frappé tout à coup d'une stérilité honteuse ? Le goût des lectures frivoles a tué chez lui l'amour du travail, et le commerce des lectures mauvaises, en gâtant son cœur, a tari en lui la source des énergies viriles. Pourquoi telle jeune fille, grandie dans un

milieu chrétien, au lieu d'être le charme, la poésie, la consolation du foyer, en devient-elle soudain l'épreuve et la douleur, et semble-t-elle, par les chimériques écarts de son esprit et les funestes inclinations de son caractère, vouée à toutes les déceptions et à tous les naufrages ? Le mauvais livre, le livre faux, le livre pervers, a accompli là son œuvre fatale, et déposé, dans les germinations du printemps, la larve meurtrière des fécondes efflorescences dont se serait couronné l'été.

La puissance du livre ! Si vous consultez l'histoire, vous verrez qu'elle s'exerce non seulement sur les individus et sur les familles, mais qu'elle joue souvent un rôle décisif dans l'orientation intellectuelle des sociétés, et dans les événements qui affectent la vie des peuples. Nous sommes au dix-septième siècle. Un homme, grandi dans l'étude, a parcouru une partie de l'Europe en recherchant partout des leçons de sagesse, et il rentre dans son pays, la France, l'esprit chargé de théories et de systèmes. Au milieu de ses méditations et de ses spéculations scientifiques, il a conçu le plan d'une vaste révolution intellectuelle. La vieille philosophie, d'après lui, a fait trop grand état du principe d'autorité comme moyen de parvenir à la possession du vrai. La scolastique, maîtresse des écoles, n'a pas laissé assez de jeu à la liberté et, si l'on peut s'expri-

mer ainsi, à l'autonomie de l'esprit humain. Il faut le débarrasser de ses humiliantes lisières, l'affranchir de toutes les notions préconçues, et le faire partir du doute systématique pour s'élancer d'un vol sans entraves à la conquête de la vérité. Le *Discours sur la Méthode* apparaît soudain comme un météore dans le firmament intellectuel, et apprend à la France et à l'Europe le nom désormais fameux de Descartes. Aussitôt le monde philosophique s'émeut. D'ardentes controverses éclatent. Les acclamations se heurtent aux anathèmes. L'approbation et la contradiction s'entre-choquent dans une formidable bataille, dont l'enjeu est la direction de la pensée humaine. Enfin, le cartésianisme l'emporte, et sa victoire prépare l'avènement du rationalisme, que la foi sincère de Descartes eût répudié, mais qui sortait de son système comme une conséquence naturelle et logique. Du doute systématique naît la critique sans frein qui engendre le scepticisme. Et voilà pourquoi les libres-penseurs modernes ont toujours salué en Descartes un précurseur, dont le livre, audacieusement novateur dans un âge d'autorité, a frayé la route à ce qu'ils appellent fastueusement l'émancipation de la raison humaine.

Un siècle s'est écoulé. L'esprit français a subi des transformations profondes. Les doctrines traditionnelles sont obscurcies ; de nouvelles

théories politiques et sociales aspirent à détrôner les anciennes ; de toutes parts les intelligences sont en ébullition. Au milieu de la fermentation des opinions, un petit livre voit le jour. Il a pour auteur un homme pauvre, bizarre dans son caractère, dépravé dans ses mœurs, solitaire et sauvage dans ses habitudes, un homme dont l'orgueil agressif a soulevé la puissante cabale de tous les premiers écrivains de l'époque. Mais cet homme est un sophiste éloquent, il parle une langue pleine de mouvement et de coloris, et le petit livre où il enseigne ses trois dogmes de l'égalité universelle, de la souveraineté du peuple et du droit absolu de l'Etat, devient le catéchisme de tous les raisonneurs politiques. Ses principes s'infiltrent dans les intelligences de toute une génération. Un quart de siècle plus tard une formidable explosion fait voler en éclats l'ancien régime. La vieille société française s'écroule au milieu d'un fracas tragique. On fait table rase du passé, et quand il s'agit de bâtir un nouvel édifice social, voilà que l'on retrouve dans la pensée, dans les concepts politiques, dans les discours et les décrets des reconstructeurs accourus de tous les points de la France, les formules, les idées et les sophismes du petit livre, qui avait pour titre le *Contrat Social* et pour auteur Jean-Jacques Rousseau.

La révolution a fait son œuvre. Comme un

cyclone dévastateur, elle a bouleversé l'ancienne France et déraciné des institutions plusieurs fois séculaires. L'antique et glorieuse église gallicane n'a point échappé à la tourmente. Ses ministres ont confessé leur foi sur l'échafaud et dans l'exil. La religion est proscrite, les temples sont fermés, lorsqu'ils ne sont pas souillés par des profanations sacrilèges ou livrés au schisme et à l'apostasie. L'orthodoxie et la fidélité à l'Eglise sont devenues crimes d'Etat. L'âme française va-t-elle donc s'abîmer dans les ténèbres de l'incrédulité et de l'athéisme pratique, ou bien détrôner à jamais le Christ qui aime les Francs, pour le remplacer par je ne sais quel simulacre de déité affublé du titre d'Etre Suprême ? Non, Messieurs, en dépit des bourreaux, des proscripteurs et des sectaires, le christianisme n'est pas mort en France. Lorsque l'heure des réparations nécessaires aura sonné, un homme de génie comprendra que la société ne peut se reconstituer si la religion en reste bannie. Il fera cesser le deuil des églises, il commandera aux cloches de reprendre la vieille chanson dont les accents ineffables ont bercé tant de générations d'ancêtres, il conviera les pontifes à entonner de nouveau sous les voûtes des cathédrales purifiées le vieux credo de la foi nationale.

Mais un demi-siècle de philosophisme antireligieux, couronné par dix ans de saturnales im-

pies, ont accumulé bien des ténèbres autour de la vérité et de la beauté du christianisme. La restauration officielle du culte ne produira tout son effet que si, en même temps, les intelligences sont éclairées et les cœurs remués. La Providence va y pourvoir. Elle suscite un écrivain dont la carrière mouvementée a déjà subi bien des orages, et que la douleur a rapproché de Dieu. Et au moment où Napoléon Bonaparte, le jour de Pâques 1802, inaugure dans Notre-Dame en liesse le Concordat fameux qui refait de la France une nation catholique, Châteaubriand publie ce *Génie du Christianisme* qui ravive si puissamment le sentiment religieux, que toute la France veut lire, et qui, malgré ses taches, reste l'une des plus belles apologies littéraires de la religion chrétienne. Ce livre célèbre a vraiment donné le branle à bien des intelligences et à bien des âmes incertaines de leur voie, à cette heure matinale du dix-neuvième siècle naissant. Et l'on ne saurait lui refuser la gloire d'avoir déterminé une renaissance chrétienne, dont l'influence s'est manifestée à la fois dans le domaine de la conscience, dans celui de la vie sociale, de la littérature et des arts.

L'histoire et l'expérience de tous les jours concourent donc à nous convaincre de la puissance du livre pour le mal comme pour le bien.

Quelle bienfaisante action le bon livre n'exer-

ce-t-il pas ! Il est à travers le monde le héraut de la vérité. En histoire, en morale, en religion, il est le professeur, le docteur, le prédicateur universel, qui distribue le vrai aux intelligences avides de le connaître. Il explique le passé, il aide à comprendre le présent, il éclaire les routes de l'avenir. Il apporte des solutions justes et rationnelles aux problèmes dont se préoccupent les esprits qui savent penser. Il imprime dans les âmes les principes de l'équité et du droit. Le bon livre ne se borne pas à illuminer les intelligences ; il élève, il fortifie, il échauffe les cœurs ; il les arrache à l'égoïsme, à la bassesse des instincts grossiers, à l'exclusivisme des intérêts purement matériels, et il y fait germer l'idée du sacrifice, la passion du dévouement, l'enthousiasme du beau, les généreuses aspirations vers ce qui est noble, vers ce qui est bien, vers ce qui est grand.

J'en appelle à vos souvenirs, Mesdames et Messieurs: combien de fois ne vous êtes-vous pas sentis meilleurs après la lecture d'un bon livre ? A l'une de ces heures d'incertitude intérieure, de lassitude morale, qui sont si fréquentes dans la vie, vous avez rencontré sur votre route cet ami discret et sûr ; vous avez ouvert votre oreille à sa voix sympathique ; et peu à peu vous vous êtes senti consolé, raffermi, animé d'une confiance et d'une vaillance nouvelles

pour reprendre votre marche parfois bien ardue dans le sentier du devoir et de l'honneur.

Au milieu de l'âge tourmenté et troublé que nous traversons, le bon livre est devenu plus que jamais une nécessité intellectuelle et morale. Que de questions complexes se posent devant nous à chaque instant ! Que de théories multiples, très souvent contradictoires, et parfois également plausibles, sollicitent l'adhésion de notre jugement irrésolu ! On dirait que le cerveau de l'humanité subit une immense fermentation. De toutes parts, la négation et l'affirmation sont aux prises. Religion, histoire, philosophie, économie politique, sociologie, tous ces divers domaines de l'activité intellectuelle sont autant de champs clos où les idées s'entre-choquent. Jamais la pensée humaine n'a été aussi disputée, aussi tiraillée que de nos jours, par le conflit des doctrines et le combat des systèmes. En dehors du dogme où, grâces en soient rendues à Dieu, nous avons pour nous guider une autorité infaillible, comme il est facile de s'égarer dans le labyrinthe des opinions ! Et que d'esprits, animés de la noble passion du vrai, se trouvent souvent désorientés et accablés du sentiment de leur impuissance, dans la recherche des solutions justes et précises dont ils ont soif !

D'autre part, notre âge de confusion intellectuelle est en même temps un âge de désorganisa-

tion morale. Les conditions nouvelles de la vie familiale et de la vie sociale offrent des périls et des sujets d'angoisse qui n'existaient pas au même degré autrefois. Un souffle d'indépendance, d'émancipation, de licence, a passé sur toutes les têtes et sur toutes les classes. L'impatience du frein, le mépris de la règle, l'avidité de la jouissance ont fait sentir ici comme ailleurs leur dissolvante influence. Les notions du juste et de l'injuste, du convenable et de ce qui ne l'est pas, du permis et de l'illicite, sont lamentablement obscurcies. Et voilà pourquoi, dans des milieux où l'on devrait espérer tout autre chose, l'on est trop souvent surpris d'entendre formuler, avec la sérénité de l'inconscience, des axiomes de sagesse mondaine absolument immoraux. Les jugements sont faussés, les cœurs sont gâtés, les caractères sont sans rectitude. Une sorte de brume tiède et étouffante semble envahir notre atmosphère intellectuelle et morale. Ah ! oui, nous avons besoin de bons livres : de livres lumineux pour chasser les ténèbres ; de livres où le vrai rayonne avec des clartés victorieuses ; de livres où les principes religieux et sociaux s'imposent avec l'autorité de l'évidence ; de livres où resplendisse la beauté du devoir fortement accompli, de la justice et de l'ordre affirmés, de la raison dominant la fantaisie, et de la vertu terrassant la passion ; de livres, en un mot, qui soient

l'antidote efficace et permanent de ceux dont les pages sont saturées d'un poison meurtrier pour les esprits et pour les cœurs.

Mesdames et Messieurs, y songeons-nous suffisamment à ce danger perpétuel d'empoisonnement intellectuel et moral dont toutes les sociétés,—la nôtre ne fait pas exception, hélas !—sont menacées de nos jours ? Malheureusement non. Nous assistons en spectateurs trop inconscients, ou trop complaisants, au désastreux envahissement de notre pays par les mauvais livres. Et cependant le péril grandit tous les jours et sans cesse multiplie ses ravages.

On a prétendu que, seulement en France, il se publie tous les ans environ un million de volumes.—Il s'agit ici, bien entendu, du nombre des exemplaires.—Sur cette effroyable masse de livres, dont le chiffre confond l'imagination, combien sont inoffensifs, combien sont simplement anodins, combien sont d'une inspiration louable, combien sont absolument irréprochables, combien sont vraiment excellents ? Pour tout homme d'expérience et de bonne foi, qui a quelque lecture et quelque notion du mouvement de la librairie française, la réponse est navrante. Dans ce flot tumultueux et incessamment renouvelé de livres et de brochures qui vient déferler jusque sur nos rivages, les ouvrages mauvais sont la règle, les ouvrages entièrement bons sont l'excep-

tion. Et que l'on ne crie pas à l'exagération et à l'outrance. En notre âme et conscience, nous affirmons comme absolument et rigoureusement certaine la proposition que nous venons d'énoncer.

Sans doute tous ces livres mauvais ne le sont pas de la même manière ni au même degré. Il y a les livres de critique et de discussion doctrinale, dans lesquels le doute est enseigné sans détours, ou insinué perfidement ; qui attaquent la foi chrétienne avec le sarcasme et la négation brutales, ou avec les dehors respectueux d'une controverse courtoise et sympathique ; qui tendent à énerver la croyance par des distinctions subtiles, des hypothèses insidieuses, une érudition factice, des altérations ondoyantes de l'enseignement traditionnel. Il y a les livres historiques mensongers, où la vérité est insolemment et audacieusement travestie, et les livres historiques fallacieux, où le faux, côtoyant le vrai, finit par le dénaturer et par plonger l'intelligence dans une confusion lamentable. Il y a les ouvrages de critique littéraire où l'on ne tient compte que de la forme, où la théorie funeste de l'art pour l'art est enseignée, et au moyen desquels, en semblant faire bon marché de la portée morale, on habitue le lecteur sans défiance à faire abstraction du fond, pour considérer et apprécier surtout l'exécution dans les œuvres de l'esprit.

Il y a les livres d'imagination qui glorifient la passion, qui justifient les faiblesses du cœur, qui poétisent et idéalisent les dérogations au devoir familial, au devoir social et au devoir religieux. Il y en a d'autres qui, sans dogmatiser, racontent et peignent librement les divagations, les écarts, les scandaleux excès où se laissent choir les héros et les héroïnes, esclaves des illusions de leur cœur et des entraînements de leurs sens.

N'oublions pas ici les romans soi-disant psychologiques, qui, sous prétexte de peindre des états d'âme, nous étalent méthodiquement toutes les misères, toutes les souillures intimes, toutes les putréfactions morales que peuvent recéler les abîmes de la conscience, sans se préoccuper des miasmes délétères et contagieux qui se dégagent de leurs savantes et minutieuses analyses.

Il existe un autre genre de livres dont on ne saurait admettre la parfaite innocuité. Ce sont les romans à thèse, dont l'intention est bonne, dont l'idée-mère est louable, mais dont l'exécution est dangereuse. Il s'agit de combattre telle idée, telle erreur sociale, telle injustice légale. Mais pour atteindre ce but, on promène le lecteur ou la lectrice à travers toute une série de scènes scabreuses, de situations risquées, de drames passionnels, qui laissent dans l'âme une impression déprimante et troublante. D'autant plus que souvent le côté

doctrinal de ces œuvres n'est pas suffisamment solide et convaincant, et ne fait pas resplendir la vérité morale, sociale et religieuse, de clartés assez triomphantes pour éclipser le flamboiement de la passion brûlante que l'on a allumée sous nos yeux. De tels livres,—dont *les Morts qui parlent* du vicomte de Vogué, et *le Divorce* de Paul Bourget, pourraient être considérés comme des types,—on peut en louer l'intention sincère, mais, quoi qu'on en dise, il faut en circonscrire et en limiter la lecture. Qu'en France on les considère, si l'on veut, comme excellents pour la plupart des lecteurs. Ici, ne l'oublions pas, nous ne sommes pas en France, nous vivons dans une toute autre ambiance, notre jeunesse ne grandit pas dans la même atmosphère, nous n'avons ni les mêmes mœurs, ni les mêmes idées, ni les mêmes coutumes, ni les mêmes problèmes que nos cousins français.

J'abuserais de votre patience, Mesdames et Messieurs, si j'entreprenais de décrire toutes les variétés de mauvais livres dont nous sommes menacés. A jet continu, l'imprimerie vomit tous les jours sur le monde des milliers d'œuvres pernicieuses, qui, comme autant de projectiles meurtriers, vont semer la mort dans les intelligences et dans les cœurs. Si tel livre n'est pas impie, il est immoral. S'il n'est pas immoral dans sa thèse, il l'est dans son exécution, dans ses descriptions,

dans ses peintures. S'il n'est ni impie, ni immoral, il est souvent faux dans ses idées, dans ses appréciations ; il est frondeur, il est sceptique, il bat en brèche les traditions, les principes, les institutions les plus respectables.

On criera peut-être au rigorisme,à la défiance et à la crainte excessive. Hélas ! je voudrais que ce tableau ne fût pas vrai ; mais il ne l'est que trop, il est l'expression exacte de la réalité. Je le demande à tous ceux qui savent réfléchir. Un livre qui souille l'imagination, est-ce un bon livre ? Un livre qui trouble le cœur, est-ce un bon livre ? Un livre qui jette la confusion dans l'esprit, est-ce un bon livre ? Un livre même, qui, sans être immoral ni irréligieux, regorge d'idées fausses, de notions illusoires et chimériques sur les choses de la vie, est-ce un bon livre ? Non, non, ces livres dont je viens de faire une énumération rapide et incomplète, tous ces livres sont de mauvais livres, des livres trompeurs, des livres dissolvants, des livres corrupteurs, véhicules de microbes plus redoutables que ceux de ces maladies au vol sinistre dont l'ombre seule fait trembler les peuples.

Et ces livres, Mesdames et Messieurs, ils font courir à la société canadienne un péril immense et imminent. Ouvrez les yeux, jetez autour de vous un regard attentif. Vous les trouverez partout, dans la bibliothèque du professionnel, sur

l'étagère de la femme du monde, dans la mansarde de l'étudiant, sous l'oreiller de la jeune fille, et jusque sur la table de plus d'une famille chrétienne.

Romans licencieux, poésies sensualistes, comédies fortement décolletées, œuvres de critiques sophistique ou d'histoire fantaisiste, tout cela nous arrive, tout cela nous envahit, tout cela nous pénètre, tout cela circule, tout cela se lit, tout cela s'absorbe, tout cela laisse sa trace lamentable dans les esprits et dans les cœurs. Je le dis avec une douleur profonde, il existe dans notre société canadienne un éclectisme, un laisser-aller effroyables au point de vue des lectures. Il faudrait pleurer des larmes de sang sur les ravages causés parmi nous par la littérature frivole et dépravée. J'ai déjà mentionné les tristes avortements de carrière, les désolants naufrages dont elle est responsable. Mais que ne faudrait-il pas dire de ses funestes effets au point de vue social et national. D'où viennent tant d'idées fausses, de conceptions erronées, de sophismes étonnants, que l'on entend exposer tous les jours sur les sujets les plus graves, dans notre milieu si catholique ? D'où viennent ce facile abandon des principes chrétiens, cette désertion graduelle de nos meilleures traditions et de nos plus sages coutumes, cette tendance aux innovations fâcheuses dans les habitudes sociales, ce relâche-

ment de l'esprit de famille, cet affaiblissement de l'autorité paternelle et de l'autorité religieuse, que tous les observateurs sagaces remarquent avec une patriotique tristesse ? D'où viennent ce détachement du passé, cet esprit nouveau et pernicieux, ces manières nouvelles et moins distinguées, ces mœurs nouvelles et moins dignes ? En grande partie des lectures frivoles, douteuses, ou franchement mauvaises, dont notre société est saturée. Sous cette influence désastreuse, sous cette poussée persistante et néfaste, la mentalité canadienne, faite de respect, de régularité, d'attachement aux traditions, cette mentalité d'ordre supérieur que nous tenions de nos nobles aïeux, elle est en train de se déformer, de se transformer, de se dénaturer déplorablement.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un sermon que j'ai la prétention de faire en ce moment. A Dieu ne plaise que je veuille empiéter sur le domaine de ceux qui ont mission de guider nos âmes. Non, je parle comme un homme du monde qui regarde et qui écoute, qui entend et qui voit, qui observe et qui constate. Je parle comme un Canadien qui aime passionnément son pays et sa race, et qui voudrait conjurer un effroyable péril dont ils sont menacés. Et ce sont les justes alarmes d'un patriotisme effrayé de l'avenir qui m'ont arraché l'avertissement ému que j'ai osé vous faire entendre.

Mais détournons nos regards de ces sombres perspectives, et ramenons-les sur les légitimes motifs d'espérance qui ne nous sont pas refusés.

L'expansion, le développement de la bibliothèque dont je vous parlais au début de cette conférence, est sans conteste un consolant présage.

La création d'une bibliothèque publique est toujours en soi une entreprise périlleuse. Etant donnés la multiplicité des mauvais livres, le défaut de critérium des gens du monde en général, et la division des esprits, il est presque impossible, à moins d'un concours de circonstances très spéciales, que la fondation d'une bibliothèque publique, civique ou autre, n'ait pas pour résultat d'établir un foyer d'infection intellectuelle et morale plus ou moins actif. C'est là une vérité à laquelle trop d'honnêtes gens ne réfléchissent pas suffisamment. Pour qu'une bibliothèque publique soit bonne et sans dangers, il faut qu'elle soit fondée par des personnes compétentes, aux principes sûrs, à la science suffisante, et que ces personnes en aient et en conservent la direction incontestée. Or, qui voudrait prétendre que la compétence parfaite, la sûreté absolue des principes, la science adéquate, l'unité et la continuité de direction, peuvent présider à la création et à l'administration des bibliothèques publiques, dans la plupart des cas ? Le temps me manque pour développer cette pensée. Et je me hâte de

déclarer que la bibliothèque de "l'Apostolat des bons livres" réunit toutes les garanties de sécurité, en même temps que toutes les conditions d'intérêt. Elle se recommande par la variété, aussi bien que par l'excellence des livres. On peut s'y procurer les œuvres des plus grands écrivains, des maîtres immortels de la pensée et du langage, de ceux qui élèvent, qui nourrissent, qui fortifient à la fois l'intelligence et le cœur. Les goûts les plus divers y trouveront satisfaction : critique, poésie, histoire, biographie, voyages, romans, on y rencontre tous les genres, représentés par les ouvrages les plus attrayants et les meilleurs. C'est donc avec raison que j'ai décerné, en commençant, à ceux qui ont fondé cette œuvre admirable, et qui s'y dévouent sans relâche, le titre de bienfaiteurs publics.

Mesdames et Messieurs, au début de cette conférence, je résumais ainsi la mission des diverses associations qui vont désormais se réunir sous ce toit : agir sur les intelligences en les éclairant, sur les volontés et sur les cœurs, en les groupant et en les disciplinant pour le bien. Dans cette dernière catégorie se classent naturellement certaines confréries pieuses dont il ne m'appartient pas de vous entretenir. Mais il est une association d'un autre genre à laquelle je ne puis m'empêcher d'adresser un cordial salut avant de descendre de cette estrade. C'est l'association de

la jeunesse catholique, dont une branche est établie à Québec depuis plusieurs mois.

Son objet est digne d'admiration et de sympathie. Ces vaillants jeunes gens se proposent de se réunir pour étudier, et le but de leurs études, c'est de se préparer aux luttes de l'avenir, c'est d'acquérir les connaissances, la science, l'entraînement, c'est de développer et d'asseoir fortement dans leur intelligence et dans leur cœur les doctrines et les convictions qui leur permettront de défendre victorieusement, "avant tout, pardessus tout, et contre tous, les principes du catholicisme et la tradition du Canada français." Devant un tel programme, un si haut dessein, un si noble idéal, nous sentons notre cœur battre d'espoir et un enthousiaste bravo jaillit spontanément de notre âme. Ah ! si notre jeunesse canadienne entre dans cette voie d'honneur, de labeur fécond, et de vertu généreuse, si elle veut écouter l'appel et suivre l'exemple de cette élite qui la convie aux intrépides efforts, si elle correspond à sa vocation magnifique, j'entrevois pour notre nationalité, pour notre race, bien des jours de prospérité, de grandeur et de gloire. Jeunes gens, qui, dédaigneux des plaisirs vulgaires et des basses sollicitations, élevez vos regards vers les sommets, vos intelligences vers le vrai, et vos âmes vers le bien ; qui voulez scruter d'avance les graves problèmes nationaux et sociaux que

vous aurez peut-être à résoudre demain lorsque l'heure de l'action directe aura sonné pour vous; jeunes gens qui voulez devenir des hommes, soyez bénis de Dieu et de la Patrie !

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, puis-je clore cette trop longue conférence sans me faire votre interprète pour remercier les RR. PP. Jésuites du courageux dévouement qui les a poussés à créer parmi nous ce nouveau et puissant foyer de lumière, de charité, d'apostolat mutuel, d'édification chrétienne, de propagande catholique, d'action religieuse et nationale ! Qu'ils me permettent de violenter leur humilité et de leur dire : honneur à vous, successeurs et héritiers des Lejeune, des Lalemant, des Brébeuf, des Jogues, des DeQuen, de tant d'apôtres et de héros ! Dans un âge pacifique et tranquille, vous continuez ici, sous une autre forme et par d'autres voies, l'œuvre qu'ils avaient commencée au milieu d'une époque de sang et de feu : la lutte pour la vérité, pour le règne de Jésus-Christ dans les âmes, dans les intelligences, dans les institutions et dans les mœurs. Honneur à vous ! Le Canada français, dont la dramatique histoire a consacré la gloire de vos devanciers, reconnaît en vous les dignes continuateurs de cette lignée illustre, parce qu'il voit votre âme animée du même zèle, et votre cœur consumé de la même flamme apostolique.

LOUIS VEUILLOT,

CRITIQUE LITTÉRAIRE

CONFÉRENCE PRONONCÉE A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE L'INSTITUT CANADIEN DE LÉVIS, LE 8 FÉVRIER 1906. [1]

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

La fondation de l'Institut canadien de Lévis est un événement notable, et je m'empresse d'ajouter un événement heureux, dans l'histoire de cette ville pittoresque et progressive. Une association comme celle-ci devient naturellement un centre de ralliement intellectuel. Elle saura sans aucun doute, développer dans son milieu le goût de l'étude,—dont nous avons tant besoin,—créer une atmosphère propice à l'éclosion des talents, favoriser la production des travaux littéraires ou historiques, substituer ainsi des distractions nobles et utiles, à des distractions d'un ordre moins élevé ; et, à tous ces titres, elle exercera certainement une influence éminemment bienfaisante dans la communauté lévisienne. Je sa-

1 —Cette inauguration avait lieu dans la salle des séances littéraires au collège de Lévis. Outre un public nombreux, les professeurs et directeurs du collège, et les élèves des classes supérieures y assistaient.

lue donc sa naissance avec une joie sympathique, et j'entrevois pour sa carrière un présage de succès et d'honneur dans l'heureuse circonstance qui lui donne pour premier berceau cette maison déjà si glorieuse, ce collège illustre parmi nos plus illustres institutions d'enseignement secondaire, qui brille au front de Lévis comme le plus radieux joyau de sa couronne.

Appelé à porter sur les fonts baptismaux de la manifestation publique ce dernier né de nos instituts littéraires, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de venir, sans prétention, sans recherche et sans apprêt, causer avec vous littérature. Mais, dans ce vaste domaine, de qui ou de quoi causer ? En ce moment où la littérature malsaine fait tant de ravages dans les rangs de notre jeunesse, où la critique semble avoir presque universellement perdu le sens de ses devoirs et de ses responsabilités, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de fixer votre attention pendant quelques instants sur un grand écrivain catholique dont toute la vie a été un combat contre les empoisonneurs d'âmes, et spécialement sur la partie de son œuvre consacrée à la critique littéraire. Nous étudierons donc, si vous voulez bien me suivre, cet illustre publiciste, dans son rôle de juge des œuvres de l'esprit. Et cette causerie aura pour sujet : *Louis Veuillot, critique littéraire.* Nous y trouverons, me semble-t-il, double profit. D'ad-

mirables modèles de style passeront sous nos yeux, en même temps que de fortes pensées, des préceptes et des doctrines éminemment propres à épurer notre goût, à éclairer et rectifier notre jugement, donneront un substantiel aliment à notre intelligence.

L'œuvre de Louis Veuillot est immense. Pendant plus de quarante ans il a tenu la plume de journaliste, et il a été incontestablement le maître du genre. Que d'écrits éloquents, spirituels, étincelants de verve, que d'études savoureuses, que de brillantes polémiques contiennent ses vingt-deux volumes de *Mélanges*. Ce recueil forme une véritable encyclopédie politique, religieuse et littéraire. Mais on n'y trouve pas tout Louis Veuillot. Il a été de plus romancier, historien, poète satirique, lyrique et didactique, épistolier, et à lui plus qu'à tout autre on pourrait appliquer le terme de polygraphe, si utilement employé maintenant par les rédacteurs de catalogues. Dans tous ces divers genres Louis Veuillot a manifesté avec éclat son génie littéraire. Et c'est avec raison que Jules Lemaître a écrit de lui: "On sait et on convient qu'il fut un remarquable écrivain, est-on persuadé qu'il est de tout premier rang, et par l'importance des idées qu'il a traduites, et par la perfection de la forme ? Entre les écrivains qui comptent, Veuillot me paraît celui qui est le mieux dans la tradition de la lan-

gue, tout en restant un des plus libres, des plus personnels. Il n'apprit le latin qu'à vingt-cinq ans, mais il était nourri de la moelle de nos classiques... Au reste, une souplesse incroyable, une extrême diversité de ton et d'accent,—depuis la manière concise, à petites phrases courtes et savoureuses, et depuis la façon liée, serrée, pressante du style démonstratif, jusqu'au style largement périodique de l'éloquence épandue et jusqu'à la grâce inventée et non analysable de l'expression proprement poétique. Bref il me semble avoir toute la gamme, et la grâce, et la force ensemble, et toujours, toujours le mouvement, et toujours aussi la belle transparence, la clarté lumineuse et sereine."

De tous les genres que cet incomparable maître a abordés, il n'en est guère où il ait plus excellé que dans la critique littéraire.

Mais avant de le constater en étudiant son œuvre, demandons-nous ce que c'est que la critique.

I

Un écrivain éminent, qui l'a magistralement pratiquée, l'a définie comme suit: "L'objet de la critique est de juger, de classer, d'expliquer les œuvres littéraires et artistiques... Sa fonction est d'agir sur l'opinion, sur les auteurs eux-mê-

mes et sur la direction générale de la littérature et de l'art."

Analyser les ouvrages de l'esprit, les commenter, en apprécier la valeur intrinsèque ou comparative, en étudier les lois, en signaler les beautés et les défauts, tel est, en termes généraux, le rôle de la critique littéraire. Si l'on veut maintenant faire des distinctions et des classifications, nous croyons qu'il faut subdiviser la critique en deux grandes catégories: la critique théorique et la critique subjective. La première s'occupe surtout des lois, des préceptes de la composition littéraire. Aristote, dans sa *Rhétorique,* Longin, dans son *Traité du sublime,* Horace, dans son *Epître aux Pisons,* Boileau, dans son *Art poétique,* La Bruyère, dans son chapitre des *Ouvrages de l'esprit,* pour ne parler que des classiques, ont fait de la critique théorique. La critique subjective étudie les œuvres et les auteurs, afin de constater dans quelle mesure ils se conforment aux lois du goût et du beau, ou jusqu'à quel point ils s'en écartent.

Louis Veuillot était merveilleusement préparé aux deux genres de critique par son talent naturel et par ses études. Bien peu d'écrivains ont eu le don littéraire au même degré. Il avait l'esprit vif, pénétrant, toujours en éveil, et plein de cette curiosité intellectuelle sans laquelle la critique ne saurait exister. Son amour de l'étude,

une véritable passion pour la lecture, quelques judicieux conseils, et un labeur acharné, suppléèrent heureusement chez lui à l'instruction collégiale que la pauvreté de ses parents ne lui permit pas de recevoir. Nous trouvons dans sa *Confession littéraire,* [1] un intéressant aperçu de la formation qu'il se donna:

"Jusqu'à vingt-quatre ans, écrit-il, je n'avais lu avec plaisir que des écrivains modernes. J'admirais fort M. Michelet, madame Sand, même M. Janin et quelques autres. J'aimais les vers de M. de Lamartine ; je savais par cœur ceux de M. Hugo. Quant à M. Béranger, il ne m'a jamais plu d'aucune manière ni par aucun côté ; et je le tenais pour un jumeau de M. Scribe. Mais nos anciens auteurs, je ne les goûtais pas et je ne les lisais pas. J'habitais une petite ville où ils n'étaient guère connus que de nom, notre cercle de jeunes gens, quoique l'on s'y piquât de littérature, faisait plutôt état de les mépriser. Dans la vérité, peu d'entre nous étaient nés pour gravir à ce beau Parnasse ; je ne dis pas, bien entendu, comme auteurs, je dis comme simples auditeurs. Il y faut les mêmes qualités naturelles et acquises que pour se plaire à la bonne com-

1.—"Çà et là", vol. 2, p. 426.

pagnie. Nous étions assez loin, et nous admirions que ces "perruques" se tinssent en si haute renommée. Avec les préfaces romantiques du temps, nous pensions que l'art d'écrire, comme l'art de penser, s'était singulièrement perfectionné depuis 1789 ; nous estimions que nos contemporains le portaient au merveilleux. Il y a un âge où le bruit plaît plus que la musique, et l'acidité des fruits verts plus que la saveur des fruits mûrs."

Or, un jour, Louis Veuillot vit arriver un camarade parti pour faire son tour de France, et qui avait dans son sac de voyage *Gil Blas,* l'œuvre si connue de Lesage. "Comment dit Veuillot à son ami, tu lis cela.—Je le relis, reprit l'autre, et je le trouve toujours plus charmant." Il en dit tant qu'ils se mirent à lire ensemble ce vieux roman du dix-septième siècle. L'esprit de bon aloi, la grâce du style, l'observation fine et vraie, ravirent Louis Veuillot. "*Gil Blas,* dit-il, est un mauvais livre, plein de misanthropie, avec du venin contre la religion. L'œuvre n'est pas vraiment honnête et ce qui n'est pas vraiment honnête n'est pas vraiment beau... Restait le charme: immédiatement il me dégoûta de la faconde moderne, du roman d'intrigue, du roman de thèse, du roman de passion, de tout cet absurde et de toute cette emphase que j'avais tant aimés... Je formai naturellement le dessein de

relire nos classiques. Tout m'y plut, et ce fut un grand bonheur pour moi, par la salubre impression qui me resta dans l'esprit et dans le cœur. Intellectuellement et moralement, je me plaçais dans des courants qui emportaient beaucoup de miasmes dangereux et qui apportaient beaucoup de bons germes."

Louis Veuillot se plongea donc avec délices dans le dix-septième siècle. Il commença par les poètes. Sa préférence fut d'abord pour Corneille, et dans Corneille pour le *Cid*. Il trouvait "dans le langage, dans la passion, dans l'aventure, une fleur indicible." Plus tard il donna le premier rang à Polyeucte. Puis ce furent Racine, Lafontaine, Molière, La Bruyère, madame de Sévigné, Saint-Simon, etc. Tous ces écrivains du grand siècle lui apprirent à rechercher par-dessus tout la clarté, la correction, la propriété des termes. Il remonta ensuite jusqu'au seizième siècle et fréquenta Amyot, Rabelais et Montaigne. Puis il redescendit jusqu'au dix-huitième siècle où il ne se plut guère. "C'est un dégoût que cette époque, en littérature comme en tout le reste," écrivit-il.

Après cette longue et fructueuse excursion à travers les siècles écoulés, Louis Veuillot revint aux modernes. Il rapportait de son commerce intime avec nos classiques une rare science de la langue, un goût rectifié, le sens de la pré-

cision, de la régularité, de la simplicité. Son jugement s'était affermi et il était mieux en état de peser à leur juste poids les œuvres contemporaines. Le chapitre de confession littéraire que nous avons déjà cité nous donne une idée d'ensemble de ses appréciations sur les auteurs illustres du dix-neuvième siècle. En quelques traits rapides il signale leur force et leur faiblesse. Victor Hugo et Alfred de Musset sont des artistes, nés pour la grande poésie. Malheureusement l'un est sans suite, l'autre sans goût. Lamartine a l'ampleur et la douceur du flot poétique. Quel jet de poésie même en prose ! Quelle richesse d'images ! Pourquoi faut-il que trop souvent tout cela n'aboutisse qu'à un bruit stérile. La page consacrée à Châteaubriand est dure, trop dure peut-être: "Châteaubriand a tenu une grande place, mais ce n'est pas mon homme. Ce n'est ni le chrétien, ni le gentilhomme, ni l'écrivain tels que je les aime, c'est presque l'homme de lettres tel que je le hais. L'homme de pose, l'homme de phrase, toujours affairé de sa pose et de sa phrase, qui pose pour phraser, qui phrase pour poser, qu'on ne voit jamais sans pose, qui ne parle jamais sans phrase." [1]

1.—La rigueur de cette appréciation est bien tempérée dans l'article magnifique où, quinze ans plus tard, Louis Veuillot porta un jugement d'ensemble sur la carrière et l'oeuvre de Châteaubriand. ("Derniers Mélanges", vol. II, p. 545.)

Toutes ces lectures, toutes ces études solitaires de Louis Veuillot, fécondées par les dons hors ligne que lui avait départis la Providence, firent de cet enfant d'artisan, de ce pauvre clerc d'avoué qui gagnait d'abord vingt sous par jour, l'un des lettrés les plus complets, l'un des stylistes les plus admirables de son temps. C'est ainsi qu'il acquit la sûreté du coup d'œil, l'acuité du discernement, le sentiment de la juste proportion, que l'on a remarqués chez lui chaque fois qu'il a abordé la critique littéraire.

II

Louis Veuillot n'a jamais été un critique de profession. Et cela est surtout vrai de la critique théorique. Jamais il n'a écrit de traité littéraire. Mais on rencontre çà et là dans ses œuvres des fragments qui nous révèlent quelle était sa conception de l'art d'écrire. Par exemple cette page des *Libres Penseurs*: "Ce que tu auras fait avec beaucoup de plaisir ou avec beaucoup de peine, jamais ne sera complètement mauvais. La page raturée, refaite, recopiée, est la bonne ; la page tracée d'un seul jet, sans points, sans virgule, sans ratures, sans orthographe, est l'excellente. Oh ! que l'idée est pleine, là où elle n'a pas donné le temps d'achever les mots ! Porte de confiance à l'imprimeur ces

feuilles choisies. Que peut te demander le public, quand tu ne lui donnes rien que tu n'aies écrit ou la sueur au front, ou le sourire sur les lèvres, ou la pitié dans le cœur ? Pour moi, je t'absous de quelque dureté, de quelque négligence, et je n'écoute plus les réquisitoires du rudiment. La muse t'a parlé ; elle t'a donné le droit d'élever la voix, ou tu l'as conquis par ton travail. Parle donc ; je te combattrai peut-être, mais je t'écoute." [1]

Ici il convient peut-être que j'ouvre une parenthèse à l'intention de nos jeunes amis de Rhétorique et de Belles-lettres. Je serais désolé de leur faire croire que, par ma bouche, Louis Veuillot leur conseille de traiter comme quantités négligeables la ponctuation et l'orthographe. Non, ce que le Maître veut dire c'est qu'il faut laisser libre carrière à l'inspiration, lorsqu'elle frémit en nous, parce que la page écrite de verve est généralement bonne, ce qui n'exclut pas évidemment les retouches nécessaires.

Dans *Rome et Lorette,* il y a un magnifique chapitre, intitulé *Du travail littéraire,* où Louis Veuillot trace à ses frères en littérature un très beau programme, où il donne d'excellents conseils de style, où il pose des principes très justes,

1.—"Les Libres-Penseurs", p. 106.

où il parle avec une remarquable compétence de la langue, de la littérature, du génie français.

Dans ses *Satires* se trouve une pièce intitulée l'*Art poétique*. On serait déçu si l'on y cherchait quelque chose d'analogue au poème didactique de Boileau, ou à l'Epitre célèbre d'Horace à ses amis les Pisons. Ce ne sont pas des préceptes de composition ; l'auteur nous y dit simplement quel est son idéal poétique, et quelle devrait être l'ambition du vrai poète. Parlant de son goût pour les vers, il s'écrie :

Hors de là tout me plaît, même le madrigal.
Quel plaisir d'aiguiser l'épigramme mutine,
De coudre le refrain à la ballade fine,
D'esquiver l'hiatus, ce granit agaçant
Qui dresse en plein chemin son pic embarrassant ;
Ou par un tour soudain, par un mot qui scintille,
De faire un agrément même d'une cheville !
Encor, ce ne sont là que les moindres bonheurs ;
Il est des soins plus beaux et des succès meilleurs:
Toucher les coeurs, donner des formes de lumière,
A ce profond parfum des âmes, la prière ;
Et par des vers bien faits, chez le lecteur dompté,
Comme avec des clous d'or fixer la vérité.

Ces vers sont très beaux comme facture et comme inspiration. Et ceux qui suivent ne leur sont pas inférieurs :

Il faut trouver du Vrai la racine féconde,
Et dans un mâle effort par l'amour inspiré,
Former enfin le Beau du Vrai transfiguré...
Si le succès pourtant se refuse à la peine,
L'artiste, sans regret de sa poursuite vaine,
Bénit en soupirant l'idéal envolé:
Il ne l'a pas atteint, mais il l'a contemplé !

Ces fragments, Messieurs, suffisent pour indiquer qu'il y avait en Louis Veuillot, l'étoffe d'un poète, quoiqu'il ait été surtout un maître de la prose, de cette prose qu'il a si magnifiquement chantée en des vers souvent cités, mais que vous aimerez peut-être à entendre redire:

O prose ! mâle outil et bon aux fortes mains !
Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des chemins ;
Sans toi, dans l'idéal il flâne et vagabonde.
Vrai langage des rois et des maîtres du monde
Tu donnes à l'idée un corps ferme et vaillant ;
Tu l'ornes si tu veux ; jamais un faux brillant
A sa simplicité malgré toi ne s'ajoute.
Grave dans le combat, légère dans la joute,
Tu vas droit à ton but, et tu n'as pas besoin
De lâcher de la corde au mot qui fuit trop loin.
Ton métal est à toi. Serve de la pensée,
La phrase saine et souple, en son ordre placée,
Vit, commande déjà ; le poète aux abois,
Poursuit encor la rime à travers champs et bois.
Bossuet a fini lorsque Boileau commence.
En prose l'on enseigne et l'on prie et l'on pense ;
En prose l'on combat. Les vers les plus heureux
Sont faits par des rêveurs ou par des amoureux.
Dans les nobles desseins dont l'âme est occupée,
Les vers sont le clairon, mais la prose est l'épée.

Dans ce même volume des *Satires,* la pièce sur la *Rime riche* se rapproche davantage du genre didactique. Louis Veuillot y critique les excès de l'école romantique qui, sous prétexte d'assouplir le vers, le désarticulait violemment, prétendant suppléer au brisement du rythme par l'opulence de la rime:

Pour rompre la césure, ils concassaient le vers,
De ci, de là, partout, enjambaient de travers,
Sans rythme, sans motif, à grandes haleinées,
Soupoudrant ce hachis, des rimes forcenées
Prétendaient remplacer par leurs cris violents
De l'hémistiche ancien les repos somnolants,
Et nous ramentevoir [1] que ces dignes sans pause,
Quoiqu'on en pût penser, n'étaient pas de la prose.

III

Maintenant, Messieurs, nous allons voir comment Louis Veuillot a pratiqué la critique littéraire subjective, la critique des œuvres et des écrivains.

Notons d'abord qu'il a réagi vigoureusement contre la théorie néfaste de l'art pour l'art, contre le divorce trop universellement proclamé de nos jours entre la morale et les lettres, entre le vrai et le beau. Victor Hugo avait été l'un des premiers à formuler cette doctrine. Dans sa préface des *Orientales*, il avait dit: "L'auteur n'est pas de ceux qui reconnaissent à la critique le droit de questionner le poète sur sa fantaisie. Le poète n'a pas de compte à rendre. L'art n'a que faire des menottes, des lisières, des bâillons. Dans ce grand jardin de poésie, il n'y a pas de fruit défendu." Quelques années plus tard, dans une étude intitulée *Du génie critique et de Bayle*,

1.—Vieux mot français, signifiant "rappeler", tombé en désuétude, et que Louis Veuillot a voulu rajeunir.

Sainte-Beuve avait écrit ces lignes: "*Cette indifférence du fond,* il faut bien le dire, cette tolérance prompte, facile, aiguisée de plaisir, est une des conditions essentielles du génie critique, dont le propre, quand il est complet, consiste à courir au premier signe sur le terrain d'un chacun, à s'y trouver à l'aise, à s'y jouer en maître et à connaître de toutes choses." L'indifférence du fond ! Ce mot de Sainte-Beuve contient dans sa quintessence la théorie de l'art pour l'art. Les tenants de cette théorie ont été nombreux, ils ont été illustres, ils ont exercé une influence néfaste sur la critique contemporaine. A leurs yeux la valeur d'une œuvre littéraire est indépendante de sa portée morale, religieuse ou philosophique. L'exécution est tout. Voici un livre: est-il bien composé, bien divisé, bien agencé, contient-il une reproduction exacte de la réalité, le style en est-il correct, harmonieux, éloquent ? Quand le critique a examiné tout cela, quand, par surcroît, il a tracé un portrait réussi de l'auteur, fait connaître quelque peu sa vie, et raconté avec esprit une couple d'anecdotes inédites sur sa carrière, son œuvre est terminée. La morale est-elle offensée dans ce livre, la vérité y est-elle attaquée ? Le critique n'en a cure. Il s'agit de littérature, et non pas de doctrine ou de moralité. La forme littéraire seule est de sa compétence, et il ne doit pas s'occuper du reste.

Eh bien, n'en déplaise à l'autorité de noms célèbres, cette conception de la critique est radicalement fausse. Non, non, on ne peut pas séparer le fond de la forme, la pensée du style qui en est le vêtement, le but visé par l'auteur des moyens qu'il emploie pour l'atteindre. Tout cela se tient, et toute critique qui se borne à apprécier l'exécution d'une œuvre, sans en étudier les idées et les tendances, est une critique courte, myope, boiteuse, lamentablement insuffisante, et, partant, pernicieuse.

C'est ce que Louis Veuillot professait, c'était la vérité qu'il proclamait chaque fois qu'il en avait l'occasion. Nous voyons dans ses *Mélanges* qu'il reprocha un jour à M. de Pontmartin,—critique littéraire distingué, dont il estimait le caractère et le talent,—sa trop grande indulgence. "Cette indulgence parfois légitime et toujours charmante, dont on le loue, c'est là ce que je blâme, écrivait-il... Ayez la main légère c'est très bien, c'est un don ; ayez-la charitable, c'est mieux, c'est une vertu ; respectez le talent même en ses écarts, poussez ce respect jusqu'au degré où commence la complaisance: j'y consens... Mais enfin, vous faites de la critique, il faut que ce qui est digne de blâme soit blâmé. Vos auditeurs ont droit à une leçon, quoique vous n'en vouliez pas faire ; vous êtes tenu de la leur donner, quoiqu'ils n'en désirent pas enten-

dre. Il y a des matières auxquelles un homme de mérite, un chrétien, vous êtes l'un et l'autre, ne peut pas toucher comme à autre chose: des rencontres où il ne peut fermer les yeux ; il y a des livres qui ressemblent à ces hommes que l'apôtre Saint-Jacques, bien que très charitable, refusait de saluer. Et si pourtant l'on veut saluer l'homme, encore ne faut-il pas saluer le livre. Voilà des livres assurément mauvais,—sans chicaner sur le plus ou moins de qualité littéraire,—dont en somme, pour le public, il n'est dit que beaucoup de bien. J'ouvre ces livres, j'y cherche une vérité mise en lumière, un noble sentiment vengé, une erreur combattue. Heureux si je n'y trouve pas le contraire, heureux si je n'y trouve qu'un pur amusement ! Me rappelant ensuite la critique si honnête de M. de Pontmartin, qu'ai-je à conclure, sinon qu'il faut tout permettre à l'esprit ? M. de Pontmartin me pardonnera ces regrets. Je vois le livre qu'il aurait pu faire. Que d'utiles, que de saines réflexions s'offraient à l'occasion de ces ouvrages, la plupart au moins frivoles... Le temps où nous vivons nous fait une loi rigoureuse, à nous autres chrétiens, lorsque nous tenons une arme dans l'arène des idées et des opinions, d'y combattre les mauvais livres, d'être au moins sans complaisance pour eux. [1]

1.—"Mélanges", 2ème série, vol. 2, p. 223.

Voilà le programme que doit suivre le critique littéraire chrétien, s'il veut accomplir son devoir. Et non content de le tracer, Louis Veuillot l'a suivi de magistrale façon, quand les rencontres de sa carrière de publiciste l'ont conduit à faire de la critique littéraire. Pour ne pas étendre démesurément le cadre de cette causerie, je n'en choisirai que quelques exemples.

Deux des études critiques les plus achevées, les plus fortes, les plus merveilleusement écrites que nous ait laissées le Maître, sont ses articles sur les *Confidences* de Lamartine et sur les *Contemplations* de Victor Hugo.

IV

En 1849, Lamartine, après avoir été l'un des auteurs de la Révolution de 1848, après avoir paru pendant quelques mois l'arbitre des destinées de la France, après avoir joué un grand rôle de tribun et d'homme politique, avait vu la faveur populaire se détourner de lui, son influence tomber et son prestige s'évanouir. Lui qui, au lendemain du 24 février, aurait été élu sans contestation possible président de la République, n'avait obtenu que 17,910 voix pour la suprême magistrature, onze mois plus tard. La France avait soif d'ordre, elle craignait le retour des jours sombres où la société avait failli

périr, et, se défiant des théories politiques, des idées aventureuses, et surtout des accointances compromettantes du poète-tribun, elle lui retirait sa faveur. Pour se consoler de ce qu'il appelait l'ingratitude populaire, et aussi pour battre monnaie, M. de Lamartine publia dans *la Presse,* journal de M. Emile de Girardin, ses *Confidences* et son *Raphaël.*

Ce sont deux mauvais livres, deux livres corrupteurs où le chantre d'Elvire idéalise la passion coupable, orne les faiblesses morales de toutes les fleurs de la poésie, et sème à pleines mains les plus détestables sophismes, avec une criminelle inconscience. Le contraste entre la publication de ces déplorables réminiscences et les tragiques événements dont les échos retentissaient encore, choqua tous les bons esprits. Louis Veuillot fut le justicier. Son étude sur M. de Lamartine romancier est un chef-d'œuvre de critique et de style. Elle est d'une extrême sévérité; quand on la relit aujourd'hui, elle peut paraître en certains endroits implacable. Mais, pour la juger, il faut se reporter au moment où elle fut faite. Ce moment, Louis Veuillot le décrit admirablement dès les premières lignes de son travail:

"Depuis un an, M. de Lamartine a joué un grand rôle, et de poème en poème, de discours en discours, de printemps en printemps, il est arri-

vé tout près de la soixantaine. Bientôt les journalistes, grands consommateurs de périphrases, l'appelleront un illustre vieillard. Sur ce faîte d'années remplies de tant d'œuvres et chargées d'actes si graves, lorsqu'on a jeté dans les aventures révolutionnaires une société de trente-cinq millions d'âmes, lorsqu'on a vu cette société étaler tous ses maux, crier toutes ses misères, hurler tous ses délires, lorsque l'on a été son espérance et presque son idole, lorsque l'on est tombé dans son dédain, si on lui parle, c'est pour la consoler, probablement, ou tout au moins pour l'instruire. Voyons quels conseils M. de Lamartine nous donne, quels aveux il nous fait, quel pardon il nous demande.

"M. de Lamartine ne nous fait d'autres aveux que celui de ses amoureux martyres, ne nous conseille que de bien aimer les dames, ne nous demande que d'acheter ses livres. L'ancien membre du Gouvernement provisoire, voyant qu'on ne veut plus de lui aux affaires de l'Etat, reprend simplement son métier d'homme de lettres. Il écrit, il bâcle des volumes, comme s'il n'y avait eu ni 24 février, ni 10 avril, ni 15 mai, ni 25 juin, ni 10 décembre. Vous songez à M. Sobrier, à M. Louis Blanc, à M. Proudhon, au général Bréa, aux quarante-cinq centimes, à la faillite, à la banqueroute, à la faim, aux torrents de sang dans les rues, aux torrents d'angoisses dans les

cœurs, aux torrents de larmes dans les familles: il songe à la belle Mâconnaise, à la belle Procitane, à la belle Savoyarde, à la belle Parisienne, à toutes les belles qu'il a charmées. Il décrit leurs cheveux, leurs lèvres, leurs dents, leurs yeux tendres, l'herbe qu'elles ont foulée aux pieds, le vent qui dessinait ces jolies tailles ; il dit surtout comme il fut noble amant. Ces deux volumes ne renferment pas autre chose.

"J'en éprouve plus d'étonnement et un étonnement plus pénible que je ne l'aurais pensé. Sans méconnaître le grand talent de M. de Lamartine, je n'ai pu faire jamais grand cas ni de lui ni d'aucun individu de l'espèce poétique. L'Apollon du Belvédère me paraît beau, c'est un dieu ; mais ce n'est que le dieu des chansons, je n'en attends que des chansons. Il porte un arc pour lancer des traits de satire. C'est naïveté de lui demander des choses viriles, de lui mettre la cuirasse sur le dos et le sceptre aux mains. Néanmoins, la France s'étant oubliée à cette folie de prendre un jour pour colonel le principal musicien du régiment, ce n'était pas au musicien de lui en faire honte. Puisqu'il se voulait remettre à chanter, ne pouvait-il au moins sonner la trompette, amplifier dans le patriotique, dans le philosophique, dans l'historique. Mais prendre le galoubet, à cet âge, et faire danser devant nous le fantôme fardé de la vieille Elvire ! La France a su-

bi depuis un an des humiliations notables. Elle s'est vue condamnée à connaître des hommes qui ne pouvaient pas même prétendre à l'illustration des sifflets, elle a dû prononcer leurs noms souvent, s'inquiéter de ce qu'ils pensent, discuter leurs idées, les combattre, les craindre: cependant la pire, la sanglante avanie est celle que lui fait M. de Lamartine, l'homme du 10 avril, s'avançant, guitare en main, pour lui conter ses amours et la distraire ainsi de l'auteur du *Chiffonnier* et du créateur de la Banque d'échange qui lui font peur.

"Et c'est juste ! La France s'est donnée au sophisme, il est juste que les sophistes la gouvernent, la tondent, la méprisent, et qu'entre deux catastrophes, profitant des renversements qui les ont mis en évidence, ils fassent argent des moissons de leur esprit. Pauvre France ! Trop heureuse encore d'en trouver qui sachent parler français ! De ceux-là, elle n'en aura pas toujours. Il en vient d'autres, hideux et ineptes, qui lui feront des discours sans grammaire, qui lui donneront des lois sans orthographe, qui lui vendront des livres barbouillés de la même fange dont ils écriront leurs décrets.

"Ecoutons les histoires amoureuses de M. de Lamartine. Nous l'avons bien mérité. Fermons les volets afin de n'entendre pas nos *frères* qui, là-bas, dans la rue chantent la *Carmagnole*, de-

mandant des autels pour le divin Robespierre, réhabilité par M. de Lamartine avant de l'être par eux. Nous aurons fini peut-être avant qu'ils ne viennent enfoncer la porte. Si Théroigne les accompagne, nous trouverons du moins quelque parole sentimentale à lui dire ; Théroigne qui fait aussi des décrets et des histoires d'amour.

Après cette maîtresse entrée en matière, Louis Veuillot entame l'analyse des *Confidences* et de *Raphaël*. Il suit l'auteur dans ses aventures, dans ses récits romanesques. Il signale le ridicule de ses poses, l'impudeur de ses aveux complaisants, le danger de ses dissertations sentimentales, le vide de ses croyances, les défaillances de sa morale. Il rend justice aux belles pages, trop rares, et dénonce les faiblesses de style et le galimatias, trop fréquents. En un mot il nous fait connaître ces livres, il nous en donne une appréciation vivante, il les juge et nous les fait juger au double point de vue moral et littéraire. C'est complet, irréfutable, débordant de bon sens, d'esprit et d'éloquence.

Ecoutez, par exemple, Louis Veuillot, commentant l'épisode de *Graziella* :

"Quand M. de Lamartine pleure Graziella et lui promet un éternel souvenir, je ne sais quel démon me le fait voir à son comptoir, promettant le même éternel souvenir, dans ce même tendre cœur, aux souscripteurs de sa nouvelle

édition. "Pauvre Graziella ! bien des jours ont "passé depuis ces jours. J'ai aimé, j'ai été aimé. "D'autres rayons de beauté et de tendresse ont "illuminé ma sombre route. D'autres âmes se "sont ouvertes à moi pour me révéler, dans des "cœurs de femmes, les plus mystérieux trésors "de beauté, de sainteté, de etc., etc.; mais rien "n'a terni ta première apparition dans mon "cœur... Il y a toujours au fond de mon cœur "une larme qui filtre, etc., etc." Allez toujours, je suis de glace. Comment me pourrais-je attendrir ? Ce langoureux est plus vieux que le siècle, il a barbe grise ; avant et depuis Graziella, il a aimé à tort et à travers, c'est lui qui le conte, un tas d'espèces qu'il faut dissimuler sous des points de réticence. Il parle de *sa sombre route*: Quels sont ses chagrins ? Il ne marche qu'entouré de thuriféraires et de laquais, et ce n'est pas pour s'être abreuvé de larmes, qu'il est contraint de jeter aujourd'hui ses *Confidences* entre lui et les huissiers."

Voulez-vous maintenant avoir une idée du style des *Confidences* et de *Raphaël*. Voici ce que nous en dit le critique équitable, et connaisseur en matière de bon langage:

"Les *Confidences* sont écrites mollement, mais non sans charme, jusqu'aux deux tiers du volume. Là, l'auteur commence à poser pour la postérité ; l'agrément du style et la candeur de l'â-

me s'effacent à la fois. Le personnage ne s'avoue rien de ce qu'il est, il n'est presque rien de ce qu'il dit être. Attitudes étudiées, sentiments de parade, pensées fausses, phrases enflées. On croit voir ces très vieilles comédiennes qui jouent les ingénues avec toutes les rubriques de la coquetterie. La ride se devine sous le fard, la voix parodie la chanson, l'œil pleure sans larmes, les muscles seuls font le jeu des soupirs. A force d'art, elles sont plus vives, plus tendres, plus naïves, plus folles que la jeunesse ; elles ne parviennent pas à paraître jeunes.

"*Raphaël* est une extase. Trois cent cinquante pages d'extase, c'est trop. L'amitié, l'admiration même avouent que Raphaël fatigue. Jamais on ne vit pareil abus de la description, de l'énumération, de l'adjectif, de l'hyperbole. C'est la monotonie dans l'extravagance, la pire des monotonies. Vingt auteurs, coupables de galimatias et d'antithèses, pendent aux fourches de Boileau le cou serré d'un alexandrin, qui l'ont moins mérité. Le dialogue abonde en traits dignes du marquis de Mascarille. Raphaël prie Julie "de " le *laver* dans une de ses flammes, de l'aspirer " dans une de ses respirations." Veut-il nous dépeindre l'ardeur de ses lettres ? C'était son *âme toute chaude versée sur le papier*. Quand il avait fini d'écrire, la *sueur glacée* coulait de son front, et il allait jeter à la poste *cette moëlle de ses os*.

Toute la sueur et toute la moëlle du monde ne valent pas une larme qui coulerait des yeux du lecteur. Il n'en coule point ; les larmes ne s'arrachent pas de la même façon que les dents. Comprend-on qu'un amant se mette en nage, écrivant à sa dame, comme s'il pétrissait du pain ? Evidemment Raphaël n'écrivait pas des lettres d'amour ; il faisait de la littérature. En effet, quiconque lira ce livre y trouvera plus d'imagination que de sentiment, plus de son que de musique, plus de littérature que d'amour."

Voici l'éloquente conclusion de cette belle et forte étude:

"La plupart du temps, d'ailleurs, M. de Lamartine, qui ne raisonne jamais, ne chante même pas, il vocalise. On cherche le sens, il n'y a que des syllabes. En le lisant avec un peu de soin, on se convainc que le bien et le mal, la vérité et l'erreur, et les mots eux-mêmes ne sont pas pour lui ce qu'ils sont pour tout le monde. Il n'en fait pas la distinction ; s'il les distingue, il les place à rebours. Raphaël aimait la vertu non parce qu'elle est sainte, mais *surtout parce qu'elle est belle*. Reste à savoir ce que c'est que la beauté. Il en a cent définitions, toutes aboutissent au même mot: le plaisir. Un vice plaît, donc il est beau, il est beau, c'est l'attribut suprême de la vertu.

"Jamais un terme grossier, jamais un mot cho-

quant n'échappe à M. de Lamartine. Il déteste, dit-il, le parler cru de Montaigne. Il habille l'amour sensuel d'une longue robe blanche, comme il a couronné de myrte Danton, comme il a su dorer la guillotine. Nul cynique, toutefois, ne s'est emporté à plus d'excès contre la religion, contre la morale, contre la pudeur. Seulement, ce que d'autres ont dit l'écume à la bouche, M. de Lamartine le dit avec politesse, le module avec poésie, le soupire avec sentiment. Il n'insulte personne. Il parle de M. de Maistre avec moins d'estime, mais avec autant de respect que de Robespierre. Il témoigne à M. de Bonald autant de considération qu'il vient d'en avouer pour M. Blanqui. Sous sa plume Mme de Warens acquiert des vertus maternelles, Rousseau a des qualités de cœur admirées des plus saintes mères, le tripot des Charmettes se transfigure en *sanctuaire d'amour et de génie*. Et Raphaël ! Il est pieux, il croit. Ce n'est pas lui qui niera Dieu, il a vu Dieu, il lui a parlé, il l'a prié et adoré... sous la forme d'une femme adultère !

"Eh bien ! j'aime mieux Rabelais, j'aime mieux Parny, j'aime mieux Pigault-Lebrun et tout ce qui se dénonce franchement obscène et franchement impie. J'aime incomparablement mieux Proudhon. Je préfère le forcené qui s'écrie : *Je hais Dieu, Dieu c'est le mal !* au sophiste élé-

gant qui nous dit: *Adorons le mal, le mal est Dieu !*"[1]

Le succès de cette critique fut retentissant. Lamartine en fut vivement blessé. Cependant, si Louis Veuillot avait été sévère, il n'avait pas été injuste. Quelques années plus tard, le grand poète connut de sombres jours. Et le malheur ramena à Dieu celui qui s'était écrié naguère:

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe.

Louis Veuillot, qui n'avait détesté que ses écarts, tout en admirant son talent et la noblesse native de son cœur, Louis Veuillot lui adressa alors les vers suivants:

Ta fortune a baissé, mais ton âme s'élève ;
Dans ton coeur labouré, je vois poindre la foi
C'est bien, tu sors enfin du sommeil et du rêve.
Ah ! j'ai tremblé pour toi !

En ce temps-là, brillant de l'orgueil de la vie,
Mesurant l'avenir d'un oeil audacieux,
Tu ne paraissais pas sans exciter l'envie:
Je t'ai souhaité mieux !

Le succès s'attachait à tes moindres ouvrages,
L'or courait en tes mains ouvertes à moitié,
Ton front étincelant défiait les orages ;
Dieu t'a pris en pitié.

1.—L'étude de Louis Veuillot sur "les Confidences" de Lamartine se trouve dans le volume cinquième de la première série des "Mélanges", p. 56.

Lorsque la renommée épuisait son haleine
A vanter ton génie et ses jeux triomphants,
Lorsque la joie hantait ta maison, toute pleine
D'or, de fleurs, et d'enfants ;

Pour t'amener à lui, pour te rendre à toi-même,
Pour élever ton âme à toute sa valeur,
Pour te donner enfin l'avenir, Dieu qui t'aime,
T'envoya le malheur.

V

L'étude de Louis Veuillot sur *les Contemplations* de Victor Hugo ne le cède pas à celle que nous venons d'analyser. Après le Deux-Décembre 1851, Victor Hugo, devenu l'un des coryphées du parti révolutionnaire, avait quitté la France sous le coup d'un décret de bannissement. Il s'était d'abord réfugié à Bruxelles, puis à Jersey, puis à Guernesey. Dans son exil, il avait publié *Napoléon le petit* et les *Châtiments*. Ce dernier volume,—recueil de violentes satires,—débordait d'injures contre tous les adversaires du poète, contre tous ceux qui avaient critiqué ses discours ou ses vers. Louis Veuillot était de ces derniers, et naturellement il occupait dans les *Châtiments* une place d'honneur. Une pièce infamante lui était consacrée ; on y lisait ces vers :

Alors ce va-nu-pieds songea dans sa mansarde,
Et, se voyant sans coeur, sans style, sans esprit,
Imagina de mettre une feuille poissarde
Au service de Jésus-Christ...

Pour mille francs par mois livrant l'Eucharistie,
Plus vil que les voleurs et que les assassins,
Il fut riche. Il portait un flair de sacristie
Dans le bouge des argousins...

Regardez: le voilà !—Son journal frénétique
Plaît aux dévots et semble écrit par des bandits,
Il fait des fausses-clefs dans l'arrière-boutique
Pour la porte du Paradis...

C'est ainsi qu'outrageant gloires, vertus, génies,
Charmant par tant d'horreurs quelques niais fougueux,
Il vit tranquillement dans les ignominies,
Simple Jésuite et triple gueux.

Ces vers furibonds et odieux,—et il y en avait d'autres, où la mère même de Veuillot était bassement outragée,—vous donnent une idée du genre et du ton des *Châtiments,* où l'on rencontre cependant des pièces d'un grand souffle et d'une admirable facture.

Trois ans plus tard Victor Hugo publia *les Contemplations,* qui, certainement, malgré toutes leurs taches, tous leurs excès et toutes leurs incohérences, sont l'un de ses bons recueils lyriques. Louis Veuillot se proposa d'en donner aux lecteurs de l'*Univers* une appréciation complète et équitable. Mais n'était-il pas dans le cas d'un juge prévenu contre le justiciable ? Il se posa lui-même la question et put se faire la réponse suivante en toute liberté d'esprit:

"Je me demande si je suis dans les conditions requises pour juger le nouvel ouvrage de M.

Hugo, c'est-à-dire M. Hugo lui-même ? Il m'a beaucoup insulté; je m'interroge, je sens ma conscience aussi peu gênée aujourd'hui par le souvenir de ses brutalités, que le ressentiment en a été léger lorsque je les ai lues. Je n'ai aucun besoin de me venger, aucun dessein de provoquer, aucun désir d'éviter des injures nouvelles. Parce que M. Hugo s'est créé contre moi des motifs de récusation, ce n'est pas une raison pour que je me récuse devant lui. Dans mon humble condition de journaliste, je l'ai combattu ; j'ai défendu mes opinions contre ses opinions, mes croyances contre ses incrédulités. J'ai pu aiguiser la défense ; j'ai pu, il y prêtait, rire de ses emphases ; j'ai pu, je n'ai pas été seul, m'exprimer avec indignation sur sa conduite politique ou sur ses doctrines ; je ne l'ai jamais calomnié, ni diffamé ; je n'ai rien écrit de secret ou d'irresponsable ; et si nous venons à nous rencontrer un jour devant un honnête homme qui aura lu mes pauvres articles et ses illustres vers, ce n'est pas moi qui rougirai. Voilà pourquoi je ne me récuse pas. N'ayant point à rougir, je m'assure que je ne suis point exposé à haïr."

Louis Veuillot entreprit donc l'étude des *Contemplations*. Les articles qu'il leur consacra peuvent être considérés comme un modèle de critique éclairée, judicieuse et juste. Le fond et la forme, la psychologie, l'idéologie, la théogonie

du poète, son système, son talent, sa supériorité et ses écarts littéraires, les raisons de ses volte-face religieuses et politiques, manifestées dans cette œuvre, tout fut examiné, exposé, mis en lumière. C'est une jouissance profonde que de lire ces pages où s'affirment une raison saine et vigoureuse, un goût ferme et sûr, un sens esthétique merveilleux.

Ce qui choque le plus dans les *Contemplations*, c'est le contraste entre deux notes successives que le poète y fait entendre: l'une pure et touchante, l'autre impure et libertine. Dans le livre intitulé l'*Ame en fleur,* s'étale une imagination grossièrement et abjectement voluptueuse ; dans celui qui a pour titre *Pauca meae* retentit le noble accent de la tendresse et de la douleur paternelle. Le poète pleure sa fille morte, et consacre à sa chère mémoire des vers profondément émouvants et beaux. Comment n'a-t-il pas compris l'intolérable indécence d'accoler des compositions érotiques à ces gémissements de son cœur déchiré ? Louis Veuillot lui en demande compte:

"Pour ne considérer la chose qu'au moindre point de vue, la loi de l'unité, si essentielle et qui doit régir même un recueil de poésies, est ici trop brutalement violée. Je ne sais plus où j'en suis quand on me fait passer de ces dialogues et de ces hennissements dans les bois, à ces monolo-

gues et à ces gémissements dans les cimetières ; quand la voix qui vient de chanter la chanson de Gnide avec une mimique effrontée, entonne tout à coup le *Dies irae* et le *De profundis.* A qui ai-je affaire ? Etes-vous le même homme ? Vous avez beau me dire : Les bois, ce sont les joies *d'autrefois ;* le cimetière, c'est la douleur *d'aujourd'hui.* Autrefois et aujourd'hui se mêlent dans votre livre ; c'est *aujourd'hui* que vous évoquez *autrefois.* Je ne comprends pas comment cet *aujourd'hui* douloureux peut donner la main à cet *autrefois* scandaleux ; comment la bacchante débraillée vient se rouler sur le saint linceul ; comment la vision funèbre n'a pas fait évanouir l'apparition lascive ; comment des yeux si remplis des larmes du cœur, peuvent contempler et nous montrer des tableaux si souillés du vin des sens. Enfin vous me gâtez vos pleurs !"

Développant cette idée, Louis Veuillot fait voir ensuite combien le talent de Victor Hugo a perdu par l'affaiblissement du sens chrétien :

"En littérature comme en tout, suivant que l'on s'écarte ou que l'on se rapproche de la vérité chrétienne, on s'écarte ou l'on se rapproche dans la même mesure de toute vérité et de toute beauté. M. Hugo nous en donne des exemples que je voudrais plus nombreux d'un côté, plus rares de l'autre. Je regrette de ne pouvoir produire au long ceux que j'admire ; je me plais du moins

à les indiquer. On a beau devenir philosophe, démocrate, sensualiste, encombrer sa raison de systèmes ahuris et entretenir dans son cœur, avec une persévérance ingrate, malgré les avertissements de Dieu, toutes les passions qu'il faudrait en exclure : un homme né Français et chrétien, ne parvient guère à se dénaturer assez pour ne rien retenir du christianisme. M. Hugo n'a pas eu ce malheur, réservé aux sophistes de profession. La sensation a plus d'empire chez lui que tout le reste ; lorsqu'elle est bonne le chrétien reparaît. Alors, et jusqu'à ce qu'il survienne quelque accident de l'esprit ou de la rime, les bons et beaux vers coulent de source et vont à l'âme, comme tout ce qui vient de l'âme. J'en citerai quelques-uns, le plus qu'il me sera possible :

L'humble enfant que Dieu m'a ravie,
Rien qu'en m'aimant savait m'aider ;
C'était le bonheur de ma vie
De voir ses yeux me regarder.

Elle faisait mon sort prospère,
Mon travail léger, mon ciel bleu.
Lorsqu'elle me disait : Mon père,
Tout mon coeur s'écriait : Mon Dieu !

"Cette note pure revient presque toujours dans l'atmosphère sereine des affections de famille :

Oh ! que de soirs d'hiver radieux et charmants,
Passés à raisonner langue, histoire et grammaire ;
Mes quatre enfants groupés sur mes genoux, leur mère
Tout près ; quelques amis groupés au coin du feu.
J'appelais cette vie être content de peu !

"J'essayais tout à l'heure de rendre compte de cette haute vertu que l'on appelle la résignation. Ecoutez-en une peinture divine:

Je viens à vous, Seigneur, père auquel il faut croire ;
Je vous porte, apaisé,
Les morceaux de ce coeur tout plein de votre gloire,
Que vous avez brisé.

Je viens à vous, Seigneur, confessant que vous êtes
Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant !
Je conviens que vous seul savez ce que vous faites,
Et que l'homme n'est rien qu'un jonc qui tremble au vent.

Je dis que le tombeau qui sur les morts se ferme
Ouvre le firmament ;
Et que ce qu'ici bas nous prenons pour le terme
Est le commencement.

Je conviens à genoux que vous seul, père auguste,
Possédez l'infini, le réel, l'absolu ;
Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon coeur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu !

Je ne résiste plus à tout ce qui m'arrive
Par votre volonté.
L'âme de deuil en deuil, l'homme de rêve en rêve
Roule à l'éternité....

Dès qu'il possède un bien, le sort le lui retire ;
Rien ne lui fut donné dans ses rapides jours,
Pour qu'il s'en puisse faire une demeure, et dire:
C'est ici ma maison, mon champ et mes amours !

Il doit voir peu de temps tout ce que ses yeux voient ;
Il vieillit sans soutiens.
Puisque ces choses sont, c'est qu'il faut qu'elles soient ;
J'en conviens, j'en conviens !

.....

Dans vos cieux, au-delà de la sphère des nues,
Au fond de cet azur immobile et dormant,
Peut-être faites-vous des choses inconnues,
Où la douleur de l'homme entre comme élément...

"Il n'y a pas de plus beaux vers dans la langue française, ni dans la langue chrétienne.

"Malheureusement, cette veine magnifique s'ouvre rarement et s'épuise vite. La pièce même que je cite, ne se soutient pas dans ce ton vrai. Elle dégénère en récriminations, où le poète oppose ses travaux, ses services, sa justice enfin à l'impénétrable volonté de Dieu. La lumière s'affaiblit, l'accent baisse, l'esprit, avec un goût douteux, parle à la place du cœur:

Je vous supplie, ô Dieu ! de regarder mon âme
Et de considérer
Qu'humble comme un enfant et doux comme une femme
Je viens vous adorer !

Considérez encore que j'avais dès l'aurore,
Travaillé, combattu, pensé, marché, lutté,
Expliquant la nature à l'homme qui l'ignore,
Eclairant toute chose avec votre clarté ;

Que j'avais, affrontant la haine et la colère,
Fait ma tâche ici-bas ;
Que je ne pouvais pas m'attendre à ce salaire,
Que je ne pouvais pas.

Prévoir que vous aussi sur ma tête qui ploie,
Vous appesantiriez votre bras triomphant,
Et que, vous qui voyez combien j'ai peu de joie,
Vous me reprendriez si vite mon enfant.

"Impossible au lecteur, en écoutant ce cri étrange, de ne pas se reporter à tout ce qu'il vient de lire dans les *Contemplations,* de ne pas se rappeler les scandales de l'*Ame en fleur,* de ne pas voir reparaître les autres œuvres du poète...

"Il n'y a pas besoin d'être dévot pour comprendre que si l'auteur de *Marion Delorme* n'a rien à se reprocher, Dieu néanmoins ne lui doit pas plus qu'aux autres hommes. Cette pensée vient tout de suite au lecteur, quand le poète dit familièrement à Dieu : Je ne pouvais m'attendre au salaire que vous m'avez donné ! Et voilà comment une belle ode, née du sentiment le plus sympathique, écrite d'un style noble et nullement révolutionnaire, est tout à coup gâtée par des outrecuidances qui n'auraient pas même tenté un esprit chrétien."

Dans cette étude sur *les Contemplations,* l'appréciation purement littéraire est égale à celle qui porte principalement sur les idées, les doctrines, les inspirations du poète. "M. Hugo, dit Louis Veuillot, a reçu d'une façon éminente la plupart des dons qui font le poète : l'imagination, la couleur, l'abondance, la facilité, le sentiment du rythme. Il pense en vers, il est lyrique par nature ; les idées lui viennent sous forme de strophes, avec des ailes, des couleurs et une opulente sonnerie. On disait de la Fontaine qu'il portait des fables ; M. Hugo porte des odes, et

le moindre vent qui l'effleure en fait tomber une Elle peut n'être pas bonne, il y aura presque toujours quelque belle strophe, tout au moins quelques beaux vers ; ce sera toujours une forme d'ode. Lorsque la poésie n'y est pas, on y trouve encore l'écorce et la couleur de la poésie.

"Une seule qualité lui manque, le goût. Mais cette qualité est essentielle, et lui manque essentiellement.

"Dites ce que vous voudrez, bon Vacquerie : M. Hugo est un poète, un grand poète : il a le rugissement du lion, le vol de l'aigle, l'éclat de l'astre ; nous le verrons un de ces jours empoigner quelque comète et la traîner par les cheveux, certainement ! Mais il lui faudrait encore du goût, et il n'a pas de goût. Je ne dis pas le goût de l'ancien Etienne et de l'ancien Duvicquet. Personne ne lui demande d'étudier Jean-Baptiste, de ranimer Delille, de ressusciter Fontanes. On lui voudrait simplement du respect pour la langue, du respect pour la raison, du respect pour le lecteur, du respect pour lui-même. Vous demandez ce que c'est que le goût ? C'est tout cela, et s'il fallait le définir d'un mot, je dirais : c'est la tempérance.

"La tempérance règle l'imagination, discipline la force, empêche l'enthousiasme de se séparer du bon sens qu'il fait resplendir. Comme au-delà du courage il y a la témérité, au-delà de la

force la violence, au-delà de l'ardeur la frénésie ; de même dans les œuvres de l'esprit, au-delà des limites assez larges de la tempérance, il y a le pathos, le burlesque, l'extravagant, l'inintelligible ; et au bout de tout le sifflet... A ce faste du mauvais goût s'ajoutent des tics nombreux et les plus agaçants du monde ; des mots, des rimes qui reviennent sans trêve. Je doute que M. Hugo soit capable d'écrire une pièce de vers sans y mettre *immense, formidable, flamboiement, rugissement, farouche* et *bouche, astres* et *pilastres.* Cette perpétuelle grimace du gigantesque, déjà ancienne, a beaucoup empiré. M. Hugo en a contracté une autre, tout à fait contraire au génie de la langue, et qui fatigue extraordinairement. C'est d'accoler deux substantifs, dont l'un fait fonction et figure d'adjectif, au grand déplaisir de l'oreille, révoltée de cet accouplage. Le *coq matin, l'océan création, l'écume populace,* la *biche illusion,* le *grelot monde,* le *cheval Brunehaut,* le *pavé Frédégonde,* etc., etc. C'est continuel, et les meilleures inspirations en sont gâtées."

Pour terminer, Louis Veuillot porte sur les *Contemplations* ce jugement d'ensemble:

"En dépit d'une forme supérieure, la poésie de M. Hugo reproduit fidèlement toutes les misères de sa pensée, comme sa pensée elle-même porte l'empreinte profonde des misères de l'âme éloi-

gnée de Dieu. Ce manque absolu de délicatesse qui lui a fait mêler dans son livre les chants érotiques, ou plutôt libertins, et les chants funèbres ; qui l'empêche de discerner entre saint Jean et Robespierre ; qui lui fait profaner, peut-être sans le vouloir, le nom adorable de Dieu ; cette confusion perpétuelle du bien et du mal, où s'accuse un penchant décidé pour le mal, s'exprime à merveille, hélas ! par cette confusion dans le langage, qui choisit à dessein des mots bas pour peindre des choses grandes, et qui entasse les Pélions sur les Ossas quand il s'agit de choses humbles et vulgaires. Il a, en tout, pour l'abject, une sympathie naturelle qu'il prend pour de la charité, et qui n'est qu'une haine de banni contre l'ordre légitime d'où il a été forcé de s'exclure. Il est en révolte contre la langue, comme il est en révolte contre la société et contre Dieu. Contre ces trois adversaires, il se flatte en vain de quelque triomphe. Dieu attend. La langue est armée de chefs-d'œuvre qui verront ses poèmes tomber en poussière et qui s'inquiètent aussi peu de leur tapage éphémère que la digue s'inquiète peu de l'écume des flots. La société souffrira pour la part de complicité qu'elle accorde à ces méfaits ; mais pourtant elle en fera justice. Si d'ineptes applaudissements éclatent, d'im-

menses mépris s'accumulent, et la raison aura raison." [1]

Nous ne saurions examiner dans cette causerie toute l'œuvre de Veuillot comme critique littéraire. Dans ce genre, parmi ses études capitales, nous devons signaler celle sur Edouard Ourliac, [2] celle sur Béranger, [3] qui provoqua une retentissante polémique, celles sur les poésies de Leconte de Lisle, [4] sur *les Misérables* de Victor Hugo, [5] sur le discours de réception de M. Jules Favre à l'Académie française, [6] plusieurs chapitres des *Odeurs de Paris,* du *Parfum de Rome,* de *Çà et Là,* etc.

Des cinquante ou soixante volumes qu'a laissés Louis Veuillot, on pourrait en extraire plusieurs de bonne et forte critique littéraire.

Dans cette causerie nous avons beaucoup cité. Nous sommes sûr pourtant que nos auditeurs nous permettront de leur donner une dernière citation, qui leur montrera par un exemple saisissant quel admirable ouvrier de bon langage était Louis Veuillot. En 1853, au plus fort de la

1.—L'étude de Louis Veuillot sur "les Contemplations" de Victor Hugo se trouve au volume deuxième de la deuxième série des "Mélanges", p. 562

2.—"Mélanges", 1ère série, vol. 4, p. 480.

3.—"Mélanges", 1ère série, vol. 6, p. 532.

4.—"Mélanges", 3ème série, vol. 3, p 665.

5.—"Mélanges", 3ème série, vol. 7, p. 277.

6.—"Mélanges", 3ème série, vol. 2, p. 469.

mémorable polémique sur la question des classiques, un membre de l'Université officielle, un professeur de lettres au lycée de Versailles, voulut y aller lui aussi de son petit boniment contre les "nouveaux barbares", et produire sa petite diatribe contre le Moyen Age, époque ténébreuse, à laquelle les tenants des auteurs chrétiens voulaient, sans doute, ramener l'humanité ! Malheureusement pour lui son discours faisait peu d'honneur à l'Université de France. Louis Veuillot voulut donner au malencontreux orateur une leçon de style:

"Notre but, écrivit-il, n'est pas de réfuter ce professeur ; nous voulons simplement montrer quel français on parle dans l'Université et quelles raisons y obtiennent cours: "Il est impossi-"ble, disait Mirabeau, que l'on raisonne bien "dans un pays où l'on écrit ridiculement." La vérité est que M. Etienne, professeur de rhétorique, ne possède pas les premiers éléments de l'art d'écrire, fort essentiel à l'art de raisonner. Jamais il ne rencontre le mot propre ; il n'a ni nombre, ni élégance, ni syntaxe, et ce discours d'apparat n'est pas seulement un chef-d'œuvre de platitude, la grammaire même y fait défaut.

"Pour en convaincre M. Etienne, nous voulons reproduire un de ses paragraphes les plus polis, où il compare bizarrement l'Université à la Tour de Pise ; et nous mettrons en regard la version

corrigée, telle à peu près que l'auraient faite ses "camarades de l'enseignement public", s'il avait eu la bonne inspiration d'en consulter quelques-uns qui fussent capables de lui rendre ce bon office."

Voici quel était le "paragraphe poli" de M. Etienne:

"*Quand on* traverse la ville de Pise, *parmi les tours* qu'elle renferme *en ses murs,* il *en est une* qui d'abord *vous* frappe de surprise et même d'effroi ; elle est inclinée *d'un côté,* elle menace *à tout moment* de s'écrouler et *d'accabler* dans sa chute ceux qui vivent *sous son ombre et à ses pieds.* On l'appelle la Tour penchée. Pourquoi ne le dirais-je pas, Messieurs ? il y a des personnes *à qui* le corps enseignant *produit l'effet de cette tour* qui penche. Cependant *cette tour* de Pise ne tombe pas ; voilà des siècles qu'elle a la tête sous les nuages et la foudre ; toujours penchée, toujours debout. Les esprits *réfléchis* n'*en* font pas honneur au hasard, ou à je ne sais quelle main mystérieuse qui retient l'édifice *au bord de l'abîme ;* ils *descendent jusqu'aux fondations,* et ils y cherchent le secret de cette inexplicable durée. Ce n'est pas d'aujourd'hui, Messieurs, que l'Université courbe *elle-même* la tête sous les orages, son histoire ne se compose pres*que que des coups qu'elle* a supportés. Elle a donc aussi ses fondations, *assises profondes,* qu'une main puis-

sante, et qui connaissait la mobilité du terrain, a *plongées* dans le sol."

Nous prions maintenant nos jeunes amis de Rhétorique et de Belles-Lettres de remarquer comment un critique éclairé sait discerner les fautes de langue, de style et de goût, dans un morceau littéraire, et comment il s'y prend pour transformer une mauvaise page en une page correcte et élégante.

Ce qui caractérise le passage plus haut cité du professeur français, c'est l'impropriété des termes, la diffusion du discours, l'incohérence des figures, la cacophonie des assonances. A première vue, ou à première audition, ces défauts ne vous auraient peut-être pas frappés. Mais regardez de plus près, et voyez-les saillir. Dès la première phrase "on" se transforme en "vous" d'une manière absolument imprévue: "Quand *on* traverse Pise,... il est une tour qui *vous* frappe de surprise." Incorrection de langage ! Cette tour est inclinée *d'un côté*. M. Etienne craignait-il de laisser croire qu'elle penche à droite et à gauche en même temps ? Elle menace *d'accabler*,—pourquoi pas écraser ?—ceux qui vivent *sous son ombre*. Vivre sous une ombre, c'est vraiment une situation anormale ! Une main mystérieuse la retient *au bord de l'abîme*. Quel abîme ? il n'y a pas d'abîme au-dessous de la tour penchée, bâtie sur une place publique. En-

fin "l'histoire de l'Université ne se compose pres*que que des coups qu'elles a supportés". Pres-que que des coups que...* Harmonie imitative ! En faut-il davantage pour vous convaincre que cette prose du professeur ennemi du Moyen-Age était absolument pitoyable.

Ecoutez maintenant le Maître. Il a souligné toutes ces bourdes, et, prenant la plume, il refait la page si mal venue. C'est le même fond, ce sont presque les mêmes mots, et cependant ce n'est plus ni la même langue, ni la même allure :

"Le voyageur qui traverse Pise, y voit une tour dont le premier aspect le frappe de surprise et même d'épouvante. Elle est inclinée et il semble qu'elle va tomber, écrasant de ses débris tout ce qui s'élève à ses pieds et tout ce qui passe à son ombre. On l'appelle la Tour penchée. L'Université ressemble à cette tour. Cependant la Tour penchée ne tombe pas. Depuis des siècles, elle voit passer les nuages et la foudre, toujours penchée, toujours debout. Les esprits sérieux ne croient pas au hasard, ne croient pas au miracle. Ils vont dans les fondations de l'édifice chercher le secret de son inexplicable durée. Ce n'est pas d'aujourd'hui, Messieurs, que l'Université, inclinée aussi, résiste aux orages. Son histoire presque tout entière se compose du récit des combats qu'elle a supportés. Elle résiste, elle est debout. Elle a aussi ses fonda-

tions, qu'une main savante a puissamment assises et arrêtées dans le sol mouvant."

Voyez-vous comme la sobriété, la correction, la vivacité, l'harmonie, ont remplacé heureusement la longueur et la lourdeur de tantôt. La leçon donnée, Louis Veuillot ajoute: "Cela ne sera pas encore magnifique, et surtout cela ne deviendra pas plus vrai ; mais enfin il y aura de moins quelques platitudes, et de plus quelque physionomie de grammaire. Cicéroniens de l'Université, apprenez donc le français !" Nous ne croyons pas que le professeur ainsi exécuté ait gagné une promotion avec sa pauvre harangue.

Messieurs, je voulais vous familiariser davantage avec Louis Veuillot critique littéraire. Ai-je atteint mon but ? Je l'espère ; dans tous les cas, je ne veux pas plus longtemps abuser de votre patience, heureux si j'ai contribué à accroître en vous le goût de la bonne critique, et le désir d'entrer dans un commerce plus intime avec ce grand écrivain, qui a excellé dans tant de genres divers.

Je disais en commençant que sa vie a été un long combat contre les empoisonneurs intellectuels. Messieurs, plus que jamais ces empoisonneurs sont à l'œuvre. Depuis quelques années ils ont fait dans notre cher pays de terribles ravages. Notre société canadienne est envahie par les livres à morale facile et à prin-

cipes dissolvants. Romans où le vice est dissimulé perfidement sous un vernis d'élégance et de raffinement mondain ; romans, encore plus dangereux peut-être, où le sophisme subtil est masqué de plausibilité et de passion généreuse ; œuvres critiques où le scepticisme desséchant cherche à se parer du prestige de la science et de l'érudition ; études historiques, philosophiques et littéraires où la vérité et la foi sont savamment attaquées et minées ; journaux et revues où nous voyons discuté, nié, et discrédité, ce que nous croyons et vénérons ; tout ce flot troublé et corrupteur de publications dangereuse vient nous jeter incessamment son écume, nous pénètre et contamine de son impur limon le courant pendant si longtemps calme et limpide de notre vie nationale. Voilà pour notre patrie l'un des grands périls de l'heure présente. Ah ! mes jeunes amis, je vous en conjure, armez vous d'avance contre ce péril. Soyez en garde contre le danger qui vous guette au sortir de cette maison. Trempez vos intelligences dans la vérité, et vos cœurs dans la vertu. Prémunissez-vous contre les curiosités intempestives et les investigations téméraires. Et ne croyez pas que je veuille par là rétrécir le champ de votre activité intellectuelle. Non, non, bien au contraire, je vous demande de vous plonger dans l'étude. Mais allez puiser aux sources pures de

la pensée chrétienne qui a fécondé les plus brillants génies de tous les siècles, et enfanté tant d'œuvres immortelles. Que le mot d'ordre de vos travaux, de vos efforts, de vos recherches, soit: catholique avant tout ! Catholique en histoire, catholique en philosophie, catholique en littérature. Le Bien n'est pas l'ennemi du Beau, il en est le principe vivant ; et le Beau n'est pas l'antithèse du Vrai, il en est au contraire le rayonnement et la splendeur. Sans doute les écrivains licencieux ou sceptiques ne sont pas tous dénués de talent. Plusieurs d'entre eux ont reçu du ciel des dons admirables ; mais l'emploi qu'ils en font les condamne à ne produire, malgré des beautés de détail et d'exécution, que des œuvres de décadence. On les a justement appelés, dans un livre de critique rigoureuse, des "malfaiteurs littéraires." Ces malfaiteurs des lettres contemporaines, que l'homme illustre dont je vous ai parlé ce soir a tant de fois stigmatisés, ils ont obscurci bien des intelligences, ils ont flétri bien des cœurs, ils ont désorienté bien des vies. Au nom de vos plus chers intérêts, au nom de votre avenir, au nom de notre patrie tant aimée, je vous adjure de fuir leur meurtrier contact, et d'aller chercher la science et le style, la substance et la forme, dans les œuvres fortes et lumineuses qui font la gloire des lettres catholiques.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU MONUMENT DE MGR DE LAVAL, LE 22 JUIN 1908

EXCELLENCE,[1]

MESSEIGNEURS,

MESDAMES, MESSIEURS,

N'est-ce pas en un jour comme celui-ci que l'on comprend tout ce qu'il y a de profondément vrai dans cette expression, dont un usage trop conventionnel nous dérobe quelquefois la rigoureuse exactitude: "le jugement de la postérité." Non, ce n'est pas un vain mot que celui-là ! J'en atteste ce monument commémoratif, chef-d'œuvre de l'art national ; j'en atteste ce majestueux concours de toutes les sommités civiles et religieuses et de toutes les classes sociales ; j'en atteste vos esprits recueillis dans une pensée de gratitude et de justice, et vos cœurs vibrant d'un patriotique enthousiasme. Dieu a voulu que, dans les choses humaines, la postérité fût un juge souverain. La postérité, c'est-à-dire les générations qui n'ont pas reçu l'impression direc-

---

1.—Son Excellence Monseigneur Sbarretti, délégué de Sa Sainteté au Canada.

te et souvent troublante des événements, qui ne sont pas influencées par les préjugés ni les conflits contemporains, dont le regard, moins sollicité par les détails, saisit mieux les ensembles, la postérité est un tribunal dont les arrêts, enregistrés par l'histoire, sont sans appel ici-bas. Elle revise les jugements hâtifs, et annule les verdicts complaisants ; elle mesure les grandeurs et pèse les renommées ; elle abat les réputations mensongères et fait sortir de l'ombre injuste les noms trop longtemps oubliés ; elle découronne les fronts usurpateurs, et confère la royauté de la gloire aux vertus méconnues ; enfin elle résume parfois, après des siècles, le sentiment commun des générations et consacre à l'immortalité, dans une éclatante apothéose, quelqu'une de ces figures rayonnantes que le Dieu des nations fait apparaître de temps à autre pour le bonheur et l'honneur de l'humanité.

Messieurs, en ce moment, ne sentez-vous pas comme moi que nous vivons l'une de ces heures augustes ; que nous accomplissons une de ces dédicaces séculaires ; que nous, la postérité canadienne du vingtième siècle, nous sacrons un grand homme et couronnons d'une auréole définitive, qui brillera à travers les siècles à venir, le front de François de Laval, de Montmorency, premier évêque de Québec et Père de la Nouvelle-France ?

Après toutes les fortes et éloquentes paroles que vous avez entendues, il me siérait mal de commenter par un long panégyrique la manifestation de piété nationale à laquelle nous avons la joie d'assister.

L'acclamation d'un peuple entier salue en Mgr de Laval un grand évêque et un grand citoyen. M'inclinant à mon tour devant cette haute et noble figure, je ne veux que rendre hommage, en quelques brèves et simples phrases, à la sublimité de son dévouement et à la grandeur de son œuvre.

Se dévouer, c'est se donner. De tous les dons que l'homme peut faire, le don de soi-même est le plus généreux, le plus magnifique et le plus rare. Se donner, s'immoler pour autrui, se sacrifier pour une cause, pour une idée, pour une croyance, pour un drapeau, cela s'impose à l'admiration. Lacordaire a dit: "Si vous tenez à connaître ce que vaut un homme, mettez-le à l'épreuve, et s'il ne vous rend pas le son du sacrifice, quelle que soit la pourpre qui le couvre, détournez la tête et passez, ce n'est pas un homme." Messieurs, approchez-vous sans crainte de Mgr de Laval, et ne passez pas ; car il rend le son du sacrifice avec une intensité puissante.

Il était issu d'une noble race ; sa lignée remontait jusqu'au premier baron chrétien ; aucun nom ne brillait en France, au dix-septième siècle,

d'un plus vif éclat que celui de Montmorency. Par sa naissance il pouvait aspirer aux dignités les plus éminentes. Eût-il voulu servir le roi dans les armées ou les conseils, toutes les avenues du succès s'ouvraient devant ses pas. Se fût-il déterminé, comme plusieurs hommes de son sang, à prendre place dans l'Eglise de France, les grandes charges ecclésiastiques seraient venues, sans aucun doute, couronner à la fois sa valeur personnelle et l'illustration de sa race. Dans le monde comme dans le sanctuaire, sa noblesse ancestrale, la forte trempe de son esprit et de son cœur, ses qualités et ses vertus lui eussent assuré la prééminence et les honneurs. A quoi un Montmorency ne pouvait-il pas prétendre, dans l'Eglise et dans l'Etat ? François de Laval n'avait qu'à se laisser porter par son nom et ses facultés transcendantes pour atteindre une très haute fortune. Jamais époque n'offrit au mérite et au talent de plus éblouissantes perspectives. La France entrait dans cette période prestigieuse, où la gloire des armes et celle des lettres, où les triomphes éclatants de la guerre et les splendeurs fécondes de la paix, allaient faire décerner à son roi et au siècle témoin de ces merveilles le titre de grand siècle et de grand roi. Avec Turenne et Condé, avec Colbert et Louvois, avec Corneille et Racine, avec Bossuet et Fénelon, avec Pascal et Descartes, avec Lesueur et Le-

brun, la France primait non seulement sur les champs de bataille, mais aussi dans la politique, dans l'administration, dans la poésie, dans l'éloquence, dans les arts ; et le monde subjugué s'inclinait malgré lui devant l'universelle primauté française. Toutes les gloires, toutes les grandeurs, toutes les lumières s'unissaient à ce moment pour faire de notre ancienne mère-patrie le chef-d'œuvre de la civilisation européenne. Au sein d'une telle société, dans le commerce de tant d'esprits cultivés, au milieu d'un si puissant essor de l'activité nationale, quelles nobles jouissances un homme comme François de Laval ne pouvait-il pas se promettre, à quel rôle utile et brillant n'avait-il pas le droit de prétendre ?

Eh bien, non, Messieurs, il ne sera ni l'un des ornements de la cour du grand roi, ni l'un des princes de la noble Eglise gallicane. Il n'aura ni les dignités fastneuses, ni les titres pompeux. Il ne se distinguera ni dans les Académies, ni dans les solennelles assises du clergé français. Non ; mais à trente-sept ans il quittera la glorieuse France pour aller s'ensevelir au milieu des forêts et des glaces du Canada lointain. Il dira adieu aux joies de la famille et aux charmes de l'amitié. Il foulera aux pieds les intérêts légitimes et les espoirs permis. Et il traversera les mers pour venir ici combattre obscurément la barbarie, et jeter péniblement en terre, au mi-

lieu des orages, la semence d'une chrétienté nouvelle dont il ne verra pas les providentiels accroissements.

Se dévouer, c'est se donner, avons-nous dit. Et l'une des plus hautes formes du dévouement, c'est sans conteste le don de sa vie. Mais ce don lui-même comporte des gradations. Donner sa vie dans une minute d'héroïsme, emporté par ce souffle des batailles qui fait frissonner les drapeaux et chanter les clairons, cela est sublime, sans doute. Mais donner sa vie à la lutte obscure, à l'effort ingrat, à la souffrance physique et à la douleur morale, à l'exil et au renoncement de tout ce qui fait la douceur de vivre; se vouer volontairement à la pauvreté, aux humiliations, à la calomnie, à la haine, et cela à chacun des instants qui composent un demi-siècle, c'est le plus haut sommet de l'héroïsme. Et ce sommet, Mgr de Laval en a gravi les pentes abruptes et s'y est maintenu jusqu'à son dernier soupir, sans une minute de défaillance ou de recul. Il s'est donné tout entier, il s'est donné sans retour à une œuvre qui ne portait en elle aucune promesse de récompense humaine ou de satisfaction terrestre. Il est venu chercher ici, à travers l'Océan immense, et sur des rivages inconnus, des labeurs écrasants, des privations indicibles, des épreuves accablantes, des périls incessants, des contrariétés et des déceptions perpétuelles. Et

pour embrasser cette vie crucifiante, il a tourné le dos à une carrière qui pouvait être heureuse et douce, tout en restant sainte et bienfaisante.

Quel a donc été le secret de cet acte d'oblation sublime, poursuivi pendant près de cinquante ans ? Le voici, Messieurs. Cet immense dévouement prenait sa source dans un immense amour. Mgr de Laval était consumé par cette flamme immortelle qui fait les saints et les héros. Il aimait, de toutes les énergies de son grand cœur, Dieu, les âmes et sa patrie. Dans le champ trop facile de la société française "son zèle se trouvait à l'étroit ; il avait besoin de se dilater, de se répandre, de se communiquer ; il lui fallait de l'espace. Dieu lui avait donné des ailes d'apôtre." Et c'était bien l'accent de la passion apostolique qui vibrait dans ce cri poussé par lui quelques semaines après son arrivée dans son humble vicariat: "Mon sort est bien heureux et le partage que m'a fait le Seigneur est bien digne d'envie. Quoi de plus beau que de se dévouer, de se dépenser tout entier pour le salut des âmes." Cette sainte ardeur qui l'embrasait s'unissait en lui à un profond amour de la patrie. Mais quelle était la patrie de Mgr de Laval ? Ne vous étonnez pas de cette question, Messieurs. Sans doute, ce descendant des Montmorency conserva toujours le culte filial de la vieille terre française où dormaient ses aïeux. Mais dès qu'il

eût épousé la misérable fortune de la pauvre Nouvelle-France, de cette nation embryonnaire dont les vagissements se perdaient dans le murmure éternel du vaste St-Laurent, sa patrie, sa vraie patrie, la patrie de son élection et de sa dilection suprêmes, ce fut le Canada. Oui, cette frêle petite colonie, toujours expirante et toujours chancelante, ravagée tantôt par la famine meurtrière et tantôt par l'incursion dévastatrice, menacée tour à tour par la guerre extérieure et par la discorde intérieure, en butte à tous les périls, à toutes les épreuves et à tous les désastres, il l'aima d'une surhumaine tendresse. Il l'aima plus encore que cette belle et radieuse France à laquelle l'unissaient cependant tant de liens sacrés. Il l'aima passionnément, il se donna totalement à elle et ne se reprit jamais. Il voulut y vivre et y mourir. Et chaque fois qu'il en fut séparé, son âme ressentit véritablement les angoisses de l'exil. Ecoutez cette aspiration émouvante qu'il fait entendre durant un de ses séjours en France: "Je retourne au Canada comme au lieu où mon cœur est inséparablement attaché, de sorte que, quand je serais assuré de mourir sur la mer, je m'embarquerais." Et prêtez encore l'oreille à ce gémissement pathétique qui lui échappe, en un moment où il se voit retenu malgré lui loin de son cher Québec: "C'est une blessure et une plaie qui

sera difficile à guérir et qui apparemment durera jusqu'à la mort, à moins qu'il ne plaise à la Divine Providence qui dispose des cœurs, apporter quelque changement à l'état des affaires... J'espère néanmoins en la miséricorde de mourir en Canada quoique j'aie bien mérité d'être privé de cette consolation."

Elle lui fut donnée, au grand évêque, cette consolation tant désirée. Il mourut à quelques pas d'ici, dans cette ville et dans ce pays auxquels il avait prodigué, durant presque un demi-siècle, sa sollicitude, son zèle et ses bienfaits. Et si, avant qu'il expirât, le divin Maître voulut faire violence à son humilité et lui laisser entrevoir son œuvre dans la lumière où devait la contempler l'avenir, l'illustre mourant put se dire qu'il n'avait pas en vain lutté et souffert. Cette œuvre, elle apparaissait déjà belle et féconde, et dans ses proportions présentes on pouvait sûrement deviner ses développements futurs. Mgr de Laval avait établi ici la hiérarchie catholique, l'une des institutions les plus augustes qu'il y ait au monde ; et hier, au milieu de l'inoubliable spectacle dont nous avons été les témoins émus, nous avons salué, comme nous saluons encore aujourd'hui avec bonheur, les vigoureux rameaux issus de la tige plantée par lui, il y a plus de deux siècles, sur le roc de Québec. Il avait organisé parmi nous le clergé catholique; et cette

force religieuse et sociale, qui nous a rendu dans le passé tant d'inappréciables services, est devenue l'un des plus puissants éléments de notre existence et de notre grandeur nationales. Il avait fondé le Séminaire de Québec ; et, malgré les récents désastres qui en avaient compromis l'essor, cette maison bénie renfermait un germe de vitalité qui l'a fait croître et progresser, en répandant autour d'elle les clartés de la science et de la foi, jusqu'au jour où elle a atteint son zénith par la création de notre grande université catholique et française, si fière de rappeler dans son nom la mémoire vénérée de l'immortel fondateur. Il avait fait surgir de la forêt la paroisse canadienne ; et les établissements paroissiaux érigés et baptisés par lui sur les rives du grand fleuve, comme autant de foyers d'expansion colonisatrice et civilisatrice, allaient rayonner sans cesse, se multiplier à l'infini, enfanter de nouveaux centres de population, et donner naissance, par leur accroissement prodigieux, à de nouvelles subdivisions civiles et ecclésiastiques. Il avait travaillé à fortifier la famille canadienne en la formant à la piété, au respect, à la pratique des vertus chrétiennes ; et nos heureux foyers devaient conserver à travers les âges la salutaire empreinte de cette discipline traditionnelle. Il avait bravé les plus hautes inimitiés pour combattre la criminelle exploita-

tion de la passion alcoolique, dont il avait au moins enrayé, s'il n'avait pu en supprimer les ravages ; et les générations successives ont glorifié son apostolique courage et reconnu en lui un héroïque champion de la dignité humaine, de la morale publique et de l'ordre social.

Tous ses efforts, toutes ses luttes, tous ses travaux, tous ses sacrifices, ont marqué nos destinées de leur impérissable sceau. Tous les sillons creusés par sa robuste main ont vu jaillir de leur sein une moisson glorieuse. Il a été l'un de ces hommes élus de Dieu, dont la pensée et les conceptions se prolongent au-delà de la mort, et qui continuent d'exercer leur action puissante sur un pays et sur une race, lorsque des siècles ont déjà passé sur leur tombe. Oui, ne craignons pas de le proclamer, Mgr de Laval a été grand ; car ce qui fait la grandeur d'une vie, ce n'est pas la grandeur de la scène où elle se meut, ni le bruit dont elle fait retentir l'atmosphère contemporaine. C'est le caractère, c'est l'intelligence, c'est le cœur, c'est l'âme, ce sont les idées, les desseins et les actes.

Honneur donc à ce grand semeur d'œuvres, de doctrines et de vertus ! Honneur à l'évêque et au patriote, à l'apôtre et au fondateur ! La nation canadienne dont il fut le Père lui devait cette apothéose. Il prend aujourd'hui possession solennelle d'un Panthéon où nulle profanation

ne viendra troubler la sérénité de sa gloire. Et ce temple d'immortalité, qui ne sera, jurons-le, jamais désaffecté, ni outragé par aucune intrusion flétrissante, c'est l'âme nationale, dont la reconnaissante vénération a voulu se manifester, par la pierre et le bronze, dans une incarnation grandiose. Mgr de Laval occupera désormais, en cet endroit évocateur de tant d'émouvants souvenirs, la place que lui a préparée l'élan généreux de tout un peuple. Il planera dans l'espace, en face de cette nature majestueuse qui ravit si souvent ses regards, de ce vieux Séminaire qu'il a si ardemment aimé, de cette cathédrale historique où sa bouche a tant de fois annoncé la parole de vie. Puisse sa main paternelle étendue sur nos têtes y faire descendre à jamais la bénédiction et l'amour ; puisse-t-elle verser à flots sur notre peuple la prospérité, la concorde et la paix.

DISCOURS

PRONONCÉ POUR LA RÉCEPTION DE SIR FRANÇOIS LANGELIER, COMME MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, LE 22 JUILLET 1908

MONSIEUR,

En souhaitant la bienvenue dans nos rangs à l'un de nos plus éminents magistrats et de nos plus savants jurisconsultes, qui n'a jamais cru devoir réclamer le titre d'homme de lettres, je ne me sens nullement embarrassé pour justifier, ou mieux, pour commenter notre choix, devant le public intellectuel qui s'intéresse à nos travaux. Je me rappelle, en effet, que dès la fondation de cette Société Royale, en 1882, notre section reçut officiellement la désignation suivante: "Section de littérature française d'histoire et de sujets connexes." Et je me dis aussitôt que, parmi ces sujets connexes à la littérature et à l'histoire, le droit vient se placer au premier rang.

On a beaucoup discouru sur les relations naturelles des lettres et de la science légale ? Elles se sont bien souvent prêtées un mutuel secours, et leur union a fréquemment contribué à édifier

des gloires qui ont traversé les âges. Bornons-nous seulement, pour ne pas paraître pédantesque, à rappeler le souvenir de Cicéron, qui fut à la fois le plus grand avocat et le plus parfait écrivain de son époque, et dont l'antiquité classique nous a légué les œuvres comme des modèles achevés de belle littérature. Cette alliance des lettres et du droit s'explique aisément. Le droit confine à l'histoire et à l'éloquence. Sans cesse, en étudiant la science légale, on touche aux évolutions sociales et politiques à travers lesquelles se sont établis les grands principes juridiques, et se sont lentement élaborés les codes. Sans cesse, aussi, en recherchant de quelle manière le droit a exercé son influence sur les événements publics et privés, on rencontre l'éloquence écrite ou parlée, à laquelle le jurisconsulte a dû demander sa force persuasive et sa puissance souvent irrésistible. Or, l'histoire et l'éloquence sont incontestablement des provinces de la littérature, et il n'en faut pas davantage pour établir la légitimité du lien qui unit ensemble le droit et les lettres.

Notre célèbre devancière, la plus illustre société littéraire qu'il y ait au monde, l'Académie française, l'a bien compris, puisque, depuis ses origines jusqu'à nos jours, elle a toujours élu quelques-uns des plus dignes représentants du barreau ou de la magistrature. De Patru à Bar-

boux, si l'on parcourt cette liste glorieuse où brillent les noms de Montesquieu, de Séguier, de Malesherbes, d'Aguesseau, de Portalis, de Berryer, de Dufaure et d'Edmond Rousse, on se convainc que les humanités et la jurisprudence auraient tort de laisser prononcer entre elles le divorce que certains esprits trop férus de terre à terre voudraient faire décréter. Ce divorce, Monsieur, vous n'en avez pas voulu. A l'exemple de plusieurs de nos membres les plus justement estimés du public, vous avez cru que la culture littéraire est l'une des plus fortes assises sur lesquelles doive s'asseoir une carrière légale qui ne limite pas son essor au fameux mur mitoyen. Et sans aspirer à faire précisément métier de littérateur, vous avez voulu être un lettré ! Vous avez longuement et assidûment fréquenté les maîtres de la pensée et du langage, qui ont fait la gloire des lettres françaises, et qui, dans tous les siècles et à travers toutes les vicissitudes, ont conservé à notre ancienne mère-patrie une sorte de magistère intellectuel tour à tour bienfaisant ou redoutable. C'est dans ce généreux commerce que vous avez conquis cette langue précise, correcte, d'une limpidité et d'une aisance si remarquables, qui vous a valu tant de succès comme avocat, comme professeur, comme conférencier et comme magistrat.

J'ai dit comme professeur. Me permettrez-

vous, ici, Monsieur, un souvenir personnel. Je fus l'un de vos élèves. Hélas ! il n'y paraît guère aujourd'hui, dira sans doute plus d'un auditeur, surpris de cette révélation démentie par les apparences. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aux alentours de 1876 j'allais m'asseoir sur les bancs de la faculté de droit, lorsque vous y occupiez la chaire avec une maîtrise et une supériorité reconnues de tous. Vous nous y donniez l'explication et le commentaire de notre code civil, vieux alors de dix ans à peine, et naturellement moins alourdi qu'aujourd'hui par la multiplicité des arrêts, où des plaideurs hargneux prétendent, à certaines heures réservées pour la malédiction classique, que s'accuse trop abondamment cette glorieuse incertitude de la loi, l'un des premiers lieux communs de la langue légale qui ait surpris notre ferveur de lévites au seuil du temple de Thémis. Mes confrères et moi, nous goûtions beaucoup votre cours, et ce qui nous y charmait surtout c'est que nous le comprenions si bien ! Comprendre la leçon, c'est la savoir, où à peu près. Et faire comprendre l'enseignement que l'on donne, n'est-ce pas l'une des conditions essentielles du professorat fructueux ? Nous allions donc avec plaisir vous entendre, et l'heure nous semblait courte que nous passions à écouter votre commentaire des articles, donné avec une abondance épandue, une

prodigieuse fluidité verbale, une multiplicité de variations explicatives sur le texte soumis à notre étude, qui nous en faisaient saisir le sens et la portée véritables, et nous permettaient de prendre autant de notes que pouvaient nous y incliner notre ardeur studieuse, ou notre crainte salutaire des examens trimestriels. Ce qui animait et vivifiait vos leçons, c'était la facilité copieuse, et la perpétuelle clarté de votre parole. La clarté, qualité maîtresse de tout bon style et de toute belle œuvre littéraire ! Cette faculté précieuse, trop fréquemment absente du livre, du discours ou de la leçon, elle semble bien facile à atteindre, aux yeux du lecteur ou de l'auditeur inexpérimenté, qui jouit du plaisir de comprendre et le trouve tout naturel, sans se douter du labeur imposé à l'orateur et à l'écrivain par la recherche de la forme lumineuse et limpide, et par la lutte contre les obscurités insidieuses qui noient la pensée dans la brume. Cette faculté, nous n'y songions guère alors, mais nous l'avons compris depuis, vous l'aviez conquise par le travail.

Le travail, Monsieur, vous l'avez choisi comme le cher compagnon de votre vie, et laissez-moi le proclamer, il a été l'une de vos plus belles leçons. Vous avez vécu avec les livres, et si votre merveilleuse mémoire nous donnait une nomenclature des ouvrages que vous avez, non pas

seulement effleurés du regard, mais lus entièrement, nous en resterions stupéfaits. Droit, histoire, philosophie, économie politique, science, poésie, éloquence, critique littéraire, vous n'en avez exclu aucun, et c'est ainsi que vous avez accumulé cette variété de connaissances qui se manifeste chez vous sans effort, chaque fois qu'on met à contribution votre inépuisable obligeance. A l'heure où, après de brillantes études, vos talents vous ouvraient une carrière pleine de promesses, qui ne devaient pas être pour vous décevantes, vous n'avez pas cru que vos premiers succès pouvaient vous dispenser de l'effort continu, de l'étude persévérante. Admirable exemple que l'on me permettra de signaler à nos générations grandissantes, pour leur rappeler cette vérité que le travail intellectuel n'est pas seulement l'affaire d'une décade, mais qu'il doit être la règle, l'habitude, et le ressort de la vie entière.

Il est à regretter, Monsieur, que votre modestie ou vos trop absorbantes occupations ne vous aient pas permis de lier votre gerbe, et de publier en volume—je fais ici abstraction de vos importantes publications purement légales—les travaux divers dûs à votre plume. En parcourant nos journaux et nos revues, on en ferait une collection pleine d'intérêt et de saveur, où l'on verrait figurer en bonne place votre essai sur

Homère et l'Iliade, votre esquisse de *Paris sous le second Empire,* vos impressions de voyage intitulées *Dix jours parmi les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre,* et vos belles études d'économie politique. Dans ces morceaux divers, que le temps dont je dispose ici ne me permet pas d'analyser, on retrouverait les qualités distinctives de votre talent, la lucidité de l'exposition, la vivacité, la correction et le naturel du style.

Qu'il me soit permis d'exprimer un vœu, tout à fait de mise en ce moment ; c'est qu'un éditeur bien avisé cueille bientôt la fleur de votre panier littéraire, et donne à vos collègues le plaisir de faire ou de renouveler connaissance avec quelques-unes de vos meilleures productions.

Quoique nous n'ayons pas besoin d'une telle publication pour étayer les suffrages que nous vous avons donnés, nous sommes assurés que la Société Royale gagnerait un accroissement d'honneur à l'accroissement de réputation d'un de ses membres les plus nouveaux par l'élection, mais les plus anciens par le mérite.

LA CROIX DE TEMPÉRANCE AU CANADA

DISCOURS PRONONCÉ AU CONGRÈS DE TEMPÉRANCE, A QUÉBEC, LE 31 AOUT 1910

MESSEIGNEURS, [1]

MESDAMES, MESSIEURS,

Le sujet que l'on m'a demandé de traiter devant vous ce soir,—la croix de tempérance au Canada,—est très vaste. Il se prêterait à de nombreux et amples développements. Mais, dans une circonstance comme celle-ci, la mesure et la brièveté s'imposent, et l'auditoire ne désire, de même que l'orateur ne doit donner, qu'une simple esquisse et un rapide aperçu.

Si l'on entend par ces mots "la croix de tempérance" simplement le signe de ralliement adopté pour mener au combat les forces antialcooliques, on ne peut en faire remonter l'historique que vers le milieu du dix-neuvième siècle. Mais si l'on veut parler de l'idée, du principe, de la cause elle-même dont ce signe est aujourd'hui

1.—Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Mgr Roy, évêque auxiliaire, et président du Congrès.

le drapeau, le champ s'élargit et l'on peut se reporter jusqu'aux origines de notre histoire.

Lorsque les découvreurs et les fondateurs de notre pays prirent contact avec les aborigènes, ils rencontrèrent chez eux bien des vices et bien des pratiques condamnables, mais ils n'y trouvèrent pas l'ivrognerie. Hélas ! cette passion fut un présent funeste de l'Europe à l'Amérique, des nations chrétiennes aux peuplades idolâtres, de la civilisation à la barbarie. Ce fut surtout l'amour du lucre qui inocula ce virus aux sauvages de nos régions canadiennes. Et ce furent les effroyables ravages de l'alcoolisme, parmi les tribus avec lesquels nos aïeux entrèrent en relations, qui déterminèrent ici la première campagne régulière contre ce fléau. Le trafic des fourrures était une source de fructueux profits. Et comme l'on constata que l'eau-de-vie en était le médium le plus avantageux, que pour quelques barils de liqueurs fortes on pouvait obtenir des monceaux de pelleteries cotées très haut sur les marchés de l'Europe, la traite des boissons enivrantes devint promptement la pierre angulaire de ce commerce. Mais bientôt les premiers apôtres de la Nouvelle-France, et les hommes que n'aveuglait pas la cupidité, en constatèrent les déplorables résultats. L'ivrognerie devenait pour les sauvages une passion furieuse, et la traite donnait naissance à des excès, à des désordres et

à des crimes dont gémissaient tous les gens de bien. Nos missionnaires ne reculèrent pas devant le devoir qui sollicitait leur action. Ils combattirent de toutes leurs forces le meurtrier trafic, et firent appel à la coopération du pouvoir civil.

La lutte en était à sa première phase, lorsque l'évêque illustre qui a mérité le nom de Père de la Nouvelle-France fit son apparition dans la colonie naissante. D'un ferme regard il saisit la situation, et son âme intrépide se résolut à un combat sans merci contre le fléau qui menaçait la jeune chrétienté confiée à sa pastorale sollicitude. La bataille fut longue et acharnée. Des intérêts multiples et puissants se liguaient pour défendre la traite. La raison d'Etat donnait la main à l'esprit commercial, la politique contractait alliance avec la cupidité, le préjugé accourait à la rescousse de la passion, et tout cela constituait une coalition formidable. Monseigneur de Laval éleva son courage à la hauteur des difficultés. Convaincu qu'il y allait du salut de son troupeau, du bien public, et de l'honneur du nom français, il mit en œuvre toute son énergie pour faire prohiber la traite, ou du moins pour l'entourer de restrictions et de limitations salutaires. Il dut se mesurer avec bien des adversaires ; d'abord et naturellement avec les trafiquants dont son zèle menaçait les gains illici-

tes ; puis avec le pouvoir civil, les gouverneurs, les intendants, et Colbert lui-même, le grand ministre aveuglé. Il lui fallut un jour porter sa plainte éloquente et pathétique jusqu'au pied du trône.

Les arguties et les prétextes, alors comme aujourd'hui, ne manquaient pas aux tenants du trafic libre des liqueurs fortes. Il fallait favoriser le commerce, activer le mouvement des échanges, attirer à nous les nations sauvages et les garder dans l'alliance française. A cela le grand évêque répondait que l'intérêt commercial ne pouvait primer celui de l'humanité ; que la raison d'Etat devait céder devant les prescriptions du droit naturel ; que, d'ailleurs, les quelques avantages matériels dérivés de la traite ne pouvaient entrer en ligne de compte avec les crimes et les désastres dont elle était cause ; qu'à côté de quelques milliers, voire même de quelques millions de livres qu'elle pouvait rapporter, on devait supputer la valeur immense du labeur productif qu'elle enlevait à l'agriculture et aux métiers, et la désastreuse déperdition de force virile qu'elle infligeait à la colonie. Tant de fermeté, de raison persuasive, d'ardeur apostolique et de patriotique clairvoyance ne furent pas dépensées en pure perte. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, Monseigneur de Laval, s'il ne triompha pas aussi complètement que le méritait sa

vaillance, réussit au moins à enrayer dans une large mesure le fléau de la traite et de l'ivrognerie. A ce titre, son nom doit être inscrit en lettres resplendissantes au frontispice des annales de la lutte contre l'alcoolisme au Canada. Et les membres du Congrès de tempérance doivent saluer en lui, avec une enthousiaste admiration, le grand ancêtre dont l'inlassable courage et l'inébranlable persévérance sont pour eux à la fois un enseignement et un exemple.

Avec l'épiscopat de Monseigneur de Laval, se termine ce que l'on peut appeler la première croisade antialcoolique dans notre pays. Nous devons maintenant franchir plus d'un siècle pour arriver à la seconde. Cela ne veut pas dire que, dans ce long intervalle, les pasteurs du peuple et même des laïques dévoués ne firent pas de généreux efforts pour combattre l'abus des liqueurs fortes. Mais, dans ce rapide exposé, nous n'entendons mettre en lumière que les mouvements d'ensemble, les luttes organisées, les croisades.

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, il y avait plus de quatre-vingts ans que le régime anglais avait succédé à notre ancien régime. Les ruines accumulées par la guerre et l'invasion étaient depuis longtemps réparées. Le peuple canadien-français, après s'être replié sur lui-même, et avoir travaillé silencieusement, durant une longue période, à cicatriser ses blessures, à refaire sa vi-

gueur, se sentait animé d'une vitalité féconde. Les vieilles paroisses commençaient à essaimer pour ouvrir des issues au flot montant des générations nouvelles. Notre développement industriel se faisait encore attendre, mais notre agriculture était en pleine prospérité, et dans nos seigneuries, maintenant cultivées sur toute leur étendue, la merveilleuse fertilité d'un sol encore riche prodiguait sans se lasser de plantureuses moissons. De tous côtés on voyait régner l'abondance. Et c'est de là que vint l'appellation donnée par nos gens à cette période heureuse: "les bonnes années". Hélas ! toute médaille a un revers. Ces bonnes années devinrent bientôt des années funestes, par les habitudes qu'elles engendrèrent. Laissez-moi céder ici la parole à l'un de nos écrivains les plus éminents, à l'un de nos penseurs les plus originaux et de nos meilleurs peintres de mœurs. Dans ses *Forestiers et Voyageurs,*—qui resteront l'une de nos plus fidèles et de nos plus intéressantes esquisses canadiennes,—monsieur Joseph-Charles Taché a décrit comme suit la période que je viens de mentionner. C'est son père Michel, ce type original et pris sur le vif, qu'il fait ainsi parler:

"C'était dans le temps des bonnes années ; il y avait plus de blé alors qu'il n'y a d'avoine aujourd'hui ; les habitants de huit cents minots n'étaient pas rares. Mais un bon nombre abu-

saient de cette abondance, ne pensant qu'à manger, à boire et à s'amuser: ils croyaient que ça durerait toujours et n'avaient pas l'air à s'occuper d'autre chose. J'ai connu des habitants qui achetaient une tonne de rhum et un baril de vin, pour leur provision de l'année: la carafe et les verres avec les *croxignolles* étaient toujours sur la table ; tout le monde était invité ; on ne pouvait entrer dans une maison sans prendre un coup. On avait même fait un refrain que le maître de la maison chantait, dès que ses visiteurs faisaient mine de partir:

Les Canadiens sont pas des fous,
Partiront pas sans prendre un coup !

C'est pour cela qu'on dit aujourd'hui d'un homme ivre et sans raison: "Il est soûl comme dans les bonnes années." Les fêtes étaient presque continuelles, il n'y avait pour ainsi dire que dans les saisons des semences et des récoltes qu'on travaillait. J'ai vu des habitants, pour n'avoir pas réparé les ponts des fossés de traverse dans la morte saison, jeter dans le fossé la première charge de gerbes pour passer les gerbes par dessus. Ça ne ne pouvait pas durer ; mais aussi plusieurs se sont ruinés, et si les vieux de ce temps-là revivaient, il y en a beaucoup qui trouveraient des faces étrangères dans leurs mai-

sons... C'est malheureux qu'on n'ait pas plus tôt établi les sociétés de tempérances."

Ce tableau fidèle montre bien l'étendue du mal fait alors à notre pays par les boissons alcooliques. L'ivrognerie était devenue une véritable plaie sociale. Elle s'attaquait à toutes les classes ; elle étendait ses ravages à la ville comme à la campagne ; elle devenait une menace pour notre avenir national. Nos chefs spirituels s'en émurent. Ils poussèrent un cri d'alarme, et à leur appel on vit surgir du sein de notre clergé des hommes au cœur apostolique, qui organisèrent la guerre à l'ennemi dont les attaques étaient pour nous si redoutables. En même temps, par une coïncidence providentielle, et comme pour renouer la chaîne des traditions anciennes, un évêque français, poussé vers nos rivages par le contre-coup des vicissitudes politiques de notre vieille mère patrie, venait mettre au service de la cause antialcoolique sa vivante éloquence. Le nom de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, immortalisé par l'admirable oraison funèbre de Lacordaire, est resté cher au Canada français, et l'on voit encore aujourd'hui le portrait du prélat missionnaire occuper une place d'honneur dans un grand nombre de maisons canadiennes.

Parmi notre propre clergé, trois hommes surtout prirent la tête de la croisade contre l'intem-

pérance. Ce furent messieurs Quertier, Mailloux, et un autre dont mes lèvres se refusent à prononcer le nom, entouré depuis d'une célébrité douloureuse. M. Mailloux était un prêtre d'une vertu austère. Homme de doctrine et d'œuvres, il se dévoua spécialement à la prédication en faveur de la tempérance, qu'il travailla aussi à établir par de nombreux écrits. Quant à M. Quertier, on m'excusera de parler de lui avec un accent plus intime et plus ému. Il fut le curé de ma paroisse natale, et je revois encore dans mes souvenirs d'enfance ce grand vieillard au regard étincelant et à la longue chevelure blanche, dont la puissante personnalité avait quelque chose de saisissant et de dramatique. M. Quertier avait une nature ardente et impétueuse, qui eût pu faire de lui un redoutable agitateur populaire, si la vocation religieuse n'eût tracé sur son front l'onction du sacerdoce. C'était une âme d'apôtre dans un organisme de tribun. Ce fut lui qui arbora la croix, l'humble croix de bois noir, comme le drapeau qui devait conduire à la bataille les soldats de la tempérance. Sous le choc de sa parole entraînante, on vit des multitudes d'hommes se lever, saisir d'une main ferme cette croix, symbole auguste de notre rédemption, et jurer devant Dieu d'être sobres jusqu'à leur dernier jour. Des milliers et des milliers de nos concitoyens s'enrôlèrent

dans cette chevalerie nouvelle. La campagne de tempérance prit un développement admirable. Les sociétés de la croix se multiplièrent, et de tous côtés le démon de l'ivrognerie dut battre en retraite. Honneur aux Quertier, aux Mailloux, à tous les missionnaires dévoués qui consacrèrent leur zèle à cette grande œuvre de rénovation et de salut ! Ils ont été des bienfaiteurs publics, et notre société canadienne leur doit une impérissable gratitude.

Cette magnifique croisade se poursuivit pendant plusieurs années au milieu du dernier siècle. Après cette période de combats héroïques, on put croire que les victoires remportées étaient décisives et qu'il était permis de déposer le harnais de guerre. Mais si le fléau était enrayé le germe n'en était pas détruit. Lentement l'alcool recommença son œuvre d'infiltration et de dissolution. Peu à peu il regagna une partie du terrain perdu, et reconquit quelques-unes des positions dont il avait été chassé. Des succès locaux lui redonnèrent de l'ambition et de l'audace. Il élargit le champ de ses opérations. Bref après un demi siècle, on constata avec stupeur que la question de l'alcoolisme se dressait devant nous plus grave et plus alarmante que jamais, qu'elle constituait encore un péril social et qu'une action énergique s'imposait aux directeurs de notre peuple. Encore une fois la vigi-

lance et le patriotisme de nos évêques égalèrent la grandeur et l'imminence du danger. D'un commun accord ils organisèrent la troisième croisade antialcoolique. Dans tous les diocèses ils nommèrent des missionnaires chargés de prêcher la tempérance et de refaire les cadres de la grande armée de la croix, qu'une paix trop longue avait affaiblis. Et, cette fois, devant une situation peut-être plus critique, et sentant le besoin d'ébranler plus vivement l'opinion, ils firent appel à la collaboration laïque, afin de démontrer à tous que la lutte contre l'alcoolisme n'est pas seulement d'intérêt religieux, mais qu'elle est aussi d'intérêt social et national.

La nouvelle croisade, Messieurs, se poursuit sous nos regards depuis plusieurs années déjà. Ce premier congrès de tempérance en marque l'une des phases les plus importantes. Elle a produit, Dieu merci, des résultats appréciables et consolants. La vente des liqueurs fortes est plus restreinte et plus judicieusement règlementée. Les abus qu'elle entraîne sont mieux réprimés. Les lois préventives et restrictives sont mieux appliquées ; et surtout l'opinion publique est plus éclairée et moins prompte à se laisser abuser par les préjugés et les sophismes, dont sont prodigues les souteneurs impudents ou hypocrites des cabarets et des buvettes. Nos populations comprennent que l'alcoolisme est leur

plus redoutable ennemi: l'ennemi de la santé physique, l'ennemi de la santé morale, l'ennemi de l'intelligence et du cœur, l'ennemi de la famille, l'ennemi de l'ordre matériel et de la sécurité publique. Et elles renouvellent à la croix le serment de sobriété qu'avaient prêté leurs pères.

La croix de tempérance ! Messieurs, vous l'avez vue, comme moi, suspendue aux murs de la maison de famille, entourée d'honneur et de respect. Elle est là depuis de longues années, témoin du passé, gardienne du présent et sauvegarde de l'avenir. Elle a vu grandir et se disperser plus d'une génération peut-être, et devant elle, chaque jour, des têtes diversement nuancées par la main du temps se sont inclinées dans la prière. Elle est le palladium du foyer. Les êtres et les choses peuvent y disparaître et s'y succéder, mais la croix demeure. Elle ne quitte un moment sa place consacrée dans le vieux logis, qu'aux jours où la mort vient y allumer ses lugubres flambeaux. Elle s'en va alors étendre ses bras tutélaires au dessus du cercueil autour duquel les cœurs brisés s'épanchent en des accents de douleur et de foi. Puis, quand a sonné l'heure du dernier départ, elle sort, elle aussi, de la maison dont elle n'a pas franchi le seuil depuis vingt-cinq, trente ou quarante ans ; elle précède le triste convoi, comme pour tracer au mort qu'on escorte la route de l'immortalité. Et quand le

service funèbre est terminé, quand l'orgue a fait entendre ses derniers gémissements, pendant que l'église chante dans son admirable liturgie l'*ego sum resurrectio et vita,* la croix, compagne fidèle de celui qui n'est plus, le conduit jusqu'au cimetière, au bord de la fosse où il va dormir son dernier sommeil. Mais là elle s'arrête. Son œuvre est terminée pour celui qui est parti ; elle va recommencer pour ceux qui restent. Et la croix de bois noir rentre au foyer en deuil, héritage auguste et sacré que la mort transmet à la vie, et qui passe ainsi de génération en génération, comme pour assurer la perpétuité de la tradition familiale: *quasi cursores vitaï lampada trahunt.*

Messieurs, au début de la grande Révolution française, lorsque l'Assemblée constituante commençait à démolir pièce à pièce la vieille France, pour réédifier, sur les ruines de l'ancien régime, un nouvel édifice social, elle s'attaqua un jour au patrimoine séculaire de l'Eglise, fondé par la munificence des rois et des peuples. Au cours du débat mouvementé provoqué par cette proposition, un député de l'Auvergne monta à la tribune, et, après un discours plein d'une éloquence véhémente, abrupte et pittoresque comme les montagnes de sa province, il jeta à la majorité cette parole qui produisit une sensation immense: "Vous voulez enlever aux évêques leur croix d'or, ils prendront une croix de bois; c'est une croix

de bois qui a sauvé le monde." Messieurs, la croix pectorale de nos premiers pasteurs, hommage habituel d'une religieuse piété filiale, brille en sûreté sur leur poitrine, gardée par le respect et la vénération populaires. Et, de même, les croix d'or, d'argent ou de bronze qui se dressent dans nos sanctuaires, sur nos tabernacles ou sur le fronton de nos temples, ne tomberont jamais, j'en ai la ferme assurance, sous les coups de démolisseurs stupides et sacrilèges. Mais quand toutes ces croix—ce qu'à Dieu ne plaise— devraient être broyées un jour dans quelque tourmente sociale, la croix de bois restée au mur de nos chaumières suffirait à sauver la patrie canadienne. Car cette croix de bois, elle est à la fois un symbole et une promesse. Elle est un symbole de foi au Christ sauveur, qui a racheté l'humanité et qui peut ressusciter les peuples. Elle est une promesse de fidélité à sa doctrine de lumière et de vie, une promesse de sobriété, de courage, de vertu et d'honneur.

Messieurs, cette humble et auguste croix, cette croix de tempérance, ces deux pauvres morceaux de bois peints en noir, saluez-les toujours avec un religieux respect et une émotion patriotique, et dites-leur dans vos cœurs l'*O crux ave* de la gratitude et de l'espérance. Ils sont la plus forte assise de notre nationalité. Sur eux reposent nos meilleurs espoirs d'avenir. Par ce signe, par ce

Labarum sacré, non seulement nous vaincrons l'effroyable fléau social de l'alcoolisme, mais nous ferons triompher la concorde, la justice et la paix et fleurir les vertus viriles qui assureront la prospérité et la grandeur de notre Canada bien-aimé.

DISCOURS

PRONONCÉ AU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE MONTRÉAL LE 10 SEPTEMBRE 1910 [1]

EMINENCE, MESSEIGNEURS,

MESDAMES, MESSIEURS,

Au déclin de l'avant-dernier siècle, un écrivain qui remplissait du bruit de son nom l'Europe et le monde, après avoir mené une longue et haineuse campagne contre Jésus-Christ et son Eglise, proférait cet orgueilleux blasphème: "Dans vingt ans, Dieu verra beau jeu." A quelques années de distance, le même fameux personnage, insultant à l'héroïque agonie d'un enfant de la France, perdu au-delà des mers, plaignait "ce pauvre genre humain qui s'égorgeait pour quelques arpents de neige au Canada." Un siècle et demi s'est écoulé depuis que furent prononcées ces deux odieuses paroles. Et voici que ces quelques arpents de neige sont devenus un prospère et florissant pays, plein de vitalité et d'activité

1.—Ce discours fut prononcé dans l'église de Notre-Dame, à Montréal, devant Son Eminence le Cardinal Vanutelli, légat du Pape, et un grand nombre d'archevêques et d'évêques.

progressive. Et voici que, dans la cité-reine de ce pays, qui compte parmi les métropoles du monde, cet Homme-Dieu, bafoué et outragé par Voltaire, vainqueur du voltairianisme et de toutes les erreurs subtiles ou violentes qui ont tenté de le remettre au tombeau, reçoit les solennels hommages de milliers de disciples, accourus de tous les points de l'univers pour l'acclamer, pour l'adorer, pour lui décerner le plus magnifique et le plus émouvant triomphe. Ce n'est pas Dieu, ce n'est pas le Christ qui a vu beau jeu, c'est la société brillante et perverse qui applaudissait et couronnait Voltaire. Quinze ans à peine après la mort misérable du patriarche de l'incrédulité moderne, elle s'effondrait dans un gouffre de sang, pendant que le petit peuple, abandonné sur ses arpents de neige, se groupant autour de la croix de ses clochers, survivait aux plus redoutables épreuves, croissait en expansion et en vigueur, et préparait l'avenir dont nous voyons aujourd'hui les étonnantes réalisations. Encore une fois, Messieurs, l'histoire avait fait entendre une de ces hautes et éloquentes leçons dont sont parsemées ses pages. Et l'on pouvait y lire cette vérité, qui a pour elle le témoignage des siècles, que le Christ est un éternel vainqueur, et que les nations baignées dans le sang du Christ sont immortelles.

C'est pour les catholiques canadiens une joie

profonde et un insigne d'honneur, que d'avoir l'occasion d'apporter, à leur tour, à cette vérité, une attestation éclatante. Ils sont fiers de pouvoir donner leur note dans le concert harmonieux qui, de tous les points les plus fameux du monde, de Rome et de Paris, de Londres et de Jérusalem, et de tant d'autres cités illustres, a fait monter vers le ciel, depuis trente ans, ses enthousiastes hosannas. Ils sont heureux que cette rotation glorieuse des congrès eucharistiques ait fixé sur leur jeune patrie un des points de sa course. Et ils saluent avec une respectueuse et fraternelle allégresse ces nobles fils de l'Italie, de la France et de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Afrique et de l'Amérique, venus pour proclamer une fois de plus que l'Orient et l'Occident, que toutes les races et toutes les familles nationales, quelles que soient leurs mentalités diverses, sont unies indissolublement par le lien d'une foi commune, et n'ont qu'un cœur, qu'une langue, qu'un drapeau, quand il s'agit de ces questions d'ordre supérieur qui remuent jusque dans ses profondeurs l'âme de l'humanité.

Autrefois, Messieurs, il y avait dans le monde une institution admirable, dont la physionomie imposante et la bienfaisante influence ont rempli tout un âge de l'histoire. Les nations baptisées reconnaissaient un même droit public, pos-

sédaient en commun un ensemble de principes et de coutumes, suvaient en certaines circonstances la même ligne politique, et participaient à la même action militaire. Il y avait une France, une Angleterre, une Ecosse, une Pologne, une Allemagne, une Espagne, une Italie, chacune avec son génie, ses intérêts, ses ambitions. Mais se dégageant de tout cela, ralliant tout cela, et réunissant tout cela en un puissant faisceau, à certaines heures décisives, il y avait la chrétienté. Ce seul mot n'évoque-t-il pas dans votre esprit tout un monde de hautes pensées, de faits glorieux et d'émouvants souvenirs ? Oui, il y eut un moment dans l'histoire où les peuples chrétiens eurent un même idéal, une même règle de vie publique, un même criterium de justice et de moralité, une même aspiration primordiale et souveraine, et où, faisant abstraction de leurs préoccupations particularistes, ils donnèrent souvent au monde le spectacle magnifique d'une vaste fédération, diverse en ses parties, mais une dans sa direction et son effort. Hélas ! la chrétienté, cette chrétienté, est devenue l'une de ces ruines majestueuses que l'humanité a semées sur son chemin à travers les âges. Elle s'est écroulée avec l'unité doctrinale de l'Europe, sous les coups de la formidable révolution religieuse qui fut l'œuvre du seizième siècle. Les guerres, les traités, les combinaisons diplomatiques ont in-

tronisé un nouveau droit public, et creusé un abîme entre la tradition des siècles antérieurs et l'esprit des temps modernes. La chrétienté politique est morte, et ni les concerts européens, ni les conférences internationales, ni même les congrès de la paix, ne lui rendront la vie.

Mais, Messieurs, n'entrevoyez-vous pas avec moi une autre chrétienté, une chrétienté morale qui se refait à travers les frontières, à travers les diversités de races, qui s'étend au-delà des limites de l'ancienne, qui franchit les mers, et qui reconstitue de nation à nation, de continent à continent, de race à race, la grande et auguste fraternité chrétienne ? N'est-ce pas à l'une des manifestations de cette chrétienté nouvelle que nous assistons ici ce soir, dans ce temple qui rassemble tant d'hommes n'ayant ni la même langue, ni la même nationalité, mais unis dans la même foi et dans les mêmes espérances ? Nous sommes italiens, français, anglais, belges, irlandais, allemands, américains, canadiens ; nous avons chacun nos prédilections, nos tendances, nos idées, nos préjugés peut-être ; mais nous sommes tous chrétiens, avant tout et par-dessus tout chrétiens et catholiques, fils de l'Eglise-Mère dont l'autorité ne connaît point de frontières, et sujets du Roi des rois, de Jésus-Christ, le Monarque universel dont l'empire excède la terre et le temps, et dont le sceptre

régit tous les mondes. Nous sommes chrétiens, et à cause de cela nous sommes frères, et à cause de cela, nous avons des sollicitudes et des intérêts identiques, et à cause de cela, sans rien sacrifier de nos préférences nationales, nous aimons, nous souffrons, nous espérons, nous luttons en commun ; et à cause de cela enfin, tout en ayant au cœur l'amour passionné de nos patries respectives, que nous voudrions voir toujours plus grandes, plus prospères et plus fortes, toujours plus honorées et plus dignes de l'être, nous nous glorifions d'appartenir à une patrie qui embrasse toutes les autres sans les effacer ni les amoindrir, la patrie des âmes et des croyances, l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Ce sera la gloire de l'œuvre des congrès eucharistiques d'avoir donné une physionomie et une accentuation nouvelles à cette indéfectible unité morale, qui doit rapprocher les uns des autres les chrétiens de toutes les races, nonobstant les barrières physiques, économiques ou politiques. Ce sera son éternel honneur d'avoir dressé, au milieu de notre âge de discordes et de conflits redoutables, en face de l'Internationale haineuse et violente qui voudrait démolir les patries et détruire les sociétés, l'Internationale pacifique et illuminatrice qui aspire à rendre les patries meilleures et les sociétés plus heureuses, en les faisant communier toutes dans l'amour et le cul-

te du Maître dont la doctrine est une loi de justice et de paix.

Nous avons donc bien raison de nous réjouir en présence des spectacles qui se déroulent ici depuis trois jours. Le Canada, l'Amérique, assistent à un grand événement, à un événement d'importance et d'amplitude mondiales. Les sceptiques peuvent s'en étonner, mais les hommes qui savent penser, même ceux qui ne partagent pas nos croyances, doivent sentir, sous la splendeur de nos démonstrations publiques, l'action de la plus grande force religieuse et sociale qui soit au monde. Oui, à la fin de cette première décade du vingtième siècle, à une heure où tant de complots sont tramés, où tant de passions sont déchaînées contre le Christ et son Eglise, où les ondoyantes négations et la critique tortueuse du rationalisme moderniste essayent de défigurer nos dogmes, tandis que des pouvoirs publics, possédés de la haine antireligieuse, travaillent avec une inlassable ardeur à déchristianiser les nations, il est beau et réconfortant d'entendre la voix puissante du peuple catholique jeter comme un défi son acclamation immense à l'universelle conjuration des sophistes et des proscripteurs.

Pour nous, catholiques canadiens, nous éprouvons un sentiment de gratitude et de fierté patriotiques pendant ces mémorables jours. Nous remercions Dieu de ce que les conditions de

notre vie politique, sociale, et religieuse, nous permettent de donner à ces fêtes eucharistiques un caractère d'apothéose nationale, difficile peut-être à réaliser ailleurs. Et dans ce triomphe de Jésus-Hostie, nous voulons lire pour notre bien-aimée patrie une promesse d'inviolable fidélité et de religieux avenir.

O Christ ! rédempteur, libérateur, restaurateur divin de l'humanité, régnez à jamais sur nous. Régnez sur nous par votre doctrine, régnez sur nous par vos préceptes, régnez sur nous par votre Eglise, dont nous vénérons l'auguste magistère, qui sauvegarde à travers les siècles la vérité, le droit, et la fraternité. Régnez sur nous enfin par le sacremnt ineffable où vous vous donnez à l'homme dans une oblation mystérieuse et sacrée, qui l'élève au-dessus de lui-même, et l'unit à vous dans dans la communion à la fois la plus sublime et la plus incompréhensible. En ces assises solennelles où se retrempent notre foi et notre amour, nous vous renouvelons le serment de notre allégeance nationale, et nous jurons de faire en sorte que tous les actes de notre vie sociale soient la démonstration éclatante de cette parole: *Christus vivit, Christus imperat, Christus regnat.* Oui, que le Christ vive toujours au sein du peuple canadien, qu'Il commande aux volontés, qu'Il soit le Roi des cœurs ! Voilà le cri qui s'échappe irrésistiblement de nos

lèvres en ces inoubliables jours. Voilà le vœu ardent qui jaillit de nos âmes à tous les instants de ces manifestations grandioses, auxquelles nous avons la joie d'assister. Puisse le Dieu de nos pères, le Dieu de Champlain, de Maisonneuve et de Laval avoir pour agréable cette acclamation et cet élan de tout un peuple et continuer de répandre sur nous les bénédictions qu'Il nous a tant de fois prodiguées au cours de notre histoire. Et qu'aux pages futures de cette histoire puisse s'inscrire, en lettres glorieuses, cette variante à la parole magnifique par où débutait la loi nationale de notre ancienne et bien-aimée mère patrie : *Vivat Christus qui diligit Canadenses !*

DOLLARD, ET LE FAIT D'ARMES DU LONG-SAUT

CONFÉRENCE PRONONCÉE A LA SALLE LOYOLA, LE 8 NOVEMBRE 1910

MONSEIGNEUR, [1]

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 19 mai 1660, la ville de Québec assistait à un spectacle aussi inusité qu'émouvant. La population consternée voyait les religieuses Ursulines, conduites par Mgr de Laval, sortir du cloître, dont elles ne franchissaient jamais l'enceinte, et se diriger tristement vers le collège des Jésuites, situé en face de l'église paroissiale, à l'endroit précis où s'élève aujourd'hui notre hôtel-de-ville. Quelques instants après, les religieuses de l'Hôtel-Dieu s'y rendaient aussi. En même temps le Saint-Sacrement, enlevé de la paroisse et des chapelles de ces deux communautés, était transporté chez les révérends Pères Jésuites. Cette scène impressionnante mettait à son

1.—Sa Grandeur Mgr Roy, évêque auxiliaire de Québec.

comble l'alarme qui régnait dans la ville. Depuis cinq jours l'anxiété étreignait tous les cœurs. Le 15 mai, en effet, un captif iroquois, torturé par les Algonquins, avait révélé l'imminence d'une formidable incursion des barbares ennemis de la Nouvelle-France. Une armée de huit cents de ces farouches guerriers, auxquels devaient bientôt venir se joindre quatre cents autres, était déjà rendue dans les îles du Richelieu, et se préparait à fondre sur Québec, avec le dessein, disent les chroniques de l'époque, "d'enlever la tête à Ononthio, (c'est-à-dire au gouverneur), afin que le chef étant mort ils pussent plus facilement mettre tout le pays à feu et à sang." A cette nouvelle un souffle de terreur avait passé sur la capitale embryonnaire de la colonie française. On savait de quelles horreurs étaient capables ces hordes altérées de carnage, ces sinistres leveurs de chevelure, qui ne respectaient ni l'âge ni le sexe, qui massacraient jusqu'aux femmes et aux enfants, qui déjà étaient venus accomplir leur sanglants exploits sous le canon même de Québec. On se demandait comment la poignée de braves qu'on leur opposerait pourrait arrêter ce torrent dévastateur.

La retraite des religieuses à la résidence des Jésuites fit paraître le péril encore plus imminent. "Quand les habitants, écrit la mère de l'Incarnation, nous virent quitter une maison

aussi forte que la nôtre, ils furent si épouvantés qu'ils crurent que tout était perdu. Ils abandonnèrent aussi leurs maisons et se retirèrent, les uns dans le fort, les autres chez les révérends Pères, les autres chez Mgr notre évêque, et les autres chez nous, où nous avions six ou sept familles logées, tant chez nos domestiques que dans nos parloirs et offices extérieurs. Le reste se barricada de tous côtés dans la basse-ville, où l'on posa plusieurs corps de garde." Dans ces conjonctures si critiques, le gouverneur, M. le vicomte d'Argenson, ne négligea rien pour raffermir les courages, et préparer la défense. Il visita les maisons religieuses pour constater si elles étaient en état de résister à une attaque. A vrai dire, Québec, à cette date, n'était qu'un bourg ouvert de toutes parts. Le monastère des Ursulines, situé à peu près sur son emplacement actuel, constituait presque un poste avancé. Le gouverneur le fit fortifier. Il faut lire la description de ces travaux dans les lettres de la Mère de l'Incarnation : "L'on posa, dit-elle, deux corps de garde aux deux extrémités de notre maison. La faction s'y faisait régulièrement. L'on fit quantité de redoutes dont la plus forte était proche de notre écurie, pour défendre la grange d'un côté, et l'église de l'autre. Toutes nos fenêtres étaient garnies de poutreaux et murailles à moitié avec des meurtrières. L'on

avait fait des défenses sur nos perrons. Il y avait des ponts de communications d'un appartement à un autre et même de notre maison à celle de nos domestiques. Nous ne pouvions même sortir dans notre cour que par une petite porte à moulinet, où il ne pouvait passer qu'une personne à la fois. En un mot notre monastère était converti en un fort gardé par vingt-quatre hommes bien résolus. Quand on nous fit commandement de sortir, les corps de garde étaient déjà posés. J'eus la permission de ne point sortir afin de ne pas laisser notre monastère à l'abandon de tant d'hommes de guerre, à qui il me fallait fournir les munitions nécessaires tant pour la bouche que pour la garde. Trois autres religieuses demeurèrent avec moi, mais il faut que je vous avoue que je fus sensiblement touchée voyant qu'on nous ôtait le Saint Sacrement, et qu'on nous laissait sans lui. Une de nos sœurs, nommée de Sainte-Ursule, en pleurait amèrement et devint inconsolable. J'acquiesçai néanmoins à la privation la plus sensible qui me pouvait arriver." La même annaliste, dont les écrits sont si précieux pour notre histoire, nous apprend que le collège des Jésuites était comme "un fort fermé de bonnes murailles où l'on était en assurance." Les Ursulines et les Hospitalières y occupèrent deux appartements séparés du grand corps de logis. Tous les soirs on y condui-

sait les religieuses, que l'on ramenait chez elles sur les six heures du matin. Il en fut ainsi pendant huit jours. Les sauvages chrétiens "étaient cabanés dans la cour des Jésuites et à couvert de leurs ennemis."

En cette dernière quinzaine de mai 1660, Québec avait vraiment l'aspect d'une ville assiégée ; de tous côtés on ne voyait que préparatifs de défense poursuivis avec une hâte fiévreuse. Tout le monde était sous les armes ; et lorsque la nuit venait jeter sur la ville son manteau de ténèbres, si propice aux surprises, le "qui vive" des sentinelles et des patrouilles indiquait que la vigilance du jour ne s'endormait pas durant les heures nocturnes.

Cependant le temps s'écoulait. Le mois de juin commençait à faire éclater les bourgeons, et embaumait les brises du parfum des sèves printanières. Et l'ennemi annoncé ne paraissait pas. Les environs de Québec, toutefois, n'étaient pas sans périls. De féroces rôdeurs y venaient audacieusement chercher curée. C'est ainsi qu'une famille réfugiée à la ville, ayant voulu aller faire quelques travaux sur sa terre, vers le Petit-Cap, la mère et quatre enfants tombèrent entre les mains d'une bande de huit Hurons renégats, Iroquois d'adoption. Le gouverneur, averti, dépêcha aussitôt un parti de Français et d'Algonquins pour les intercepter. Ceux-ci réussirent à faire

tomber dans une embuscade les ravisseurs, dont plusieurs furent tués et les autres faits prisonniers. Ces derniers, condamnés par les Algonquins à périr dans les flammes, se convertirent avant de mourir, et confirmèrent les nouvelles alarmantes données le 15 mai par le premier captif. Ils se déclarèrent même tout surpris que les bandes iroquoises ne fussent pas déjà à Québec, ajoutant qu'il fallait alors que les Trois-Rivières fussent assiégées. Ceci renouvela toutes les appréhensions. Une chaloupe envoyée avec des soldats à la découverte n'était point revenue, non plus que deux autres qui avaient remonté le fleuve quelques jours auparavant. Le 8 juin on annonça que l'armée ennemie approchait, qu'elle était même en vue. Le moment décisif était donc arrivé, et chacun se prépara à combattre et à vaincre, ou du moins à vendre chèrement sa vie. Tout le jour s'écoula dans une fébrile attente, mais la flottille barbare ne doubla point le Cap Diamant. La nuit vint, nuit de veille inquiète et de guet anxieux. Tout à coup, vers minuit, on signale des embarcations. Sont-ce les premiers canots de la horde iroquoise ? Non, ce sont les chaloupes dont on craignait la perte. Les nouvelles étonnantes dont elles étaient les messagères, en faisant soudain succéder la sécurité aux alarmes, plongèrent la population de Québec à la fois dans la douleur et l'admiration.

Et les chants d'allégresse, provoqués par la délivrance d'un effroyable danger, s'accentuèrent d'une note de tristesse à la pensée du funèbre holocauste qui en avait été le prix sanglant.

Qu'était-il donc arrivé ? Quelle intervention inattendue avait conjuré le péril ? Quelle puissance surhumaine avait détourné le coup fatal dont était menacée la Nouvelle-France ? Cette puissance, c'était celle du dévouement et de l'héroïsme chrétiens, se manifestant dans une immolation dont la sublimité n'est surpassée par aucune autre, je ne dirai pas simplement dans notre histoire, mais dans l'histoire de tous les peuples.

II

Au printemps de 1660, il y avait à Villemarie un jeune officier que sa valeur et ses qualités militaires désignaient spécialement à l'estime de ses chefs. Il avait servi sous les drapeaux, en France. M. de Maisonneuve l'ayant persuadé de l'accompagner à Montréal, en 1657, il était bientôt devenu l'un des commandants de la garnison. Un cœur de preux battait dans sa poitrine. Il était âgé de vingt-cinq ans, et s'appelait Adam Dollard des Ormeaux.

Lorsque l'on apprit à Montréal, au mois d'avril 1660, que les Iroquois avaient résolu de se

ruer sur la Nouvelle-France pour la noyer dans le sang, le jeune commandant avait conçu aussitôt un héroïque dessein. Il irait, avec une poignée d'hommes, au devant de ces barbares, il leur livrerait un combat sans merci, il en ferait une formidable hécatombe ; et, quoique devant succomber à la fin sous le nombre, il donnerait aux envahisseurs une telle idée de la valeur française, et une telle crainte de s'exposer davantage à ses coups, qu'ils battraient en retraite, et renonceraient à leurs projets sur Montréal, les Trois-Rivières et Québec. Dollard communiqua cette intrépide résolution à seize jeunes colons de Villemarie, et les enflamma du feu sacré qui consumait son cœur. Tous promirent de le suivre. M. de Maisonneuve ne put refuser sa sanction à tant de dévouement et de courage. Et les dix-sept braves se préparèrent à aller seuls barrer la route à toute une armée, composée des guerriers les plus redoutés de l'Amérique du Nord.

Ici, Messieurs, nous entrons de plein pied dans l'épopée, et nous n'en sortirons qu'au dénouement de ce récit tragique. Ces dix-sept vaillants, ils savent bien qu'ils s'en vont à la mort ! Ils font leur testament et y consignent leurs volontés dernières ; ils s'approchent du sacrement de pénitence, et vont recevoir le pain des forts à la table eucharistique. Puis, au pied des saints autels, dans le petit sanctuaire de l'Hôtel-Dieu

de Montréal, ils font le solennel serment de ne point demander ni accepter quartier, et de se battre tant qu'il leur restera un souffle de vie.

Leur entreprise était d'une extraordinaire hardiesse. Jamais encore, depuis la fondation de Villemarie, dix-huit ans plus tôt, les colons n'étaient partis en campagne contre l'Iroquois, en dehors de l'île de Montréal. Et cette fois une petite bande allait rencontrer ces barbares loin du fort et des habitations. Tant de vaillance excitait l'ardeur et l'envie d'hommes comme le major Lambert Closse, Charles Lemoyne, et Picoté de Belestre, qui, brûlant du désir de se joindre à l'expédition, demandèrent à Dollard de la retarder jusqu'après les semailles, ce qui leur eût permis de l'accompagner. Mais, dans sa bouillante impatience de rencontrer l'ennemi, le jeune commandant ne voulut accepter aucun délai. Et le 19 avril 1660 il s'embarquait en canot avec ses seize compagnons. Une première escarmouche l'attendait presque en vue de Montréal. Ayant découvert un parti d'Iroquois en embuscade dans une île, il les chargea avec tant d'impétuosité, qu'ils prirent la fuite. Ce premier combat lui coûta la vie de trois hommes. Il retourna à Villemarie afin de leur faire donner la sépulture, et trois autres braves étant venus remplacer ceux qui étaient tombés les armes à la main, il repartit pour chercher l'ennemi en re-

montant la rivière. "Déterminés qu'ils étaient à mourir en combattant pour la religion et le pays, écrit l'abbé Faillon, ils firent avant de partir, un adieu général à leurs amis et à tous les colons, comme ne devant plus les revoir dans ce monde, et s'embarquèrent de nouveau avec une grande quantité de munitions de guerre, pleins de cœur et d'intrépidité."

Le plan de l'expédition, conçu par Dollard et approuvé par Maisonneuve, était d'aller se poster sur l'Ottawa, pour guetter et attaquer au passage plusieurs centaines d'Iroquois, qui avaient durant l'hiver battu les forêts de cette région. Les difficultés fluviales retinrent Dollard pendant huit jours dans les courants rapides du bout de l'île. Enfin, après avoir franchi ces obstacles, la petite troupe arrivait le premier mai au pied du Long-Sault, sur la rivière des Outaouais, à une dizaine de lieues plus haut que l'île de Montréal. Un misérable retranchement, fait de mauvais pieux, construit par une bande d'Algonquins l'automne précédent, s'élevait en cet endroit, dans une très désavantageuse situation, étant éloigné de l'eau et commandé par une éminence. Dollard se détermina pourtant à y attendre les Iroquois. Il était campé en ce lieu depuis peu de temps, lorsqu'il vit arriver quarante Hurons commandés par un chef nommé Anontaha, et quatre Algonquins sous un capitai-

ne appelé Mitiwemeg, qui venaient combattre avec les Français. S'étant rencontrés aux Trois-Rivières, et défiés dans une contestation au sujet de leur vaillance, ces deux chefs avaient décidé de monter à Villemarie pour rechercher quelque occasion de mesurer leur courage dans un combat contre le commun ennemi. Arrivés à Montréal peu après le départ des dix-sept braves, ils avaient arraché à M. de Maisonneuve l'autorisation d'aller se joindre à eux, si toutefois Dollard voulait bien les recevoir. Il ne pouvait guère s'y refuser, et ces auxiliaires inattendus, sur lesquels le gouverneur avertissait le jeune commandant de ne pas trop compter, furent admis à l'honneur de l'expédition.

Peu de jours s'écoulèrent avant qu'on vit paraître l'ennemi. Deux canots d'avant-garde chaudement reçus donnèrent l'éveil à l'armée iroquoise, forte de trois cents guerriers, qui descendait l'Ottawa. Bientôt ces barbares paraissent devant le fort. Dollard et les siens, à ce moment en prière, n'ont que le temps de se mettre à l'abri du retranchement,sans pouvoir même emporter leurs chaudières où cuisait leur repas. Un capitaine onontagué s'avance en parlementaire pour demander quels guerriers occupent ce réduit.—Ce sont des Français, des Hurons et des Algonquins, qui vont au devant des Nez-Percés, lui crie-t-on.—Attendez que nous tenions conseil entre nous, ré-

pond le chef iroquois ; et en même temps, ne faites aucun acte d'hostilité, pour ne pas troubler les bonnes paroles que nous portons à Villemarie.—Passez donc sur l'autre rive, tandis que nous délibérerons nous-mêmes, répliquent les Français.—De part et d'autre on tâchait de gagner du temps.

Les Iroquois, au lieu de traverser la rivière, commencent un retranchement en face du fortin, tandis que les Français essayent de rendre celui-ci plus défendable. Ils introduisent des branches d'arbres entre les pieux et remplissent le tout de terre et de pierres à hauteur d'homme, en ménageant à l'entour des meurtrières, pouvant, chacune, abriter le tir de trois fusiliers. Ces préparatifs ne sont pas encore terminés quand l'ennemi s'avance. Dollard et ses compagnons ouvrent un feu meurtrier. Les assaillants reculent puis reviennent à la charge avec fureur, puis sont encore repoussés en subissant des pertes cruelles. Après plusieurs assauts impuissants, ils s'éloignent enfin du retranchement fatal d'où semble pleuvoir la mort. Mais quelle n'est pas leur rage et leur humiliation lorsqu'ils voient, sinistre trophée, apparaître au bout des pieux de la palissade les têtes sanglantes de leurs guerriers tombés dans le combat. Devront-ils donc renoncer à assouvir la soif de vengeance et de carnage, qui leur fait pousser des hurlements de bêtes fau-

ves ? Non, ils ne subiront pas cette honte. Et, se précipitant vers les canots d'écorce que leurs ennemis ont abandonnés sur le rivage, ils les mettent en pièces et s'en font des torches pour incendier les frêles défenses des Français. Mais le fort lance des foudres par toutes ses embrasures, et semble entouré d'un cercle mortel. Qui veut le franchir tombe pour ne plus se relever. Les cadavres s'entassent, et pas un Iroquois ne peut atteindre le pied des palissades, sur lesquelles on dirait que plane un charme protecteur. Les féroces guerriers des Cinq-Cantons, habitués à de faciles massacres, commencent à craindre que la partie ne soit trop forte pour eux. Ils ne sont, voyez-vous, que cinq contre un ; c'est trop peu, vraiment, pour vaincre l'ennemi audacieux qui est venu les défier si loin. Ils appelleront donc à leur aide les cinq cents Iroquois campés à l'embouchure du Richelieu. Un canot est dépêché vers ceux-ci. Et en attendant ce renfort nécessaire, le blocus va succéder aux assauts trop funestes.

Dollard et ses braves vont donc avoir quelque répit. Mais un ennemi aussi cruel que l'Iroquois entre en scène. C'est la soif, rendue plus intolérable par les ardeurs du combat. Il n'y a point de fontaine dans le fort ; en creusant le sol on finit par faire sourdre un filet d'eau boueuse, incapable de désaltérer ni de rafraîchir ces hom-

mes dont la fièvre de la bataille brûle le sang. Il faut organiser des sorties pour aller puiser de l'eau dans l'Ottawa, à la faveur d'une fusillade qui tient les assiégeants en respect. Et encore, faute de récipients d'une capacité suffisante, ces sorties ne procurent aux assiégés qu'un soulagement temporaire. Témoins de ce spectacle qui leur indique les tortures endurés par ceux-ci, les Iroquois crient aux Hurons, compagnons de Dollard, qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de se rendre, s'ils ne veulent pas mourir de soif dans ce réduit ; qu'on les recevra à bonne composition ; qu'une nouvelle armée de cinq cents guerriers va paraître incessamment sur la rivière, et que les Français et leur alliés ne sauraient alors échapper à la mort la plus affreuse. Effrayés par ces menaces et séduits par ces promesses, les Hurons laissent entrer dans leur cœur l'esprit de trahison. Bientôt, malgré les reproches et les instances de leur chef intrépide, Anontaha, qui, dans son indignation, décharge un pistolet sur son propre neveu, pour l'empêcher de fuir, on les voit bondir par-dessus le retranchement et courir vers le camp de l'ennemi, à qui ils révèlent la faiblesse de la petite troupe restée dans le fort: dix-sept Français, quatre Algonquins, et le fidèle Anontaha. Ce lâche abandon n'abat pourtant pas le courage de ces braves. Rien ne saurait ébranler leur détermination de tenir jusqu'au

bout. Ils ont fait d'avance le sacrifice de leur vie ; leur âme ne connaît ni l'hésitation ni la crainte, et ils se préparent sans trembler aux assauts suprêmes.

Le cinquième jour après le premier combat, les échos du rivage se renvoient une clameur effrayante. Ce sont les cinq cents Iroquois du Richelieu qui arrivent au Long-Saut, et poussent leur terrible cri de guerre, auquel répondent les hurlements de l'armée assiégeante. Huit cents hommes vont se ruer sur vingt-deux. Dollard et ses vaillants recommandent leur âme au Très-Haut. Et la bataille recommence. Pendant trois jours les Iroquois s'acharnent sur ces retranchements imprenables. Tantôt ils s'élancent tous ensemble à l'assaut. Tantôt ils se divisent par détachements. Et d'heure en heure ils renouvellent leurs furieuses attaques, pour épuiser les forces de la poignée d'hommes qui leur tient tête. Mais toujours ils rencontrent la même invincible résistance. On dirait que Dollard et ses compagnons sont inlassables et invulnérables. Ils se multiplient, ils font face de toutes parts aux assaillants, et leur feu, qu'on croirait entretenu par une troupe vingt fois plus nombreuse, fait dans les rangs ennemis d'effroyables ravages. Entre chaque assaut, ils se jettent à genoux pour prier Dieu. Puis ils se relèvent plein d'un nouveau courage, et courent à la palissade pour en défen-

dre l'approche. Et la prière alterne ainsi avec la fusillade, durant trois jours consécutifs, dans cette bicoque du Long-Saut où flotte une atmosphère d'héroïsme. Le soleil éclaira-t-il jamais un plus sublime spectacle que celui dont fut alors témoin ce coin perdu de la forêt américaine ?

Tant d'inébranlable intrépidité frappe les Iroquois de stupeur. Une manœuvre qu'ils ont imaginée, la chute d'arbres puissants qu'ils ont fait s'abattre sur le réduit pour y jeter le désordre, n'ayant point réussi davantage, ils sentent faiblir leur résolution et se demandent s'il n'est pas plus sage de renoncer à forcer ce retranchement, dont l'attaque leur a déjà coûté tant de guerriers d'élite. Qui sait si les Hurons ne les ont pas trompés, et si le nombre des Français n'est pas beaucoup plus considérable que ces transfuges ne l'ont représenté. Toutefois, quelques-uns expriment l'avis qu'en faisant aux assiégés des propositions, ils consentiront à capituler. Des députés se risquent à s'approcher du fort, mais on les reçoit à coups de fusil. Alors, plusieurs des chefs s'écrient qu'il faut renoncer à la victoire et abandonner un siège dont le succès est impossible. Cependant d'autres, plus tenaces, protestent contre cette retraite qui détruirait le prestige des Cantons. Si vraiment les Français ne sont que dix-sept, comme l'ont prétendu les transfuges, quelle honte que de se retirer devant cette

poignée de combattants ! On interroge de nouveau les déserteurs. Ils affirment solennellement que Dollard n'est entouré que de seize Français, de quatre Algonquins, et d'un seul Huron. Peut-on se résoudre à abandonner le champ de bataille devant un aussi faible ennemi ? Peut-on consentir à imprimer ainsi à la fière et belliqueuse nation une flétrissure éternelle ? A cette pensée, l'orgueil et la passion guerrière renaissent dans tous les cœurs. Dût-on y laisser des centaines de cadavres, il faut emporter le retranchement. Et puisque des victimes doivent se dévouer au triomphe des armes iroquoises, on aura recours à la cérémonie usitée parmi ces barbares dans les moments critiques. De petites bûchettes sont jetées sur le sol ; ceux qui les relèvent, et il s'en trouve un grand nombre, s'engagent par là-même à braver les premiers coups de l'ennemi et à faire de leurs corps un rempart mouvant au reste de l'armée. Mais rien ne leur défend de recourir aux moyens de protection ordinaire. Ils se font des espèces de boucliers avec trois morceaux de bois liés ensemble, qui les couvre depuis le haut de la tête jusqu'au genoux. Puis cette phalange d'un nouveau genre se précipite, tête baissée, vers le fort, et derrière elle s'élance à l'assaut comme une avalanche toute l'armée iroquoise.

Le moment suprême est arrivé. Dollard et ses soldats font pleuvoir sur l'ennemi une grêle de

balles. Mais un guerrier qui tombe est remplacé par un autre et les Iroquois finissent par atteindre la palissade et par gagner les meurtrières. Le neveu d'Anontaha, apercevant son oncle, lui crie de se rendre pour avoir la vie sauve. "J'ai donné ma parole aux Français, je mourrai avec eux," répond ce brave. Cependant le fort n'est pas encore envahi. Les Iroquois essayent d'escalader le retranchement ou d'arracher les pieux. Les Français, qui ont jeté bas fusils et mousquetons, pour manier la hache et le sabre, abattent tout ce qui se présente à portée de leurs coups. Et il sont encore maîtres du terrain. A ce moment le valeureux Dollard, dont le courage accomplit des prodiges, a l'idée de suppléer aux grenades qui lui manquent par un engin qui fera presque autant de ravage dans les rangs iroquois. Il charge un mousqueton jusqu'à la gueule, y allume une fusée, et le lance, par-dessus le retranchement, au milieu des Iroquois. Hélas! une branche d'arbre arrête le projectile, et le fait retomber dans le fort, où il éclate en tuant et blessant plusieurs Français. Ce malheur décide du sort de la journée. Les défenseurs du retranchement, décimés, ne peuvent repousser plus longtemps le flot débordant des ennemis. Ceux-ci réussissent à pratiquer des brèches. Mais derrière chacune d'elles ils trouvent des hommes déterminés à mourir les armes à la main. Dollard

anime les siens par son exemple. On se bat corps à corps, et le carnage est affreux. Noirs de poudre, les yeux pleins d'éclairs, l'épée et le pistolet au poing, les Français se défendent comme des lions. Ils frappent, et les cadavres s'amoncellent. Mais enfin le nombre doit triompher de la valeur. Dollard meurt en héros. Ses compagnons succombent les uns après les autres. Enfin, les assaillants réussissent à enfoncer la porte du fort et s'y précipitent comme un torrent destructeur. Les derniers Français survivants se ruent sur eux, en tuent encore plusieurs, et se battent avec une telle furie que les Iroquois exaspérés, renonçant à les prendre vifs, tirent sur eux à bout portant et les abattent sur des monceaux de cadavres. Les quatre Algonquins et le généreux Anontaha subissent le même sort. Un seul Français, quoique mortellement blessé, conserve encore assez de vie pour qu'on lui fasse subir d'affreux tourments, au milieu desquels il expire en montrant la même fermeté que durant le combat. Ivres de sang, et pleins de rage à la vue d'un si grand nombre de leurs guerriers tombés sous les coups de quelques braves, les Iroquois se vengent sur les Hurons perfides qui ont lâchement abandonné Dollard, et qui maintenant vont recevoir la juste récompense de leur trahison. Les vainqueurs, furieux de leurs désastreuse victoire, traitent comme des prisonniers

ces misérables transfuges, en brûlent plusieurs sur le champ, et réservent les autres au même supplice, lorsqu'on les aura traînés dans les villages iroquois. Cinq de ces Hurons déserteurs parviennent cependant à s'échapper, et ce sont eux qui apportent à Villemarie et à Québec la nouvelle funèbre et glorieuse de l'immortelle tragédie du Long-Saut.

III

La Nouvelle-France était sauvée ! Il est difficile d'établir le nombre des Iroquois tués durant ce siège. Un chroniqueur dit près de trois cents, soit un tiers de l'armée. Un des Hurons échappés rapporta qu'il y en avait tellement "que les assaillants se servaient des corps des morts comme de marchepied ou d'échelle pour passer par dessus la palissade." Quoiqu'il en soit, démoralisés par les pertes désastreuses qu'ils avaient subies, les Iroquois renoncèrent à leur projet contre Montréal, les Trois-Rivières et Québec. "Si dix-sept Français, n'ayant pour toute défense qu'un misérable réduit qu'ils ont trouvé là par hasard, ont tué un si grand nombre de nos guerriers, se dirent-ils, comment serions-nous donc traités par eux si nous allions les attaquer dans des maisons de pierres, disposées pour se défendre, et où des hommes de pareil courage

se seraient réunis ? Ce serait une folie à nous ; nous y péririons tous. Retirons-nous donc et reprenons le chemin de nos bourgades."

Paratonnerres vivants, Dollard et ses compagnons avaient détourné du Canada la foudre dont il était menacé. C'était donc avec raison que, dans la Relation de cette année 1660, le P. Lallemant s'écriait: "Il faut donner ici la gloire à ces dix-sept Français de Montréal et honorer leur cendre d'un éloge qui leur est dû avec justice, et que nous ne pouvons leur refuser sans ingratitude. Tout était perdu s'ils n'eussent péri, et leur malheur a sauvé ce pays, ou du moins a conjuré l'orage qui venait y fondre, puisqu'ils en ont arrêté les premiers effets et détourné tout à fait le cours." Le vénérable auteur de la Relation était ici l'écho du sentiment public. M. d'Argenson, la Mère de l'Incarnation, et plus tard M. Dollier et M. de Belmont, saluèrent eux aussi, dans les défenseurs du Long-Saut, les sauveurs de la colonie française. L'effusion de leur sang généreux fit reculer la barbarie conquérante qui menaçait de la torche incendiaire et du meurtrier tomahawk les établissements naissants de la vallée laurentienne. Leur sublime holocauste protégea d'une destruction imminente l'œuvre encore si fragile de civilisation chrétienne commencée sur nos rives par l'Eglise et la France. Et leur mort fut de celles qui enfantent la

vie. Oui, sur ces corps sanglants, que le soleil à son déclin, le 21 mai 1660, venait recouvrir d'un linceul de pourpre, sur ces cadavres hachés et mutilés qui jonchaient le sol tragique du Long-Saut, germait pour notre pays et notre race une semence d'immortalité. L'Iroquois pouvait bien brandir les chevelures françaises, hideux symbole de sa victoire, il pouvait bien jeter aux flots écumeux de l'Ottawa les sauvages incantations du triomphe. Mais les vainqueurs, c'étaient les morts gisants, rigides et glacés, sur la scène du carnage, et attendant, au milieu du silence des grands bois, le sinistre baiser du vautour. Les vainqueurs, c'étaient les victimes volontairements sacrifiées au salut national. Les vainqueurs, c'étaient les martyrs du patriotisme et de la foi. Ils avaient étonné la barbarie. Ils avaient brisé l'élan de l'invasion dévastatrice. Ils avaient préservé des flammes, du pillage et de l'extermination, nos villes encore au berceau. Ils avaient conservé l'existence à nos institutions religieuses. Ils avaient protégé les sillons où se préparaient les moissons de l'avenir. Vainqueurs, ils l'étaient dans la défaite et le trépas. Et s'il eût été possible de décerner un solennel hommage à leurs restes glorieux, on aurait pu déposer à la fois sur leurs tombes des lauriers et des palmes.

Nous avons dit: martyrs du patriotisme et de

la foi. Et en effet, c'est bien à cette double inspiration qu'il faut demander le secret de leur dévouement sublime. Ils étaient jeunes, pleins de force et d'ardeur, et la vie devait avoir pour eux de séduisants espoirs. Et cependant ils s'en sont allés au devant de la mort, non pas sous le coup d'une exaltation subite, d'un entraînement fiévreux et fugitif, mais avec la calme vaillance d'une résolution mûrement arrêtée. N'oubliez pas, Messieurs, qu'ils firent écrire leurs dernières volontés avant de marcher à l'ennemi. Entr'ouvrons l'un de ces documents sacrés, et prêtons l'oreille à la voix qui nous y parle, après un siècle et demi. "Désirant aller en parti de guerre avec le sieur Dollard, pour courir sur les Iroquois, et ne sachant comment il plaira à Dieu de disposer de ma personne dans ce voyage, j'institue en cas que je vienne à périr un héritier universel de tous mes biens, à la charge seulement de faire célébrer, dans la paroisse de Villemarie, quatre grandes messes et d'autres pour le repos de mon âme." Messieurs, ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que ces lignes très simples rendent un son sublime ? Jean Valets, qui les a dictées, n'a que vingt-sept ans. Il a quitté la douce France depuis six années environ. Il a probablement laissé là-bas des êtres chers, et peut-être ici son cœur s'est-il ouvert à des affections et à des amitiés nouvelles. Et maintenant

il veut aller en parti de guerre, avec le sieur Dollard. Mais quel parti ? —Il s'agit de courir sur les Iroquois !—Combien de Français et combien d'Iroquois ?—Dix-sept Français vont se mesurer contre des centaines d'Iroquois. Aussi le testateur ajoute qu'il ne sait comment il plaira à Dieu de disposer de sa personne, et recommande de prier pour son âme, s'il vient à périr. Messieurs, c'est là de l'héroïsme, ou l'héroïsme est un vain mot.

Devrait-on demander quel en était le mobile ? Il ne saurait être ici question d'aucun des sentiments intéressés qui font souvent agir les hommes. La passion du lucre, le désir d'avancement personnel, n'ont rien à faire en cette circonstance. "M. Dollard, écrit la Sœur Bourgeoys, assembla seize ou dix-sept hommes des plus généreux pour aller attaquer les sauvages, et à dessein d'y donner leur vie si c'était la volonté de Dieu." Donner leur vie ! Et la donner pour assurer le salut de cette jeune France, fondée par la vieille France sur les rivages du Saint-Laurent, afin de poursuivre en Amérique l'œuvre civilisatrice accomplie par elle sur l'ancien continent ! Verser leur sang, afin que cette pauvre colonie, devenue pour eux la patrie nouvelle, puisse grandir et s'accroître ; afin que les berceaux puissent continuer à se peupler de petits êtres qui perpétueront la race ; afin que les foyers se multiplient,

que les tombeaux demeurent respectés à l'ombre de la croix tutélaire, que les tabernacles gardent présent et vivant parmi nous le Christ, force, lumière et aliment de l'humanité chrétienne ! Voilà le mobile de Dollard et de ses nobles frères d'armes. Et si vous me dites après cela que, malgré tout, l'espoir de quelque récompense dût animer leur âme, je vous répondrai en vous citant cette admirable parole d'un autre héros, Lambert Closse, major de Montréal :"Je ne suis venu ici qu'afin de mourir pour Dieu." Cette ambition généreuse de Lambert Closse, Dollard et ses hommes l'avaient au cœur. Mourir pour la civilisation chrétienne, c'était mourir pour Dieu. Et mourir pour Dieu, c'était conquérir l'impérissable couronne qui resplendit au front des martyrs du devoir dans l'éternelle cité.

Messieurs, je vous lisais tout à l'heure ces mots du P. Lallemant dans la Relation de 1660: "Il faut donner la gloire à ces dix-sept Français." Hélas ! nous devons le reconnaître, ce vœu est resté stérile. Sans doute, dans la patrie de l'au-delà, dans le séjour de l'immortalité, les héros n'ont pas besoin de la gloire humaine. Mais ici-bas les nations la doivent à ceux qui sont morts pour elles. Cette dette sacrée, Messieurs, l'avons-nous acquittée envers Dollard et ses frères d'armes ? Leur avons-nous donné la gloire ? Non, ayons la sincérité de l'admettre.

Ce fait d'armes du Long-Saut, ce prodige de valeur militaire, dont l'éclat pourrait faire pâlir celui de tant d'exploits jugés fameux, on en a sobrement consigné le récit dans nos annales, je le veux bien. Mais ses auteurs n'ont pas reçu l'apothéose due à leur incomparable vaillance. Tel de nos historiens n'a pas consacré même une seule ligne à cette action pourtant si digne de mémoire. Pendant longtemps le nom de celui qui en fut l'inspirateur et le héros ne nous est parvenu qu'enveloppé d'une orthographe incertaine. Et les noms des braves qui répondirent à son appel, et s'associèrent à son oblation patriotique, sont restés ensevelis dans la poussière et les ténèbres de nos nécropoles documentaires. Non, nous n'avons pas donné la gloire à Dollard et à ses compagnons. Mais, Dieu merci, nous allons la leur donner. J'accueille avec joie ce moment où nous entendons sonner l'heure de la réparation nationale. Et je salue avec une émotion profonde la résurrection des oubliés d'hier, devenus les triomphateurs d'aujourd'hui. Sortez du silence et de l'ombre qui vous ont trop longtemps retenus captifs, héros de la religion et de la patrie: Adam Dollard des Ormeaux, Jacques Brassiez, Jean Tavernier, Nicolas Tillemont, Laurent Hébert, Alonié de Lestres, Nicolas Josselin, Robert Jurée, Jacques Boisseau, Louis Martin, Christophe Augier, Etienne Robin,

Jean Valets, René Doussin, Jean Lecomte, Simon Grenet, François Cusson ! Vos noms, devenus glorieux, seront gravés dans le bronze et le granit, et vivront à jamais pour la postérité. Entrez dans la renommée, entrez dans la lumière, entrez dans l'admiration passionnée et dans l'enthousiaste gratitude du peuple à qui vous avez conservé la patrie ! Et recevez de cette patrie, qui se souvient après avoir paru longtemps oublier, l'auréole rayonnante qui nimbe les fronts immortels !

DISCOURS

PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU MONUMENT MONTCALM, LE 16 OCTOBRE 1911[1]

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MONSEIGNEUR,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il y a cent cinquante-deux ans, un mois et deux jours, le lieu où nous sommes maintenant réunis était le théâtre d'une scène de carnage et de deuil. On y entendait retentir le formidable grondement du canon, le crépitement sinistre de la fusillade, les clameurs triomphales et les cris de fureur. Les gémissements des blessés et le râle des mourants étaient étouffés par le roulement précipité des tambours et les fanfares éclatantes des clairons. Une armée victorieuse achevait la déroute d'une armée vaincue. Les soldats de Guyenne, de la Sarre, de Languedoc, de la Reine, de Royal-Roussillon, tant de fois triomphants, avaient, dans une minute fatidique, senti passer sur eux le souffle glacé de la

---

1.—Ce monument s'élève sur la Grande-Allée, à Québec, non loin de l'endroit où Montcalm fut blessé à mort.

défaite. Suivant les desseins providentiels, l'heure avait sonné qui devait changer les destinées de la Nouvelle-France. La bataille des Plaines d'Abraham venait d'être livrée et perdue. Et, au milieu de l'horrible confusion des régiments rompus et décimés, entraîné par le flot des fuyards, un homme couvert de poussière et de sang descendait cette Grande-Allée, affaissé sur son cheval noir, et soutenu par trois soldats, dont la figure annonçait la consternation et le désespoir. Cet homme, vous l'avez nommé avant moi, c'était Montcalm. Blessé à mort en essayant de conjurer le désastre, il allait abriter son agonie dans notre pauvre Québec, monceau de décombres fumants, et le lendemain, à l'aurore, il expirait en héros chrétien, qui croit aux promesses de l'immortalité.

Quelques mauvaises planches, rassemblées par le contre-maître d'une de nos maisons monastiques, servirent de bière à celui qui s'était appelé Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm, lieutenant-général des armées du roi de France, et commandeur de l'ordre illustre de Saint-Louis. Le soir de ce funèbre jour, à la lueur des torches, sous la menace des obus et des bombes, on l'enterrait dans une fosse creusée par l'explosion d'un projectile anglais, près du chœur de l'église des Ursulines.

Les témoins de ces navrantes funérailles pou-

vaient bien se dire que la nationalité canadienne descendait elle-même dans ce tombeau. Mais le misérable cercueil de Montcalm contenait un germe de vie et de résurrection. Il y a des tombes qui ne peuvent garder les grands morts qu'on leur confiie. Il s'y produit comme une germination mystérieuse, qui, après un temps, en fait éclater les parois. Et les héros ensevelis surgissent soudain pleins de jeunesse et rayonnants de gloire. Tel a été le destin de Montcalm. Aujourd'hui, après un siècle et demi, il a brisé la pierre sépulcrale. Il vit, il est là sous nos yeux, nous l'acclamons, et nous lui décernons les honneurs du triomphe.

Mais quel est le caractère particulier de cette apothéose ? De quel rayon brille surtout l'auréole qui nimbe le front de Montcalm ? Est-ce le soldat si longtemps victorieux, est-ce le héros de Chouaguen, du fort George, de Carillon, que nous acclamons spécialement à cette heure ? Je ne le crois pas, Messieurs. Le Montcalm vers qui montent aujourd'hui notre enthousiasme et nos vivats, ce n'est pas le vainqueur, c'est le vaincu ! Ce qui nous paraît beau et grand dans Montcalm, c'est qu'il a été par dessus tout le héros du sacrifice et de l'immolation. Il avait été envoyé ici à un poste de péril et d'honneur. La situation était désespérée. Il le savait ; il sentait venir l'inéluctable catastrophe. "Ah !

que je vois noir !" s'écriait-il souvent. Et sa pensée s'envolait vers son cher Candiac, vers la mère, l'épouse, les enfants, laissés là-bas, dans le Languedoc aimé. Quand les reverra-t-il ? Après Carillon, il demande son rappel. Mais les nuages s'amoncellent plus sombres à notre horizon. Non, il faut rester pour faire face au danger grandissant. Et il déclare lui-même qu'il ne veut plus abandonner le Canada à cette heure critique. C'est alors que le maréchal de Belle-Isle lui écrit la lettre fameuse où se trouvent ces lignes: "J'ai répondu de vous au Roi, je suis bien assuré que vous ne me démentirez pas et que, pour le bien de l'Etat, la gloire de la nation et votre propre conservation, vous vous porterez aux plus grandes extrémités, plutôt que de subir des conditions aussi honteuses que celles qu'on a acceptées à Louisbourg, dont vous effacerez le souvenir." C'est une consigne de mort que le vieux maréchal donne au général dont il connaît l'âme héroïque. Montcalm le comprend. "J'ose vous répondre d'un entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou périr," s'écrie-t-il. Et il tient parole. La maréchal lui a demandé d'aller jusqu'aux plus grandes extrémités. Il va jusqu'à l'extrémité suprême, il va jusqu'à la mort ! Et c'est là ce qui fait sa grandeur et sa gloire.

L'artiste inspiré l'a compris. Ce n'est pas le

vainqueur de Carillon qu'il a offert à notre admiration. C'est le vaincu de l'honneur ; c'est le martyr du devoir ; c'est le héros blessé à mort. Il défaille, il s'affaisse, les ombres du trépas couvrent son front. Mais sur sa tombe, on ne gravera pas le *vae victis* que l'on a tant de fois entendu retentir à travers l'histoire. Non, c'est le *gloria victis* qui s'y inscrira. Voilà pourquoi, en ce jour solennel, nous voyons la renommée faire descendre sur la tête du héros trahi par la victoire la couronne de gloire et d'immortalité.

Je parlais tout à l'heure de résurrection. Au soir lugubre du 14 septembre 1759, où tout semblait perdu pour la nationalité canadienne-française, celui qui lui eût prédit de glorieux lendemains eût passé pour un visionnaire. Et cependant ces lendemains se sont levés pour elle. La nation canadienne, elle aussi, est sortie du tombeau. Elle a triomphé des épreuves ; elle est devenue grande et forte ; et, dans les destinées nouvelles que la Providence lui a ménagées, elle a compris que les événements tragiques de 1759 faisaient partie d'un plan de miséricorde et d'amour, grâce auquel elle a pu jouir, depuis un siècle et demi, de la stabilité, de la sécurité et de la paix, sous un drapeau respecté. Il était juste que, dans les jours sereins qui ont succédé aux jours d'orage, elle se souvînt du héros

qui mourut pour sa cause, et dont le sang versé sur les Plaines d'Abraham a été pour elle comme un ferment d'immortalité. Elle a donc entendu avec bonheur les voix de France qui la conviaient à une œuvre commune de reconnaissance et de glorification. Et c'est un jour d'allégresse nationale que celui où elle voit inaugurer ce monument, chef-d'œuvre d'harmonieuse beauté.

Mesdames et Messieurs, après un siècle et demi, Montcalm revient victorieux sur ces hauteurs d'Abraham, où il rencontra naguère la défaite et le trépas. Il y revient victorieux du temps ; il y revient victorieux de la mort ; il y revient victorieux de l'oubli ; il y revient au milieu des acclamations pacifiques des deux races qui se heurtèrent jadis dans un choc sanglant, sur ce champ de bataille fameux. Et désormais il s'y dressera aux regards émus de la foule, à qui ce bronze éloquent redira toujours que l'héroïsme du sacrifice est une des choses les plus augustes et les plus saintes qu'il y ait ici-bas.

LA LANGUE, GARDIENNE DE LA FOI, DES TRADITIONS, DE LA NATIONALITÉ

DISCOURS PRONONCÉ AU CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE, A QUÉBEC, LE 30 JUIN 1912

MGR LE PRESIDENT,

MESSEIGNEURS,

MESDAMES, MESSIEURS,

Appelé à clore la série des discours prononcés durant ce Congrès, je me sens tenté d'être ingrat, et de témoigner autre chose que de la reconnaissance aux auteurs du programme, pour le redoutable honneur qu'ils m'ont fait. Prendre la parole, après la fête d'éloquence et de poésie dont nous goûtons l'enivrement, c'est rompre le charme qui nous a tous si puissamment captivés. Pardonnez-moi de vous faire descendre des hauteurs où l'inspiration lyrique et oratoire vous a fait planer, et rappelez-vous,

si cela est nécessaire pour vous induire à être bienveillants, qu'en ce moment je suis, autant que vous, victime des circonstances.

Les jours si pleins d'émotions fortes et douces que nous venons de traverser ont dû d'ailleurs vous prédisposer à l'indulgence fraternelle. Qu'il a fait bon, n'est-ce pas, Messieurs, de nous trouver tous réunis dans un échange mutuel de souvenirs, d'idées, de sentiments, d'aspirations et d'espérances ! Quel spectacle nous avons eu, et disons-le sans fausse modestie, quel spectacle nous avons donné ! En voyant se succéder nos séances, nos délibérations, nos cérémonies et nos célébrations, je me disais que c'était là quelque chose de plus grand et d'une plus haute portée qu'un Congrès ordinaire, et que nous assistions vraiment aux Etats généraux de la langue française en Amérique.

Pour marquer le terme de ces solennelles assemblées, on m'a chargé de traiter devant vous un très vaste sujet: La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité. Rassurez-vous, je ne ferai que l'effleurer, et que signaler brièvement à votre attention quelques-unes des idées qui s'en dégagent.

I

Messieurs, la langue est la gardienne de la foi. Qu'est-ce à dire, et comment peut se démontrer cette proposition ? Pour y arriver, je ne vous demanderai pas de me suivre dans les détours d'une longue et aride dissertation. Je me bornerai à évoquer quelques vérités très simples et absolument incontestables. L'homme est un être enseigné. Il l'est non seulement au point de vue des connaissances naturelles et de la science profane, il l'est aussi au point de vue de la science divine et des idées surnaturelles. Nous ne naissons pas avec la foi ; nous la recevons à l'heure où la raison accuse en nous son premier éveil. Et comment la recevons-nous ? Par la parole. C'est le verbe paternel et maternel qui apporte la foi à nos intelligences et à nos âmes. La parole humaine est le véhicule de la foi divine. *Fides ex auditu,* disait dans sa langue rapide et forte le grand apôtre des gentils. Mais ce verbe, par qui s'opère la transmission de la foi, quel en est le signe et l'organe ? C'est la langue apprise à l'enfant par la mère, en même temps qu'elle lui prodigue ses sourires et ses baisers, c'est la langue maternelle qui accomplit cette œuvre auguste. C'est elle qui est l'intermédiaire, l'admirable truchement de la foi. Ah ! Messieurs, que ne pouvons-nous nous attarder de-

vant ce spectacle émouvant et sublime: une mère penchée sur le petit être qu'elle a porté et nourri, guettant l'éclosion de son intelligence et la naissance de sa pensée, pour y déposer, de ses douces lèvres et de son âme croyante, la semence immortelle de la foi religieuse ; et devenant ainsi doublement mère, parce qu'elle donne à son enfant la foi, après lui avoir donné la vie.

Mais cette foi, que nous avons reçue d'autorité, elle ne saurait rester dans ce premier état. A mesure que les facultés de l'enfant grandiront, elle se développera progressivement. Peu à peu l'enfant raisonnera sa foi, il en découvrira les fondements, il en verra croître les clartés, il en reconnaîtra les certitudes. Et ce doit être l'œuvre première, l'œuvre fondamentale de toute éducation rationnelle que de donner à la foi religieuse toute l'expansion, toute la solidité qu'elle doit avoir. Ici encore ce sera la parole qui remplira cette noble tâche. L'enseignement de l'école, l'enseignement de l'église, continueront celui de la mère et du père de famille. Et l'organe de cet enseignement sera toujours la langue familière et chère apprise sur les genoux maternels.

Voici l'enfant parvenu à l'âge d'homme. C'est un croyant, c'est un chrétien. Vous pouvez l'affirmer aujourd'hui. Mais le pourrez-vous demain ? Oui, si la foi reçue d'autorité, développée par l'enseignement, continue à s'alimenter

par l'instruction. C'est principalement l'instruction religieuse qui assure la continuité et la perpétuité de la foi. Et, pour le grand nombre, c'est l'instruction religieuse parlée ; c'est la prédication, c'est l'exposition, l'explication, le commentaire, constamment renouvelés, de la doctrine, qui sauvegardent la pureté et la fermeté des croyances, et les maintiennent au premier plan de la vie. Voilà pourquoi la chaire chrétienne a été l'une des plus grandes et des plus bienfaisantes institutions que le monde ait connues. Semeuse de vérité et dispensatrice de lumière, elle est restée debout au milieu des écroulements de trônes et des effondrements d'empires, parce que de son verbe dépendait la survivance de la foi à travers les siècles. Supposez que, dans une société, l'enseignement chrétien se taise, et que son silence persiste durant une longue période ; inévitablement vous verrez baisser la foi, vous la verrez pâlir, s'altérer, s'affaiblir et s'éteindre. Supposez encore que cet enseignement cesse de se faire entendre dans l'idiome coutumier, qu'il cesse d'atteindre l'esprit par la langue familière, par la langue comprise sans effort, par la langue des premières prières et des premiers credos, par la langue qui fait partie de notre être intellectuel et moral, par la langue qui a construit en nous l'édifice des connaissances, des croyances, de la mentalité intime. Cet enseignement sera

comme la semence de la parabole évangélique, qui tombe sur le roc stérile. Il restera sans efficacité et sans fruit. Ce verbe, qui devait être vie et lumière, ne sera plus qu'un flambeau fumeux, sans rayonnement et sans chaleur. Et si cet état dure, il y aura dans les intelligences et dans les âmes obscurcissement et refroidissement. A moins que ces conditions ne soient modifiées par quelque intervention providentielle, on verra, après quelque temps, l'indifférentisme remplacer la croyance, et le culte de la matière s'étaler triomphant sur les ruines de la morale et de la foi. Pour que la foi vive dans une société, il faut que le verbe apostolique y soit toujours vivant et vibrant ; et il faut qu'il se communique par un organe dont l'entendement soit accessible à tous.

On m'objectera vainement qu'il est possible de conserver la foi, au milieu de conditions adverses, par la culture, par l'effort, par l'étude individuelle. Je le conçois et je n'y contredis pas. Mais je parle ici principalement de la foule, de ceux dont le Christ a dit: *misereor super turbam.* Je parle des collectivités et des multitudes. Et, appuyé sur la raison, sur l'expérience, et sur l'histoire, je crois avoir droit de soutenir que, pour un peuple, pour une société, entourés, enveloppés, assaillis, sollicités, par des éléments hétérogènes quant aux croyances et au langage,

une des meilleures sauvegardes de la foi ancestrale, c'est la langue des ancêtres, le parler qui a fait pénétrer en nous les premières clartés du surnaturel et du divin.

A ce point de vue, Messieurs, il ya eu, vous le savez, dans notre histoire, un moment décisif. Le dixième jour de février 1763, leurs Majestés le roi de France et le roi de la Grande-Bretagne concluaient un traité de paix, dans lequel, après l'article où était stipulé la cession du Canada à l'Angleterre, se lisait le suivant: "Sa Majesté britannique, de son côté, consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada. Elle donnera en conséquence des ordres les plus efficaces que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon les rites de l'Eglise de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettent." Messieurs, si, au lendemain de ce traité, profitant de cette rédaction singulière, de cette contradiction infligée par la restriction finale au reste de l'article, les vainqueurs eussent osé transplanter ici leur législation pénale et embastiller notre clergé dans ses dispositions draconiennes ; si, d'autre part, arguant du silence des capitulations et du traité, et proscrivant l'usage public de notre langue nationale, ils eussent combiné l'ostracisme avec la persécution, et bâillonné le verbe français dans la chaire chré-

tienne ; si la langue de Bossuet, la langue de Laval et de St-Vallier eût cessé, pendant un quart de siècle, pendant un demi-siècle, de retentir sous les voûtes de nos temples, qui peut dire quel eût été le résultat ? Serait-il téméraire de penser qu'avec le silence de la chaire française, avec l'abolition du catéchisme français, la foi des aïeux eût graduellement perdu son rayonnement et son emprise ; que les contacts avec l'élément étranger, les infiltrations protestantes, l'action sans contrepoids des relations d'affaires et de société, le jeu naturel des intérêts et des ambitions, eussent produit à la longue leur dissolvant effet, et qu'après deux ou trois générations peut-être, on eût pu constater l'extinction du catholicisme comme religion nationale sur les rives du Saint-Laurent ? Messieurs, Dieu ne l'a pas voulu. Se servant de causes secondes, dont il serait inutile d'exposer ici l'action, avec la liberté de la langue, il a sauvé du naufrage la liberté de la chaire, la liberté de l'enseignement catéchistique. Et, du même coup, la perpétuité de la foi catholique a été conservée à notre peuple. Gloire au Dieu de Champlain, de Maisonneuve et de Laval ! la langue de la vieille France a sauvegardé la foi de la France nouvelle. Et, grâce à elle, continuant la chaîne des traditions antiques, nous avons pu, nous aussi, écrire dans l'his-

toire de l'Amérique du Nord les *gesta Dei per Francos.*

Ces *gesta Dei,* des essaims de notre race sont allés les écrire à leur tour loin des rives laurentiennes. Et pour eux aujourd'hui, comme pour nous jadis, c'est encore la langue qui garde la foi. Ah ! comment ne leur adresserais-je pas ici un salut fraternel, à ces vaillants qui luttent là-bas, à l'Est et à l'Ouest, contre tant de difficultés et de périls ; à ces inlassables tenants de notre nationalité. Catholiques et canadiens-français, ils veulent léguer à leurs enfants le double héritage des aïeux, la langue et la religion de leurs pères. Et ils savent qu'au milieu des vastes agglomérations humaines secouées par tant de souffles divergents, leur langue est le plus sûr rempart de leur foi. Cette conviction double leur vaillance dans la lutte qu'ils soutiennent contre l'assimilation et l'abdication nationales. Puissent leur courage et leur constance triompher des malentendus, dissiper les défiances, désarmer les hostilités, et conquérir la victoire finale due à tant d'héroïques combats !

II

Messieurs, gardienne de la foi, la langue est aussi gardienne des traditions. Et tout ce que je viens de dire en était d'avance une démonstra-

tion manifeste. En effet, parmi les traditions d'un peuple, les traditions religieuses ne sont-elles pas les plus nobles et les plus essentielles ? Ce sont elles qui lui donnent ses meilleures garanties de grandeur et de durée. Ce sont elles surtout qui peuvent lui assurer ces deux inestimables biens: la stabilité et la justice. Nous vivons dans un âge qui a souvent montré peu d'estime pour la tradition, et qui, hâtons-nous de l'ajouter, a fréquemment eu lieu de s'en repentir. Vous êtes-vous parfois arrêtés, Mesdames et Messieurs, à scruter le sens profond de ce mot, prononcé si souvent qu'il est devenu, comme bien d'autres, semblable à ces monnaies courantes dont un long usage a effacé le relief ? Tradition vient du mot latin *tradere,* qui veut dire donner, livrer, remettre. Faire tradition d'une chose, c'est la livrer, c'est la remettre à quelqu'un. Vous voyez immédiatement que, pour un peuple, les traditions ce sont les choses qu'une génération remet à la génération qui la suit. Et voilà qui, d'un seul coup, nous fait comprendre quelle importance elles ont, quelle place elles occupent dans la vie d'une nation. Les traditions sont la chaîne qui relie le présent au passé. Par elles les sociétés sentent qu'elles ne sont point un accident né du hasard, à un moment fortuit du temps, mais qu'elles sont au contraire le produit d'un long effort et d'une lente élabo-

ration. Grâce à elles les hommes d'aujourd'hui reconnaissent qu'ils sont bénéficiaires des travaux et de l'expérience des hommes d'autrefois. Et, à cette lumière, ils comprennent la grande leçon de solidarité que les peuples ne peuvent méconnaître sans péril. Ils voient qu'ils font partie d'une collectivité pensante et agissante, qui existait hier, qui survivra demain, dont le rôle antérieur détermine et explique celui de l'heure actuelle, lequel à son tour influera sur celui de l'heure à venir. Les traditions ce sont les enseignements, ce sont les avertissements, ce sont les éclaircissements du passé projetés sur le présent. Heureux les peuples qui ont des traditions, malheur aux peuples qui n'en ont pas, ou qui n'en ont plus ! Dieu merci, Messieurs, nous en avons. Et nous les chérissons comme l'un des plus précieux trésors de notre héritage. Traditions familiales, traditions paroissiales, traditions sociales, traditions nationales, un grand nombre d'entre elles sont d'antique origine, nées aux vieilles terres françaises, Bretagne, ou Normandie, ou Ile-de-France. Elles ont vivifié notre culte, elles ont modelé nos coutumes, elles ont façonné nos mœurs. Et si vous me demandez de les caractériser en deux mots, je vous répondrai en vous disant qu'elles sont avant tout et par dessus tout catholiques et françaises. Catholiques, par les pratiques cultuelles qu'elles ont implantées chez

nous, par l'intime alliance qu'elles ont maintenue entre l'Eglise et le peuple, par l'esprit apostolique dont elles ont sans cesse avivé la flamme au cœur de notre race, et qui a fait de nous, comme de la vieille mère patrie, une nation missionnaire. Françaises, par les habitudes domestiques, par les mœurs sociales, par les souvenirs, les récits et les légendes, par les fêtes et les chants populaires, par les anniversaires joyeux ou graves. Ah ! oui, au point de vue religieux comme au point de vue national, nous sommes restés profondément traditionnels. Et nous le sommes restés parce que nous avons conservé la langue de nos aïeux. Qui ne voit, en effet, que l'instrument nécessaire de cette transmission de génération à génération, dont je parlais tout à l'heure, c'est la langue. La langue est le canal où coule la tradition. Et si elle se dissolvait, la tradition se perdrait. Sans doute, si notre langue avait disparu au milieu de la crise tragique où nous avons failli périr, dans la dernière partie du dix-huitième siècle, la solution de continuité n'aurait pas produit d'un seul coup tous ses effets. Mais peu à peu on aurait vu s'élargir le fossé entre hier et aujourd'hui. Le naufrage de la langue aurait graduellement entraîné celui des traditions. Voyez simplement ce qui arrive dans certaines familles, où le malheur des circonstances fait perdre aux enfants l'usage de la langue

maternelle. Plus d'une fois, au bout d'une ou deux générations, les descendants ignorent absolument l'histoire de la famille dont ils sont issus, et dont, souvent, ils ne savent même plus prononcer le nom.

Messieurs, je crois qu'il est inutile d'argumenter longuement sur ce point. Si, pendant les années qui ont suivi la date fatidique de 1763, l'anglais avait progressivement et sûrement supplanté chez nous le français, on peut facilement conjecturer où en seraient aujourd'hui dans notre société la tradition catholique et la tradition française, après un siècle et demi d'anglicisation.

III

Mesdames et Messieurs, que vous dirais-je davantage ? La langue française a gardé la foi, elle a gardé les traditions du Canada français. Est-il besoin d'ajouter qu'elle a gardé également notre nationalité. Eh ! qu'est-ce donc que la nationalité, si ce n'est pas la foi nationale, si ce ne sont pas les traditions nationales, si ce n'est pas la langue nationale elle-même ? Tous ces éléments constitutifs, nous les possédons. Nous les possédons depuis trois siècles. Nous les possédons encore, un siècle et demi après la rupture du lien politique qui nous unissait à la vieille mère patrie de qui nous les tenons. Ils ont sur-

vécu au cataclysme où notre ancien régime s'est effondré. Ils ont survécu à la domination de la France sur les vastes territoires conquis jadis à son drapeau par nos explorateurs, nos soldats, nos pionniers et nos apôtres. Ils ont résisté à la persécution comme à la séduction. Loin de décroître, ils se sont développés, ils se sont fortifiés, ils manifestent incessamment sous nos yeux leur énergie puissante. Et ce n'est pas devant cet auditoire, au terme de nos grandes assises nationales, que je dois insister pour affirmer leur expansion victorieuse et leur vitalité triomphante.

On a quelquefois discuté, dans nos assemblées parlementaires, la question suivante : Le Canada est-il une nation ? Messieurs, ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'aborder ce problème, auquel il peut y avoir plusieurs solutions différentes, suivant le point de vue auquel on se place. Ce Congrès n'est pas constitué en autorité pour trancher un semblable débat. Mais s'il ne nous appartient pas de décider que le Canada est une nation, au sens politique et diplomatique du mot, parlant pour nous, et nous limitant à la constatation d'un fait historique et social, nous avons bien le droit de proclamer que les Canadiens français sont une nationalité. Oui, sur cette terre d'Amérique, où toutes les races humaines semblent s'être donné rendez-vous, nous occupons une pla-

ce à part. Nos origines, disons-le avec une légitime fierté, sont d'une illustration sans rivale. Nous avons un passé, nous avons des souvenirs, nous avons une histoire, nous avons une physionomie, nous avons un nom, et tout cela nous constitue une personnalité nationale, qui, plus que jamais durant les grands jours que nous venons de vivre, a fixé sur nous les regards et l'intérêt intense de l'Amérique du Nord.

Cette personnalité, Messieurs, quelle en est, avant tout, la marque distinctive ? N'est-ce pas la langue ? Oui, la langue, la chère et noble langue française, est le signe national dont nous sommes marqués. Compatriotes de la province laurentienne, frères venus de plus loin et accourus dans notre vieux Québec pour retremper vos énergies, et raffermir vos espoirs au foyer de la race, c'est la langue de nos communs aïeux qui est le lien sacré par lequel sont unis nos intelligences et nos cœurs. C'est elle qui nous a gardé notre foi ; c'est elle qui nous a gardé nos traditions ; c'est elle qui nous redit les gloires, les luttes et les épreuves du passé, pour nous tracer les routes de l'avenir ; c'est par elle que nous communions tous ensemble dans la mémoire des ancêtres et dans le culte de la patrie. Langue de la famille et de l'école, de la chaire et de l'enseignement catholique, du souvenir et de la prière, langue tutélaire et préservatrice, il était juste qu'elle

reçût de nous l'hommage d'un grand Congrès national comme celui qui s'achève.

Mesdames et Messieurs, l'œuvre que nous avions projeté d'accomplir durant cette semaine historique, est terminée. Dans quelques instants nous allons nous séparer, tout frémissants encore d'inoubliables émotions. Et demain chacun de nous s'en ira reprendre la tâche spéciale à laquelle est vouée sa vie. Mais de ces délibérations solennelles et de ces grandioses assises, nous sortirons, n'est-ce pas, le cœur enflammé d'un amour plus profond, d'une passion plus ardente pour notre idiome national.

O langue de la douce et glorieuse France, dont le sang généreux coule dans nos veines ! langue de nos découvreurs, de nos fondateurs, de nos héros et de nos martyrs ! langue de Champlain, de Maisonneuve, de Brébeuf, de Laval, de Marie de l'Incarnation, de Marguerite Bourgeois, de Frontenac et de Montcalm ! Nous t'avons donné, tu le sais, à maintes reprises, des preuves de notre attachement fidèle. Mais après ces jours passés sous ton égide, laisse-nous te le dire, nous t'aimons davantage et d'une tendresse plus consciente et plus enthousiaste. Tous les esprits cultivés saluent en toi l'une des éclosions les plus magnifiques du génie occidental. Tu es faite de souplesse et de force, de grâce et d'harmonie. Tu as la puissance et le charme, la sonorité et le ryth-

me, l'ampleur et la précision. Tu possèdes surtout la clarté souveraine, qui illumine tout ce que tu touches, et qui fait régner la lumière jusque dans les domaines les plus obscurs de l'abstraction. La merveilleuse variété de tes formes sait rendre toutes les innombrables nuances et toutes les infinies subtilités de la pensée. La philosophie et les sciences, l'éloquence et la poésie, la politique et les arts, trouvent en toi un instrument et un organe également propices à leurs manifestations.

Mais, par dessus toute cette beauté et tous ces dons royaux qui sont en toi, tu as pour nous des titres encore plus intimes et plus chers. Tu as veillé sur notre berceau, tu as jeté dans notre sol vierge les germes féconds qui ont produit tant de moissons glorieuses. Verbe de France, et messagère du Christ ! c'est toi qui, la première de toutes les langues européennes, as fait vibrer les échos de nos vallées et de nos fleuves, de nos forêts et de nos lacs immenses. C'est toi qui, triomphant de l'espace et de la barbarie, as conquis à la civilisation presque tout notre continent septentrional, et porté la parole chrétienne et française du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique, et de l'Atlantique aux Montagnes-Rocheuses. Partout on y retrouve ton empreinte et ton signe, car c'est toi qui, partout, as nommé les fleuves, les rivières et les monts. Ah ! tu peux bien

laisser glapir l'envie, langue conquérante, apostolique et civilisatrice ! Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais te ravir la gloire d'avoir été dans cette partie du nouveau monde le héraut de la lumière, et d'avoir baptisé l'Amérique.

Pour nous, qui te devons tant d'actions de grâces, nous te saluons, au dernier soir de ce Congrès, de nos acclamations reconnaissantes ; nous jurons de rester fidèles à ton culte, et nous t'adressons la parole qui formule en même temps notre résolution et notre promesse de survivance nationale, au Canada et jusque par delà ses frontières : *Esto perpetua !*

Comme annexes naturelles de ce discours, nous croyons devoir insérer ici quatre articles de M. Chapais, où il est question de la langue française, des raisons de sa permanence en notre pays, de ses vicissitudes et de son histoire constitutionnelle au Canada.

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Des expressions d'opinion, des déclarations récentes ont soulevé une vive controverse de presse, et provoqué une très profonde émotion dans toutes les sphères de notre société. Il s'agit d'une question délicate et importante, celle de la dualité des langues au Canada. Le *Bulletin du parler français* ne saurait rester muet dans un débat si grave, où se trouvent en jeu les intérêts de l'idiome auquel il consacre ses études et ses travaux.

La langue française a des ennemis de préoccupations et de mentalités diverses, en notre pays. Elle en a dans l'ordre civil et politique, elle en a dans l'ordre religieux. Aux uns et aux autres il convient peut-être de rappeler d'abord, d'une façon très précise et très catégorique, que l'existence du français parmi nous est le résultat d'un fait historique qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer. Le français existe, le français se parle, s'écrit, s'imprime, s'enseigne, se propage au Canada, pour la raison très simple et très inéluctable que le Canada a été fondé par la France, il y a eu trois siècles en juillet 1908. La colonie implantée alors dans la vallée du Saint-Laurent semblait à peine viable. Elle ne se com-

posait que d'une poignée d'hommes. Et cependant cette poignée d'hommes a pénétré, évangélisé, conquis à la civilisation chrétienne un territoire immense. A l'œuvre des découvreurs et des pionniers a succédé celle des fondateurs et des organisateurs. Petit à petit une société s'est formée ici avec tous ses rouages, un peuple s'est constitué, une vie nationale s'est épanouie. Bien des orages les ont battus, bien des périls les ont menacés, bien des désastres les ont accablés. Mais en dépit de tout, la nation canadienne, objet d'une protection providentielle, a résisté et grandi. Et au bout d'un siècle et demi, elle était solidement assise sur les deux rives du Saint-Laurent, maîtresse du sol, et s'appuyant sur de très fortes institutions civiles et religieuses. Voilà le premier fait historique, que l'on peut envisager à tous les points de vue que l'on voudra, mais qui existe, qui s'est incrusté dans l'histoire et qu'il faut bon gré mal gré reconnaître.

Sur ce fait est venu s'en juxtaposer un autre, non moins indéniable. Après cent cinquante ans d'existence, la nationalité canadienne-française a subi un cataclysme. Elle a été violemment séparée de la vieille mère patrie, livrée à la souveraineté d'une nation rivale, privée de tous les moyens de recrutement et de ravitaillement, soumise à toutes les tentatives, à toutes les influences, à tous les efforts de coercition et de sé-

duction de nature à lui faire perdre sa langue et sa foi. Elle aurait pu succomber à cette formidable épreuve. D'autres peuples vaincus ont fléchi au milieu de semblables tempêtes et perdu leur entité distincte. Le nôtre se trouvait exposé à la même douloureuse fortune. On nous le prédisait, et l'on anticipait sur le prochain avenir où nous serions fusionnés, assimilés, anglicisés. Dieu ne l'a pas voulu. Inutile d'indiquer ici les raisons de notre survivance française: nous ne voulons qu'en signaler la réalité. Et cette réalité est éclatante. Non seulement nous avons survécu au cataclysme de 1759, mais nous nous sommes fortifiés, nous nous sommes merveilleusement multipliés, nous avons conquis de nouveaux domaines, nous avons développé et perfectionné nos institutions nationales. Aujourd'hui, les 60,000 Canadiens français, cédés à l'Angleterre en 1763, sont devenus deux millions d'hommes, dont la vitalité et l'énergie s'affirment à la fois dans l'ordre économique et dans l'ordre politique. Voilà un second fait historique que l'on ne saurait davantage écarter ni méconnaître.

Or, ces faits dominent toute la question actuellement débattue. Le Canada a été découvert, colonisé, évangélisé, fertilisé, civilisé, par des hommes de langue et de race françaises. Ces hommes ont fondé ici un peuple que la conquête anglaise n'a pas fait périr, qui, au contraire, s'est prodi-

gieusement accru, qui a projeté au loin des rejetons pleins de sève, et qui, continuant les ancêtres, a accompli dans l'Amérique du Nord une œuvre apostolique et civilisatrice dont il a raison d'être fier.

Y a-t-il au Canada un seul de nos concitoyens anglais ou irlandais qui puisse contester ces deux faits ? Assurément non. Eh bien, alors la question est réglée. Comment des hommes de bon sens pourraient-ils songer à disputer l'usage public, habituel, et officiel de leur langue, à deux millions de Canadiens français, qui sont ici chez eux, qui représentent les premiers occupants du sol, qui, depuis trois siècles, ont parlé, chanté, prié dans cette langue, et qui, avec elle, ont porté la lumière et les bienfaits de la civilisation jusqu'aux extrémités du continent ? C'est l'existence incontestable et incontestée, c'est la persistance incontestable et incontestée de ces faits, qui ont déterminé et fixé le "status" de la langue française au Canada. Sans doute, il y a eu des hésitations, des tâtonnements, des reculs, mais l'éloquence toujours vivante, la pression toujours croissante de la réalité historique, ont fait tout plier devant elles ; et les hommes d'Etat anglais, au sens éminemment pratique, ont fini par juger qu'il était d'une sage politique de consigner en des textes constitutionnels la constata-

tion d'une situation impossible à modifier, parce qu'elle résultait de trois siècles d'histoire.

La dualité de langage en ce pays est donc une chose toute naturelle, toute simple, et toute compréhensible, quand on daigne jeter un coup d'œil sur nos origines et les vicissitudes de notre existence nationale. Il y a deux langues au Canada, parce que le Canada est dû à la collaboration de deux grandes races: la race française qui l'a fondé, évangélisé et civilisé ; la race anglaise qui est venue plus tard, à l'ombre d'un nouveau drapeau, symbole d'une souveraineté nouvelle, travailler à son développement,à son accroissement et à sa prospérité.

A quoi songent donc ceux qui s'imaginent que les deux millions de Canadiens français vont maintenant consentir honteusement à fouler aux pieds leur passé, à renier leurs traditions, à abandonner la langue harmonieuse et claire léguée par les ancêtres ? Quelle aberration criminelle serait celle des gens qui croiraient pouvoir la leur arracher des lèvres,—je dis mal, la leur arracher de l'âme ! Allons donc ! qu'on essaie, et l'on verra !

La langue française, chez nous, est un fait d'ordre social, politique, et religieux, dont ceux qui ne l'aiment pas feraient mieux de prendre leur parti. A quoi bon disserter sur les avantages conférés à un pays par l'unité de langue, par

l'unité de race, et l'on devrait ajouter par l'unité de religion. Nous connaissons tout cela. Mais ici, comme en d'autres pays, cette unité n'existe pas et n'est pas réalisable, nous venons d'indiquer pourquoi. A défaut d'unité, travaillons donc à posséder, à maintenir l'union, la concorde, et l'entente, par le respect de nos libertés et de nos droits mutuels: tel est le devoir de tous les bons citoyens. Ce devoir, les Canadiens français s'en sont toujours acquitté loyalement et généreusement dans la province de Québec, où ils sont l'immense majorité. Les groupes de langue anglaise et de culte non catholique y ont joui et y jouissent de la plénitude de leurs droits, et possèdent même de très amples privilèges. Sommes-nous déraisonnables, quand nous demandons qu'on agisse envers les nôtres, dans les provinces anglaises, comme nous agissons ici envers les minorités enclavées dans notre population ?

Nous ne le sommes pas davantage, lorsque nous nous voyons forcés d'élever une protestation contre l'hostilité que manifestent à nos compatriotes, en certains endroits, dans le domaine scolaire et religieux, des hommes dont nous respectons le caractère et l'autorité. Ici la question de la dualité des langues se pose pour nous dans des conditions particulièrement douloureuses. En vertu des considérations historiques dévelop-

pées plus haut, nous tenons pour absolument incontestable que partout où existent, en ce pays, des groupes importants de Canadiens français, leurs droits quant à l'usage public de leur langue doivent être reconnus. Or voici que dans une région d'Ontario, où nos compatriotes se comptent par milliers, où ils sont une forte majorité dans un grand nombre de paroisses, où leur influence est assez considérable pour leur avoir obtenu d'être représentés par un des leurs à la législature et au ministère, on travaille à faire disparaître le français dans les écoles ! Et cet assaut ne leur est pas livré par le pouvoir politique, mais par un pouvoir beaucoup plus auguste à leurs yeux, au sein même de la famille religieuse dont ils sont les fils dévoués ! Des patriotes et des catholiques pourraient-ils être soumis à une plus cruelle épreuve ?

Laissons de côté la question individuelle et allons au fond du conflit. Il y a au Canada comme aux Etats-Unis, toute une école de catholiques de langue anglaise dont l'idée fixe est que, dans les pays où domine l'élément anglo-saxon, le catholicisme doit être coûte que coûte anglo-saxon. Peu importent les diversités ethniques, les mentalités différentes, les légitimes préférences nationales. Il faut fusionner, unifier, assimiler, établir le règne exclusif de l'anglais à

l'église et à l'école. Eh ! bien, quels que soient les tenants de cette thèse, qui ne se formule pas toujours aussi hardiment, mais qui se dénonce souvent par de sourdes manœuvres, nous nous insurgeons de toutes nos énergies contre une telle conception et une telle tendance. Nous affirmons qu'elles sont contraires à la justice, au droit naturel, à l'intérêt public, et que dans notre pays, elles sont à la fois anticanadiennes et anticatholiques. Anticanadiennes, parce qu'elles prétendent donner un démenti à notre histoire, qu'elles attaquent une possession d'état garantie par nos lois, qu'elles contiennent un ferment de discorde et de luttes fratricides. Anticatholiques, parce qu'elles compromettent la discipline, créent un réel péril pour la foi, et méconnaissent, par leur tyrannique exclusivisme, l'esprit de notre sainte mère l'Eglise, qui a toujours su se faire toute à tous et parler toutes les langues, afin d'être entendue de tous ses enfants.

La vraie thèse, la thèse juste et conforme à la tradition chrétienne, c'est que nulle part on ne doit demander à des catholiques de renoncer à leur langue et de renier leur race pour demeurer catholiques. Leur poser cet odieux dilemme, audacieusement ou insidieusement, ce serait un crime digne de toutes les réprobations.

La nationalité canadienne-française a traversé de durs orages, résisté à de rudes assauts, et triomphé de redoutables épreuves. Après avoir lutté pour l'existence, elle a vu luire des jours plus heureux. La liberté et la paix ont été le fruit de ses combats. Avec cette ère nouvelle, sa puissance d'expansion s'est affirmée, et elle a établi de florissants essaims au delà de la vieille province laurentienne, dans l'Ontario, le Manitoba et le Nord-Ouest. Elle ne demande pour eux, là-bas, que ce qu'elle a obtenu elle-même ici, et ce qu'elle accorde aux autres avec bonheur, la paix et la liberté. Si le fanatisme sectaire ou des calculs égoïstes les leur refusent, elle s'en afflige et s'en émeut. Mais elle frémit vraiment d'angoisse et de douleur, lorsqu'on lui dit que ses enfants lointains sont menacés dans leurs droits nationaux, dans l'héritage sacré des aïeux, par des ministres de la foi à laquelle elle a donné, de l'Atlantique au Pacifique, et des flots ensoleillés du golfe mexicain jusqu'aux régions glacées de la mer boréale, la fleur de son apostolat et le plus pur sang de ses veines. Idéaliste et généreuse, elle se demande si elle doit croire à la possibilité d'un aussi stupéfiant attentat. Et, dans l'anxiété poignante qui la torture, elle s'écrie: Que ce calice me soit épargné, et que l'on ne voit pas des pères et des frères dans la

foi du Christ essayer de tuer sur des lèvres canadiennes-françaises le verbe évangélisateur, civilisateur, et libérateur, de Brébeuf et de Jogues, de Jolliet et de Marquette, de Laval et de Plessis, de Marguerite Bourgeois et de Marie de l'Incarnation ![1]

1.—Cette étude a été publiée dans le "Bulletin du Parler français", en octobre 1910.

LA LANGUE FRANÇAISE ET NOS CONSTITUTIONS

La langue française est aujourd'hui l'une des deux langues officielles du Canada, n'en déplaise aux quelques fanatiques dont cet état de choses offusque les préjugés. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Il n'y avait aucun article relatif à la langue nationale des Canadiens dans les capitulations de 1759 et de 1760, non plus que dans le traité de Paris, dans l'Acte de Québec (1774), et dans l'Acte constitutionnel de 1791. Cependant, en l'absence de dispositions prohibitives, l'Assemblée législative du Bas-Canada décréta, en 1792, que tous les documents et pièces de procédure parlementaires seraient écrits dans les deux langues. Voici les considérants qui précédaient le rapport du comité chargé de formuler des règles à ce sujet:

"Considérant que l'Assemblée de cette province est composée d'Anglais et de Canadiens, que la grande majorité des électeurs et des représentants sont Canadiens qui ne parlent et n'entendent que la langue française.

"Que les anciennes lois, coutumes et usages de ce pays ont été conservés par l'Acte de la

14ème année de George III, chap. 83, avec l'introduction des lois criminelles d'Angleterre en cette province.

"Que l'acte de la 31me année de Sa Majesté chap. 31me n'a fait aucun changement à cet égard, mais une provision concernant les droits du clergé protestant.

"Que la conséquence de ces Actes est que les lois qui nous gouvernent sont en deux langues, et que les Actes à statuer par la législature de cette province résulteront de ces différentes lois.

"Que les circonstances imposent une nécessité d'établir un principe qui ne répugne ni à la justice ni à la raison de la chose.

"Que ce principe doit être puisé dans les Actes du parlement qui ont rapport à notre province, et dans les intentions bienfaisantes de notre très gracieux souverain, qui n'a en vue que le bien général de tous ses sujets indistinctement, et la sûreté et la conservation de leurs propriétés."

En conséquence, de 1792 à 1840, les journaux de la chambre, les statuts provinciaux, les documents parlementaires, furent imprimés en français et en anglais, et les deux langues furent sur un pied d'égalité. Mais l'Acte d'Union, adopté par le parlement impérial en 1840, nous fit reculer d'un demi-siècle. L'article 41me de cette loi décréta: "Que tous les brefs, proclamation, instruments ayant pour objet de convoquer,

de proroger le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, ou de dissoudre la Législature, et tous les mandats de convocation et d'élection, et tous les brefs et instruments publics quelconques concernant les dits Conseil Législatif et Assemblée Législative ou l'un d'eux, et tous rapports de tels brefs, mandats et instruments, et tous journaux, entrées ou procédures quelconques écrites ou imprimées des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative ou de chacun d'eux respectivement, et toutes procédures, écrites ou imprimées, des comités des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative respectivement, devront être en anglais seulement ; pourvu toujours que cette disposition ne soit pas interprétée de manière à empêcher qu'il n'y ait des copies traduites de ces documents, mais aucune de ces copies ne devra être gardée dans les archives du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera considérée comme ayant l'autorité d'un texte original."

Cet article proscrivait le français comme langue officielle. On pouvait bien faire des traductions françaises, mais ces traductions n'avaient aucune autorité légale. Les députés canadiens-français du Bas-Canada protestèrent contre l'ostracisme de leur langue. Nous aimons à citer ici les paroles prononcées par M. La Fontaine au début de la session de 1842: "On me de-

mande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même." Cette noble attitude était de nature à commander le respect de tous les hommes de cœur.

Durant la première session de cette législature, l'Assemblée pourvut à la traduction en français de ses journaux et procédures diverses, pour l'usage de ses membres. Elle adopta aussi cette règle: "Quand une motion est soumise, elle doit être lue en anglais et en français, par l'Orateur, s'il possède l'usage des deux langues ; sinon, il la lira dans la langue qui lui est plus familière ; et la lecture dans l'autre langue sera faite par le greffier ou son assistant, avant tout débat." Durant la même session on adopta une loi relative à la traduction de l'Acte d'Union, et

des statuts provinciaux, pour distribution parmi les Canadiens français. A la session de 1844-45 l'Assemblée législative décida que tous les bills et documents soumis à la chambre seraient imprimés en français et en anglais, à nombre égal d'exemplaires. Mais, pendant cette même session, l'Orateur refusa une motion écrite en français, alléguant que sa réception serait une violation de l'article 41me plus haut cité. Et sa décision fut maintenue par la chambre. C'est-à-dire que s'il était permis de traduire l'anglais en français, l'anglais seul était officiellement reconnu.

Le 9 décembre 1844, M. La Fontaine proposa une adresse demandant communication de toute correspondance qui pourrait avoir été échangée entre l'exécutif canadien et le gouvernement anglais au sujet du 41me article de l'Acte d'Union, qui faisait de la langue anglaise la seule langue légale. Le gouverneur, qui était lord Metcalfe, répondit par un message qu'il n'y avait à ce sujet que des dépêches confidentielles. Le 21 février 1845, un ministre, M. Denis-Benjamin Papineau, proposa une adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial la révocation de ce trop fameux article. Cette adresse fut adoptée unanimement. On dit à ce propos, dans la vie de lord Metcalfe, par Kaye's: "En sanctionnant une mesure comme celle-là, le

gouverneur sentait qu'il descendait de la haute position qu'il avait occupée durant ses cinquante ans passés dans le service public. Ayant appris, dit-il, que le parti canadien-français dans la chambre, avait intention de proposer une adresse à Sa Majesté, la priant de retrancher de l'Acte d'Union la restriction imposée à l'usage de la langue française, dans les procédures législatives, le conseil exécutif résolut de le devancer en proposant la chose lui-même. Il y avait des instructions du gouvernement impérial qui défendaient cela ; mais il était expédient de désarmer l'opposition, et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse à ce sujet." On sent, en lisant ces lignes, que c'est le fanatisme qui tient ici la plume.

En dépit de cette adresse, le Parlement impérial n'abrogea l'article 41me de l'Acte d'Union, qu'en 1848. Ce fut lord Elgin qui eut l'agréable devoir d'annoncer cette bonne nouvelle à la chambre. Le discours qu'il prononça en ouvrant la session de 1849, contenait le paragraphe suivant: "Je suis fort heureux d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres au parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française". Lord Elgin mit

le comble à la joie bien légitime éprouvée à ce moment par nos compatriotes, en lisant en français et en anglais le discours du trône. C'était la première fois que pareil fait se produisait. Les gouverneurs du Bas-Canada, sous l'ancienne constitution, lisaient le discours en anglais, et le président du Conseil législatif en donnait ensuite lecture en français. Cette courtoisie de lord Elgin excita l'enthousiasme des représentants du Bas-Canada. Le vieil athlète de nos luttes patriotiques, M. Denis-Benjamin Viger, poussa ce cri de bonheur: "Que je me sens soulagé d'entendre dans ma langue les paroles du discours du Trône !"

Enfin dans l'Acte décrétant la confédération, —communément appelé "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord,"—la langue française est solennellement reconnue comme langue officielle, par l'article 133me dont voici le texte: "Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et

par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

Voilà comment, à travers bien des vicissitudes, la langue de Bossuet, de Montesquieu, et de Berryer, a triomphé des fanatiques qui voulaient la proscrire, et comment elle a conservé son droit de cité au Canada [1]

1.—Cet article fut publié dans "la Presse" du 19 septembre 1903.

LA LANGUE FRANÇAISE DEVANT NOS TRIBUNAUX

Durant le terme de la cour de circuit tenu à Kamouraska, en juillet 1825, un incident grave se produisit. L'honorable juge Bowen était descendu à Québec pour tenir la cour. La cause d'un nommé Firmin Bois, demandeur, contre Romain Côté, défendeur, étant venue devant lui, il rendit le jugement suivant:

Province du Bas-Canada,
District de Québec.

A Kamouraska, le 1er jour de juillet 1825.

BOIS, demandeur,

vs

COTE, défendeur.

Le writ étant en français, au lieu d'être en anglais, la cour déboute le demandeur de son action, avec dépens, sauf à se pourvoir.

PERRAULT & ROSS, P. B. R.

Même entrée dans la cause de Louis Caron, demandeur, contre François Kelly, défendeur.

Ces décisions judiciaires, publiées dans les journaux, produisirent une profonde sensation parmi la population canadienne-française. C'était notre droit à la langue française comme langue officielle, qui était mis en question. Si un bref d'assignation pouvait être rejeté parce qu'il était en français, la proscription de notre langue en découlait.

Au milieu de l'émotion causée par cet incident, une brochure, une "lettre à l'honorable Edward Bowen, écuyer, un des juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le district de Québec", fut tout à coup livrée à la publicité. Cette lettre était signée: "Un étudiant en droit", et imprimée à Montréal, chez James Lane.

De tous côtés on se demanda qui était l'auteur de cette brochure, courte, mais écrite d'une façon remarquable. Quel était cet inconnu qui revendiquait avec tant de dignité et d'énergie les droits de sa race ?

Cet inconnu, c'était vraiment un étudiant en droit, un tout jeune homme de vingt-deux ans, arrivé à Montréal depuis une couple d'années, et faisant ses études légales comme clerc au bureau de M. Denis-Benjamin Viger. Il était né à St-Michel, comté d'Hertford, (autrement dit de Bellechasse), avait fait ses études au séminaire de Québec, où il avait eu pour compagnon et pour ami un jeune homme nommé Etien-

ne Parent, avait passé à la rédaction du *Canadien*, ressuscité par le Dr Blanchet et M. Flavien Vallerand, et était venu terminer son droit à Montréal. Son nom était Augustin-Norbert Morin.

La lettre de M. Morin au juge Bowen eut un immense retentissement. C'était un coup d'essai et un coup de maître. Elle répondait au sentiment public. Elle donnait une voix au patriotisme blessé des Canadiens français.

L'auteur se défendait du reproche de présomption. "C'est dans l'unique désir de servir la cause commune de tous les Canadiens, que j'ai pris sur moi, malgré ma jeunesse, disait-il, la défense d'un de leurs plus importants privilèges, celui du langage, sans lequel tous les autres seraient illusoires." S'adressant ensuite au juge Bowen, il lui disait: "Persuadé de votre intégrité, à laquelle je rends toute la justice possible, je ne prétends jeter aucun blâme sur votre conduite, ni affaiblir dans l'esprit du peuple sa vénération profonde pour un système de judicature aussi impartial que celui de l'Angleterre ; c'est au contraire pour en mieux faire sentir l'excellence que j'use du droit qu'il garantit à tout homme libre de manifester librement ses opinions sur tout ce qui tient à sa liberté. Si je le fais, à l'occasion d'une décision émanée de vous en votre qualité de juge, c'est

parce que je m'estimerais heureux si, en vous présentant quelques idées auxquelles vous n'auriez pas réfléchi jusqu'à présent, je pouvais vous engager à considérer de nouveau un des points les plus importants de notre jurisprudence, et je n'ai aucun doute que vous ne sortiez de cet examen parfaitement convaincu que je n'ai pas eu tort de réveiller sur ce sujet l'attention publique."

Le jeune écrivain entrait ensuite dans le vif de son sujet: "J'entre donc en matière et je fais cette question: Quelle doit être la langue juridique d'un pays? La réponse se présente tout bonnement: c'est la langue du peuple qu'on juge." Puis, M. Morin traçait le programme qu'il allait remplir: "Je vais tâcher de prouver que les Canadiens, comme hommes libres et en vertu des titres que la conquête n'a pu leur faire perdre, ont un droit naturel à la conservation de leur langue ; que le libre usage leur en a été garanti par la capitulation ; qu'il n'est aucune loi subséquente qui les en ait privés ; que la Grande-Bretagne n'a jamais prétendu restreindre l'exercice de ce privilège ; qu'en le faisant, elle s'exposait à rendre son gouvernement moins cher aux loyaux habitants de cette province ; que la langue française est le langage des lois civiles, qui de droit n'ont jamais cessé d'être en force dans cette colonie, parce qu'en nous en

rendant l'usage, la Grande-Bretagne les a simplement reconnues, et non pas établies de nouveau ; que la constitution libérale qui nous a été accordée en 1791, et qui a mis le sceau aux bienfaits de l'Angleterre, envers sa fille adoptive, nous garantit ce privilège d'une manière plus formelle encore, et ne nous a été donnée que pour nous mettre à portée de conserver intacts des droits dont celui du langage n'est pas le moins important ; que les habitants de cette province, nés dans le Royaume-Uni, n'ont aucun privilège à l'usage exclusif de la langue anglaise dans les tribunaux ; qu'un semblable privilège tendrait inévitablement à paralyser les effets de notre constitution en établissant des distinctions qu'elle n'admet point entre les sujets britanniques du Canada ; enfin, qu'un semblable privilège ne se présume pas, parce qu'il équivaudrait à une loi privative calculée tout exprès pour rendre la justice d'un accès plus difficile à tous les sujets de Sa Majesté, nés dans la colonie."

Dans les pages qui suivaient, M. Morin remplissait ce cadre avec une concision et une solidité merveilleuses. Il développait sa thèse d'une manière irréfutable ; il mettait en pleine lumière l'injustice de l'attitude prise par M. le juge Bowen. Et tout cela avec une courtoisie dans

la forme qui prévenait invinciblement en faveur du jeune critique.

La lettre se terminait par un souvenir classique. Parlant des Romains conquérants, l'auteur s'écriait: "Ils ne purent donner leur langue à la Grèce policée, la Grèce savante, qui, plus faible par les armes, fut toujours la maîtresse de Rome du côté des arts et des talents. Cependant, quand les barbares envahissaient de toutes parts les provinces romaines, cette même Grèce, qui avait conservé sa langue, soutenait seule pendant des siècles le nom et la gloire de cet empire déchu. Cet exemple prouve qu'il est d'autres liens que celui de l'unité de langage qui pourraient attacher un peuple à la commune patrie. Ainsi, quand l'honneur et le devoir attachent les Canadiens à l'empire britannique, quand ils montrent par leur fidélité qu'ils sentent l'excellence de son gouvernement et le bonheur qu'il leur procure, quels principes nouveaux, quelles idées, quels sentiments veut-on leur inculquer au moyen de la langue anglaise que la leur ne puisse rendre faute d'expressions ou d'énergie... Je termine ici, monsieur, en répétant que je n'attribue pas à Votre Honneur toutes les opinions dont j'ai tâché de démontrer la fausseté, et, me flattant de n'avoir pas manqué aux égards que

m'imposait votre rang, j'ai l'honneur de me souscrire, etc."

UN ETUDIANT EN DROIT.

Montréal, novembre 1825.

En lisant cette lettre à Québec, Etienne Parent dut tressaillir de joie comme patriote, et de fierté comme ami, s'il connut au premier moment le véritable nom de l'auteur.

"L'étudiant en droit" eut lieu d'être fier de sa brochure. Elle enleva les suffrages de tous nos hommes les plus importants, à commencer par le patron du jeune publiciste, l'illustre D.-B. Viger.

Ce coup d'essai n'était qu'un premier pas dans la carrière où M. Morin devait marcher avec tant de gloire.

Quelques jours après la publication de sa brochure, "l'étudiant en droit" lançait le prospectus d'un nouveau journal, qui parut dans le cours du même mois et qui vécut longtemps... puisqu'il vit encore et s'appelle *la Minerve*.

Cinq ans plus tard, en 1830, A.-N. Morin devenait député. On sait quelle fut sa vie publique, l'une des plus pures et des plus glorieuses que nous puissions offrir à l'admiration des générations actuelles.

Singulière coïncidence, le juge Bowen vécut assez longtemps pour voir son jeune contradicteur de 1825 s'asseoir à ses côtés sur le banc judiciaire. Il vécut aussi assez longtemps pour constater que le français était reconnu comme langue officielle devant les tribunaux, contrairement à sa décision de jadis.

L'honorable juge Morin est mort en 1865, la même année que sir Etienne Taché.

1.—Cet article fut publié dans "la Presse" de 4 septembre 1897.

LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ÉCOLES DE L'ONTARIO

Il nous paraît opportun de dire ici un mot des difficultés scolaires qui se sont récemment produites dans la province d'Ontario. Il y a deux ans, on se le rappelle, les dénonciations malheureuses de Mgr Fallon contre le système des écoles bilingues a provoqué contre ces dernières une agitation très vive. Il en résulta la nomination d'un commissaire, le docteur Merchant, qui fut chargé de faire une enquête sur la condition de ces écoles. Ce commissaire fit un rapport qui fut diversement apprécié. Et quelque temps après, au mois de juin dernier, le ministre de l'éducation de la province d'Ontario adressa aux commissions scolaires des écoles bilingues une circulaire,—portant le numéro 17,—qui a conquis une malheureuse célébrité ! En voici les dispositions principales, celles qui ont provoqué chez nos compatriotes d'Ontario une légitime opposition. Les règlements et programmes d'études, prescrits pour les écoles publiques, devront être mis en vigueur dans les écoles confessionnelles, anglaises ou anglo-françaises, sauf en ce qui concerne l'instruction et les exercices religieux. De plus les modifications suivantes pour-

ront être faites au programme dans les écoles anglo-françaises: "Là où c'est nécessaire, dans le cas d'élèves de langue française, le français pourra être employé comme langue de l'instruction et des communications, mais cet usage du français ne devra pas être continué au-delà du premier cours, sauf durant l'année scolaire 1912-1913, où le français pourra être aussi employé comme langue d'instruction et de communication, dans le cas d'élèves ayant dépassé le premier cours et qui, par suite d'un défaut de formation antérieure, sont incapables de parler et de comprendre l'anglais." Voilà pour le français comme médium d'instruction dans les écoles. Et voici pour le français comme matière d'étude: "Pour l'année 1912-1913, dans les écoles où le français a été, jusqu'ici, une matière d'étude, les commissions d'écoles publiques ou confessionnelles, selon le cas, pourront, sujet aux conditions qui vont suivre, pourvoir à l'instruction en lecture, grammaire et composition française, dans les cours ou classes de I à IV [voir aussi, pour ce qui concerne le cours ou la classe V, le règlement des écoles publiques, article 145(5)], en plus des matières prescrites pour les écoles publiques et confessionnelles. 1. Cette instruction en français ne sera donnée qu'aux seuls élèves dont les parents ou tuteurs en auront manifesté le désir. 2. Telle instruction en fran-

çais ne devra pas nuire à l'efficacité de l'instruction anglaise, et les prévisions, pour cette instruction en français, dans l'horaire de l'école, seront sujettes à l'approbation et à la direction de l'inspecteur surveillant ; on ne devra pas, pour chaque journée, y consacrer plus d'une heure, dans chaque salle de classe." Une autre disposition de cette circulaire décrète que les écoles anglo-françaises ou bilingues seront soumises à la juridiction d'un inspecteur-surveillant, outre celle des inspecteurs ordinaires.

De ces dispositions il résulte que l'usage du français comme matière de classe, est restreint à une heure par jour. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'à nos yeux, comme à ceux d'un grand nombre, ces dispositions sont mal inspirées et vexatoires. Elles constituent une restriction indue de l'usage du français comme médium d'instruction dans les écoles bilingues, et à l'enseignement du français dans ces écoles.

Nous tenons pour incontestable que les parents canadiens-français d'Ontario ont un droit naturel et sacré à ce que leurs enfants apprennent parfaitement leur langue maternelle. Le français n'est pas une langue étrangère, au Canada. C'est la langue, la langue magnifique et harmonieuse de l'une des deux grandes races qui ont fondé et développé ce pays. Et les parents canadiens-français d'Ontario ont un droit absolu à

ce que, dans les écoles maintenues par le produit de leurs taxes et de leurs cotisations, cette noble langue ne doit pas ostraciser ni étouffer l'autre ; ment enseignée à leurs enfants. Ils tiennent énergiquement à ce droit, et ils ont raison. Cela ne les empêche pas de comprendre, d'autre part, que, dans l'intérêt même de leurs enfants, ils doivent leur faire apprendre également l'anglais. Non, dans les écoles bilingues d'Ontario, une langue ne doit pas ostraciser ni étouffer l'autre ; mais il faut trouver le moyen de les faire enseigner toutes deux aussi bien que possible. Voilà ce à quoi doivent tendre les efforts du gouvernement ontarien. Ce résultat peut être obtenu si l'on y met du bon vouloir, un grand esprit de libéralité et d'équité, une entente judicieuse de la situation. Nous estimons qu'un homme à l'esprit large comme Sir James Whitney devrait être tenté par cette tâche éminemment patriotique.[1]

FIN

1.—Ces lignes sont extraites d'une chronique publiée dans la "Revue Canadienne" du mois de novembre 1912.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

ADRESSE au gouverneur-général, à l'occasion de l'inauguration du monument Champlain..... 7

PÉTITION à M. Chamberlain, pour demander la modification de la formule du serment royal..... 13

ETUDE sur le serment du Roi 15

SUR LES CHEMINS DE LA CROYANCE—Brunetière et Coppée... 63

LES NOCES DE DIAMANT DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE, EN 1902—Adresses et toasts..... 114

LE JOUR QUE NOUS CÉLÉBRONS—Discours prononcé au banquet national du 23 juin 1902..... 127

IL Y A CINQUANTE-NEUF ANS—Les origines de la Société St-Jean-Baptiste..... 149

APRÈS UN SIÈCLE..... 168

UN MOT du *Hamilton Spectator*..... 183

TOAST À LA FRANCE..... 187

LA CRISE FRANÇAISE..... 195

L'APOSTOLAT DES BONS LIVRES 201

LOUIS VEUILLOT, critique littéraire..... 228

PAGES

Discours prononcé à l'inauguration du monument de Mgr de Laval 275

Discours prononcé pour la réception de Sir François Langelier à la Société Royale 287

La croix de tempérance au Canada 295

Discours prononcé au Congrès Eucharistique de Montréal 311

Dollard et le fait d'armes du Long Saut 321

Discours prononcé à l'inauguration du monument Montcalm 349

La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité ; discours prononcé au Congrès de la langue française 355

La langue française et ses ennemis 373

La langue française et la constitution 383

La langue française et les tribunaux 391

La langue française dans la province d'Ontario 399

FIN DE LA TABLE